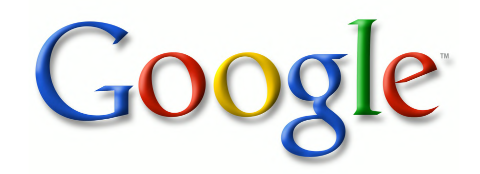

Google



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

T. CHALOPIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Années 1827 et 1828.



CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PARIS, PONTHIEU et Cie., Palais-Royal;
Arthus BERTRAND, rue Hautefeuille;
RAPILLY, passage des Panoramas;
LANCE, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 50;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA NORMANDIE.

M DCCC XXVIII.

COMPOSITION

Du Bureau et de la Commission d'impression pendant les années 1827 et 1828.

Année 1827.

Directeur, M. DE GERVILLE, membre du Conseil général du département de la Manche, correspondant de la société royale des Antiquaires de France et de celle d'Edimbourg, etc., à Valognes.

Président, M. le comte Louis D'OSSEVILLE, maire de la ville de Caen, membre du conseil général du département du Calvados, de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, et de plusieurs autres sociétés savantes.

Vice-président, M. PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société royale d'agriculture de la même ville, etc.

Secrétaire, M. DE CAUMONT, correspondant de la société royale (des Antiquaires de France, de l'académie royale des Antiquaires d'Edimbourg et de plusieurs autres académies.)

Secrétaire-adjoint, M. ROGER, juge d'instruction, membre de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen et de plusieurs autres sociétés savantes.

Trésorier, M. LANGE, docteur en médecine, membre de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société d'agriculture, de la société Linnéenne et de l'académie de la même ville.

Commission d'impression.

MM.

De Gerville, le comte D'Osseville, De Magneville, Gervais, Léchaudé-D'Anisy, Lange, De Boislambert, Deshayes, Lair, Roger et De Caumont.

Année 1828.

Directeur, M. REVER, correspondant de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Conteville (Eure).

Président, M. DE TOUCHET, chevalier de St.-Louis, membre de la société Linnéenne de Normandie.

Vice-président, M. P. A. LAIR, secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture et de commerce, membre de plusieurs autres académies.

Secrétaire, M. DE CAUMONT.

Secrétaire-adjoint, M. ROGER.

Trésorier, M. LANGE.

Commission d'impression.

MM.

Rever, De Touchet, De Magneville, Roger, Gervais, Léchaudé-D'Anisy, De Boislambert, Lange et De Caumont.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1827.

DIRECTION DE M. DE GERVILLE ;

Présidence de M. le comte LOUIS D'OSSEVILLE.

A 2 heures, MM. les Membres de la société des Antiquaires de Normandie entrèrent en séance ; M. le comte Louis d'Osseville, maire de la ville de Caen et président de la société, prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

« Appelé à l'honneur de présider cette assemblée, composée des savants les plus distingués de la province, dont les travaux importants font faire chaque année un nouveau pas à la science archéologique, je sens tout le prix d'une faveur aussi marquée ; et si je prends en ce moment la parole, c'est uniquement pour vous en témoigner ma vive reconnaissance.

« Fondée en 1823, la société a pris un accrois-

sement rapide ; cet accroissement a été favorisé par les circonstances heureuses qui ont présidé à sa création ; il n'y avait encore en France qu'une seule société d'Antiquaires, la Normandie si riche en hommes instruits et en souvenirs historiques, réclamait depuis long-temps une semblable institution.

« Il était juste, Messieurs, que la ville de Caen, cette cité vraiment académique, devint le chef-lieu de votre société ; en effet, elle joint à l'avantage d'être un point central, celui beaucoup plus important de présenter à l'amateur d'antiquités des ressources qu'il chercherait peut-être vainement ailleurs. Un grand nombre d'églises qu'elle renferme dans son sein, ont, comme par miracle, échappé aux fureurs révolutionnaires, et offrent aux yeux exercés un sujet fécond de recherches utiles et intéressantes.

« Parmi ces monuments remarquables, il en est un qui fixe particulièrement l'attention des étrangers et de toutes les personnes qui savent apprécier l'architecture : c'est l'ancienne église de Saint-Nicolas, dont la construction remonte à l'XIe siècle.

« Sans doute vous regrettez tous, comme moi, Messieurs, qu'un monument aussi précieux pour la science soit en quelque sorte abandonné et exposé à être détérioré par l'usage auquel il est

consacré ; mais, Messieurs, nous avons lieu d'espérer que sous un gouvernement réparateur, qui donne tant de preuves de sa haute protection pour les arts, par les sacrifices qu'il fait chaque jour en faveur des édifices de ce genre ; que sous l'administration sage et éclairée du premier magistrat de ce département, nous verrons bientôt rendre cet antique monument à sa destination primitive. Secondé comme je le suis par le conseil municipal de Caen, dont l'amour pour le bien public est connu et apprécié, croyez, Messieurs, que tous mes efforts tendront à ce noble but ; je n'en veux citer pour garant que les dépenses considérables que la ville fait en ce moment pour réparer et entretenir les belles et anciennes basiliques de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité, dont la conservation doit vous intéresser si vivement par les souvenirs historiques qu'elles rappellent.

« Puissé-je ainsi, Messieurs, vous donner toujours des preuves de mon zèle constant à coopérer de mes faibles moyens aux soins et aux travaux d'une société à laquelle je m'honore d'appartenir. Les nombreux mémoires qu'elle a publiés, ceux qu'elle se propose de publier encore doivent dissiper une partie des ténèbres qui entourent l'étude de l'histoire du moyen âge ; que

leurs auteurs reçoivent ici, par ma bouche et au nom des hommes éclairés de tous les pays, dont je ne crains point de me rendre l'organe, le tribut d'éloges qu'ils méritent à si juste titre. Continuez, Messieurs, à faire connaître au monde savant ces monuments dont la Normandie est si riche; ces manuscrits précieux échappés à la fureur révolutionnaire, et découverts ensuite par votre directeur, M. de Gerville (1) et votre savant collègue, M. Le Prévost; continuez à faire disparaître l'incertitude qui régne dans la géographie ancienne et dans celle du moyen âge, en terminant les cartes que vous avez commencées (2); continuez enfin à cultiver toutes les branches de l'archéologie, avec le même succès que par le passé, et vous accomplirez la noble entreprise que vous avez conçue; vous mériterez de plus en plus l'estime du monde savant et la reconnaissance de vos concitoyens.

« Quant à moi, Messieurs, que mes fonctions administratives éloignent souvent de vos utiles travaux, qu'il me soit du moins permis de m'y associer en donnant aux corps savants qui illustrent la ville de Caen, des preuves non équivoques de mon estime et de mon intérêt.

(1) Les manuscrits de l'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel au nombre d'environ deux cents.

(2) Les cartes monumentales de M. de Caumont.

« Le conseil municipal, qui partage les mêmes sentiments, a bien voulu, sur ma demande, affecter à vos réunions le beau local qui sert aujourd'hui aux séances des sociétés savantes ; il a fondé et doté un cabinet d'histoire naturelle qui réunit déjà un grand nombre d'objets précieux ; le jardin des plantes va recevoir des augmentations considérables ; de nouveaux fonds vont être votés pour enrichir la bibliothèque publique, ainsi que le muséum de peinture. C'est aux soins du conseil que la faculté des sciences doit, pour ses cours, un emplacement plus vaste et plus commode ; c'est à son zèle enfin et à celui du conseil général du département, que l'académie de Caen devra, sous peu d'années, du moins je l'espère, l'entière disposition de l'ancien palais de l'Université, de cette illustre Université ! dont la noble conduite à toutes les époques a été si justement appréciée par notre auguste Monarque, qui a bien voulu le témoigner hautement dans une circonstance solennelle. Espérons aussi que les promesses royales se réaliseront un jour, et que nous obtiendrons enfin les facultés de théologie et de médecine que nous avions autrefois ; c'est ainsi, Messieurs, que vous me trouverez toujours empressé à saisir toutes les occasions qui pourront contribuer à accroître la gloire et la

prospérité d'une ville si chère à mon cœur, et près de laquelle j'aime à servir d'interprète à ce monarque chéri dont toutes les pensées ont pour but unique le bonheur de ses sujets. »

Le secrétaire fit ensuite l'analyse des travaux de la société depuis le 22 mai 1826 jusqu'au 28 mai 1827.

M. Auguste Le Prévost de Rouen lut un mémoire sur quelques monuments du centre et du midi de la France.

On entendit ensuite une notice de M. Deshayes sur l'ancienne ville de Vieux, département du Calvados.

La séance se termina par la lecture d'une note relative à une Mosaïque Romaine, découverte à Condé près de Remalard, département de l'Orne; par M. Pattu de Saint-Vincent.

Le lendemain, à midi, la société a tenu une séance générale dans laquelle plusieurs propositions importantes ont été entendues et discutées.

SÉANCE PUBLIQUE DE 22 MAI 1828.

Direction de M. REVER.

Présidence de M. De TOUCHET.

Cette séance a été présidée par M. P. A. Lair, vice-président, en l'absence de M. Rever et de M. de Touchet.

M. le secrétaire a fait un rapport sur les travaux de la société depuis le 28 mai 1827 jusqu'au 22 mai 1828.

M. Auguste Le Prévost a lu, au nom de M. H. Langlois de Rouen, un mémoire sur des tombeaux Gallo-Romains découverts dans cette ville.

M. Deshayes a communiqué un rapport sur les fouilles pratiquées à Vieux par la société, en 1827.

On a entendu une dissertation de M. Licquet, conservateur de la bibliothèque de Rouen, sur une clause du traité de Saint Clair sur-Epte.

M. A. Deville a lu une description du tombeau de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, qui existe dans la cathédrale de Rouen.

Le lendemain, la société a tenu un conseil général, dans lequel plusieurs communications importantes ont été faites et plusieurs propositions adoptées.

EXTRAIT

Du troisième et du quatrième Rapport sur les Travaux de la société des Antiquaires de Normandie, faits dans les séances publiques du 29 mai 1827 et du 22 mai 1828; par M. DE CAUMONT, *secrétaire de la société.*

MESSIEURS,

Vos recherches prennent tous les jours plus d'extension, le zèle des Antiquaires de Normandie s'accroît au lieu de se ralentir, et vos mémoires offrent un intérêt tel qu'ils sont devenus indispensables à tous les amis des sciences historiques.

Cet état prospère sera durable, tant que vous suivrez la marche que vous vous êtes tracée, tant que vous vous appliquerez à explorer soigneusement les antiquités de la province que vous habitez, et que vous dirigerez de préférence vos recherches vers les parties les moins connues de l'archéologie. Nous le disons avec un noble or-

gueil, Messieurs, la Normandie est peut-être de toute la France le pays où l'on s'occupe avec le plus de fruit de l'étude du moyen âge, où l'on ait obtenu les documents les plus positifs sur l'état des arts pendant la domination romaine, et où la recherche des antiquités celtiques ait donné lieu aux découvertes les plus importantes.

Il nous reste sans doute beaucoup à faire encore pour compléter nos connaissances dans ces trois principales branches des sciences archéologiques ; mais avec de la persévérance nous y parviendrons infailliblement, et cet espoir se fortifie de plus en plus chaque fois que j'ai à vous rendre compte de vos travaux.

Depuis votre séance générale du 29 mai 1827, vous avez reçu un nombre considérable de mémoires intéressants : je vais vous en offrir le résumé en suivant le même ordre que les années précédentes.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

Il existe dans le département de la Manche une région particulièrement remarquable par son aspect sauvage, ses rochers, ses bruyères, ses bois, et par ses antiquités celtiques ; cette contrée qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Cherbourg

et une partie de celui de Valognes, renferme encore des pierres levées et des Dolmens (Carneville, Fermanville, Martinvast, Teurteville, Flamanville, etc., etc.), des Tumulus ou *Barrows*, et de vastes ouvrages en terre (Jobourg, Beaumont). On y a trouvé à plusieurs reprises des quantités considérables de haches, de coins et d'instruments de différentes formes en bronze, et même l'atelier d'un fondeur (la Pernelle) avec les outils qui en dépendaient. Enfin M. Duchevreuil de Cherbourg possède aujourd'hui des moûles qui ont servi à couler ces coins de bronze, dont on ignore encore le véritable usage. Jamais de pareils moûles n'avaient encore été décrits (1), et ils allaient disparaître dans le creuset d'un chaudronnier, lorsque M. Floxel Duchevreuil en a fait l'acquisition.

M. de Gerville de Valognes, directeur de la société, auquel nous devons déjà un si grand nombre de travaux, vous a communiqué un mémoire du plus haut intérêt qui paraîtra dans votre quatrième volume et qui donne le détail de toutes les découvertes d'antiquités celtiques faites depuis vingt ans dans l'arrondissement de Cherbourg et dans le reste du département de la Manche;

(1) M. Duchevreuil, qui sent tout le prix d'un objet aussi rare et aussi curieux, vient de le faire modeler en plâtre. Le musée de la société en possède une épreuve.

il est à remarquer que la plupart de ces objets ont été trouvés auprès de monuments druidiques, et que la partie orientale de l'arrondissement de Cherbourg, où on en a découvert une très-grande quantité, paraît avoir été plus spécialement consacrée au culte des pierres.

— M. Jorand, votre correspondant, membre de la Société royale des Antiquaires de Paris, vous a présenté une Notice sur les célèbres pierres de Carnac, département du Morbihan, et principalement sur le Cromleck de la lande de Menec. Cette enceinte de pierres que l'on trouve en sortant du bourg de Carnac, a été dessinée avec soin par l'auteur, qui vous en fera parvenir une vue lithographiée.

Les pierres de ce Cromleck n'ont guères que trois ou quatre pieds de hauteur, excepté deux d'entre elles, dont l'une appelée *le Vaisseau*, parce qu'elle ressemble à la proue d'un navire, n'a pas moins de quatorze pieds de longueur sur six pieds de largeur; et l'autre, nommée le *Mainguet*, est haute de douze pieds et large de quatre.

— De son côté, M. le colonel de Penhouet, de Rennes, vous a fait parvenir une description des antiquités de l'île aux Moines, située dans le Morbihan; M. Lechaudé d'Anisy a fait de cette

Notice une Analyse qui sera insérée dans votre quatrième volume.

— Vous avez aussi reçu de M. Galeron le dessin d'une pierre levée qui existe à Ussy, département du Calvados; et M. Houel de Saint-Lô a remarqué à Condé-sur-Vire (Manche) un dolmen dont il vous a fait la description.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Jamais on ne s'était livré avec autant d'ardeur à la recherche des antiquités romaines, qu'on ne l'a fait depuis quelques années sur tous les points de la Normandie.

— A Lillebonne, les fouilles commencées depuis long-temps aux frais du département de la Seine-Inférieure, sous la direction de M. Rever, correspondant de l'Institut, se continuent avec le plus grand succès sous la surveillance de M. Emmanuel Gaillard, dont le zèle vous est connu. Grâce à son active surveillance, le déblai du théâtre est maintenant assez avancé pour que l'on puisse se rendre facilement compte de la distribution de cet édifice.

M. Gaillard vient de vous adresser un Mémoire fort intéressant sur un autre monument placé à peu de distance du précédent. Ce sont

des thermes antiques, dans lesquels les fouilles que l'on a faites depuis un an permettent de reconnaître l'emplacement du fourneau de l'hipocauste, les étuves sèche et humide et les conduits qui servaient à distribuer la chaleur dans les appartements, le *vasarium*, et deux autres salles, dont l'une était ornée de Fresques rustiques fort curieuses, et l'autre traversée par un canal en pierre. On a découvert dans cette dernière pièce une belle statue en marbre blanc, dont M. Gaillard vous fera la description (1).

— Les fouilles exécutées sous la direction de M. Féret, et les encouragements accordés par une auguste princesse qui visite souvent la ville de Dieppe, ont donné dans cette contrée une salutaire impulsion aux travaux archéologiques. Des souscripteurs se sont réunis pour explorer les antiquités de l'arrondissement, et ils ont obtenu des résultats tels que M. Féret, dont on ne peut trop louer le zèle et les talents, a pu reconnaître l'emplacement d'un grand nombre de maisons rurales de construction romaine. A la porte même de Dieppe, au-dessous du village de Neuville, la base du côteau est semée de débris de tuiles et de vases antiques, enveloppés dans une cou-

(1) Cette statue a malheureusement perdu sa tête et ses mains, mais elle est d'un fort bon travail.

che de cendres et de charbon, qu'on remarque à des hauteurs inégales ; on y a trouvé des médailles, des fragments de poterie rouge couverts de figures en relief, et il existe encore le long du même côteau quelques débris de murailles romaines.

De l'autre côté de la ville, à Codecôte, petit village placé sur le bord de la mer, des fouilles entreprises aux frais de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, ont mis à découvert beaucoup d'urnes cinéraires qui paraissent remonter au siècle des Antonins. M. Féret possède un nombre considérable de documents relatifs à des trouvailles du même genre, faites sur les différents points de l'arrondissement, et dernièrement il a exhumé dans la commune de Luneray, une grande urne en verre de forme carrée.

La plupart des objets que je viens de mentionner ont été réunis et déposés dans la bibliothèque publique par M. Féret, conservateur de l'établissement. Ce laborieux confrère s'occupe encore de classer les archives de la mairie, et il met la dernière main à son histoire de la ville et de l'arrondissement de Dieppe.

— A Sainte-Marguerite, M. Solicoff, ancien inspecteur des douanes, a découvert il y a quelques années une mosaïque fort étendue dont M.

Féret doit vous faire parvenir un dessin ; malheureusement le propriétaire du champ où elle est située n'a pas permis de continuer les fouilles ; mais la partie connue peut donner une idée assez juste de l'ensemble du travail. Les petits cubes qui formaient cette mosaïque étaient en terre cuite de plusieurs couleurs.

— Parmi les antiquités que le département de l'Eure offre aux recherches des savants, il n'en est point de plus importantes que celles qui peuvent nous éclairer sur l'emplacement du chef-lieu de l'ancienne cité qui occupa primitivement son territoire. Cependant tout le XVIIIe siècle s'était écoulé sans que l'on eût reconnu la position de l'ancienne capitale des *Aulerci Eburovices*, et que l'on eût rien fait pour la découvrir.

On connaissait, il est vrai, l'existence d'un établissement antique à une lieue environ de la ville actuelle d'Evreux, mais quelques faits dénaturés et grossis avaient suffi à une critique peu éclairée pour mettre cette ville en possession de l'héritage des Gaulois et des Romains, et pour rejeter le Vieil-Evreux parmi ces prétendus *camps de César*, nom par lequel on désigne ordinairement tout ce que l'on ne veut pas se donner la peine d'examiner.

Telle était l'erreur généralement répandue,

lorsqu'en 1801 votre savant confrère M. Rever, correspondant de l'Institut, commença des fouilles dont les résultats importants viennent d'être consignés dans un volume publié par l'académie d'Evreux. Afin de propager, autant qu'il est en vous, les écrits qui sont de nature à éclaircir la géographie ancienne de la province, vous avez chargé l'un de vos membres les plus instruits, M. Roger, secrétaire-adjoint de la société, de faire une analyse détaillée de l'ouvrage de M. Rever: elle paraîtra dans votre quatrième volume (1).

Vous avez reçu de M. Langlois une notice fort intéressante sur deux tombeaux gallo-romains, trouvés à Rouen dans le courant des années 1827 et 1828. Le premier fut découvert en creusant les fondements d'une maison, rue du Renard, quartier Saint-Gervais. Il présentait un alliage de plomb et d'étain fort oxidé. Ses dimensions étaient en longueur d'environ 4 pieds 8 pouces sur 9 pouces et demi de largeur à la tête, et à peu près 6 pouces aux pieds; le couvercle en était plat. Les débris humains qu'il recélait sont de proportions

(1) Nous prions M. De La Rue, secrétaire de l'académie d'Evreux, de recevoir nos remercîments pour l'obligeance qu'il a mise à nous prêter quelques-unes des planches en cuivre qui ont été faites pour l'ouvrage de M. Rever.

telles qu'ils ne peuvent provenir, selon toute apparence, que d'une jeune personne de 12 à 13 ans au plus. A la tête du squelette étaient une médaille en bronze de Postume père, et deux petits vases de fabrique très-élégante; le premier en verre fort mince, de la forme d'un simple gobelet; le deuxième d'une terre extraordinairement légère et de couleur bronze antique, avec la formule AVE écrite en beaux caractères et accompagnée de quelques ornements fort simples. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que les ossements que recélait ce sarcophage étaient colorés en vert; l'analyse chimique, faite sur une portion de ces débris, a constaté la présence du cuivre, qui paraît avoir été l'agent colorateur.

De nouvelles fouilles faites dans le mois de janvier 1828, à 12 pieds sous le sol, et à 4 de l'endroit où s'était trouvé le premier cercueil, en firent découvrir un second également en plomb. Celui-ci portait 2 pieds 10 pouces de long sur 9 pouces de large et 8 de profondeur. Le dessus était plat, ainsi que dans le premier cercueil. Il renfermait le squelette d'un enfant de l'âge de 2 à 3 ans, et de plus un hochet ou jouet, consistant en un anneau de bronze de 2 pouces et demi à trois pouces de diamètre et de forme à peu près elliptique, auquel sont suspendus et enfilés, comme les

patenôtres d'un chapelet, dans l'ordre suivant : deux défenses de sanglier, un anneau de bronze sans chaton et sans ornements, 4 médailles romaines du même métal, une petite sonnette quadrangulaire, un tronçon de coquille turbinée, et et enfin deux globules de biscuit ou d'émail d'un vert tendre et striés dans leur pourtour.

Le mémoire de M. Langlois paraîtra dans votre quatrième volume.

— Au commencement du siècle dernier, M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, ayant fait des fouilles dans le village de Vieux, bâti sur les ruines de l'ancienne capitale des *Viducasses*, il y trouva des murs d'édifices considérables, des thermes, un gymnase, et des objets précieux, tels que médailles, inscriptions, vases, statues en marbre, etc. Depuis lors on n'avait point pratiqué de fouilles en cet endroit, mais on y avait découvert par hasard des inscriptions, des tombeaux, des médailles, et une mosaïque dont chaque année on voyait disparaître les restes.

Afin de sauver de la destruction les derniers débris de cette mosaïque et de les faire transporter dans votre muséum avec les précautions convenables, vous nommâtes en 1826 une commission composée de MM. Lair, de Magneville, Léchaudé, Simon et Deshayes. Cette commission a

parfaitement répondu à vos intentions et vous a présenté un rapport rédigé par M. Deshayes, que je dois particulièrement féliciter de son zèle (1). Le rapport que vous avez entendu contient la relation des fouilles faites en septembre 1826, et une description du pavé qui vous avait déterminé à les entreprendre.

—En 1827, vous avez voté de nouveaux fonds pour exécuter d'autres travaux dans la même commune, et le 24 septembre on pratiqua quelques excavations dans le champ des Crètes, tout près du village. On y découvrit d'abord un mur en maçonnerie de petit appareil avec des cordons de briques et ayant 14 pieds de longueur sur 32 pouces de largeur.

A 134 pieds de ce mur, vers l'ouest, on en trouva un autre dont l'épaisseur était de 5 pieds 4 pouces ; il était entièrement en briques et se liait à une construction qui fut mise à découvert les jours suivants.

Les 25, 26 et 27 septembre, les fouilles, continuées sous la direction de MM. Deshayes et Simon, donnèrent pour résultat le déblai de trois côtés d'un parallélogramme ayant en œuvre 28 pieds sur 24 ; les murs en étaient formés de deux

(1) M. Deshayes est resté à Vieux une semaine entière, afin de surveiller les travaux.

revêtements en pierre de petit appareil, bien équarries, n'ayant que 3 ou 4 pouces de surface; l'espace compris entre les deux revêtements était rempli d'un blocage à bain de chaux et de ciment; enfin deux de ces murs offraient une ouverture cintrée, haute de 28 pouces, et semblable à celles qu'on a observées dans les ruines romaines de Bayeux, de Lillebonne et du Vieil-Evreux. Tel est le résumé du rapport qui vous a été fait par M. Deshayes; ce que l'on a déblayé de ces constructions romaines annonce bien un vaste édifice, mais rien n'indique encore quelle en était la destination, et de nouvelles fouilles seraient nécessaires pour en déterminer l'usage et l'étendue.

—Afin d'employer avec le plus de fruit possible tous les moments qu'ils ont passés à Vieux, MM. Simon et Deshayes ont exploré un aquéduc souterrain situé dans la cour de M. Hobey, au milieu du village, et que la tradition attribuait aux Romains; ils ont reconnu que ce conduit, qui communique avec une fontaine placée dans la même cour, se trouve environ à 8 pieds au-dessous du sol, mais qu'il ne consiste que dans quelques pierres brutes, superposées, sans ciment, formant une espèce de dalle dans laquelle coule l'eau de la fontaine; on ne peut donc le regar-

der comme un ouvrage romain, ce qui montre combien il faut être en garde contre les traditions populaires.

—Espérant retrouver dans les archives de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, quelques détails sur les travaux d'exploration faits à Vieux en 1704 par M. Foucault, et un plan des édifices qui furent alors découverts, vous m'avez chargé d'écrire à plusieurs membres de cette célèbre académie, qui se sont empressés de répondre à vos questions. MM. Dacier et Champollion Figeac vous ont appris que le mémoire de M. Foucault, dont un extrait seulement a été publié (1), n'a point été déposé aux archives de l'académie ; qu'on n'y a pas trouvé non plus le plan de Vieux dressé en 1704, mais qu'il existe dans les mêmes archives une dissertation inédite sur des inscriptions trouvées à Vieux et à Lillebonne (2).

— Malgré les preuves irrécusables qui en existaient de son temps, le savant Huet, évêque d'Avranches, ne voulait pas croire qu'une ville

(1) Cet extrait se trouve dans le premier volume des mémoires de l'académie.

(2) Pendant mon dernier séjour à Paris j'ai parcouru cette dissertation qui se trouve inscrite dans le procès-verbal de la séance de juin 1705 (registre n° 1er de l'académie).

L'inscription trouvée à Vieux, dont il est fait mention, n'avait

eût existé à Vieux ; il n'y voulait voir que les vestiges d'un camp romain. M. Galland, secrétaire de M. Foucault, et correspondant de l'académie des inscriptions, défendit avec beaucoup d'avantage l'opinion généralement reçue ; mais telle était l'obstination du savant évêque, que les arguments invincibles de M. Galland ne purent le faire revenir sur ce qu'il avait avancé dans la première édition des *Origines de Caen*.

M. Léchaudé d'Anisy, qui possède aujourd'hui la correspondance inédite de Huet, vous a communiqué plusieurs lettres relatives à cette discussion archéologique, quoique le principal mérite de ces lettres soit de rendre évidente l'erreur bien connue aujourd'hui, que Huet avait cherché à faire prévaloir, vous les imprimerez dans votre troisième volume, parce qu'elles renferment quel-

qu'un pied de long. Les caractères en étaint négligés et elle présentait cinq lignes dont on ne lisait plus que

MEMORIA
VASSIONI

L'auteur de la dissertation s'attache à prouver que le mot MEMORIA ne signifie pas à la mémoire, comme dans tant d'autres inscriptions où l'on trouve la formule *memoriæ æternæ*, etc., mais qu'il signifie tombeau. Il compare l'inscription de Vieux à une inscription de Lillebonne qui est bien connue, et sur laquelle le mot *memoria* paraîtrait devoir s'entendre dans le même sens. Cette notice est au reste bien peu intéressante.

ques documents précieux pour l'histoire du pays, et qu'une telle discussion entre deux hommes aussi instruits vous a paru remplie d'intérêt.

— M. Rever vous avait présenté un mémoire dans lequel il refutait l'opinion de ceux qui prétendent que l'emploi des chaînes de brique dans les constructions romaines de petit appareil n'a commencé que sous le règne de Gallien. Peu de temps après, M. Harou Romain vous a lu une notice dans laquelle il apporte de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion de M. Rever. Elle traite successivement de la diversité des matériaux qui ont été employés dans les constructions; de l'ancienneté de l'usage de la brique, et de l'identité des principes qui ont dû être suivis dans les constructions de petit appareil.

—Il reste encore à éclaircir bien des points de géographie qui ne pourront l'être définitivement que par les recherches consciencieuses de ceux qui ne voudront rien décider avant d'avoir acquis des preuves matérielles pour baser leur opinion. Il n'est pas aussi difficile qu'on le pense de retrouver l'emplacement des anciennes villes romaines; il n'en est aucune qui n'ait laissé quelques vestiges, et cette vérité vient encore d'être mise en évidence par les découvertes de M. de Gerville. Il s'était proposé d'explorer les ruines

d'*Alauna*, et de déterminer la position de *Crociatonum* et de *Coriallum*; le mémoire intéressant qu'il vous a fait parvenir montre avec quel succès il est arrivé à son but.

Alauna, située à Alaume, tout près de Valognes, renferme encore un amphithéâtre et des thermes dont les ruines attirent les étrangers qui visitent le Cotentin, mais on ignorait la position des deux autres villes, et quoique l'on connût celle d'*Alauna*, on n'avait aucune donnée positive sur son étendue.

Les explorations de M. de Gerville ont prouvé qu'*Alauna* n'avait pas moins de trois quarts de lieue de longueur; que les maisons en étaient écartées les unes des autres, circonstance qui a déjà été reconnue dans les villes romaines de l'Angleterre et du nord de la France. Un autre fait important qui a déjà été observé dans les deux pays que nous venons de citer, c'est que les ruines d'*Alauna* sont couvertes de cendres; il paraît que la plupart des maisons en étaient de bois, et qu'elles ont péri par le feu.

M. de Gerville a prouvé que *Crociatonum* était à Saint-Côme-du-Mont, à une lieue au nord de Carentan. Cette ville était moins grande qu'*Alauna*; elle avait sur la rivière d'Ouve un port auquel on accédait au moyen d'une chaussée

en pierres de taille. Cette chaussée, peu éloignée de la grande route actuelle, existait encore il y a soixante ans. Enfin *Coriallum* était situé entre Cherbourg et Tourlaville, près de la rivière de Trotebec, où M. de Gerville a observé les fondations d'une tour circulaire et des ruines évidemment romaines.

— Il existe, à une demie-lieue du camp romain de Bernières, dans la commune de Saint-Aubin-sur-mer, arrondissement de Caen, des restes de murailles et des débris de tuiles romaines. Le terrain qui s'avance un peu dans la mer en cet endroit s'appelle encore aujourd'hui *Cap romain*, et l'on y voyait autrefois deux puits qui ont été envahis par la mer. On a trouvé dans le voisinage de ces puits un pavé en pierre de taille, des fragments de marbre de Vieux, des espèces de cuillers, des morceaux de verre et de poterie, deux petites barres de fer, et un grand nombre de clous de même métal. M. G. Vaugeois, de l'Aigle, auquel vous devez ces renseignements, pense qu'il existait dans cet emplacement un petit fort qui dépendait de la ligne de défense établie par les Romains sur notre littoral (1).

Dans le même quartier, environ à trois quarts

(1) Avant M. Vaugeois, plusieurs personnes avaient remarqué à Saint-Aubin des traces de constructions romaines, mais elles

de lieue de la mer, et à un quart de lieue à l'ouest du camp de Bernières, il y avait un autre fort dont les vestiges sont connus aujourd'hui sous le nom de *Fosses* ou *Tombettes Saint-Ursin*. On y a trouvé des médailles romaines et des espèces de cuillers semblables à celles de Saint-Aubin.

—M. de Golbery, membre de l'Institut et votre correspondant, vous a soumis un mémoire fort intéressant sur l'ancienne ville d'*Argentouaria*, dont les ruines existent à une demi-lieue de Colmar, dans le village de Harbourg; vous en publierez un extrait dans votre quatrième volume.

—Jusqu'ici la plupart des historiens et des géographes ont admis que les distances mentionnées dans les commentaires de César sur la guerre des Gaules, doivent être calculées d'après les mesures romaines, et cette opinion a servi de base aux travaux entrepris pour éclaircir la géographie ancienne. M. Roger a émis une opinion contraire qu'il vous a exposée dans un mémoire très-intéressant. Les Gaulois avaient divisé leurs chemins au moyen de pierres placées de distance en distance. Les

n'en avaient point entretenu la société. M. Vaugeois a déposé dans le muséum des antiquités de la Normandie, des fragments de tuiles, du ciment romain et un morceau de marbre de Vieux, le tout apporté de Saint-Aubin.

intervalles compris entre ces pierres étaient d'un tiers environ plus étendus que le mille romain. Or, il est naturel de croire que César ne fit point mesurer les distances qu'il mentionna, et qu'il se servit des mesures usitées dans la Gaule, à moins qu'on ne suppose qu'il traînait à sa suite des savants munis de tous les instruments nécessaires aux opérations géographiques. M. Roger a prouvé par l'examen du texte de César et par le témoignage de plusieurs historiens, qu'à partir des bords de la Saône on n'employait plus le mille romain, mais la lieue gauloise comme mesure itinéraire, et que César s'est conformé à l'usage reçu de son temps.

MOYEN AGE.

Jusqu'ici un petit nombre de savants se sont livrés à l'étude du moyen âge, aussi cette partie de la science demande-t-elle encore de longues recherches pour être bien connue. Le champ est vaste, il promet une abondante récolte à ceux qui voudront y moissonner, et plusieurs membres de la société ont commencé à le parcourir avec succès.

—M. de Gerville vous a adressé sur l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel un mémoire historique dans lequel vous avez trouvé un grand

nombre de faits curieux. La première partie de l'ouvrage contient des détails étendus sur l'âge des constructions religieuses, civiles et militaires, qui dépendaient de cette ancienne maison fortifiée; la deuxième traite des nombreux manuscrits qu'elle renfermait et dont personne ne s'était encore occupé; la troisième est relative à son histoire militaire.

—Vous avez également reçu de M. de Gerville un travail important sur les anciens châteaux des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

— Dans certaines églises, le chœur n'est pas parfaitement aligné sur la nef, d'où il résulte une déviation sensible dans la direction des lignes. Frappé de cette disposition dans l'église Saint-Pierre de Caen, M. Rever vous a entretenus des idées qui ont été émises à ce sujet par quelques antiquaires. Les uns veulent que la fausse équerre qui existe dans les monuments religieux vienne de l'inhabileté des architectes ou des interruptions qu'ils ont mises dans leurs travaux. D'autres pensent que cette déviation des lignes n'a pas été produite sans dessein, et qu'elle indique le mouvement de la tête du Christ mourant; ce qui paraît à M. Rever tout-à-fait conforme à l'esprit du moyen âge durant lequel on retraçait l'his-

toire sainte et même les mystères sous toutes sortes d'images; d'ailleurs les églises, pour la plupart en forme de croix, rappellent naturellement le mystère de la Rédemption.

Quoiqu'il en soit, une particularité remarquable dans l'église Saint-Pierrre de Caen, c'est que l'inclinaison de l'abside terminale (la chapelle de la Vierge) n'est pas dans le même sens que celle du chœur.

— Le même confrère vous a communiqué des notes sur la tour de l'église Saint-Jean de Caen, qui est penchée depuis long-temps, et semble menacer de sa chute les maisons qui l'entourent; il paraît que le portail, sur lequel repose cet édifice, se pencha tout d'une pièce, d'un pied et demi du côté du nord, lorsqu'il fut élevé de 30 pieds, et qu'afin de rétablir le niveau, l'architecte fit construire un massif de maçonnerie en forme de coin. Au moyen de cette espèce de calle, la tour fut élevée d'environ 80 pieds, et elle a peu souffert depuis plus de 400 ans qu'elle existe, quoiqu'elle penche sensiblement au nord. Cette inclinaison n'a du reste aucun rapport avec celle de la tour de Pise, comme quelques auteurs se sont plus à le répéter, puisqu'elle n'est pas le résultat d'une combinaison, mais bien celui d'un accident occasionné par le peu de consistance du sol.

et que plusieurs monuments attestent le pédantisme de cette époque (1).

— L'église du Frêne-Camilly, arrondissement de Caen, a fourni à M. Deshayes le sujet d'un bon mémoire dans lequel il a décrit avec soin toutes les parties de ce monument remarquable, bâti dans le style roman et dans le syle gothique de la première époque.

—M. le vicomte de Chaumontel vous a présenté une description de l'église d'Émiéville, canton de Troarn; elle paraît en partie du XII[e] siècle, et l'on y voit encore une corniche supportée par des têtes grimaçantes : la tour n'en est pas ancienne, et peut-être du XVI[e] siècle.

—Vous avez reçu de votre savant correspondant, M. Schweighauser, membre de l'Institut, des observations importantes sur les monuments religieux du moyen âge, qu'il a visités près des bords du Rhin et dans plusieurs autres contrées voisines. Depuis Strasbourg jusqu'à Maestreicht, M. Schweighauser a observé une grande quantité d'églises romanes de différents âges; beaucoup d'églises gothiques fort curieuses entre Maestreicht

(1) M. Harou-Romain a vu, aux quatre angles de l'encadrement du bas-relief, le profil d'un limaçon rampant; ce mollusque était, chez les anciens, un emblème des excès de la volupté.

et Trèves ; enfin à Trèves, les unes et les autres mêlés à des monuments romains d'une haute importance, dont quelques-uns semblent présenter des transitions du style antique au style du moyen âge. Ce mémoire contient d'excellentes descriptions de tous ces édifices, d'où il ressort un grand nombre de faits précieux pour l'histoire de l'architecture, et vous vous êtes empressés de le faire imprimer dans votre troisième volume.

—Pendant que M. Schweighauser explorait les bords du Rhin, M. Auguste Le Prévost parcourait le midi de la France, et faisait de son côté des observations d'un grand intérêt sur les monuments de ce beau pays ; il doit incessamment vous soumettre le résultat de ses découvertes.

—Deux autres membres de votre société, MM. Ant. Passy et Paul Dibon, ont entrepris, en Angleterre et en Ecosse, un voyage archéologique dans lequel ils ont recueilli des documents précieux sur plusieurs monuments du moyen âge encore très-peu connus en Angleterre et entièrement ignorés en France ; ces édifices ont été dessinés par M. Dibon, dont le talent vous est connu.

—Je vous ai communiqué moi-même des notes sur l'architecture de quelques églises des départements de la Sarthe, de l'Orne et du Calvados.

La cathédrale du Mans mérite toute l'attention des Antiquaires (1). Elle se compose d'une nef romane fort longue, d'une vaste croisée, d'un chœur gothique très-élevé, entouré d'un double rang de bas-côtés et d'une ceinture de chapelles.

A quelques différences près, la nef ressemble à celles de Sainte-Trinité de Caen et des autres églises romanes d'une grande dimension; primitivement les arcades qui la séparent des aîles étaient à plein cintre, soutenues par des colonnes cylindriques; mais dans la suite, de deux en deux, on renferma une des colonnes dans un pilastre carré, et les arcades rétrécies par ce grossissement alternatif des supports furent transformées en ogives obtuses.

La façade de l'ouest est simple, mais élégante; trois portes cintrées correspondent aux trois nefs, la principale d'entre elles est surmontée d'une archivolte présentant plusieurs rangs de pierres cunéiformes de deux couleurs (2), et d'une belle fenêtre à plein cintre.

(1) Cet édifice est bâti au milieu des ruines de l'antique *Suindinum* (le Mans), à peu de distance des arênes et des thermes antiques de cette ville, et sur une éminence qui est encore garnie de murailles romaines.

(2) Beaucoup de cintres du VIIIe et du IXe siècles présentent le même caractère, et plusieurs savants regardent cette partie de la cathédrale du Mans comme remontant au IXe siècle; ils

Le portail méridional de la nef, précédé d'un porche roman, est particulièrement remarquable. On y voit huit grandes statues entées sur les colonnes placées des deux côtés de la porte, et un bas-relief très-curieux qui en orne le tympan.

Le chœur, dans le style gothique et beaucoup plus élevé que la nef, ne s'accorde nullement avec elle. Ce qui frappe d'abord quand on l'examine à l'extérieur, c'est le contour gracieux du chevet; la grande légèreté des contre-forts qui s'élèvent jusqu'au sommet des murs, en supportant trois arcs-boutants superposés; et plus bas les chapelles qui forment toutes de petites absides rayonnant autour de l'abside principale.

Intérieurement l'effet est admirable ; le sanctuaire est entouré d'ogives élancées, supportées par d'élégantes colonnes cylindriques et surmontées de fenêtres dans le style rayonnant. Comme les arches du sanctuaire remplissent

considèrent un médaillon, grossièrement sculpté et placé au-dessus de la porte principale, comme étant la figure de Louis-le-Débonnaire ; enfin ils fondent leurs présomptions d'ancienneté sur la disposition des pierres en damier (*opus reticulatum*). Pour moi, je n'oserais rien conclure de ces différentes particularités, parce que (sauf le médaillon qui n'est pas prouvé représenter Louis-le-Débonnaire) elles se trouvent dans plusieurs monuments du XIe siècle.

à elles seules les deux tiers de la hauteur totale de l'édifice, les bas-côtés ont par suite une élévation considérable ; ils forment deux enceintes qui ne sont pas d'une égale hauteur. Ce décroissement graduel dans les parties accessoires du sanctuaire est parfaitement entendu ; en effet il ne fallait pas que l'œil fût arrêté trop brusquement, mais que les arcades se développâssent successivement sur des plans différents, et s'accordâssent sans se confondre.

La cathédrale du Mans offre encore des vitraux peints, des tombeaux et des boiseries très-remarquables.

L'église de la Couture, au Mans, est aussi extrêmement intéressante ; on y voit une crypte, et l'abside romane du chœur est ornée intérieurement de colonnes couronnées de petites statues de la même époque.

La nef, de transition, présente à l'intérieur un curieux mélange d'ogives et d'arcades semi-circulaires ; on y remarque au-dessous des fenêtres, une corniche supportée par des corbeaux, qui sépare en deux parties l'élévation des murs.

Une partie de l'église de Beaumont-sur-Sarthe appartient à l'architecture romane. Celle d'Alençon, remarquable par son élégant portail, par les nombreux compartiments de ses voûtes et ses

moulures prismatiques, paraît être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

J'ai encore eu l'honneur de vous soumettre des notes sur l'architecture d'un assez grand nombre d'églises du Calvados (1); sur un siége en marbre de Vieux, connu sous le nom de *Chaire d'Odon*, qui existe encore dans l'église de Saint-Vigor-le-Grand près Bayeux, et sur d'anciens fonts baptismaux d'une forme particulière, également en marbre, dont les débris sont déposés dans votre collection d'antiquités.

— De tous les monuments qui appellent l'attention des amis des arts, il n'en est point dont l'étude et l'examen, sans parler du sentiment intime et particulier qui nous y rattache, présentent plus d'intérêt que les anciens tombeaux. Malheureusement les guerres de religion et les fureurs révolutionnaires en ont fait disparaître un grand nombre, et le peu qui nous en reste ne porte que trop souvent les traces des injures qu'ils ont éprouvées.

La cathédrale de Rouen, qui était autrefois extrêmement riche en monuments de ce genre, en possède encore plusieurs très-remarquables; l'un

(1) Les églises que j'ai analysées depuis la publication de mon mémoire sur l'architecture religieuse du moyen âge, sont au nombre de 150 environ.

d'eux a fourni le sujet d'une notice fort intéressante qui vous a été lue par M. Deville, auquel on doit déjà plusieurs ouvrages d'un haut intérêt. Ce tombeau est celui de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie ; il paraît avoir été élevé vers 1465, et montre les premières traces du passage de l'architecture gothique à celle de la renaissance.

—MM. de Magneville et Vaugeois vous ont entretenus de plusieurs tombeaux découverts dans la cour de l'ancienne abbaye de Sainte-Trinité de Caen, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, qui paraissent remonter à une époque voisine de la fondation de cette abbaye.

—M. de Cacheleu, membre de la société à Tourville, près de Pont-l'Evêque, vous a informé que plusieurs monnaies d'or et d'argent, qui remontent au XVe siècle, ont été découvertes cette année à Saint-Sauveur près de Honfleur.

—De son côté, M. Frédéric de Cacheleu a observé dans la forêt de Touques des murailles très-anciennes au sujet desquelles il se propose de vous adresser des notes.

HISTOIRE.

Les annales relatives à nos premiers ducs sont enveloppées de tant d'obscurité, elles offrent tant de contradictions, d'incohérence et de confusion, qu'il est bien difficile à l'écrivain de ne pas s'égarer dans ce dédale immense, où sa marche est incessamment arrêtée par des obstacles toujours renaissants. Ce serait donc rendre un grand service à notre histoire que de l'affranchir du voile qui la couvre depuis plusieurs siècles, et vous savez que les efforts de MM. Aug. Le Prévost et Th. Licquet, ont été déjà couronnés du succès. Ce dernier vient de vous adresser une dissertation sur une clause du traité de Saint-Clair-sur-Epte (le mariage de Rollon avec Giselle, fille de Charles-le-Simple), dans laquelle il démontre que notre premier duc n'épousa point une fille du Roi de France, et que les historiens ont appliqué à Charles-le-Simple des détails qui appartiennent à Charles-le-Gros. Cette dissertation paraîtra dans le quatrième volume de vos mémoires.

— Jean III, duc de Bretagne, étant mort en 1341, le comte de Montfort, son frère puîné, s'empara de la couronne ducale, mais elle ne

tarda pas à lui être disputée par Charles de Blois. Ce dernier, neveu du Roi de France, avait épousé la fille de Gui de Penthièvre, l'un des frères de Jean III, et c'était à ce titre qu'il prétendait au duché de Bretagne. Le comte de Montfort ne vit pas l'issue de la guerre qu'il avait entreprise pour défendre ses droits contre son compétiteur ; il était réservé à son fils (1) de la terminer par une victoire éclatante qui coûta la vie à Charles de Blois. Cette action qui termina les longues divisions auxquelles la Bretagne était livrée depuis 1341, eut lieu en 1364, près de la petite ville d'Auray, département du Morbihan; vous avez reçu à ce sujet de M. le colonel de Penhouet, un mémoire historique dans lequel on trouve beaucoup de détails nouveaux sur les circonstances de cette bataille.

C'était un usage assez général dans le moyen âge de bâtir des chapelles dans les lieux où des batailles s'étaient données ; aussi Montfort en fonda-t-il une à Auray, en l'honneur de Saint-Michel, le 5 février 1382 ; elle a servi à M. de Penhouet à reconnaître la place où les deux armées en vinrent aux mains, ce qui était encore

(1) Ce fils prit le nom de Jean IV, lorsqu'il fut en possession du duché de Bretagne.

incertain, vu le peu de précision qui règne dans le récit des historiens.

— M. Pluquet, auquel nous devons déjà plusieurs ouvrages et la publication du roman de Rou de Robert Wace, poëme du XIIe siècle, d'un grand intérêt pour l'histoire de Normandie, va rendre de nouveaux services en mettant au jour un essai historique sur la ville et l'arrondissement de Bayeux. Cet ouvrage, composé sur un plan neuf, et le fruit de longues recherches, renfermera des détails étendus sur la ville de Bayeux du temps des Romains, sous les Saxons, sous les Normands et sous la domination anglaise. On y trouvera des documents précieux sur l'état du commerce de cette ville dans les temps anciens et modernes; sur la forme des anciennes chartes; sur la médecine dans le moyen âge; sur les anciens meubles, la décoration intérieure des maisons, les anciens habillements, l'ancien langage, les préjugés, les superstitions et les contes populaires; en un mot, sur les mœurs des habitants du Bessin depuis les Romains jusqu'à nos jours.

— Dans une contrée plus éloignée de nous, à la Flèche, M. Pesche, l'un de vos correspondants, publie un dictionnaire statistique dans lequel on trouve un précis fort curieux sur l'histoire et les monuments de chaque commune du département de la Sarthe.

—On gémit depuis long-temps sur la perte successive des traditions populaires. Chaque année, chaque jour, pour ainsi dire, efface quelqu'un de ces précieux souvenirs; et si l'on ne se hâte de recueillir ceux qui subsistent encore, la civilisation, en répandant peu à peu dans nos campagnes les mœurs, l'esprit et le langage des villes, aura bientôt tout détruit. Ainsi se brisera en partie la chaîne qui unit le présent au passé, et se tarira une source abondante de secours pour l'histoire.

—Vous avez donc pensé avec raison, Messieurs, qu'il était urgent de prendre des mesures pour sauver ce qui reste encore de nos antiquités morales, et vous avez nommé à cet effet une commission composée de MM. Roger, de Magneville, de Gournay et Lange, qui s'occupe avec zèle de recueillir des faits et de les classer. M. Roger a rédigé, au nom de la commission, une circulaire détaillée qui retrace les principaux objets dont se composera l'ouvrage projeté et qui invite tous les membres de la société à y concourir.

—Cet appel a produit l'effet que vous en attendiez; plusieurs notices vous sont annoncées, et dernièrement vous avez entendu un mémoire très-bien fait de M. de Beaucoudrey, sur les mœurs des habitants du canton de Tessy (Manche).

—M. de Chaumontel vous a donné de son côté des détails intéressants sur le langage, la prononciation et les usages de ceux des environs de Troarn.

—Avant de prendre la décision dont je viens de vous entretenir, vous aviez reçu de M. Pesche un bon travail sur l'antiquité de quelques usages et locutions conservés à La Ferté-Bernard et dans plusieurs autres contrées du département de la Sarthe. Cette notice fera partie de l'histoire de La Ferté-Bernard, que M. Pesche est sur le point de publier.

—M. le chevalier Bottin, membre de la société royale des Antiquaires de France, vous a fait parvenir une excellente notice sur des traditions relatives à des dragons volants, qu'il a recueillies dans le nord de la France, et sur des cérémonies religieuses, principalement des processions, qui se rattachent à ces traditions. Vous avez appris avec plaisir que l'auteur se propose de publier son travail.

—Il n'est pas rare de rencontrer dans les sculptures du moyen âge des personnages grotesques, des animaux monstrueux et même des scènes indécentes.

Votre confrère, M. Boscher, regarde ces sculptures comme une conséquence naturelle des

mœurs et des goûts de l'époque, et pense qu'elles ne sont pour la plupart que des souvenirs des travestissements ridicules et des jeux auxquels on se livrait alors dans certaines fêtes de l'année et dont l'usage se perpétua jusqu'au XVI[e] siècle, malgré les efforts de l'église pour les empêcher. Telles étaient les fêtes des fous, de l'âne, du petit évêque, des cornards, etc., etc. Le mémoire de M. Boscher est rempli de recherches intéressantes sur les cérémonies burlesques pratiquées dans ces fêtes, et sur les sculptures bizarres qui se rencontrent sur nos anciennes églises. Il explique comment ce qui nous choque aujourd'hui pouvait, dans le moyen âge, être regardé comme un divertissement honnête et comment la différence des mœurs a changé les idées, sans que l'on puisse conclure qu'autrefois la corruption était plus grande que dans le temps où nous vivons.

— M. Richome vous a communiqué de bonnes observations sur l'architecture de la cathédrale de Séez, dont la majeure partie appartient au gothique primordial; il vous a lu également une notice historique sur la forteresse d'Hiesmes, arrondissement d'Argentan. Cette place fort ancienne existait dès les premiers temps de la monarchie, et même auparavant; c'était la capitale d'un pays qui s'étendait très-loin entre l'Orne et la

Dive. Elle joua un rôle assez marquant sous les ducs de Normandie ; mais elle perdit son importance, après la réunion de cette province au royaume de France ; la notice de M. Richome contient des détails nombreux et intéressants sur l'histoire de cette petite ville.

— M. de Caumont a presque terminé sa carte monumentale du Calvados, et il vous a soumis ce travail, qui doit singulièrement faciliter l'étude des antiquités ; un petit nombre de signes différemment combinés ont suffi à l'auteur pour donner avec précision un nombre considérable d'indications. Ainsi les églises romanes ou à plein cintre sont désignées par un cercle, les églises gothiques ou à ogives par un triangle ; ces deux figures, entrelacées ou simplement accolées l'une à l'autre, indiquent dans le premier cas un monument de transition ou le mélange des cintres avec les ogives, et dans le second une construction de deux époques, dont une partie est romane et l'autre gothique. Les chiffres 1, 2, 3, placés sur le signe représentatif de l'architecture à ogives, déterminent exactement à quelle époque les monuments de ce genre doivent être rapportés ; le gothique primordial est désigné par le numéro 1, le gothique secondaire par le numéro 2, et le gothique tertiaire par le numéro 3.

M. Romain rend chaque jour de bien plus grands services encore aux sciences que nous cultivons, par le soin qu'il met à restaurer les monuments anciens dans le style du temps où ils furent primitivement élevés.

— Vous n'avez rien négligé pour que les planches de votre quatrième volume fussent mieux faites que celles des années précédentes ; plusieurs d'entre elles ont été confiées à des artistes de la capitale ; et vous en devez deux au burin de M. Hyacinthe Langlois. La plupart des autres ont été lithographiées avec beaucoup de succès par vos confrères, MM. Léchaudé d'Anisy, Ch. de Vauquelin de Sacy, Ed. Lambert, C. Maufras, et par votre dessinateur M. Le Nourrichel, professeur de peinture à Bayeux ; mais vous devez particulièrement des remercîments à M. Ch. de Vauquelin, qui a eu la complaisance d'aller à Mortain et à Avranches pour y dessiner plusieurs jolies vues, et à M. Ach. De Ville, qui a mis la plus grande obligeance à surveiller le tirage de vos planches dans les ateliers de M. Nicetas Périaux, votre imprimeur à Rouen.

—Voilà, Messieurs, l'indication des travaux qui vous ont occupés depuis votre séance du mois de mai 1826. L'usage reçu parmi nous m'empêche de vous parler des nombreux ouvrages imprimés,

qui vous ont été offerts, et dont vous publierez une liste (1). Je dois cependant distinguer parmi les autres, les magnifiques publications de MM. Britton et Pugin, sur les monuments du moyen âge ; l'essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille, par M. Langlois ; et celui de M. Achille De Ville sur l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville.

Ces livres, ainsi que plusieurs autres, se recommandent par la profondeur des recherches qu'ils contiennent, et par les belles planches qui les accompagnent.

BIOGRAPHIE.

La Société a perdu quatre de ses membres ; M. Dupont, professeur au collége royal de Caen ; M. Gosseaume, docteur en médecine, archiviste de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Rouen ; M. Potier, avocat à Alençon, et M. d'Anneville ancien magistrat à Valognes.

— Louis Dupont naquit à Valognes le 9 janvier 1792 de parents qui ne négligèrent rien pour

(1) Il a été décidé qu'on n'analyserait dans les rapports annuels que les manuscrits adressés à la Société, et qu'un catalogue des ouvrages imprimés serait publié dans chaque volume.

La première pensée de M. Gosseaume, après avoir reçu cette distinction, fut de mettre en ordre et de publier les manuscrits déposés dans les archives de l'académie, depuis 1744, année de sa création, jusqu'en 1793. Il en forma cinq volumes.

Outre ce travail important qui a mérité à M. Gosseaume la reconnaissance de tous les littérateurs Normands, on lui doit plus de vingt mémoires ou notices sur les sciences médicales, la philologie, l'archéologie et la littérature, qui, pour la plupart, ont été imprimés dans les différents volumes de l'Académie de Rouen.

Devenu médecin en chef des hospices, et chargé par l'autorité supérieure de missions relatives à la salubrité publique, il s'acquitta toujours avec distinction des fonctions qui lui furent confiées. Il avait travaillé pendant toute sa vie à une nouvelle version des psaumes qu'il a publiée dans la 89e. année de son âge; mais à peine l'impression de cet ouvrage fut-elle achevée que M. Gosseaume sentit ses forces décliner rapidement, il est mort le 25 avril 1827, généralement regretté de ses concitoyens.

— Pierre-Louis Potier du Fougeray, avocat, était né à Alençon le 13 février 1797, d'une fa-

mille considérée dans cette ville (1). Il avait fait de bonnes études et acquis beaucoup de talent dans les arts d'imitation, lorsqu'il vint à Caen pour suivre les cours de la faculté de droit et de la faculté des sciences. Son goût pour les arts et pour l'étude des antiquités me le fit alors connaître. J'eus le plaisir de lui apprendre à classer chronologiquement les constructions du moyen âge, et je ne tardai pas à apprécier ses nombreuses qualités, son aimable douceur, son jugement sein et son instruction solide aussi bien que ses excellentes idées sur la philosophie des beaux arts.

De retour dans ses foyers, M. Potier s'occupa de décrire et de dessiner les églises les plus remarquables de l'arrondissement d'Alençon, et d'accroître le cercle de ses connaissances archéologiques, ce qui me détermina à vous le proposer comme membre titulaire; mais cet infortuné confrère n'a joui que pendant quelques mois du titre dont vous l'aviez décoré; à peine âgé de trente ans, il a succombé en 1827 à une maladie du foye, dont il ne prévoyait que trop l'issue, et qui le rendait habituellement mélancolique.

(1) M. Potier du Fougeray, son père, chevalier de St.-Louis, avait occupé la place de maire à Alençon pendant 13 ans.

— Thomas-François Le Fort d'Anneville, mort à Valognes le 1er. avril 1828, naquit à Anneville-en-Sairés, le 12 avril 1742. Il avait fait de brillantes études au collége Louis-le-Grand, lorsqu'il fut, très-jeune encore, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Normandie. Profondément versé dans la connaissance des lois, il remplit cette place avec la plus grande distinction jusqu'à la dissolution des parlements.

Ses travaux judiciaires lui laissaient encore quelques loisirs qu'il consacrait à la littérature, et l'Académie de Rouen qui reconnut son mérite, s'empressa de l'accueillir parmi ses membres. M. d'Anneville fut même choisi pour présider ce corps littéraire dont la renommée était dès-lors très-étendue.

M. d'Anneville a laissé un grand nombre de recherches historiques et de notices manuscrites.

Parmi ses ouvrages imprimés on peut citer :

1°. Eloge du chancelier de l'hôpital, in-8°. ;

2°. Eloge Historique du parlement de Rouen (Londres 1777, in-8°. de 81 pages) ;

3°. Lettre du parlement de Rouen, au sujet de l'arrêt du conseil du 30 août 1784, concernant le commerce étranger dans les îles de l'Amérique. Paris 1785, in-8°. de 54 pages ;

4°. Remontrances du parlement de Rouen au

Roi, au sujet de l'édit d'octobre 1787, concernant les vingtièmes, 30 pages;

5°. Itérative remontrance du même parlement, au Roi sur le même sujet, même année, 10 pages;

6°. Lettre du parlement de Normandie au Roi, pour demander les anciens états de la Province, novembre 1788, 12 pages in-8°.;

7°. Lettre du parlement de Normandie au Roi, 3 mai 1788, 15 pages in-8°.

M. d'Anneville joignait à des connaissances variées et étendues une grande douceur de caractère et beaucoup d'amabilité; sa société avait été recherchée pendant long-temps par des personnes d'une grande distinction, telles que M. de Miromesnil, garde des sceaux, et M. de L'Essart, qui fut ministre dans des temps difficiles.

De retour à Valognes, M. d'Anneville a passé de longues années au milieu de sa famille et de ses amis. Malgré son âge, il a conservé jusqu'aux derniers moments de sa vie une mémoire surprenante; il savait par cœur presque tous les poëtes latins, et il écrivait dans cette langue avec beaucoup de facilité. Les nombreuses pièces de vers latins qu'il a composées à différentes époques se distinguent par beaucoup d'élégance

et de pureté. Peu d'années avant de mourir, M. d'Anneville avait encore écrit plusieurs pièces latines qui ne se ressentent pas des glaces de l'âge, et il était dans sa 86e. année quand nous l'avons perdu.

MÉMOIRES.

RECHERCHES

Sur le Mont-Saint-Michel, par M. DE GERVILLE.

En lisant les détails que je donnai l'an dernier sur les monastères du département de la Manche, on a dû s'apercevoir que les matériaux m'avaient souvent manqué. La révolution qui a détruit ces établissements, a dispersé ou anéanti la plupart des annales ou des renseignements *domestiques* que possédaient ordinairement les maisons religieuses ; quelques-unes même avaient perdu leurs titres les plus curieux long-temps avant cette époque de destruction. Tout ce que j'avais pu dire de celles-là, j'avais été forcé de le prendre dans les anciens recueils imprimés, tels que le *Neustria pia* ou l'onzième volume du *Gallia christiana*.

Il en est tout autrement de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Si on en juge seulement par ce que la révolution a respecté de ses titres et de ses manuscrits, on sera tenté de croire que les

Bénédictins de notre département y avaient concentré leurs études, leurs recherches et les travaux des laborieux copistes qui distinguèrent cet ordre savant, surtout la congrégation de St.-Maur.

La surabondance des manuscrits de cette maison, à la fois religieuse et militaire, m'a mis dans l'embarras des richesses ; elle m'a forcé à donner un travail séparé où je serai encore réduit à une indication très-succincte des matériaux que j'ai retrouvés. Dans le nombre assez considérable d'annales, de chroniques, d'histoires et de notices écrites à différentes époques sur le Mont-Saint-Michel, il est surprenant que personne ne se soit occupé de sa riche collection de manuscrits.

En m'écartant de la route tracée par mes devanciers, en montrant la source des renseignements authentiques et nombreux qui existent maintenant à la bibliothèque d'Avranches, je mettrai les savants et particulièrement les antiquaires de Normandie à même d'exploiter une collection qui mérite d'être connue.

Avant de donner sur ces manuscrits les notes que j'ai pu recueillir à la bibliothèque où ils sont déposés depuis quelques années, j'ai cru devoir dire quelque chose des bâtiments qui couvrent encore le Mont-Saint-Michel. En rap-

pelant l'époque de leur construction et de leurs principales restaurations, je pourrai jusqu'à un certain point mettre ceux qui le visiteraient avec mes indications, à même de faire dans un espace très-circonscrit, un cours d'architecture du moyen âge, depuis l'onzième siècle jusqu'au dix-septième.

A mes notes sur les manuscrits, je joindrai l'indication des principales chroniques, histoires, notices ou descriptions du Mont-Saint-Michel. Je terminerai ce mémoire par le précis des pèlerinages les plus remarquables dont ce lieu fut jadis l'objet, et des siéges qu'il a soutenus.

Des Bâtiments.

Depuis des siècles, il n'existe plus rien de cette petite église circulaire que construisit St.-Aubert, et qu'il dédia en 709 (1).

Après avoir chassé en 966 les clercs établis au Mont-Saint-Michel, et les avoir remplacés par des religieux assujettis à une règle sévère, le duc Richard Ier. y fit construire une église vaste avec des logements spacieux pour les moines. *Delubrum miræ magnitudinis spatiosaque monachis mœnia construxit* (2).

(1) Gall. christ. XI. Col. 511.

(2) Dudo apud Duchesn. Normann. script. — Gall. christ. Col. 512. N. pia, 376.

Cette église, terminée en 996, ne subsista pas long-temps. En 1001 elle fut détruite par le feu *cùm omnibus officinis* (1).

Richard, fils et successeur de celui qui avait bâti cette grande église, posa en 1022 les fondements d'un nouveau temple, tellement vaste que les auteurs du *Gallia christiana* (ibid.) l'appellent *Basilicam* (2).

Lorsqu'on bâtit cette église, Hildebert qui était abbé du Mont, fut chargé par Richard du détail des travaux; il s'occupa particulièrement des fondations et des ouvrages souterrains; c'est à lui qu'il faut rapporter les grosses colonnes cylindriques très-remarquables et les voûtes qui soutiennent encore une partie de l'église. Comme ces colonnes existent et méritent une attention particulière, j'ai cru devoir ici transcrire le passage qui en marque l'origine; *ut autem ad Ecclesiæ fabricam spatium sat amplum in cacumine montis haberet, crassiores pilas muros et fornices extruxit; suprà autem Ecclesiæ fabricam collocavit* (3).

(1) Gall. Christ. Col. 514. ex codice, Mss. Montis. — Mss. de le Roy, ibid.

(2) Chronic B. Michaëlis apd. Gall. script., tom. X, p. 247, ad an. 1023. L'incendie de la 1re. église est indiqué par Rodolph-Glaber ibid. p. 28.

(3) Gall. christ. XI. Col. 514. ex abbatiæ montis codice Mss.

La mort empêcha Hildebert de terminer ce travail ; Raoul de Beaumont, un de ses successeurs, s'en occupait encore trente ans après. Un autre Raoul acheva la nef vers 1060 (1).

Je donne des détails particuliers sur l'époque de cette construction, parce que la même nef, sauf quelques réparations, et le portail qu'on a retranché pour aggrandir l'esplanade, subsiste encore telle qu'elle fût construite alors (2).

Le portail occidental a été refait quelques années avant la révolution, et la nef a été raccourcie à la même époque. J'ai remarqué que des chapiteaux de l'XIe siècle ont été mêlés assez grotesquement aux colonnes et aux chapiteaux grecs adoptés lors de cette restauration.

Raoul qui acheva cette nef fit aussi faire la porte septentrionale de la forteresse et le cimetière des religieux sous la grande église (3).

A la fin de l'onzième siècle, les fortifications du Mont-Saint-Michel étaient déjà très-importantes. Ce fut là que Henri, le plus jeune des fils de Guillaume-le-Conquérant, se retira et soutint contre ses frères un siége mémorable. Ils

(1) Mss. de Th. le Roy. — Gall. christ. col. 514.
(2) Gall. christ. *Ibidem*.
(3) Gall. christ. *Ibidem*.

n'eussent jamais pu l'y forcer si le manque de vivres et surtout d'eau ne l'eussent contraint à capituler (1).

En 1103, la voûte de l'église s'écroula et entraîna dans sa ruine une partie des dortoirs (2).

Le 25 avril 1113, la foudre mit le feu à l'abbaye, tout fût la proie des flammes, hormis les voûtes, les grosses colonnes et la partie de l'église que le feu ne pouvait endommager. Roger, alors abbé, fit réparer les dommages, refaire la voûte écroulée, et remettre en état les bâtiments, surtout vers le nord. (3).

Le même abbé fit faire en pierre le cloître qui jusqu'alors avait été en bois; il fit construire différents appartements et de belles écuries, le tout solidement voûté (4).

Bernard, abbé depuis 1133 jusqu'en 1149, fit dédier l'église d'un autre Mont-Saint-Michel

(1) Ord. Vital apd. Normann. Script. antiq. Mss. de Th. le Roy.

(2) Mss. de Thomas le Roy. — Neustria pia, p. 386. — Gall. christ. Col. 516.

(3) Rogerius à septentrione funditùs extruxit dormitorium, refectorium et *equitum magnificam aulam* opere non minùs solido quàm lauto. Gall. christ. Col. 517.

(4) Rogerius sarta templi tecta instauravit; incendii damna reparans claustri arcam de ligneâ lapideam faciens et *ad montis radicem* equorum stationes *arcuatis fornicibus* librans. Neust. pia, p. 386 et 7.

en Cornwall, qui était un prieuré dépendant de son abbaye. Donné d'abord par Édouard-le-confesseur, ce prieuré fut redonné ou confirmé long-temps après par Robert, comte de Mortain et de Cornwall, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant. Cette église d'Angleterre était une imitation de celle de Normandie (1).

Le même abbé fit fondre et placer dans le clocher de son église deux cloches (c'était alors une grande rareté); il refit à neuf la partie nord de l'église qui était en ruines depuis 1103. Il fit vitrer les fenêtres et construire le clocher entre le chœur et la nef (2). . . . .

Jusqu'à présent, c'est généralement à la foudre qu'il faut rapporter les incendies du Mont-Saint-Michel. Un autre fléau se fit sentir pendant que Bernard était encore abbé. En 1138, durant la guerre pour la succession de Henri Ier., entre les comtes d'Anjou et de Blois, les habitants d'Avranches vinrent mettre le feu à cette forteresse; tout fut consumé, hormis l'église et les lieux voûtés (3).

Quelques années plus tard, un nouveau dé-

(1) Mss. de Th. le Roy.—Gall. christ, col. 517. Neustria pia, p. 387.

(2) Neustria pia. *Ibidem*.

(3) *Idem*.

sastre vint jetter l'épouvante au Mont-Saint-Michel. On y essuya un tremblement de terre si violent que, suivant le récit de Robert, alors abbé de ce monastère, on craignit que le Mont ne fût englouti (1).

Depuis cet évènement jusqu'à la fin du XII[e] siècle, l'abbaye avait goûté en paix les avantages d'une excellente administration sous le gouvernement paternel de ce même Robert. Non content d'écrire l'histoire de son temps et de son monastère, cet abbé employa ses talents, et son grand crédit, à réparer, embellir et augmenter son abbaye. Pendant qu'il la gouverna il y eut plus de soixante religieux. On peut voir dans le *Neustria pia* et dans *le Gallia christiana* le détail des travaux et des réparations qu'il y fit faire; ses manuscrits, dont je parlerai bientôt, sont trop nombreux pour n'avoir pas été faits dans un temps de bonheur et de tranquillité (2).

La foudre frappa de nouveau le Mont en 1161, mais sans y causer beaucoup de mal. (Mss. de le Roy).

(1) Neust. pia, p. 588.—Mss. de Thomas le Roy.—Gall. christ. Col. 519 et 20.

(2) Neustr. pia, p. 589.—Gall. christ. Col. 520. Mss. de le Roy.

Robert du Mont mourut en 1186; l'année de sa mort il fit encore construire *deux tours au-dessus du pignon de l'église, des appartements sous le plomb du four, ainsi que le corps de logis où étaient les vieilles infirmeries* (1).

Le Mont-Saint-Michel avait pendant cinquante ans joui des avantages de la paix; mais de nouveaux malheurs l'attendaient au commencement du XIIIe siècle. En 1203 la Normandie repassa sous la domination française. Jourdain, alors abbé, s'obstinait à tenir pour Jean-sans-Terre, après la soumission des autres forteresses du pays. Gui de Thouars, allié de Philippe-Auguste, vint avec une armée de Brétons assiéger le Mont-Saint-Michel, et ne pouvant s'en emparer, il y mit le feu : tout fut dévoré par les flammes, excepté l'église, les murs et les voûtes (2).

Philippe-Auguste devenu maître de la Normandie, fit remettre au même abbé une somme d'argent considérable, pour être employée aux réparations du monastère. Jourdain y fit tra-

(1) Mss. de Th. le Roy.
(2) *Ibidem. Ibidem.*

vailler avec beaucoup d'ardeur jusqu'à sa mort arrivée en 1212 (Ibid).

Le réfectoire ou dortoir (car Thomas le Roy emploie ces deux noms) fut refait en 1216 par Raoul des Isles, successeur de Jourdain (1).

On voit dans le *Gallia christiana* que le même abbé fit construire le cloître, et que cet ouvrage fut terminé en 1228 (2). Thomas le Roy dit seulement : *Construction des piliers du cloître en* 1228.

Vingt-neuf ans plus tard, l'abbé Richard Turstin fit faire des constructions considérables *entre l'extrémité du cloître et le corps-de-garde* (3).

Pour l'intelligence de ces différentes positions, j'ai joint à mon mémoire un plan du Mont-Saint-Michel.

(1) Mss. de Th. le Roy.

(2) Gall. christ. Col. 522.

(3) *Idem*. J'ai cru devoir encore transcrire le texte de ces ouvrages : « Tum splendidus abbas inchoavit ædificia in *extremâ parte claustri in ædibus stationi militum adjacentibus* ; quæ cum sine immodicis expensis fieri non possent Abbasque duriori in fratres uteretur imperio, hinc rixæ, indè lites. » Gall. christ. Col. 523. — Neustr. pia ajoute « Claustri ambitum ad coronidem usque perduxit *comitialem aulam seu capitularem* ædificando peregit, p. 390. — Voici enfin ce que dit Th. le Roy : » Construction d'une *belle chaize* du corps-de-garde, des fondements du chapitre et *du logis joignant à belle chaize*, sous Richard Turstin en 1257.

Le XIII[e] siècle s'était passé sans que la foudre causât de grands dommages à ce monastère ; ses ravages recommencèrent avec le XIV[e]. En 1300, au mois de juillet, le tonnerre y alluma un incendie terrible ; une partie de l'église fut brûlée, les cloches fondues, et le feu poussé par le vent du côté de la ville, en consuma la majeure partie (1).

L'abbé (c'était alors Guillaume du Château) ne négligea rien pour remettre tout en état. Six ans après ce désastre, les réparations de l'église étaient déjà terminées.

Jean de la Porte, 27[e] abbé, suivant le catalogue du *Gallia christiana*, fit bâtir la chapelle de St.-Jean l'évangéliste contre *la partie méridionale de la croisée*. Il mourut en 1334 et fut inhumé dans cette chapelle. On voyait encore naguères son monument surmonté d'une statue en habits pontificaux (2).

1350. La foudre qui avait consumé une grande partie du Mont-Saint-Michel, au commencement du XIV[e] siècle, le frappa de nouveau vers le milieu du même siècle. Nicolas le Vitrier, qui

(1) Gall. christ. Col. 524.—Mss. de Th. le Roy.
(2) Gall. christ. Col. 525.

était abbé à cette époque, travailla avec tant d'ardeur à réparer le dommage, que peu d'années après il avait remis l'abbaye dans un état meilleur qu'avant l'évènement ; il mourut en 1562 (1).

Huit ans après sa mort, un orage épouvantable éclata sur le Mont-Saint-Michel : les cloches furent fondues *comme de la cire*; une grande partie des bâtiments de l'abbaye fut la proie des flammes, l'incendie dévora même une partie de la ville. Animé du même zèle que son prédécesseur, Geoffroy de Servon fit en peu de temps réparer le dommage et construisit en outre la chapelle de Sainte-Catherine (2).

Il eut pour successeur, en 1586, un des plus célèbres abbés de ce monastère, Pierre Le Roy, natif d'Oryal près de Coutances. Il avait d'abord été abbé de Saint-Taurin d'Evreux, puis de Lessay. Aucun autre peut-être n'a plus mérité que lui du Mont-Saint-Michel. Nous verrons bientôt combien il enrichit la bibliothèque ; il ajouta beaucoup aux fortifications et augmenta les revenus de son abbaye, répara et orna parti-

(1) Le Roy et Gall. christiana. *Ibidem.*

(2) Neustr. pia, p. 392. — Gall. christ. col. 526. — Mss. de le Roy.

culièrement l'église, rétablit la discipline, fit transcrire les registres et les chartres, refleurir les belles-lettres dans ce monastère, et durant vingt-quatre ans lui procura tous les avantages d'une sage administration (1).

En mourant ce grand homme emporta les regrets de ceux qu'il avait gouvernés, ceux de son Roi et du souverain Pontife.

Robert Jolivet, qui lui succéda, avait eu toute sa confiance ; il continua à mériter celle de ses religieux durant les premières années de son gouvernement ; il parut vouloir suivre en tout l'exemple de son prédécessur. A l'approche des anglais il fit faire autour de la ville cette enceinte irrégulière de tours et de bastions qu'on y voit encore (2). Le gouvernement seconda ses efforts vers 1417.

La suite ne répondit pas à ces commencements. Robert quitta le Mont-Saint-Michel et se retira à Rouen auprès des anglais, maîtres de cette ville et de la Normandie ; mais les fortifications qu'il avait construites n'en servirent pas moins à repousser ses nouveaux amis. Ce fut pendant son

(1) Gall. christ. Ibidem.

(2) Urbem muris fortissimis vallavit, ampliatâ custodiâ omnibusque necessariis abundè cumulatâ. Gall. christ. 527.

absence que le mont fut défendu avec tant de valeur et de persévérance par ces braves qui avaient tout abandonné plutôt que de devenir sujets des anciens ennemis de la France (1).

En acceptant des emplois distingués auprès du duc de Bedford, Robert Jolivet encourut la haine de ses religieux dont l'attachement à la patrie ne s'était point démenti : ils lui nommèrent un successeur long-temps avant sa mort. L'influence des Anglais ne pénétra pas dans l'abbaye, mais la persévérance des religieux fut mise à de grandes épreuves (2).

En 1421, le chœur de l'église était en si mauvais état que la voûte s'écroula en masse ; bientôt les ennemis vinrent assiéger la forteresse : les biens de l'abbaye étaient séquestrés ; il fallait ap-

(1) Les noms de ces hommes dévoués ont passé à la postérité. Inscrits dans les archives du Mont-Saint-Michel et placés dans un tableau contemporain qui subsista dans l'église jusqu'à la révolution, ils furent consignés dans les différentes histoires de Normandie et ceux de la généralité de Caen furent notés particulièrement dans une recherche de noblesse faite en 1463. Parmi les Brétons qui rendirent alors des services signalés au Mont-Saint-Michel, il faut distinguer particulièrement Brient de Châteaubriant, duc de Beaufort, qui battit la flotte anglaise et ravitailla la forteresse. Morice, hist. de Brétagne, tom. Ier, p. 192.

(2) Mss. de Th. le Roy. Neust. pia. Gall. christ.

provisionner une garnison nombreuse pendant que la place était investie. Le siége long et glorieux que soutint cette garnison, ne fit qu'aggraver la détresse du monastère : il était réduit à son simple mobilier. Robert Jolivet avait tous les revenus ; il les touchait au nom du Roi d'Angleterre, maître de la campagne : il n'entrait dans la place que ce qui pouvait y arriver furtivement des côtes de la Brétagne ou ce que la garnison pouvait de temps en temps se procurer à la pointe de l'épée dans les paroisses voisines. Cet état dura à peu près tout le temps que les ennemis furent maîtres du pays, c'est-à-dire pendant environ trente ans (1).

Les registres et les histoires mss. de l'abbaye donnent des détails sur les riches ameublements, sur l'argenterie considérable, les châsses et les reliquaires qu'on fut forcé d'engager ou de vendre et sur les dettes qu'il fallut contracter. On conçoit que dans des temps aussi difficiles on ne put s'occuper de réparer le chœur : aussi après l'expulsion des Anglais le premier besoin fut-il de le reconstruire entièrement.

Le cardinal Guillaume d'Estouteville, nommé abbé en 1440, s'employa tout entier à restaurer

(1) Gall. christ. col. 528. — Mss. de Th. le Roy.

ce que son frère avait si glorieusement défendu. Par ses soins la charité des fidèles puissamment excitée contribua avec ardeur et profusion à ces réparations. Lui-même donna l'exemple des plus grands sacrifices (1).

En 1452, il jetta les fondements du chœur dont nous voyons les restes, et de la chapelle nommée le Grand-œuvre (2). Il y travailla jusqu'à sa mort arrivée en 1482. De son temps les chapelles du chœur furent terminées et couvertes en plomb. Le chœur et les colonnes qui entouraient le grand autel s'élevèrent jusqu'à la hauteur de ces chapelles. J'entre dans des détails circonstanciés sur le chœur, parce que cette partie, toute défigurée que nous la voyons est à peu près entière, et par son élévation couronne encore tous les édifices du mont. (3).

André Laure, successeur du cardinal d'Estouteville vécut jusqu'en 1500, mais il résida presque toujours à Paris. De son temps les travaux du chœur avancèrent peu. Je vois seulement qu'il fit mettre des vitraux aux chapelles bâties par son prédécesseur et qu'il y fit peindre ses armes,

(1) Neustr. pia, p. 293. — Gall. christ. Col. 528.
(2) Mss. de Th. le Roy.
(3) *Ibidem. ibidem.*

l'histoire de la fondation de l'abbaye et le sacre des rois de France.

Guillaume de Lamps, son parent et comme lui d'une ancienne famille du Dauphiné, fut élu à sa place et gouverna jusqu'en 1510 ou 1511. Il reprit le travail de la construction du chœur qu'il éleva jusqu'aux secondes fenêtres (1).

Un an avant sa mort la foudre tomba sur le clocher, qui fut détruit ainsi que le cloître et la charpente de la nef. Guillaume répara tous ces désastres, fit couvrir la nef en ardoise, construire le logis de l'abbé, les galeries et le *saut-gautier*(2).

Il fut inhumé du côté de l'évangile, dans la chapelle de la Vierge, où son frère Jean de Lamps lui fit ériger un monument sur lequel il était représenté. On fit en outre graver sur des tablettes de bronze, le détail des principales actions de cet abbé qui mérita la reconnaissance de son monastère (3).

Son successeur Guérin Laure, frère d'André dont j'ai parlé, gouverna la maison bien peu de temps. Rien ne porte à croire qu'il ait beaucoup avancé la construction du chœur ; il mourut au

(1) Gall. christ. *Ibidem*.

(2) Manuscrits de Th. Le Roy. Gall. christ. col. 530.

(3) *Ibidem*.

commencement de l'année 1514 et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge près de Guillaume de Lamps (1).

Il fut remplacé par Jean de Lamps, dernier abbé régulier qui gouverna pendant dix ans, mit, en 1521, la dernière main à la construction du chœur et en orna les fenêtres de très-beaux vitraux (2). Si l'on voulait comparer ce chœur avec celui de Saint-Pierre de Caen qui est du même temps, on le trouverait beaucoup moins fleuri, mais cette différence s'expliquerait facilement par la nature des pierres employées à chacune des églises. La pierre du Mont-saint-Michel est granitique et par conséquent d'un travail plus difficile que celle de Caen (3).

Jean de Lamps fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, ainsi que ses trois prédécesseurs : son tombeau était du côté de l'épître. Cet abbé était de la famille des comtes du Bouchage (4).

Ce chœur magnifique fut la dernière des constructions remarquables du Mont-saint-Michel. Sous les abbés commendataires on cessa de bâtir;

(1) Gall. christ. col. 531. Manuscrits de Th. Le Roy.

(2) Gall. christ. et Th. Le Roy. *Ibidem.*

(3) Pendant que Jean de Lamps était abbé, le roi François Ier vint visiter le Mont-Saint-Michel avec une suite nombreuse.

(4) Gall. christ. *Ibid.*

plusieurs de ces abbés montrèrent même la plus grande répugnance à entretenir les bâtiments élevés par leurs devanciers.

Un incendie arrivé en 1564 consuma une grande partie du monastère. Cinq ans après, aucune réparation n'était commencée ; il fallut un arrêt du parlement de Rouen pour contraindre François le Roux, alors abbé, à y faire travailler. Celui-ci, mécontent de l'arrêt qui le condamnait, permuta son abbaye avec Artur de Cossé, évêque de Coutances dont le zèle ne fut pas plus grand pour cette maison que celui de son prédécesseur ; aussi éprouva-t-il de la part de ses religieux les plus grands désagréments ; il les avait mérités, si l'on en croit l'historien Thomas Le Roy, qui vivait près d'un siècle après lui dans ce monastère. Il paraît que de son temps la mémoire d'Artur de Cossé y était encore en exécration.

Le cardinal de Joyeuse, qui lui succéda, ne se montra pas plus disposé à faire les réparations indispensables. En 1594, la foudre endommagea de nouveau le clocher, brûla une partie de sa charpente et de celle de l'église et fit beaucoup d'autres ravages. Il fallut un arrêt du parlement pour forcer cet abbé à faire les réparations. Le temps n'était plus où elles se faisaient

avec tant de promptitude et où les malheurs ne semblaient arriver que pour faire briller le zèle et l'ardeur des abbés réguliers.

En suivant l'histoire manuscrite de Dom Le Roy qui m'a tant servi, et les auteurs du *Gallia christiana* qui ont puisé les détails dont j'ai donné une partie, aux sources les plus authentiques, dans les archives du monastère, je pourrais indiquer encore quelques travaux : je pourrais dire qu'en 1623 le préau du cloître fut rempli de terre sur le plomb ; qu'en 1627 on fit construire un moulin à vent sur la tour Gabrielle ; que l'année suivante on bâtit la grande muraille pour soutenir les voûtes du chœur, mais en général le temps des travaux était passé. Les abbés commendataires regardaient leurs bénéfices comme des sinécures, et en touchant les revenus de leurs abbayes, ils se révoltaient à l'idée qu'on pût les assujettir aux charges. Ce système d'égoisme a causé la ruine des anciennes abbayes de la France.

En terminant, je dois rendre compte des motifs qui m'ont engagé à garder le silence sur la salle des chevaliers, l'un des plus beaux monuments du Mont-Saint-Michel. Elle n'a pas échappé à l'œil exercé de M. Cotman ; il en a donné une vue qui est une des plus belles gravures de son

grand ouvrage (1) ; mais quant à moi j'ai cherché en vain sur la construction de cette salle des renseignements authentiques dans les sources où j'ai généralement puisé, ou dans les manuscrits que j'ai consultés : tout ce que j'en ai pu retrouver se réduit à un passage du *Gallia christiana* (2) que j'ai cité dans une note de la page 6. *Rogerius... extruxit equitum magnificam aulam opere non minùs solido quàm lauto.* D'après ce témoignage d'un bénédictin qui avait reçu sur cette maison de sa congrégation les renseignements les plus dignes de foi, il faudrait rapporter au commencement du XIIe siècle, l'origine de la salle des chevaliers. A la vérité l'ordre des chevaliers de Saint-Michel n'existait pas encore ; mais auparavant les plus grands Rois ne venaient-ils pas fréquemment visiter ce lieu révéré depuis des siècles, suivant l'expression d'un contemporain du roi Robert (3) ; un lieu qu'Ethelred, roi d'Angleterre, en donnant des ordres pour dévaster la Normandie, ordonnait d'épargner comme saint (4).

(1) Architectural antiquities of Normandy, pl. 96. M. Turner la rapporte à l'an 1130.

(2) Col. 517.

(3) *Toto orbe terrarum nunc usque habetur venerabilis.* Rodolph-Glaber apud Gall. script. tom. X, p. 28.

(4) *Ne tantæ sanctitatis et religionis locum igne concremarent.* Guill. Gemet. monach. apud norm. scriptores.

Après cela je ne prétends pas que depuis cette époque on n'ait retouché à cette salle, particulièrement sous le règne de Louis XI, fondateur de l'ordre de Saint-Michel, en 1469 ; mais pour indiquer d'une manière positive les parties qui appartiennent au temps de la construction primitive, pour les distinguer de celles du règne de Louis XI, il faudrait examiner de nouveau avec attention. En attendant que je puisse le faire, j'ai cru devoir signaler ces deux époques aux amateurs d'architécture gothique qui entreprendraient ce pélerinage avant moi.

M. Cotman a donné dans son grand ouvrage deux gravures sur le Mont-Saint-Michel. Son numéro 95 en représente l'ensemble ; le second est consacré à la salle des chevaliers. M. Stothard, autre artiste anglais, a copié d'après la tapisserie de Bayeux, la plus ancienne représentation que nous ayons de cette église. Long-temps avant lui, Montfaucon et Ducarel en avaient donné de moins exactes ; celle qu'on voit dans la traduction de Ducarel a été retouchée par M. l'Echaudé d'Anisy, un de nos collègues. Il existe une autre vue du Mont-Saint-Michel prise vers 1650 ; et gravée par Mérian dans son voyage de la France (trois volumes in-folio). Le clocher était alors bien plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui ; mais de toutes ces

vues, il n'y a que celles de M. Cotman qui puissent donner une idée exacte des lieux. J'en reproduis ici la copie (*Voyez l'atlas*).

Manuscrits.

Le célèbre Auguste de Thou passa au Mont Saint-Michel il y a environ deux cent cinquante ans. Il nous en a laissé (1) une description si frappante de vérité que je regrette beaucoup de ne pouvoir la transcrire. Dès ce temps la bibliothèque du monastère avait perdu une partie de ses précieux manuscrits. « Bibliotheca optimis libris manuscriptis olim referta. » Lorsque j'ai lu ce passage en consultant le nouvel éditeur de la bibliothèque historique du père le Long (2), j'ai pensé qu'à l'époque de la révolution, il ne restait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel qu'une petite partie des manuscrits dont elle avait été abondamment pourvue. Le bibliothécaire et les administrateurs de l'école centrale qui dépouillèrent, il y a quelques années, les bibliothèques du département pour enrichir celle d'Avranches, n'apprécièrent pas la valeur des manuscrits du Mont-Saint-Michel ; ils les reléguèrent dans un grenier après les avoir laissé mutiler.

(1) In vitâ suâ.

(2) M. Fevret de Fontette. Bibl. hist. de la France.

Lors d'un voyage que je fis à Avranches il y a huit ans, je demandai aux personnes les plus instruites de la ville ce qu'étaient devenus les anciens manuscrits du Mont-Saint-Michel dont j'avais trouvé l'origine indiquée dans les recherches sur les monastères de la Normandie. On me répondit qu'ils avaient été perdus ou détruits durant la révolution.

Cependant j'examinai la bibliothèque de la ville. Je fus assez heureux pour y retrouver le *livre vert* du diocèse d'Avranches, et un cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Ces deux livres manuscrits étaient in-folio, bien écrits sur vélin et bien conservés; mais le dernier, qui était le plus précieux, contenait des détails historiques sur l'origine d'un monastère mérovingien, des chartres très-curieuses, des monogrammes et beaucoup d'anciens dessins au trait. Grâce à l'obligeante protection de notre collègue, M. Auguste Boudent, je m'en occupai durant tout le temps de mon séjour à Avranches; mais ce temps était très-court, je ne pus emporter que des extraits.

Deux ans plus tard j'y revins avec M. le Prévost auquel j'avais fait part de ma bonne fortune, et dont les lumières pouvaient m'être d'un grand secours. L'espoir de voir dans ce cartulaire une

copie très-ancienne de la chartre de Richard Ier en faveur du Mont-Saint-Michel, d'y trouver un fac-simile du monogramme de ce prince, une confirmation de la chartre de ce duc par le roi Lothaire, dont cet acte prouvait la suzeraineté (1), la curiosité des dessins que contenait ce livre; il n'en avait pas fallu davantage pour décider M. le Prévost à venir de Rouen et à faire avec moi le pélerinage d'Avranches.

Mais la bibliothèque avait éprouvé de grands changements; l'ancien conservateur n'y était plus et le manuscrit que nous cherchions avait disparu. Après d'inutiles perquisitions, nous étions prêts à nous retirer lorsque le hasard me conduisit dans un grenier placé au-dessus de la bibliothèque, et où j'aperçus un tas confus de sales et poudreux in-folios jetés à l'aventure.

(1) Cet acte du roi Lothaire qui se trouve dans le volume n° 80 des manuscrits du Mont-saint-Michel et dans le IXe volume du recueil des historiens de France, p. 629, n'est pas le seul qui prouve la suzeraineté des rois de France sur les ducs de Normandie et même sur ceux qui furent rois d'Angleterre. On en voit d'autres exemples dans le même recueil tome X, page 247, et tome VIII, page 302.

En 1179, le roi Henri II vint au couronnement du jeune Philippe-Auguste et lui soutint la couronne sur la tête *ratione homagii*, ibid, tome XII, page 214.

V. aussi Robert Wace, tome Ier, page 311 et 395.

Les premiers que j'ouvris étaient d'anciens manuscrits sur vélin d'une écriture soignée et passablement conservés ; quelques-uns avaient des initiales dorées ou enluminées ; dans quelques autres cette dorure avait excité la cupidité des enfans et des oisifs, elle avait été coupée avec des ciseaux. L'écriture ordinaire n'avait tenté personne et n'avait essuyé d'autres injures que celles du temps.

Nous passâmes plusieurs heures à les appareiller et à en faire l'inventaire : nous y retrouvâmes le précieux cartulaire dont nous déplorions la perte.

Quand on pense que ces manuscrits ont plusieurs siècles d'existence, qu'un grand nombre furent écrits avant le règne de Philippe-Auguste, qu'ils ont échappé à plus de dix incendies ; que les guerres longues et désastreuses des Brétons, des Anglais, des Protestants, de la Ligue et de la révolution, ont frappé le Mont-Saint-Michel depuis qu'ils furent écrits, on concevra combien je dus être heureux de les trouver aussi nombreux et aussi bien conservés.

Le désir de revoir ces manuscrits me ramena une troisième fois à Avranches il y a deux ans. On n'en avait pas fait le catalogue comme je l'avais espéré, mais au moins on leur avait donné une

place convenable parmi les livres de la bibliothèque et on les avait numérotés. Cette dernière circonstance me donna le moyen d'en commencer le catalogue. Sur environ 200 volumes j'en ai pu examiner 130 : j'en donne les titres à la fin de ce mémoire dans un appendix. Si je puis retourner examiner le reste, j'en donnerai le catalogue supplémentaire.

J'avais le dessein de les classer suivant l'ordre des matières ; de faire, par exemple, une section des livres saints, tels que les bibles entières ou leurs parties séparées ; les commentaires sur l'écriture-sainte eussent figuré à la suite.

Les livres de jurisprudence, les décrétales, les lois romaines et leurs commentateurs eussent pu entrer dans une même section.

Les copies des livres classiques latins (il n'y en a pas de grecs) eussent eu aussi une division, ainsi que les livres historiques ou les romans en vers ; mais une pareille classification est à peu près impraticable, vu que les volumes sont souvent composés de matières ou de traités entièrement disparates. Il y a, par exemple, au milieu d'un livre liturgique, des annales telles que celles du Mont-Saint-Michel ou celles de Flodoard, ou les capitulaires de nos rois ; et ce qui déconcerte souvent un lecteur peu exercé, c'est

que dans la même page, sans aucune séparation, et sans changement d'écriture, un ouvrage tout-à-fait important arrive à la suite d'un livre insignifiant.

De petites notes marginales courtes et imperceptibles méritent souvent une grande attention : en voici une de ce genre que j'ai aperçue presque par hasard à la fin d'un volume contenant les capitulaires des rois carlovingiens. « Hic liber est B. Michaëlis in periculo maris *quem dominus Robertus abbas fieri fecit.* » Voilà un des manuscrits du XIIe siècle ; qu'on en examine attentivement l'écriture, c'est un modèle qui conduit à connaître tous les autres manuscrits du même siècle qui existent encore.

Une autre note non moins insignifiante en apparence nous prouve que ces manuscrits ont été examinés par un des hommes les plus savants de l'ordre de St.-Bénoît. Au-dessous d'une petite note marginale du n° 9, on voit écrit d'une main contemporaine de la note : « *Ceci est de notre savant frère D. Mabillon.*

3°. Les dessins, les monogrammes et la musique notée de ces manuscrits méritent une attention particulière. Dans les dessins surtout on peut reconnaître les costumes du temps où ils furent

faits. Les monogrammes, que recherchent avec le plus grand soin ceux qui s'occupent de la diplomatique, peuvent être facilement calqués ; on peut en dire autant de la musique notée dans la traduction du traité de Boétius.

A l'aide des renseignements que je donne ici, les personnes les moins exercées pourront entreprendre la lecture des manuscrits du Mont-Saint-Michel. Les manuscrits des XIIe et XIVe siècles, qui composent généralement cette collection, n'offrent aucun des embarras qu'on éprouve en lisant ceux du XVIe : il y a sous ce rapport une certaine conformité entre l'architecture gothique et l'écriture. Celle du XIIe siècle est plus élancée, plus soignée et plus dépourvue d'ornemens; celle du temps de St.-Louis n'est pas plus ornée, mais commence à s'élargir davantage ; celle du XIVe siècle est encore simple dans les monastères. Les manuscrits du temps de Pierre le Roy qui vivait encore au commencement du règne de Charles VI, ont peu dégénéré de l'antique simplicité de ceux de Robert du Mont qui vécut deux siècles auparavant.

Ces deux abbés sont signalés par les auteurs du *Neustria pia* et du *Gallia christiana*, comme ayant fait copier un grand nombre de livres dans ce monastère. Le témoignage de ces auteurs est digne de foi : ceux du *Gallia christana* étaient

bénédictins ; ils puisaient leurs renseignements dans les monastères de leur ordre à la source la plus pure. J'ai eu occasion de m'en convaincre plus d'une fois en rapprochant les détails donnés dans l'onzième volume du *Gallia christiana* sur le Mont-Saint-Michel, de ceux que l'on trouve dans les manuscrits d'Avranches. J'ai trouvé que l'ouvrage imprimé est souvent transcrit textuellement de ces manuscrits. L'auteur du *Neustria pia* n'a pas eu le même avantage d'une manière aussi décidée; il n'a pas connu les histoires manuscrites composées par deux religieux de ce monastère, Dom Huynes et Dom le Roy ; mais il écrivait cent vingt ans avant la publication du volume du *Gallia christiana* qui regarde la Normandie. Au commencement du XVIIe siècle, il a pu trouver des notes qui n'existaient plus au milieu du XVIIIe, et l'on sait qu'il a fait ses recherches avec la plus rare persévérance.

Voici les renseignements que donnent ces deux auteurs sur l'origine et l'histoire des manuscrits du Mont-Saint-Michel.

Robert Guérin de Torigny, connu généralement sous le nom de Robert du Mont, fut abbé du Mont-Saint-Michel depuis 1154 jusqu'en 1186 (1). On voit dans le *Gallia christiana* qu'il

(1) Gall. christ. XI, col. 519.

enrichit la bibliothèque de ce monastère de plusieurs livres dont il ne restait qu'un petit nombre (*quorum pauca supersunt*) quand parut l'onzième volume de cet ouvrage.

L'auteur du *Neustria pia* porte à 120 le nombre des volumes dont cet abbé orna la bibliothèque de son abbaye (1).

Deux siècles après la mort de Robert, un de ses successeurs, Pierre le Roy, marchant sur ses traces, augmenta considérablement la même bibliothèque. Les deux ouvrages que je viens de citer entrent dans de grands détails sur ces augmentations. Je ne puis m'empêcher de les citer : « Bibliothecam pluribus libris locupletavit chartas « et regesta monasterii transcripsit et chartularia « refecit..... Litteras quoque in abbatia florere « curavit (col. 926). »

Le Neustria pia ajoute quelques circonstances : « Bibliothecam auxit *juris voluminibus* eleganter « descriptis ; missale exemplar ad usum majoris « altaris magnificè Parisiis descriptum ecclesiæ « suæ legavit », p. 392.

L'historien Thomas le Roy dit que les cartulaires furent écrits en 1402 et 1406. Ce fut aussi

(1) Neustria pia, p. 389. Bibliothecam multis impensis instauratam series viginti voluminibus instruxit.

en 1406 que Pierre le Roy fit construire les archives et le chartrier.

Il reste encore à la bibliothèque d'Avranches environ deux cents de ces volumes presque tous in-folio. Si on y ajoute ceux qui furent détruits ou enlevés durant la révolution, et ceux qui, avant cette époque, avaient été transférés dans d'autres monastères, entr'autres à Saint-Germain-des-Prés, on pourra se faire une idée de la richesse de cette collection, au commencement du XVe siècle.

Les deux abbés auxquels on en était redevable furent des savans très-distingués. La liste de leurs ouvrages serait trop longue pour trouver ici sa place ; mais je ne dois pas omettre l'indication des annales ou des histoires données par Robert du Mont : elles ont tant d'intérêt pour notre pays, elles sont écrites avec tant de simplicité et de clarté que j'ai cru devoir les signaler aux Antiquaires. Dans un de ces ouvrages on peut puiser des renseignements sur l'origine des abbayes de la Normandie (1). Dans l'*appendix ad Sigebertum* on trouve des annales simples,

(1) Il est intitulé : Roberti de monte tractatus de immutatione monachorum, de abbatibus et abbatiis Normanniæ et ædificationibus eorum. V. Févret de Fontette biblioth., tom. Ier, no 11567. Recueil des historiens de France, tome XIV, p. 383 et seqq.

courtes, mais exactes du temps où il vivait. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions dont une d'après un manuscrit du Mont-Saint-Michel. En voici le titre: « Appendix Germanæ ad Sigebertum ab anno 1101 ad annum 1186, ex codice manuscripto monasterii Sancti Michaëlis de monte. » Je n'ai pas retrouvé ce manuscrit. Confié à l'éditeur, il n'aura probablement pas été rendu ; peut-être est-il du nombre de ceux qui furent envoyés à la bibliothèque de Saint-Germain.

Je trouve dans le *Neustria pia*, p. 389, que Robert écrivit une histoire du Mont-Saint-Michel. Une histoire manuscrite de ce monastère, citée dans le même ouvrage, rapporte qu'il composa jusqu'à cent quarante volumes qui furent placés dans la bibliothèque de l'abbaye où la plupart furent détruits par l'humidité et par la chute d'une tour. On trouve dans le spicilège de D. Luc d'Achery le catalogue de ceux qui échappèrent à ce désastre.

L'histoire de Robert du Mont ne pouvait aller jusqu'à la fin du XIIe siècle, mais on ne doit pas moins en regretter la perte. Voici les autres ouvrages que je connais sur l'histoire du Mont-Saint-Michel.

On trouve dans le père Labbe, au tome pre-

mien de sa nouvelle bibliothèque des manuscrits, page 350, une suite des abbés du Mont-Saint-Michel depuis l'année 966 jusqu'en 1411.

Dans la même collection on a donné deux petites chroniques du même monastère. En voici les titres : « Chronicon Sancti Michaëlis de monte in periculo maris ab anno 421 ad annum 1056. » « Aliud chronicon ab anno 506 ad annum 1154. »

Histoire de la fondation de l'église de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer par François Feuardent, docteur en théologie, de l'ordre de St.-François. Coutances 1604 in-12, et 1611 in-24, réimprimée à Avranches en 1664, in-12, chez Menuet.

Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, composée, en 1638, par Jean Huynes, religieux bénédictin audit monastère, et corrigée en 1640 par l'auteur. Manuscrit in-folio qui se trouvait avant la révolution à l'abbaye de Saint-Germain-des-prés (1), avec le suivant intitulé :

(1) Une copie écrite sur papier se trouve encore à Avranches parmi les manuscrits du Mont-Saint-Michel. Elle porte le n° 22 des manuscrits. Elle contient environ deux cents pages d'une écriture maigre, serrée et de mauvaise encre. Au bas du titre on a écrit : frère Jean Huynes, né à Beauvais, fit profession à vingt et un an, au monastère de Saint-Sauveur de-Rhe-

« Histoire de l'abbaye du mont, depuis l'an 780 jusqu'en 1648, autre manuscrit in-folio (c'est peut-être celle de Th. le Roy).» Ces deux histoires sont indiquées dans l'ouvrage de Févret de Fontette, intitulé : *Bibliothèque historique de la France*, tome Ier, sous les numéros 12216 et 12217.

On m'a communiqué une troisième histoire manuscrite du même lieu. J'en ai fait beaucoup d'usage ; en voici le titre :

«Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, à commencer depuis la fondation de la première église dudit lieu faite par Saint-Aubert, évêque d'Avranches, l'an 709, en l'honneur du glorieux archange St.-Michel, prince de la milice céleste... par un religieux de la congrégation de St.-Maur *souscrit*, demeurant en l'abbaye dudit lieu, lequel a commencé cet œuvre le premier jour de janvier 1647. *Thomas Le Roy*.

A la dernière page, l'auteur dit qu'il fut envoyé, le 22 juillet 1648, dans un autre mo-

don, le 24 mars 1630. Il mourut à Saint-Germain-des-prés, le 8 août 1651.

Dom Louis des Camps, religieux de la même congrégation, a transcrit la présente histoire où il n'a changé que quelques phrases sans altérer l'essentiel de l'histoire qui a été recueillie des anciens titres, chartres et pancartes de cette abbaye.

nastère de la congrégation pour y être procureur. Son ouvrage est en forme d'annales ; le style en est simple, les faits y sont exactement rapportés. Il a fait beaucoup d'usage de l'histoire de D. Huynes : il est plus court et plus clair que son confrère.

Je doute que ce manuscrit ait été connu de l'auteur de la bibliothèque historique. Celui-ci indique encore sous le n° 12218 de son ouvrage une histoire in-12 imprimée à Paris en 1668 ; et sous le n° 12220 une histoire abrégée du Mont-Saint-Michel avec les motifs pour en faire le pélerinage, par un religieux de la congrégation de Saint-Maur. Avranches, chez le Court ; in-12.

On trouve quelques détails sur le Mont-Saint-Michel par l'abbé des Thuilleries dans le Mercure de France pour 1727.

Parmi les histoires du Mont-Saint-Michel qui ont échappé aux recherches de Févret de Fontette, on peut citer les volumes n° 34 et 80 des manuscrits déposés à la bibliothèque d'Avranches.

Le premier est un petit in-folio épais et contenant deux parties historiques très-distinctes d'écritures différentes.

Sa première division est évidemment de la fin

du XIVe siècle ou du commencement du XVe. L'écriture en est grosse, simple et posée, sans aucun autre ornement que la dorure des initiales des chapitres. Elle est intitulée ; « Historia montis Gargani et hujus montis tumbæ » : elle a cent dix pages. Cette histoire est prolixe et contient peu de faits. La deuxième partie qui porte le nom de *historia minor* est tout-à-fait différente : c'est un tableau chronologique où l'on a noté par années et souvent par mois ou même par jour, les *varios casus* du mont à mesure qu'ils arrivaient.

Cette division est pleine de notes courtes, mais authentiques et curieuses : elle est écrite de plusieurs mains. Les auteurs de l'onzième volume du *Gallia christiana* en ont fait un grand usage pour les renseignements qu'ils ont donnés sur le Mont-Saint-Michel. J'ai eu plus d'une fois occasion de faire cette remarque et d'applaudir au discernement de ceux qui ont fait ce choix. Cette petite chronologie ne peut être trop consultée.

Mais le n° 80 des manuscrits mérite une attention toute particulière. C'est probablement ce qu'il y a de plus précieux dans toute la collection ; il commence par une histoire de l'origine du Mont-Saint-Michel, et des hermites qui s'y étaient retirés. Parmi les paroisses voisines d'où ces soli-

parler. Je ne prétends pas d'ailleurs que si M. Blondel eût eu la patience de les lire, il n'aurait pas rencontré quelquelques récits sujets à caution, mais en pareil cas un lecteur judicieux n'est pas forcé de tout croire indistinctement. Il faut prendre chaque temps avec son costume : à une certaine époque on a trop cru ; à d'autres peut-être on pourra reprocher de n'avoir pas cru assez. Au milieu de ces défauts opposés, c'est le devoir d'un historien de démêler la vérité, mais c'est un devoir que nos faiseurs de notices ou de descriptions romantiques ne veulent pas se donner la peine de remplir. Que peut-on attendre de personnes qui veulent écrire l'histoire en donnant non le récit de ce qui a été, mais de ce qu'ils imaginent avoir dû être ?

M. Charles Nodier a plus cherché à amuser qu'à instruire ses lecteurs. Cet opuscule, comme tout ce qu'il a écrit, se fait lire avec plaisir. On regrette que l'auteur n'ait pas voulu joindre l'utile à l'agréable, je suis persuadé qu'il n'a pas moins de moyens pour instruire que pour plaire. Bien des lecteurs préféreraient à des tableaux romantiques, des recherches dans le genre classique que MM. Britton et Lysons ont adopté pour décrire plusieurs parties de l'Angleterre.

Des Pèlerinages.

Dès le siècle de la fondation du monastère, le roi Childebert III vint en pèlerinage au Mont-Saint-Michel l'an 710. « Ce fut, dit l'historien Th. le Roy, la première tête couronnée qui humilia son front devant l'autel élevé sous l'invocation du prince de la milice céleste. »

Un historien du commencement de l'onzième siècle parle de la grande vénération qu'on avait alors pour le Mont-Saint-Michel et du concours de pèlerins qui s'y rendaient de toutes les parties du monde(1).

Ethelred, roi d'Angleterre à la même époque, donna à ses généraux l'ordre d'aller dévaster toute la Normandie, excepté pourtant le Mont-Saint-Michel, *lieu éminemment saint et vénérable*(2).

(1) Toto orbe nunc usque habetur venerabilis....... à pluribus terrarum locis sæpiùs frequentatur. Glaber Rodolp. apud Galliæ scriptores, t. X, p. 28. E.

(2) Ne tantæ sanctitatis ac religionis locum igne cremarent. Will. Gemetic. lib. V. cap. VI, ibidem et apud Duchesne Norm. scriptores. » Cette vénération était la même dans le siècle précédent. En 912, ce mont fut désigné au duc Rol comme un des plus saints de la Normandie. Guil. Gemet. apud Normann. scriptor., p. 232 ex Dudone ibidem., p. 84. Sous le duc Richard Ier, la vénération n'etait pas moins grande ; on connaît sa chartre pour ce monastère. J'ai parlé de la confirmation

Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre, prédécesseur immédiat de Guillaume-le-Conquérant, n'avait pas moins de dévotion pour le Mont-Saint-Michel. Il le visita fréquemment tandis qu'il résidait en Normandie, avant de monter sur le trône; et quand les soins du gouvernement le retinrent en Angleterre, il en faisait faire le pélerinage par ses députés. Ce fut lui qui donna le prieuré de Cornwall à notre monastère (1). Ce prieuré est aujourd'hui possédé par sir John-Saint-Aubin, baronnet dont la famille est d'origine normande. Il y habite quelquefois.

Harold, qui disputa à Guillaume la couronne de l'Angleterre, y fut envoyé comme ambassadeur du roi Edouard, peu d'années avant la conquête. Il accompagna le duc de Normandie dans une expédition contre les Brétons; ils allèrent ensemble au Mont-Saint-Michel, *et venerunt ad montem, etc.* Ce fait est consigné sur la tapisserie de Bayeux.

du roi Lothaire. Un duc de Brétagne demanda à y être inhumé en 992. En 1030, un autre duc de Brétagne y vint avec sa mère et son frère: il y rencontra Robert, duc de Normandie. Ces deux princes firent la paix dans l'église même du monastère. Manuscrit de Th. le Roy.

(1) L'acte de première donation est dans le cartulaire, n° 80, dont j'ai parlé.

Après la conquête, Robert, comte de Mortain, confirma à notre abbaye le Mont-Saint-Michel de Cornwall. Je possède une très-ancienne copie de cette donation. Dans le préambule de cet acte il dit que c'est lui qui à la guerre portait l'étendard de Saint-Michel, *ego Robertus habens in bello vexillum B. Michaëlis*. Ce fut sous cet étendard qu'il commanda les troupes du Cotentin à la bataille d'Hastings ; il reçut de son frère le titre de comte de Cornwal, après la conquête avec 339 seigneuries, en Angleterre. Fondateur de l'église de Mortain, il appartenait aux congrégations de plusieurs abbayes de la province, et notamment à celle du Mont-Saint-Michel.

Au commencement du XII[e] siècle, Robert, duc de Normandie, revenant de la Terre Sainte, vint rendre grâces à Dieu au Mont-Saint-Michel avec Sibille sa femme (1).

Durant ce siècle, le Mont-Saint-Michel vit les plus magnifiques pélerinages, et les animosités les plus grandes se calmèrent au pied de ses autels. St.-Thomas de Cantorbéry, Henri II, son ennemi invétéré, et le roi de France dont Henri avait épousé la femme, n'eurent qu'un sentiment

(1) Orderic Vital, sub ann. 1100.

en visitant le temple du Mont-Saint-Michel ; ils ne pensèrent qu'à la réconciliation, *tanta erat temporis pietas et concordia* : ce sont les expressions d'un témoin oculaire de la visite que les deux rois firent au Mont-Saint-Michel en 1158, accompagnés des personnages les plus distingués de leurs états (1). L'historien donne des détails curieux sur la magnificence que le Roi d'Angleterre déploya dans cette occasion. Depuis le moment où le roi Louis VII entra en Normandie jusqu'à celui où il quitta la province, il fut défrayé avec toute sa suite et reçu de la manière la plus brillante partout où il passa. Tout son nombreux et superbe cortége s'en retourna comblé des présens de Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

Ce prince y revint encore plusieurs fois. Pendant le voyage qu'il y fit en 1167, il coucha au village de Genest, où il fut rejoint par le roi d'Ecosse (2). C'est encore le même abbé du Mont-Saint-Michel qui nous apprend ces particularités. Le Roi d'Angleterre avait pour lui une grande vénération. Il ne dédaignait pas de s'asseoir auprès de lui au réfectoire, et il le choisit pour tenir un

(1) Robert du Mont, alors abbé du Mont-Saint-Michel : Appendix ad Sigebertum sub ann. 1158.

(2) Idem ad ann. 1161, 1167.

de ses enfants sur les fonts et pour en être le parrain.

Dans le siècle suivant, la ferveur n'était pas diminuée; nous avons vu combien Philippe-Auguste fut affligé de l'incendie de 1203, (supr. p. 6), et quels efforts il fit pour en réparer les pertes. Deux rois de France vinrent faire le pélerinage du Mont-Saint-Michel durant ce siècle; St.-Louis, au retour de sa malheureuse expédition d'Egypte, et Philippe-le-Hardi, après cette croisade encore plus funeste où le Roi son père avait péri de la peste devant Tunis avec une grande partie de son armée (1).

En 1311, le roi Philippe-le-Bel y fit un pélerinage et laissa au monastère des marques de sa munificence (2).

En 1333, le concours des pélerins étrangers et surtout des Allemands y fut immense (3).

A la fin du XIVe siècle, Charles VI vint faire le même pélerinage; il fit au monastère des donations et des fondations considérables (4).

(1) Chronic. lat. Normann., p. 1009 et 1014 citée dans Neustria pia, p. 382.

(2) Manuscrit de Th. le Roy.

(3) *Idem.*

(4) Manuscrit de Th. le Roy. Juvénal des Ursins rapporte ce pélerinage à l'an 13 1.

Durant la première moitié du XVe siècle, il ne paraît pas qu'il y ait eu de pélerinages remarquables au Mont-Saint-Michel. Jusqu'à l'arrivée des Anglais en Normandie l'état déplorable du Roi et de la France ne permit pas d'y penser. Depuis 1418 jusqu'en 1450, ce mont ne fut plus qu'une forteresse, où les Anglais ne laissèrent pénétrer personne et où la garnison n'eût laissé entrer que des provisions et des renforts; mais aussitôt que le calme fut rétabli, les pélerinages recommencèrent avec une nouvelle ardeur. L'année 1455 est particulièrement remarquable par la multitude d'étrangers et surtout d'Allemands qui arrivaient continuellement au Mont-Saint-Michel. Les historiens même contemporains ne voyaient pas sans un grand étonnement cette affluence incroyable, « et ne peux en savoir la raison (dit Monstrelet), sinon subite dévotion qui à ce les mouvait ».

Tout le monde connaît le goût décidé de Louis XI pour ces sortes de voyages. Le Mont-Saint-Michel était un lieu de pélerinage trop fameux pour ne pas figurer au premier rang de ceux qu'il devait visiter. Aussi voit-on qu'il y vint plus d'une fois, et qu'il fit de grandes largesses à l'abbaye (1).

(1) Gall. christ. col. 529.—Neustria pia, p. 382.—Garnier, hist. de France, tom. XVII, p. 400 et seqq.

Il serait facile de prouver que la dévotion ne fut quelquefois que le prétexte de ces voyages, et que la politique n'y fut pas tout-à-fait étrangère ; mais ce n'est pas ici le lieu de débrouiller la politique de ce prince dissimulé. Il établit en 1469 l'ordre de Saint-Michel qui existe encore aujourd'hui, mais qui a cessé d'être militaire. La salle des chevaliers de cet ordre est après l'église le monument le plus remarquable du mont.

Parmi les successeurs de Louis XI qui firent le pélerinage du Mont-Saint-Michel, je trouve François Ier en 1518 et 1532 (1), Charles IX et son frère Henri en 1561 (2). Ce fut par ordre de ce dernier que le célèbre historien de Thou y vint en 1586 et en fit la description.

Evénements militaires.

Cette dernière partie de mon travail sera moins détaillée que les autres. L'histoire militaire d'une place forte est toujours un sujet de prédilection pour les faiseurs de topographies et de notices, et les annales guerrières du Mont-Saint-Michel n'on pas été négligées ; autant qu'il me sera pos-

(1) Manuscrit de le Roy. — Neustria pia, p. 382. — Gal. christ. p. 530.

(2) Manuscrit de le Roy.

sible, j'éviterai les répétitions; je parlerai seulement des siéges et des attaques qu'il a essuyés d'après les contemporains ou d'après des manuscrits peu connus, mais dont les auteurs appartenaient à ce monastère.

Pour comprendre les attaques, les siéges et les surprises dont ce rocher a été l'objet, il faut savoir qu'on y trouve deux enceintes : celle de la ville au pied du roc, et la partie haute où se trouvent tous les grands bâtiments du monastère.

Le cordon de remparts et de tours qui forment l'enceinte de la ville n'offre pas de grandes difficultés à un ennemi bien pourvu de moyens d'attaque; cette partie a été plus d'une fois surprise ou brûlée, mais il a toujours été difficile de s'y maintenir contre *ceux d'en haut*.

La partie supérieure au contraire n'a qu'une seule entrée, extrêmement étroite et difficile à forcer. Tout autre accès est impraticable : pour y pénétrer, il faut traverser la ville, et quand on en est maître, il reste encore de grands obstacles.

Le premier siége du Mont-Saint-Michel remonte à l'an 1090, suivant quelques auteurs, ou 91 suivant les autres. Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et Robert, duc de Normandie, avaient réuni des troupes nombreuses pour y

forcer leur frère Henri. Celui-ci y avait une garnison aguerrie, décidée à s'y défendre jusqu'à l'extrémité. Ses frères vinrent l'y assaillir de deux côtés; Robert avait son quartier général au village de Genetz; celui du roi Guillaume était à Avranches (1). On voit qu'ils étaient fort éloignés l'un de l'autre et séparés par un bras de mer.

Plusieurs circonstances prouvent la force du Mont-Saint-Michel à cette époque. Depuis plus de quinze jours que durait le siége, les princes alliés n'étaient pas plus avancés que le premier: *sed illis incassum diu laborantibus*, dit Robert du Mont, continuateur de Guillaume de Jumiège (2). On sait que le duc Robert fournit de l'eau à son frère Henri qui en manquait dans la forteresse. Le mécontentement du roi Guillaume et le reproche qu'il fit au duc Robert suffisent pour prouver que la place était alors très-forte: *Quomodo eum domabimus, si ei aquam et potum indulserimus?* (3) Enfin le défaut de vivres força Henri à rendre la place et à se retirer en Bretagne (4).

(1) Chron. de Normandie. Recueil des histor. de France, tome XIII, p. 243.

(2) Ibid., tome XI, p. [illegible], lib. VIII, [illegible].

(3) Guill. Malmesbury. rec. des hist. de Fr., tome XIII, [illegible] initio.

(4) Ord. Vital, ibid., tome XII, p. 648, 649.

On a vu qu'en 1138 des habitants d'Avranches mirent le feu au Mont-Saint-Michel et y firent beaucoup de mal (1). Cet incendie et celui qui eut lieu en 1203 dans une attaque bien plus sérieuse faite par Guy de Thouars (2) ne regardent que la ville basse ; quoique les flammes aient pu pénétrer dans la partie supérieure, les ennemis ne purent y entrer.

Plus de 200 ans s'étaient écoulés depuis que les malheurs de cette dernière expédition étaient réparés (3), et durant ce temps la forteresse n'avait essuyé aucune nouvelle attaque. Cependant vers 1417, les Anglais, maîtres de la campagne depuis leur victoire d'Azincourt, menaçaient particulièrement la Normandie. Nous avons vu qu'à cette époque Robert Jolivet avait fait fortifier avec un soin particulier l'enceinte de la ville (4).

Jamais retranchements ne furent faits plus à propos. Ils étaient à peine achevés quand les ennemis, maîtres de toutes les places adjacentes, voulurent aussi s'emparer du mont, mais ils le trouvèrent bien mieux fortifié qu'ils ne s'y étaient attendus et furent repoussés avec perte.

(1) Ex chronico sancti Michael. in periculo maris [illegible] hist. de Fr. [illegible], p. 778.

(2) V. sup. p. 9 ex manusc. Th. le Roy.

(3) V. sup. p. [illegible].

(4) Sup. p. 13.

Ils y revinrent en grande force et avec une artillerie formidable en 1423 ou 1424 (1). Leurs attaques furent toutes repoussées par la garnison héroïque et dévouée de la forteresse ; cependant les ennemis étant revenus à la charge avec toutes leurs forces et une artillerie considérable avaient fini par s'emparer de la ville ; mais ils ne purent entamer la forteresse, et après avoir perdu beaucoup de monde, ils furent forcés de se retirer hors la portée de la marée qui menaçait de les engloutir.

L'inutilité de leurs attaques leur fit sentir la nécessité de convertir le siége en blocus.

Maîtres de toutes les places environnantes, ils empêchaient avec leur flotte l'arrivée des secours du côté de la mer. En peu de temps la garnison fut pressée par le besoin, et tout espoir paraissait fort éloigné pour elle, lorsque par la résolution la plus inattendue, Guillaume de Mont-

(1) Il est étonnant qu'on ne puisse pas indiquer d'une manière précise l'époque d'un siége aussi fameux et aussi rapproché de notre temps. M. Blondel (p. 39), et l'auteur du *Neustria pia* qui cite ses garants (pag. 380), le rapportent à l'année 1428. Tandis que d'autres, avec beaucoup de vraisemblance, soutiennent qu'il eut lieu en 1424. Ce n'est pas ici le lieu de faire une dissertation pour établir la date de cet événement. Je me contente de renvoyer aux pages LXXXV et LXXXVI du rapport, sur les travaux de la société des Antiquaires de Normandie, année 1826. On y trouvera quelques détails qui suffiront pour concilier les deux opinions.

fort, évêque de Saint-Mâlo, assembla secrètement les Sires de Beaufort, de Montauban, de Combourg, de Coetquen, etc., arma tout ce qu'il y avait de vaisseaux dans le port de Saint-Mâlo, les remplit de vivres, et de combattants animés du plus grand dévouement. Bryent de Châteaubriant, duc de Beaufort, fut déclaré commandant de cette flotte, et répondit parfaitement à l'idée qu'on avait de sa valeur. Le combat fut vif et long, parce que les vaisseaux anglais étaient plus élevés et plus forts; mais enfin la victoire resta aux Brétons et ouvrit la mer aux assiégés. Cependant les Anglais qui attaquaient le mont du côté de la terre ne se rebutèrent point: ils construisirent à Ardevon une bastille d'où ils sortaient tous les jours pour escarmoucher sur les grèves; mais le barôn de Coulonces les chassa de ce poste après leur avoir pris ou tué 200 hommes(1).

J'ai abrégé autant que je l'ai pu ces détails qui se trouvent dans plusieurs auteurs très-connus; je ne donne pas la liste des 120 ou 119 gentilshommes qui se dévouèrent alors pour la défense de cette place, parce que cette liste se trouve dans nos histoires de Normandie et dans l'ouvrage de M. Blondel. M. Esmangart, préfet du département

(1) Morice, hist. de Brétagne, tome Ier, p. 192.

de la Manche, avait fait préparer il y a six ans de grandes tables de marbre pour y graver de nouveau les noms illustres des généreux défenseurs du mont, mais sa translation à Strasbourg a, je crois, empêché l'exécution de ce noble projet (1).

Dans la recherche de Montfault faite 40 ans après ce siége mémorable, on a signalé les noms de ceux qui avaient eu part à cette belle défense et qui vivaient encore à cette époque. J'ai été surpris d'en remarquer un plus grand nombre des arrondissements de Coutances et de Valognes que de ceux d'Avranches et de Vire (2).

Quelques personnes croient que les Anglais vinrent en 1427 attaquer de nouveau, mais inutilement, le Mont-Saint-Michel. Cette attaque, si elle eut lieu, doit avoir été fort insignifiante. L'auteur du *Neustria pia* (3) en cite une autre en 1434. C'est évidemment une erreur et un double emploi.

Outre les deux énormes canons qu'on voit encore près de la porte de la ville, les Anglais y laissèrent encore beaucoup d'autres de différents

(1) Les noms de ces guerriers ont été peints avec leurs armes sur une grande table de bois qui est placée dans l'église.

(2) V. la rech. imprimée de Montfault, p. 67, 68, 81, 83, 84 et 159.

(3) Neustria pia, p. 382.

calibres au pouvoir de la garnison du mont. L'historien Thomas le Roy en avait vu une partie, le reste avait été vendu dans le XVI[e] siècle par les capitaines de la place.

Cette forteresse qui avait résisté à tous les efforts d'une armée considérable, aguerrie et abondamment pourvue, fut plusieurs fois sur le point d'être enlevée par surprise. Durant les guerres civiles des Huguenots, les liaisons de parenté ou d'amitié qui subsistaient entre bien des personnes des différents partis, dont quelques-unes avaient jadis servi ensemble et qui toutes parlaient la même langue, donnaient pour des surprises ou des coups de main les plus grandes facilités.

Le 22 juillet 1577, vingt-cinq protestants déguisés en pèlerins furent admis dans la place sans avoir été fouillés; ils surprirent la garde, la désarmèrent et se virent maîtres du château pendant vingt-quatre heures, sans pouvoir cependant y introduire M. du Touchet leur chef. Le lendemain M. de Viques, lieutenant du comte de Matignon chef des Catholiques, reprit la forteresse par capitulation. Les 25 ennemis eurent la liberté de se retirer (1).

Le 5 décembre 1589, à l'heure des vêpres,

(1) Manuscrit de Th. Le Roy.

M. de Lorges de Montgommery, prit la ville et la ravagea. Il en resta maître pendant quatre jours et en fut encore chassé par M. de Viques. Il se retira à Pontorson qui tenait pour les Calvinistes, tandis que la garnison du Mont-Saint-Michel était pour la Ligue (1).

Le jour Saint-Michel 1591, sur la parole d'un soldat de la garnison qu'ils avaient gagné, Sourdeval, Montgommery, et d'autres chefs protestants vinrent avec une troupe considérable pour surprendre la place; mais le soldat repentant de sa perfidie découvrit tout à M. de Boissuzé, capitaine du mont, qui fit prendre les armes à sa garnison et commanda au soldat de hisser (*au moyen des poulains*) (2) les ennemis dans le château un à un comme il en était convenu. Près de cent ennemis furent introduits de cette manière et tués. Montgommery, s'apercevant qu'il était trahi se retira à Pontorson (3). Quatre-vingt-dix-huit soldats tués dans cette expédition furent enterrés à quinze pas du *poulain*.

Le 19 juin suivant, un peu après minuit, les Calvinistes de Portorson vinrent encore pour sur-

(1) Manuscrit de Th. le Roy.

(2) Machine qui sert à monter l'eau et les provisions dans la place.

(3) Manuscrit de Th. Le Roy.

prendre le mont, mais ils furent découverts et s'enfuirent sans avoir réussi (1).

En 1594, le 27 janvier, à une heure après minuit, ils revinrent de Pontorson, attachèrent un pétard à la fenêtre d'une auberge, et par ce moyen ayant fait brèche ils entrèrent dans la ville, mais ils en furent repoussés. Un de leurs capitaines fut tué sur la place (2).

Le 7 de septembre 1595, Boissuzé qui avait été gouverneur, mais que le duc de Mercœur avait destitué, et qui s'était mis par dépit dans le parti protestant. Il vint de Pontorson, s'empara de la ville et la ravagea, mais ne put pénétrer dans la forteresse (3).

L'année suivante le 23 mai, le marquis de Belle-isle, chef des ligueurs de la Basse Normandie, vint surprendre Julien de la Touche, gouverneur du mont, et ligueur comme lui. Celui-ci le reçut en ami, bien qu'il fut suivi de 200 cavaliers, et fit loger sa suite dans la ville. Le lendemain, jour de l'Ascension, le marquis, sous prétexte de faire ses dévotions, voulut entrer dans le château avec ses gens; mais Henri de la Touche, frère du gouverneur et son lieutenant, qui était

(1) Mss. de Th. Le Roy.
(2) *Idem.*
(3) *Idem*, p. 118.

au corps-de-garde s'opposa à l'entrée de tant de gens armés ; il permit seulement au marquis d'entrer avec six d'entre eux ; celui-ci fut reçu dans la place avec tous les honneurs dus à son rang, lorsque tout-à-coup mettant l'épée à la main, avec ses six soldats il surprit la garnison, en tua une partie avec Henri de la Touche, et descendit au corps-de-garde pour ouvrir la porte à sa troupe.

Cependant le gouverneur, revenu de sa surprise, rallia une partie de la garnison avec laquelle il attaqua le marquis de Belle-isle et le tua. Ceux qui étaient restés en-dehors se retirèrent voyant leur coup manqué. Le gouverneur y perdit neuf hommes, y compris son frère (1).

Deux ans plus tard les Protestants de Pontorson firent une nouvelle tentative pour surprendre la forteresse. Déjà ils étaient montés du côté des *poulains* jusqu'au pied des bâtiments de la partie supérieure, lorsqu'ils furent découverts et s'enfuirent à la hâte. Un des leurs fut tué en tombant du rocher sur la plage (2).

Depuis ce temps le Mont-Saint-Michel ne fut plus attaqué ; la Ligue cessa bientôt, et les Protestants ne parurent plus en force dans ce quartier ;

(1) *Ibidem.*

(2) Manuscrit de Th. le Roy.

la Fronde n'y donna point d'inquiétudes. Durant les longs règnes de Louis XIV et de Louis XV, la paix du pays ne fut jamais troublée. Alors les revenus de l'abbaye étaient considérablement diminués ; plusieurs maisons religieuses du département étaient plus riches qu'elle. Depuis le siége de 1423, ou 1424, elle ne put jamais se relever de ses pertes. Ses grands revenus en Angleterre séquestrés par Henri V et Henri VI, ne lui furent jamais rendus. Ils furent, ainsi que tant d'autres ou donnés à des maisons religieuses anglaises ou réunis au domaine de la couronne britannique.

Dans les ouvrages anglais qui traitent des monastères étrangers, ou dans la notice monastique de l'évêque Tanner on pourrait recueillir une longue suite de renseignements authentiques sur ces confiscations et ces réunions. Dans toutes les histoires de Brétagne et de Normandie on peut aussi trouver beaucoup de détails sur les fastes militaires du mont. Ses annales monastiques sont présentées d'une manière satisfaisante dans les ouvrages que j'ai cités, et entr'autres dans le *Neustria pia*, le *Gallia christiana* et le manuscrit de Thomas le Roy.

RECHERCHES

Sur les anciens Châteaux du département de la Manche ; par M. de GERVILLE.

TROISIÈME PARTIE.

ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES ET DE MORTAIN.

AVANT d'entrer dans l'arrondissement d'Avranches, je dois réparer une omission que j'ai faite en donnant mes recherches sur celui de Coutances.

Plus j'avance dans mon travail, plus j'ai lieu de me convaincre que j'ai oublié plusieurs châteaux sur lesquels il faudra nécessairement revenir, dans un supplément que je compte donner à la suite de la quatrième et dernière partie de mes recherches.

Mais l'omission du château de Hauteville-le-Guichard est trop grande, m'a-t-on observé, pour ne pas être réparée sans délai. C'est le ber-

ceau de la famille la plus historique de tout le département. Au milieu des noms souvent obscurs de plusieurs de nos seigneurs châtelains, on est trop heureux de pouvoir signaler des Tancrède, et la réparation de mon oubli ne peut être ajournée.

Je n'ai pas besoin de dire par quel courage, les fils de Tancrède de Hauteville se distinguèrent il y a huit cents ans dans le midi de l'Italie; comment ils s'emparèrent des royaumes de Naples et de Sicile; comment Robert Guiscard alla faire trembler l'Empereur des Grecs jusqu'au centre de ses états. Leurs exploits ont été célébrés en prose et en vers par un grand nombre d'historiens, de panégyristes et de poëtes. Le Tancrède du Tasse n'est pas un héros imaginaire; il appartenait à la famille de Hauteville et avait fait son apprentissage de gloire avec des parents, tous aussi dignes que lui des chants de ce poëte immortel. Leurs belles actions ont été avouées même par leurs détracteurs.

Les historiens allemands du moyen âge et surtout Othon de Freysingue, dont la haine contre les Normands d'Italie est extrêmement marquée (1) n'en sont pas moins forcés de convenir de leur

(1) Otho Freysing. episcop. Rec. des hist. de France vol. XI, pag. 262. et suiv.

bravoure et de leurs talents, soit comme guerriers, soit comme négociateurs.

L'histoire de ce que les fils de Tancrède firent à l'extrémité de l'Italie et dans des pays plus éloignés est étrangère à mon sujet ; mais la maison paternelle ou le castel qui fut leur berceau a-t-il jamais pu être bien considérable ? Voilà une question qui me regarde aujourd'hui, et dont la solution appartient en grande partie aux historiens.

Malaterra (1), payé par un Roi de Sicile pour chanter les louanges de sa famille, les prodigua à Tancrède, à ses deux femmes et à leurs douze fils; mais il parle peu du château : il est vrai qu'il pouvait à peine le connaître. Le passage qui suit peut porter à croire que l'opulence de cette famille répondait faiblement à ses mérites, et que plusieurs de ses membres allèrent chercher fortune à la guerre : *per diversa loca lucrum militariter quærentes.*

Othon de Freysingue fait de Robert Guiscard un homme de basse condition, *humilis conditionis* (2). Il le fait naître d'une famille médiocre de ces militaires que les Normands appellaient *vavasseurs.*

(1) Recu. des hist. de France, tome XI, p. 159 et seqq.
(2) Même rec., tome XI, pag. 260 et seqq.

Un moine de Cluny qui n'avait pas, comme le précédent, de raisons pour dénigrer Robert Guiscard, loue sa valeur et son génie ; il n'en dit pas moins que ce chef était né pauvre (1).

Au milieu de ces témoignages j'en ai trouvé un qui me semble décisif autant qu'il est irrécusable ; c'est celui de Robert Guiscard lui-même à son lit de mort : « Ecce nos de pauperibus et « infimis parentibus processimus, et sterile rus « Constantini vacuosque necessariis rebus penates « reliquimus (2). »

La place que les habitants de Hauteville montrent comme le lieu où fut le château des Tancrède est près de l'église, vers le nord. Je n'y ai trouvé aucunes traces de fossés ou de retranchements ; mais il est permis de croire qu'il en a existé, quand on sait qu'outre les héros de l'Italie, la famille fournit à Guillaume-le-Conquérant un des braves qui assistèrent à la bataille de Hastings (3). Si quelqu'un de la famille a eu l'idée de venir se faire là un berceau *posthume*, comme cela se pratiquait alors, ce sera plutôt celui qui était en Angleterre, que ceux dont la gloire était

(1) Même rec., tom. XI, p. 285, 286.

(2) Ord. Vit. apud Duchesne, Norm. script., p. 645.

(3) Voyez la première colonne de la liste donnée par Brompton.

grande sans doute, mais auxquels le retour présentait les plus graves difficultés.

Egregii........ sed queis fortuna negârat,
In patriam reditus.

La paroisse de Hauteville-le-Guichard est contiguë à celle de Marigny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Lô. Elle n'en fait pas moins partie du canton de Saint-Sauveur-Lendelin et de l'arrondissement de Coutances.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

L'arrondissement dans lequel nous entrons a des traits qui lui sont particuliers. Ses limites méridionales sont, dans une grande longueur, contiguës à celles d'une province très-étendue, dont les habitants pauvres, mais courageux, secouèrent fréquemment le joug que nos ducs ou les rois de France voulurent leur imposer. Souvent vaincus, ils ne furent jamais soumis. On sent qu'il a fallu multiplier les châteaux pour contenir de pareils voisins; aussi tout le midi de l'arrondissement en est-il abondamment pourvu; mais le service en était particulier : presque tous appartenaient au domaine ducal. Nous verrons que les rois d'Angleterre en sous-inféodèrent plusieurs.

Le registre des fiefs de Philippe-Auguste, qui m'a souvent été très-utile, me manque tout-à-coup aux approches de la Brétagne. Il est assez probable que cela vient d'une concession momentanée faite à Guy de Thouars qui avait puissamment aidé à reconquérir l'Avranchin.

Dans cet arrondissement et dans celui de Mortain j'aurai encore un autre désavantage, celui d'être trop loin pour étudier par moi-même les localités, et pour consulter des traditions orales quelquefois aussi sûres que les renseignements écrits.

Le canton de Villedieu ressemble sous beaucoup de rapports à celui de Gavray par où nous avons terminé l'arrondissement de Coutances. Il est peut-être moins fertile et contient d'ailleurs peu de châteaux. Ceux que j'y connais peuvent encore se groupper autour du château de Gavray.

77. La Bloutière. Ce château est le premier que j'aie examiné en quittant l'arrondissement de Coutances. Je trouve dans le livre rouge de l'échiquier que sous le règne de Henri II, son possesseur devait au château de Gavray le service d'un chevalier pour le fief de Rollos (1).

(1) Liv. roug. de l'échiquier. Traduct. de Ducarel, p. 35.

Un siècle auparavant, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, un chevalier nommé Richard de Rollos était chambellan du Roi en Angleterre : c'était, suivant un historien contemporain (1), un personnage considérable, et il fit faire de grands travaux dans le comté de Lincoln (2).

Ce Richard, dont il est parlé dans le livre rouge, avait épousé Isabelle, seconde fille de Richard de la Haie-du-Puits (3). Ce mariage explique pourquoi on rencontre son nom parmi ceux des bienfaiteurs de l'abbaye de Lessay (4).

Le château est près de l'église de la Bloutière au bord de la rivière de Sienne, à la limite des arrondissements de Coutances, Avranches et Saint-Lô, en face du château de la Roche-Tesson. qui appartient à l'arrondissement de Saint-Lô.

En 1199, Richard de Rollos fonda un prieuré considérable à la Bloutière, tout près du château; Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, confirma cette fondation la même année et con-

(1) Miles Richardus de Rulos Regis Camerarius, Ingulf. rec. des histor. de France, tom. XI, p. 156.

(2) Britton's survey of Lincolnshire, p. 565.

(3) V. mes châteaux de l'arrondissement de Coutances.

(4) Neustr. pia, pag. 620. Gall. christ. XI. Instrum. Col 236.

sacra l'église. Je possède copie des actes de confirmation et de consécration (1).

A cette époque où la Normandie allait repasser sous la domination des rois de France, le prieuré fut respecté. Un de ses registres que j'ai copié m'a fourni des renseignements curieux sur cette époque et sur le règne de St.-Louis (2).

En 1245, St.-Louis, ayant permis aux familles anglo-normandes qui avaient des biens en France, de venir en disposer en faveur des monastères, les fils du fondateur de la Bloutière, qui étaient restés en Angleterre, usèrent de cette faculté en faveur du prieuré dont il est ici question. Il étaient deux frères, Guillaume et Jean, et portaient *d'azur à la fasce d'or chargée d'une lamie rampante de gueules* (3).

Dans un ancien cartulaire de ce prieuré, on trouve la preuve d'un fait dont j'ai souvent parlé; c'est qu'au XIIIe siècle, quand la Normandie redevint une province de France, beaucoup de seigneurs forcés d'opter entre ce royaume et l'Angleterre, restèrent dans ce dernier, parce qu'ils y avaient de bien plus grandes possessions. Ce cartulaire de la Bloutière nous apprend que la

(1) Répertoire in-folio, p. 264: penes nos.

(2) V. mon registre alphabétique des paroisses, verbo la *Bloutière*.

(3) Ex chartulario.

faculté d'opter s'est prolongée même, jusqu'au milieu du règne de St.-Louis. « Après les guerres « anciennes accord fut fait entre les Roys de « France et d'Angleterre, ainsi que cil qui « plus avoit en Angleterre y restait et les féos « ou rentes de Normandie étendraient au Roy « de Franche et *è contrà*. M. Guillaume de « Rollos qui plus avait en Angleterre, s'en alla « et la baronnie et terre demoura ou Roy en « la Bloutière et avant que sy allast et que son « père nostre fundator fust mort, ledit fundator « avait Jehan puisné et luy Jehan trois filles. » Je ne transcris pas les autres détails qui sont fort longs; ils portent en substance que le château fut confisqué sur Guillaume de Rollos qui était tuteur des filles de son frère cadet, mort avant la confiscation. Comme le bien de celles-ci avait été compris dans la confiscation, elles réclamèrent et en obtinrent la restitution; le reste fut donné à titre de fiefferme au prieuré de la Bloutière, et Robert de Briqueville, huitième prieur, prit possession de la baronnie et du *chastel qui lors était abattu* (1).

(1) L'abbé de Billy, curé du Mesnil-Opac, mort il y a 120 ans, a copié dans le cartulaire de la Bloutière tous les actes relatifs au prieuré, et a tout donné dans son histoire manuscrite du diocèse de Coutances, dont il existe une copie à la bibliothèque de Caen. L'autographe est à Coutances; j'en ai souvent fait usage.

Parmi les manuscrits de Bose déposés à la bibliothèque royale, nos. 1027 et 1029, on trouve tout ce que j'indique ici sur le prieuré de la Bloutière. Ces renseignements furent fournis en 1707 sur la demande de M. Foucault, intendant de la généralité de Caen. On y voit quelques dessins médiocres de monuments, de tombeaux et d'armoiries; plusieurs titres anciens et bien conservés, et l'acte de fondation du prieuré y existent en original. Je suis fâché de dire que mes efforts pour obtenir communication de ces pièces au dépôt des Mss. de la bibliothèque royale, ont été paralisés par des personnes dont les curieux ont droit de réclamer l'assistance.

La fiefferme de la Bloutière était encore en 1327 possédée par le prieuré. Voici ce qu'en dit un registre dont j'ai souvent fait usage dans mes recherches sur l'arrondissement de Coutances « Le prieur et couvent de la Bloutière « tiennent franchement à gage pleige de fief- « ferme du Roy N. S. ès paroisses de la Blou- « tière et Fleury *une eschaëte qui eschut* « *audit seigneur de monsieur Guillaume de* « *Roullours*, (1) *chevalier*, etc.

(1) Il est probable que cette famille tire son nom de *Roullours*, arrondissement de Vire.

78. La lande d'Airou. On a voulu chercher l'étymologie de ce nom dans un passage du Roman de Rou, et on a prétendu que le nom d'Airou était une corruption du nom de Harold qui aurait couché au château de la Lande, et lui aurait donné son nom. Mais si l'on fait attention que le passage cité n'offre rien de précis, que ce village est voisin de la rivière d'Airou ou d'Airon; qu'un auteur contemporain du Romancier (1) dit *Landa aronis* et jamais *Haroldi*, on sera convaincu que la première conjecture n'est nullement fondée, d'autant moins que l'existence du château, dès le temps de Harold, est extrêmement douteuse.

Avant la révolution on en voyait un, à la vérité; mais dont la construction était du XVIe siècle : ce château très-vaste avait été bâti par un Grimouville.

Il ne se rattache à aucune famille de la conquête, et sous ce rapport il est en quelque sorte hors de mon sujet. Cependant on doit convenir que les Grimouville ont rendu de grands services à l'état dans le XVIe siècle. Il y a une douzaine d'années que le gouvernement a envoyé à la préfecture pour être remis à la famille,

(1) Rob. de Monte ap. Normann. script., p. 992. Rec. des histor. de France, t. XIII, p. 299.

le tombeau de Nicolas de Grimouville, chevalier du St.-Esprit, capitaine des 100 archers de la garde, mort en 1592, et celui de Diane, de Vivonne, de la Chasaigneraye sa femme. Il n'a pas été réclamé et se trouve à la bibliothèque de St.-Lô.

Les armes des Grimouville qu'on voyait jadis au château d'Airou, sur la porte, sont *de gueules à 3 étoiles d'or 2 et 1.*

Un habitant de la Lande d'Airou fit imprimer à la fin du XVI[e] siècle un ouvrage intitulé : *Description de la France, par François des Rues.* C'est un volume in-12 assez mince. La part faite à cette paroisse est aussi forte que celle du reste de la France. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions et sans avoir de mérite, il est encore recherché par ceux qui recueillent les livres sur la Normandie, écrits par des Normands. Il n'offre d'ailleurs rien d'intéressant que l'histoire de la terrible trombe qui dévasta la Lande d'Airou en 1157, et au lieu du récit très-intéressant d'un auteur contemporain (1), des Rues, dans son livre, n'en donne qu'une très-médiocre traduction.

79. Beauchamp. Cette paroisse, contigue à

(1) R. de Monte. rec. des hist. de France. XIII. p. 299.

la précédente, est le berceau d'une des familles les plus distinguées et les plus historiques de l'Angleterre.

Un seigneur de Beauchamp était à la conquête (1), il s'appelait Hugues. Le Conquérant lui donna en Angleterre un grand nombre de seigneuries dont la majeure partie était dans le comté de Bedford (2) : son fils et successeur épousa Rohais, fille d'Aubrey de Ver, paroisse très-voisine de Beauchamp (3).

Je n'essaierai pas de suivre cette famille dans les différentes branches de barons ou de titres supérieurs, tels que ceux de comte de Warwick et de Worcester, et plus de dix branches différentes de barons. Il suffit de dire avec Banks que par une suite non-interrompue de grands hommes, les Beauchamps s'élevèrent à une grandeur peu inférieure à celle de leurs souverains.

Parmi les Beauchamp, comtes de Warwick, dont les noms sont vraiment historiques, je remarque William qui joua un rôle très-important dans les guerres d'Écosse et du pays de Galles, sous le règne d'Édouard Ier. Mais Thomas se

(1) Masseville t. I, p. 199. Listes de Brompton et de Duchesne. Banks Roll of Battle Abbey. Extinct peer. t. II, , p. 651.

(2) *Ibid*, p. 27.

(3) Banks, t. III, p. 718.

distingua plus particulièrement encore dans les guerres d'Edouard III, et surtout aux batailles de l'écluse de Crecy et de Poitiers. L'histoire de Froissard est remplie des prouesses de ce vaillant capitaine.

En 1444 Henry Beauchamp fut créé duc de Warwick par le roi Henri VI qui le couronna lui-même roi de l'île Wight, et lui fit la concession des îles de Jersey, Guernesey, Aurigny, Serk et Herms (1). Il jouit peu de ces honneurs, étant mort en 1445, âgé seulement de 22 ans. Mais revenons aux Beauchamp de Normandie.

Sous le règne de Henry Ier., je vois un Robert de Beauchamp, vicomte d'Arques (2).

Quand le roi Henry II fit rédiger le livre rouge de l'Échiquier, Hugues de Bauchamp tenait dans la vicomté de Cérences un fief de chevalier, dépendant du Roi sous le comté de Mortain (3). Je présume que c'est le fief même de Beauchamp.

Dans le XIVe. siècle, Clémence du Guesclin, la plus jeune des sœurs du Connétable, épousa en premières noces Raoul, seigneur de Beauchamp, avec qui elle vivait en 1364; en 1371

(1) Banks ext. Peerage III, p. 723.

(2) Orderic Vital apd. Normann. scriptores, p. 837.

(3) Lib. rub. scacc., penes nos, p. 3. Ducarel de M. l'Échaudé, p. 233.

elle était remariée à Fraslin de Husson, seigneur de Ducé, Champservon et le Grippon (1). Le seigneur de Beauchamp qui épousa Clémence du Guesclin, portait *d'azur à 4 jumelles d'or, au lion passant de même en chef* (2), ce qui ressemble beaucoup aux armes de Meurdrac, St.-Denys et Trely, dont j'ai donné les détails dans mes recherches sur les châteaux de l'arrondissement de Coutances.

Henry V se saisit en 1418 du château de Beauchamp et le donna à un seigneur d'Angleterre qui en portait encore le nom.

Les Anglais ne furent pas paisibles possesseurs de ces conquêtes. Nous avons vu (3) qu'ils eurent à Beauchamp même et à Saint-Denis des combats à soutenir en 1430 et 37. Il ne paraît pas que le château fût alors important, il est à peine nommé parmi ceux que les Français reprirent sans coup férir en 1449 et 50.

Ambroise de Bereauville, seigneur de Beauchamp, à la fin du XVe et au commencement du XVIe, siècle, possédait les seigneuries de

(1) Grands Officiers de la couronne, VI, p. 187.

(2) Généalogie d'Héricy communiquée par M. d'Anneville de Chiffrevast.

(3) Châteaux de l'arrondissement de Coutances dans les mémoires de la Société, 2e. vol., p. 306.

Beauchamp et du Mesnil-Rogues qui depuis ce temps furent réunies. Une branche de la famille de Pierrepont les posséda ensuite, après quoi elles passèrent par des mariages dans les familles de There, d'Osmond et de Briges ; M. le marquis de Briges vendit, il y a quelques années, les restes de la terre et du château de Beauchamp.

La branche de Pierrepont qui possédait Beauchamp, quoique appartenant aux Pierrepont des Biars et du Bessin, porte des armes tout-à-fait différentes (1).

Le château étoit au haut d'un côteau au pied duquel coule la rivière d'Airou, à la limite des cantons de Villedieu, la Haie-Paisnel et Gavray.

Canton de la Haie-Paisnel.

80. CHATEAU-GANNE A LA HAIE-PAISNEL. Il existe dans ce chef-lieu de canton, deux châteaux incontestablement anciens; mais j'avoue que ce serait une tâche au-dessus de mes forces que de les montrer tels qu'ils ont existé, de désigner leurs possesseurs et de tracer les évènements qui leurs sont par-

(1) V. Pierrepont parmi mes châteaux de l'arondissement de Coutances.

ticuliers. A défaut de preuves, je vais offrir ici quelques conjectures qui ne sont pas tout-à-fait dénuées de fondement, puisque le nom de *Ganne* subsiste, et que l'on connaît l'insigne perfidie à laquelle il se rattache.

Nous avons en Normandie plusieurs Châteaux-*Ganne* ou *de Ganne*; ce terme de réprobation signifie trahison, perfidie, déloyauté. Le mot *gannelon* signifie traître ou déloyal.

Tous les châteaux *de Ganne* ont des histoires de noire trahison qui sont plus ou moins dénaturées par le temps et par les traditions confuses qu'on y a rattachées.

Pendant la minorité de St.-Louis, lorsque ce prince assiégeait le château de Bellesme, le duc de Brétagne, accompagné de beaucoup d'Anglais et de seigneurs Anglo-Normands, vint assiéger le château Ganne de la Haie-Paisnel qui lui fut livré par la trahison de Fouques et de Guillaume-Paisnel; mais ils n'eurent pas le temps de s'y établir; les Français survinrent presque aussitôt en plus grande force et les contraignirent à se sauver précipitamment avec les traîtres, dont plus de vingt portaient le nom de Paisnel (1).

(1) Mss. de Le Franc. Velly, hist. de France, t. IV, p. 88.

Les traditions locales relatives à ce fait sont très-curieuses ; mais pour les approfondir, il faudrait plus de temps que je n'ai pu y en donner. Je suis donc forcé à passer sous silence les détails sur la *rue Iscariot* qu'on ne demande pas encore aujourd'hui impunément aux habitants de la Haie-Paisnel ; l'histoire des chevaux qu'on ferrait à rebours mérite aussi d'être approfondie.

Quoiqu'il en soit, la fuite des Anglais fut fatale au château Ganne. Il fut impitoyablement démoli ; mais ce qui en reste suffit pour prouver qu'il était considérable, au lieu que les restes du château qui lui succéda et qui fut bâti dans le bourg de la Haie-Paisnel, ont entièrement disparu.

Dans le bois au nord du Bourg, sur l'ancienne route d'Avranches à Coutances, ou de la Haie-Paisnel à Cérences, on voit sur un terrain élevé les ruines encore remaquables du château Ganne, elles sont au moins à un quart de lieue du bourg.

81. Chateau du bourg de la Haie-Paisnel. Cette seigneurie avec ses dépendances rentra quelques années après dans la famille de ses anciens possesseurs qui bâtirent le nouveau château. Voici ce qu'en dit le registre de 1327 que j'ai

souvent cité. « Olivier Paens (Painel) tient « de Fouques Paisnel par parage la Haie-Paens « et en fait le service d'un chevalier au chas- « tel de Coutances vingt jours en temps de « guerre » (1).

Dans les Mss. de M. Lefranc, on voit qu'en 1418, Henry V donna le château de la Haie-Paisnel à Richard Fitz John. Je ne sais pas ce qu'il devint en 1449 et après que les Anglais eurent quitté la Normandie. Depuis cette époque il a appartenu à la famille de Guer de Pontcalèc (2); il n'en reste plus aujourd'hui que la motte et la majeure partie de l'ancienne douve.

82. Chateau du Grippon. On m'avait annoncé que je trouverais à la bibliothèque royale dans les Mss. de Boze (3), des renseignements curieux sur le Grippon. Je n'y ai vu que des dessins médiocres de monuments et d'armoiries qui existaient encore il y a 120 ans.

Le Grippon est, ainsi que la Haie-Paisnel, sur l'ancienne route d'Avranches à Coutances. On

(1) Reg. des fiefs de l'élection de Coutances en 1327.

(2) Procès-verbal de l'assemblée du baillage de Cotentin, tenue en 1789, p. 112.

(3) Supplément aux Mss. de Boze, bibliothèque royale, n°s 1027, 28 ou 29.

ne trouve rien qui puisse faire soupçonner qu'il y eût dans ce lieu un château avant le XIIe. siècle. Ce que j'ai vu de titres de cette seigneurie, dont l'histoire est liée avec celle de Subligny, m'a peu fourni de lumières sur son origine.

Des procès soutenus par Angot, abbé de la Luzerne, depuis 1159 jusqu'en 1206, et nōtamment une contestation entre cet abbé et un Fouques Paisnel, apprennent que celui-ci avait épousé Lesceline du Grippon, fille de Hasculph de Subligny et de Denise d'Avranches (1).

L'acte de fondation de l'abbaye de la Luserne porte à croire qu'il y avait au milieu du XIIe siècle un château au Grippon « in Grippone decimam de omnibus redditibus ad dominum castri pertinentibus (2). » Cette donation est répétée dans une chartre royale.

Ce château, dont le seigneur de Subligny était Suzerain, releva dans la suite de la baronnie du Hommet. Voici, je crois, comment cette nouvelle dépendance fut établie.

Olivier Tesson, seigneur du Grippon en 1390,

(1) Neust. pia, p. 778. C'est probablement le même qui en 1170 hérita de Gilbert d'Avranches, dont il avait épousé la sœur ainée. Recueil des historiens de Fr. XIII, p. 313.

(2) Gall. Christ. XI, instrum.

eut pour fils Jean Tesson qui épousa Marie Paisnel, dame de Hoquigny, il en eut une fille Catherine Tesson; celle-ci se maria à Jean de Villiers, chevalier, baron du Hommet; Marie, fille aînée de celui-ci, épousa Gilles de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, et Jeanne, sa sœur, fut mariée à René de Feschal. Deux autres sœurs achevèrent de morceler la grande succession de cette branche des Tesson et des Villiers.

René de Feschal eut un fils nommé Jean qui fit faire en 1530 le recueil des chartres du château. Ce recueil est à la bibliothèque royale, parmi les manuscrits de Boze.

En 1534, Jean de Feschal et Louis, son fils, vendirent la terre du Grippon à Antoine le Marchand, seigneur de Chavoy (1).

Clémence du Guesclin qui avait épousé en premières noces Raoul de Beauchamp se remaria en 1391 à Fralin de Husson, seigneur de Ducé et du Grippon (2).

En 1418, le roi d'Angleterre ôta la seigneurie du Grippon à Raoul Tesson, et la donna à Robert Marbury.

(1) Mss. de Le Franc.

(2) Grands officiers de la couronne. VI. p. 187.

Dans une vallée au bord de la route d'Avranches à la Haie-Paisnel, près d'un très-grand étang, on voit une ancienne habitation que l'on désigne dans le pays comme le château du Grippon. Si des recherches plus approfondies que les miennes faisaient découvrir ailleurs la forteresse des premiers seigneurs du Grippon, je n'en serais pas très-surpris.

83. CHATEAU DE SUBLIGNY. La commune de Subligny située entre celle du Grippon et la ville d'Avranches, a donné son nom à une famille illustre depuis le temps de la conquête jusqu'à celui où la Normandie repassa sous la domination française. Cette famille a fondé les abbayes de la Luzerne et de Montmorel, et a fourni au diocèse d'Avranches un évêque qui occupa le siége depuis 1142 jusqu'en 1153; mais elle tomba en quenouille sous le règne de Philippe Auguste; une autre branche exista plus long-temps en Angleterre.

Le nom de Sulligny, Souligny ou Subligni se voit dans plusieurs listes de la conquête (1), on en trouve aussi un sur la liste de la Croisade

(1) Masseville, tome I, pag. 205.—Chronique de Normandie chez le Mégissier, p. 112. Banks donnant Baronage, tome. II, p. 630.—Wace.

où les Normands étaient commandés par le duc Robert Courte-Heuze (1).

Dans le XIIe siècle une branche de cette famille passa en Brétagne par le mariage d'un Subligny avec l'héritière d'un comte de Dol, seigneur puissant dans cette province; son nom figure d'une manière distinguée dans les histoires de Brétagne, et surtout à la fin du XIIe siècle.

Richard de Subligny, évêque d'Avranches, était frère de Hasculph auquel on doit la première fondation de la Luserne. Il donna à ce monastère l'église de Montviron en 1143. Deux ans après, il consacra la chapelle provisoire de cette abbaye naissante (2). Hasculph de Subligny vécut jusqu'en 1169; son fils Gilbert, qui lui succéda, mourut l'année suivante (3).

Jean de Subligny, neveu de Hasculph, fonda en 1180 l'abbaye de Montmorel. Il avait deux frères qui l'aidèrent à doter cette maison, et un fils nommé Hasculph qui ajouta une église à celles que son père avait données à ce monastère (4).

(1) Dumoulin I, p. 48.—Masseville, p. 251.

(2) Gall. Christ. XI. Col. 479.—Ibid instrum. Dioc. Abrinc. Col. 113. Dans cet acte on écrit *Sulligny*.

(3) Rob. du Mont. append. ad Sigebert.

(4) Neustr. pia, p. 879.—Gall. Christ. XI. Col. 536.

Le livre rouge de l'Échiquier fait mention de ce seigneur. « Johannes de Soligneio unum mi-« litem et ad servicium suum tres milites (1). »

Le registre des fiefs de Philippe-Auguste ne fait pas mention de Subligny. Cela vient probablement de ce que Hasculph était pour ainsi dire devenu Bréton ; peut-être de ce qu'il n'existait plus, ou de ce que l'Avranchin était en majeure partie occupé par Guy de Thouars qui avait beaucoup aidé à le reconquérir.

Ce qu'il y a de positif, c'est que Hasculph ne vivait plus en 1214 ; car à la bataille de Bouvines on voit figurer Raoul d'Argouges comme seigneur de Soulligny, à cause de son mariage avec une fille de ce Hasculph (2).

En parlant du château du Grippon, nous avons dit qu'une autre partie des biens de Subligny était échue à Fouques Paisnel.

Depuis le règne de Philippe Auguste, je ne trouve plus dans l'Avranchin de seigneurs de l'ancienne famille de Subligny ; mais plusieurs branches ont subsisté en Angleterre dans les comtés de Cornwal, Devon et Sommerset. Collinson qui en parle dans son histoire du comté

(1) Traduction de Ducarel, p. 230.
(2) Généal. d'Argouges, p. 16.

de Sommerset (1) les fait venir de Brétagne ; cette erreur est très-excusable à cause du mariage de Hasculph II avec l'héritière de Dol et de Combourg.

Les armes de Subligny étaient, suivant Dumoulin, (Catalogue de Bayeux) *parti d'argent et de gueules à deux rays d'argent de l'un en l'autre.*

Les Subligny d'Angleterre portaient *écartelé d'argent et de gueules.*

On peut voir cet écusson gravé avec quelques différences dans le 2e. volume de l'histoire de Brétagne par Dom Lobineau.

Je ne connais pas bien l'emplacement de l'ancien château de Subligny. Ne serait-ce point un lieu nommé *le châtelier* dont Cassini indique la situation tout près de l'église vers le nord, non loin de la route du Grippon ?

84. Chateau de Saint-Léger. Plusieurs listes de la conquête présentent le nom de Saint-Léger parmi ceux des capitaines qui passèrent en Angleterre avec le Conquérant (2). Il est incontestable qu'une famille de ce nom, établie à Ulcombe dans le comté Kent, depuis le temps

(1) Collinson Sommerset shire, tome I ; p. 445.
(2) Brompton, Duchesne, Masseville I, p. 206, etc.

(dit-on) de Robert, qui vint de Normandie avec le duc Guillaume, y a subsisté jusqu'au règne d'Elizabeth. Cette famille avait toujours été distinguée par de hauts faits d'armes et par des emplois éminents (1), et lord Doneraile se fait honneur d'en être descendu (2). Mais l'embarras est de savoir de quelle commune partit Robert de Saint-Léger, car nous en avons en Normandie une douzaine de ce nom; quant à la commune de Saint-Léger, arrondissement d'Avranches, qui est fort petite, je n'y ai rien vu qui puisse me donner l'idée d'un ancien château. Je n'en parle que pour indiquer l'objet d'une recherche.

L'auteur de l'histoire militaire des Bocains qui cite rarement les autorités sur lesquelles il s'appuie, compte (3) Robert de Saint-Léger parmi les seigneurs du Cotentin qui allèrent à la conquête. Cette coincidence de prénoms fait supposer qu'il a puisé à une bonne source.

Canton de Granville.

85. Chateau de Granville. Nous sommes arrivés à une forteresse dont le nom et l'impor-

(1) V. Beauties of England, Kent. p. 1225.
(2) V. le Péerage d'Irlande, verbo Doneraile.
(3) Hist. Milit. des Bocains, p. 192.

tance sont historiques depuis près de quatre siècles. Le temps de la construction du château est bien connu ; mais il n'en est pas ainsi de l'ancienne famille des seigneurs de Granville. Ceux qui ont essayé d'en parler n'ont vu aucune différence entre les noms de *Magnavilla* et de *Grandisvilla* ; cependant cette différence est très-réelle. *Magnavilla*, dans les auteurs et dans les anciennes chartres, signifie Magneville et *Grandisvilla* Granville. Or, comme la famille de Magneville était beaucoup plus considérable en Normandie et en Angleterre, ceux qui comme Dumoulin (1) ont donné aux Granville les actions faites par Roger, par Étienne et par Raoul *de Magnavilla*, ont commis une grave erreur.

Le cartulaire de Montebourg parle toujours *de Magnavilla*, et celui du Mont-Saint-Michel *de Grandisvilla* ou *Grandevilla* : cela doit être, puisque Granville est du même arrondissement que le Mont-Saint-Michel, et Magneville du même que Montebourg.

On trouve dans le cartulaire, n°. 80 des

(1) Hist. de Normandie, p. 291. — Gall. christ. XI, instrum. col. 239.—Dumoulin, p. 352. Gall. christ. ib. instrum, p. 92. M. Mayeux, anc. command. de Granville, a cumulé toutes ces erreurs.

Mss. du Mont-Saint-Michel, la signature du duc Guillaume avec celle de Rainald *de Grandevilla*. Cet acte de 1054 porte le n°. XXVII de ce cartulaire. La chartre suivante du même registre porte la signature de Guill. *de Grandevilla*. A la page XXXIII du même cartulaire, on voit que Roger *de Grandivilla* était vers 1180 un des chevaliers du Mont-Saint-Michel ; qu'il avait été sous la tutelle de Thomas de St.-Jean, et que devenu majeur, il avait rendu aveu à l'abbé de ce monastère.

Ces actes suffiraient pour prouver qu'il y a eu des seigneurs du nom de Granville avant la conquête, et pour engager à les chercher tout naturellement où ils doivent l'être (1), au lieu de les confondre avec les Grenneville à l'autre bout du département, comme on le fait dans les Péerages les plus accrédités de la Grande Bré-

(1) J'aimerais bien mieux chercher à Granville l'origine des Granville de l'Angleterre que là où les généalogistes anglais l'ont supposée. Ils ont commis une autre erreur en les confondant avec les Grenneville. Mais de tous les faiseurs d'histoires de ce genre, le plus curieux est M. Dibdin, qui vint nous dire il y a peu d'années que Granville était le berceau des Veres, comtes d'Oxford : pour faire le pendant de cette assertion, il ne lui en eût pas coûté davantage de nous apprendre de la même manière que Ver près de Gavray était celui des marquis de Stafford.

tagne, en donnant aux Grenville et aux Granville une origine commune.

D'anciens titres de la ville établissent qu'en 1252 Thomas de Granville, chevalier, était seigneur de l'emplacement où l'on bâtit, deux siècles plus tard, la forteresse de Granville. Son fief, appelé le *fief de Lihou*, passa dans la famille d'Argouges par le mariage de Jeanne de Granville, avec Raoul d'Argouges, chevalier, fils de Guillaume et de Jeanne de Grâtot. Il fut fait chevalier en 1252 à cause de ses belles actions. Il vivait encore en 1275 avec sa femme qui, outre la seigneurie de Granville, lui en avait apporté en mariage plusieurs autres du même canton.

Je passe sous silence un grand nombre de seigneurs de la famille d'Argouges pour arriver à l'époque où Granville devint une forteresse importante (1).

(1) C'est à tort qu'on a avancé qu'il n'y avait point de paroisse à Granville avant la construction de ses retranchements par Lord Scales. Le fait est qu'un d'Argouges y fut curé dans le XIII[e] siècle, un autre en 1310, et que Jean, son frère, le fut après lui; qu'en 1418, le roi Henri V présenta à *la petite cure* (Rolles Nor. I. p. 372.), et que dès le règne de St.-Louis il y avait deux portions dont une à la nomination d'une fille de Thomas de Granville. (*Registre des curés sous Guillaume d'Essey*).

Les Anglais étaient depuis plus de vingt ans maîtres de la Normandie, lorsque Thomas Lord Scale, Sénéchal de cette province pour le roi d'Angleterre, entreprit de construire à Granville une forteresse qui pût protéger un hâvre commode, et tenir en respect la garnison du Mont-Saint-Michel, la seule place forte de la province que les Anglais n'eussent pas réduite. Il acheta de Jean d'Argouges, seigneur de Grâtot et de Granville tous les droits qu'il pouvait avoir sur le roc et montagne de Granville *pour un chapel de roses vermeilles* au jour St.-Jean-Baptiste. La ville était alors à la Pointe Gautier et avait son port à la Houlle; mais le général Anglais trouvant que la situation actuelle sur le rocher rendrait cette place plus difficile à prendre, lorsqu'elle serait entourée des fortifications qu'il projetait, força les habitants de l'ancienne ville à s'y transporter, à détruire leurs maisons et à se servir des matériaux pour en bâtir de nouvelles sur le terrain qu'il leur désigna.

Philippe Badin de Saint-Pierre-Langer, abbé de la Luzerne, posa la première pierre de la nouvelle ville en 1440, en présence d'une assemblée choisie et très-nombreuse (1). Lord Scales pressa

(1) Gall Christ. XI. Col. 559—Neustria pia, p. 800, ex codice Mss. Lucernæ.

beaucoup l'ouvrage pour mettre la ville en état de défense ; mais dès l'année suivante Louis d'Estouteville, à la tête de la garnison du Mont-Saint-Michel, vint surprendre la place et s'en empara. Les Anglais ne purent jamais la reprendre, quoiqu'ils soient restés encore plusieurs années maîtres de la Normandie. Le roi Charles VII fit achever les fortifications dont l'enceinte fut doublée. Depuis ce temps, Granville devint une des plus fortes places de la Province jusqu'en 1689, que Louis XIV en fit en grande partie démolir les murailles.

En parlant de Granville, j'ai été plus attentif que jamais à borner mes recherches à son château et à ses anciens seigneurs. J'ai trouvé beaucoup de renseignements sur l'origine et les prompts accroissements de son port, et sur les progrès de son commerce ; mais outre que cette partie sort de mon plan, je sais qu'un habitant de cette ville s'en occupe avec ardeur depuis quelques années.

85. Chateau de Saint-Pair. Avant les travaux faits à Granville dans le XVe siècle, Saint-Pair était une place importante. On voit par une requête du cardinal d'Estouteville, abbé du Mont-Saint-Michel, que pour favoriser la ville naissante, les Anglais avaient dépouillé le bourg

de Saint-Pair de son commerce, de sa halle, de son marché et même de ses maisons qu'ils avaient transférées à leur nouvelle forteresse.

Depuis ce temps le bourg de Saint-Pair a presqu'entièrement disparu. La vénération pour les Saints, dont les corps sont inhumés dans son église, a pu seule y faire subsister quelques habitations. Son ancienne importance remonte bien plus haut qu'on ne le pense ordinairement. Je crois avoir acquis la preuve que Saint-Pair est le *fanum martis* de l'itinéraire d'Antonin; j'espère pouvoir l'établir plus tard; maintenant le château et les seigneurs sont l'unique objet de ma recherche.

Ce château appartint d'abord à nos ducs, ensuite à l'abbé et au monastère du Mont-Saint-Michel, auquel la baronnie de Saint-Pair fut donnée dès le Xe siècle.

Le seul évènement historique, relatif à ce château, date de l'an 1137, époque à laquelle il régnait un grand acharnement entre les partisans d'Étienne de Blois et ceux du comte d'Anjou, qui se disputaient la succession de Henri Ir. Richard du Bois (1), qui s'était saisi

(1) Orderic Vital l'appelle en latin *Sylvanus*, que Dumoulin traduit par *de la Forêt*. J'ai pensé que ce mot devait se tra-

du château de Saint-Pair dans l'Avranchin en fit une place très-forte. De là il faisait des courses et des dévastations continuelles dans le voisinage. Pendant une de ces expéditions, les troupes du Roi Étienne survinrent et mirent le feu au village de Saint-Pair. Aussitôt que Duboys apperçut l'incendie, il revint en toute hâte sur ses pas. Pressé d'attaquer les ennemis, il n'attendit pas sa troupe, et s'étant jeté presque seul dans leur rangs, il fut tué d'un coup de lance. Les troupes royales sommèrent aussitôt la garnison du château de se rendre : elle refusa d'abord ; mais à la vue du corps de son chef, elle remit la forteresse au Roi. Duboys fut inhumé près de la route hors du cimetière (1).

Tels sont à peu près tous nos renseignements sur le château de Saint-Pair. L'auteur de la vie des évêques de Coutances qui était curé du

duire par un nom connu, et celui de Duboys qui a exactement la même signification, l'est beaucoup, tandis que l'autre ne se trouve nulle part.

(1) V. tout le passage dans le recueil des historiens de France, tome XII, page 761 ; ou ap. Duchesne norm. script., p. 912. L'auteur en dit assez pour prouver qu'il était partisan du roi Étienne, que le château de Saint-Pair était alors très-fort, et que le parti du comte d'Anjou ne prévalait pas dans cette partie de l'Avranchin qui était dans le diocèse de Coutances.

lieu, prétend que ce château fut rasé : cela peut être ; mais il reste encore assez de traces pour en indiquer l'emplacement. Il était près de l'église et de la mer, dans un terrain bas et uni au bord d'un ruisseau qui coulait le long de ses remparts et pouvait à volonté remplir ses fossés.

Dans les listes de la conquête d'Angleterre, je trouve un seigneur de Saint-Pair (1) ; mais il se pourrait que ce fût le seigneur de Saint-Pair-le-Servain, connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Pois, et chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Mortain. Ce qui me fait douter, c'est que le vrai seigneur de notre Saint-Pair était l'abbé du Mont-Saint-Michel.

Dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, j'en vois plusieurs qui appartenaient presque tous à l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; on remarque celui de Croen qui dépendait de la seigneurie de *Thomas Duboys* (2). Ce nom me confirme dans l'idée que j'ai eue en traduisant ainsi *Sylvanus* d'Orderic Vital. D'ailleurs je trouve aussi un

(1) Masseville, tom. 1, p. 204. Dumoulin, p. 189.—Brompton et Duchesne disent Saint-Per, ce qui est la même chose, mais ce qui peut également s'appliquer à Saint-Pois, arrondissement de Mortain.

(2) Liber fœdorum Philippi Regis Augusti penès nos, p. 4.

Richard Dubois dans une liste des nobles qui figurèrent en Normandie entre la conquête d'Angleterre et le règne de Philippe Auguste (1).

La baronnie de Saint-Pair était une de celles du Cotentin qui donnaient droit de séance à l'échiquier de Normandie.

Canton de Sartilly.

Le chef-lieu de ce canton est sur la route de Granville à Avranches; une commune située au midi de Sartilly et au bord de la mer, devait avoir un château fort, c'est celle de Saint-Jean. Deux autres en ont eu assez probablement, ce sont celles de Champeaux et de Saint-Pierre-Langer.

CHATEAU DE CHAMPEAUX. Ce nom que je n'ai vu sur aucunes des listes de la conquête, se trouve faiblement indiqué dans le livre rouge de l'échiquier (2) :

« Willelmus de Campellis unum militem per « XI, dies de garda ad custodiam Regis. Rober- « tus de campell. I. Mil. per 40 dies de garda « et postea ad custamentum Regis. »

(1) Cette liste est dans l'histoire de Normandie par Dumoulin.
(2) Lib. rub. Scaccarii penès nos p. 4.

A l'appui de cette légère indication, je trouve dans M. Séguin qu'en 1367 les Brétons occupaient les places de Saint-Pair, Genest et Champeaux. Ceci serait une preuve si on pouvait compter sur les assertions d'un auteur qui ne cite jamais ses garants.

En 1822 j'allai à Champeaux chercher l'emplacement de l'ancien château; on me l'indiqua comme devant se trouver tout près de l'église vers le couchant; j'y vis bien quelques restes de constructions; mais la tradition locale seule aurait pu porter à croire que c'étaient les vestiges d'un château.

D'un autre côté, la carte de Cassini marque un château de Champeaux près du hameau des Telliers, en allant de l'église vers Saint-Jean-le-Thomas.

Une motte Bourelle est marquée sur la même carte. On m'a parlé d'un autre retranchement dans la lande de Bevays (1) sur Champeaux. On voit que de nouvelles recherches sont indispensables pour motiver une opinion sur le véritable emplacement du château des Champeaux.

87. Saint-Jean le Thomas. Cette paroisse

(1) Histoire milit. des Bocains, p. 278.

(2) Y aurait-il analogie entre ce nom et celui de Bevois le gigantesque, héros de Southampton?

est contigue à la précédente et des souvenirs importants s'y rattachent. Les seigneurs de Saint-Jean étaient connus dès le temps de la conquête ; ils furent puissants parmi les barons du Cotentin, sous le règne des ducs de Normandie ; surtout depuis la conquête, et ils le sont encore en Angleterre ; mais comme les généalogistes anglais vont chercher leur berceau dans la Haute Normandie, je tâcherai de rétablir les droits de notre département et de détruire une erreur accréditée.

Dans la dernière édition du pairage de Collins donnée en 1812 par le chevalier Egerton Brydges, on voit à l'article du vicomte Bolinbroke (1) que Guillaume de Saint-Jean, dont le surnom lui venait *d'un lieu près de Rouen*, accompagna le duc Guillaume en Angleterre en qualité de directeur des machines de guerre et des charrois de l'armée. Pour preuve de son assertion, l'auteur cite une généalogie possédée par le vicomte de Saint-Jean (2). Ce Guillaume avait épousé Olive, fille de Raoul de Fougères, il en eut un fils, Thomas de Saint-Jean, qui posséda en Angleterre des biens dont le chef-lieu était à Stanton-

(1) Tome VI, p. 42.

(2) Ex stemmate penes prædictum vice comitem St.-John. Banks ext. peerages I, p. 170, 171.

Saint-John dans le comté d'Oxford. Il eut deux fils, Roger et Thomas.

Roger de Saint-Jean épousa Cécile, fille et héritière de Robert de la Haie, elle lui apporta en mariage la baronnie de Halnake dans le comté de Sussex, donnée à Robert de la Haie par le roi Henri Ier, son parent. Ce mariage le rendit un des patrons du prieuré de Boxgrave et de l'abbaye de Lessay, dont Robert de la Haie représentait les fondateurs (1).

De ce mariage, Roger eut deux fils, Guillaume et Robert. Collins ne dit pas ce qu'ils devinrent; mais Banks présume qu'ils moururent sans postérité, car leurs biens et ceux de la Haie passèrent à leur sœur nommée Muriel, qui les porta en mariage à Reginald d'Orval. Nous avons vu ces trois familles, de la Haie, Saint-Jean et Orval, figurer ensemble dans un acte confirmatif de la fondation de Lessay (2).

De Reginald d'Orval, Muriel n'eut qu'une fille; les biens des la Haie en Angleterre tombèrent une deuxième fois en quenouille, et par le mariage de cette fille nommée Mabile, pas-

(1) S. E. Brydges, ibid, p. 44. Monasticon Anglic. I, p. 594. V. supr. l'article de la Haie du Puits.

(2) Neustr. pia, p. 619.

sèrent à Guillaume, fils d'Adam de Port, qui prit le nom de Saint-Jean (1).

Je ne suivrai pas plus loin les généalogistes anglais qui, pour ce qui regarde les alliances de la famille Saint-Jean, ont travaillé d'après de bons matériaux, mais qui se trompent souvent quand ils indiquent des noms de lieu en Normandie.

Dans l'article Bolinbroke, je puis relever plusieurs erreurs de Collins, qui, sous beaucoup de rapports, mérite une grande confiance. Il met Fougères en Normandie, tandis que cette ville est en Brétagne; Il donne à Lessay le nom d'Essay, ce qui fait une erreur de 40 lieues; il traduit *de Aureavallè* par *Orville*, nom qui appartient au diocèse de Lisieux, tandis que c'est *Orval* à la porte de Coutances (1). Pour couronner ces erreurs et d'autres semblables il a assuré que le berceau de Guillaume de Saint-Jean était près de Rouen. Je vais prouver qu'il en était à plus de soixante lieues, à Saint-Jean-le-Thomas.

Les alliances des Saint-Jean avec les familles

(1) Collins et Banks ibidem. Ce morceau de généalogie peut jetter de la lumière sur les fondateurs de l'abbaye de Lessay et sur la famille de la Haie du Puits.

(2) Tome VI, pag. 42.

de Fougères, de la Haie, de Chantelou, d'Orval, toutes indiquées par Collins, toutes voisines de Saint-Jean-le-Thomas, forment une première présomption.

Cette présomption se convertit en certitude pour ceux qui connaissent l'histoire de la fondation de la Luzerne au milieu du XII[e] siècle. Les seconds fondateurs de cette abbaye sont les seigneurs de Saint-Jean-le-Thomas; leurs noms de baptême correspondent généralement avec ceux que portaient dans le même temps les Saint-Jean d'Angleterre. Olive de Fougères, mariée, suivant Collins, à Guillaume de Saint-Jean, donna à cette abbaye l'église même de Saint-Jean-le-Thomas, des pêcheries à la mer, près du même lieu, et beaucoup d'autres biens dans les diocèses de Coutances (1), d'Avranches et en Angleterre. Olive et son mari Guillaume de Saint-Jean habitaient à Montchaton, tout près d'Orval, dans le château d'un la Haie. Toutes ces familles, indiquées par Collins, figurent encore ensemble et aux mêmes lieux dans le cartulaire de Lessay. C'est donc là qu'il faut chercher les Saint-Jean plutôt que d'aller au hasard et sans preuve imaginer qu'ils sont venus des environs de Rouen.

(1) Neust. pia, p. 794. — Gall. christ. XI, col. 557.

Dans une chartre du cartulaire manuscrit du Mont-Saint-Michel, p. 28, je trouve un Saint-Jean qui signe une chartre de 1054 avec le duc Guillaume et deux seigneurs de Granville.

Le château de Saint-Jean, situé en vue du Mont-Saint-Michel, a dû avoir beaucoup de rapports de voisinage avec ce monastère. On voit par un acte de 1121, dans le cartulaire que je viens de citer, que Thomas de Saint-Jean, *alors occupé à construire le château dont il portait le nom*, eut une grande contestation avec l'abbé du Mont-Saint-Michel dont il dévastait les bois, mais que cette contestation se termina d'une manière satisfaisante pour l'abbaye (1).

Il est probable que cette construction ne fut pas terminée, car Robert, abbé du Mont-Saint-Michel cite le château de Saint-Jean parmi ceux que Henri Ier fit refaire : *Turrim sancti Joannis juxtà montem sancti Michaëlis* (2).

Dans l'été de 1106, Henri Ier, roi d'Angleterre fit assiéger le château de Tinchebray. Pour le presser davantage et pour empêcher de le ravitailler, il fit construire un château de blocus (*cas-*

(1) Cart. no XXXV. — Gall. christ. XI, col. 517.

(2) Rob. de monte, recueil des historiens de Fr. XIII, page 287.

trum), et en confia la garde à Thomas de Saint-Jean (1).

Je suis obligé de passer rapidement sur les actions par lesquelles un grand nombre de seigneurs de Saint-Jean se signalèrent dans le XIIe siècle, en Normandie, en Anjou et en Angleterre. L'espace me manque pour rapporter tout ce qui concerne cette famille, jusqu'au moment où les grands biens qu'elle possédait en Angleterre, beaucoup plus considérables que ceux qu'elle avait en Normandie, la déterminèrent à quitter ce dernier pays. Je citerai seulement ce que rapporte Robert du mont, relativement à une assemblée tenue à Bur près de Bayeux où le jeune Henri, fils du roi Henri II, tint une Cour plénière. Guillaume de Saint-Jean y assista en qualité de *Procurator Normanniæ*. Je crois que ce mot signifie sénéchal de Normandie (2).

Au commencement du XIIIe siècle, le château de Saint-Jean-le-Thomas fut démoli par ordre du roi Philippe-Auguste, et son domaine confisqué fut donné en partie à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et en partie à Fouques Paisnel,

(1) Ordéric Vital, rec. des hist. de Fr. XII, p. 699; apud Normann. script. p. 820.

(2) Appendix ad Sigebertum, rec. des historiens de France, XIII, p. 315.

seigneur puissant dans cette contrée (1) de l'Avranchin. J'y ai vu, comme à plusieurs autres châteaux bâtis sur des hauteurs, de gros blocs de maçonnerie arrachés et précipités sur la pente d'un côteau escarpé qui s'étend jusqu'au bord de la mer. De là on découvre parfaitement le rocher de Tombelaine et celui du Mont-Saint-Michel, derrière le premier.

C'est probablement parce que nos Rois avaient trouvé la position du château de Saint-Jean avantageuse pour observer au loin dans la direction de ces deux rochers fortifiés, qu'on avait continué à y faire guet et garde long-temps après sa démolition (2).

Toutes les listes de la conquête portent le nom d'un Saint-Jean. En général peu de familles actuellement existantes peuvent montrer une suite d'ancêtres mieux établie que celle-là.

Les armes des Saint-Jean d'Angleterre sont *d'argent au chef de gueules chargé de deux molettes d'or* (*Banks* et *Collins*). Il est douteux que ce soient là les armoiries des fondateurs de la Luzerne, mais on sait que les familles normandes

(1) Lib. feodorum domini regis Philippi penès nos, p. 8.

(2) Ficfs de la vicomté de Coutances en 1327, manuscrit, pag. 10.

établies en Angleterre ont peu conservé leurs premières armoiries (1).

En 1818, M. Cotman et moi nous examinâmes l'emplacement du château de Saint-Jean : nous reconnûmes que sur les anciennes fondations on avait élevé à une époque déjà reculée, de nouvelles constructions parmi lesquelles on distingue encore les restes d'une chapelle.

Au midi, l'accès de ce château était très-difficile, à cause de la descente rapide qui le sépare de la mer ; mais, au nord, il était commandé de fort près, et je ne crois pas que, même avant l'invention de la poudre, il eût pu arrêter longtemps l'ennemi. C'est peut-être pour cette raison que Guillaume de Saint-Jean aimait mieux habiter le château de Montchaton.

Outre les parties du domaine de Saint-Jean que Philiphe-Auguste avait données au Mont-Saint-Michel et à Foulques Paisnel, il restait encore à la couronne, le château et la terre adjacente. En 1265, St.-Louis les afferma à l'abbé du Mont-Saint-Michel (2).

(1) Cependant une présomption en faveur de l'antiquité de ces armes peut se tirer de ce que des seigneurs voisins, les Labellière, famille très-ancienne, ont les mêmes armes sauf les couleurs.

(2) Manus. de T. Le Roy, p. 52.

La famille des Saint-Jean est encore assez nombreuse en Angleterre. Ses principales branches, avec celles de Bolinbroke, sont celles de Bletso, de Stanton-Saint-John et de Basing. Les Saint-Jean se trouvent aussi dans la famille du chevalier Henri Mildmay, baronnet. Une très-ancienne généalogie de cette famille est peinte dans le chœur de l'église de Lédiard-Tregoz, dans le Wiltshire, ancienne résidence des Saint-Jean (1).

88. GENETZ. Ce village est très-rapproché de celui de Saint-Jean-le-Thomas, près de la mer, en face de Tombelaine et du Mont-Saint-Michel. Ce lieu, signalé par quelques antiquaires comme l'emplacement d'une station romaine, appelée *Ingena*, a été distingué dans le moyen âge par sa proximité du Mont-Saint-Michel. En 1090, quand le roi Guillaume et le duc Robert assiégèrent le Mont-Saint-Michel, le premier avait son quartier général à Avranches, le deuxième à Genetz.

Le roi Henri II y coucha plusieurs fois en allant au Mont-Saint-Michel. Robert, abbé, posa les fondements de l'église en 1157, et la fit dédier en 1178. Dans tout cela il n'y a que de faibles présomptions pour l'existence d'un château.

Cependant, si on pouvait compter sur les asser-

(1) V. Britton's Wilt. et Hutchins donet II, p. 92.
(2) Rec. des hist. de F. XI, p. 242.

tions sans preuves contenues dans l'histoire militrire des Bocains, page 278, cette présomption prendrait plus de consistance. Je signale Genetz comme un but de recherches ultérieures.

89. SAINT-PIERRE-LANGER est dans une vallée voisine de l'abbaye de la Luzerne sur la grande route de Granville à Avranches. C'est une des premières paroisses de l'ancien diocèse d'Avranches.

J'ai balancé long-temps entre cette paroisse et celle de Saint-Pierre, arrondissement de Cherbourg, pour y placer le berceau des St.-Pierre d'Angleterre, dont est, dit-on, descendu Sir T. Bunbury, baronnet du comté de Suffolk; elles ont eu chacune leur ancien château et des églises bâties dans le siècle de la conquête. Ce qui m'a décidé en faveur de la paroisse qui fait l'objet de cet article, c'est que le Saint-Pierre réclamé par S. T. Bunbury pour l'ancêtre normand de leur famille vint à la conquête à la suite de Hugues, comte d'Avranches (1).

Après cela j'ai peu de choses à dire de l'ancien château de Saint-Pierre-Langer, sinon qu'il fut détruit par les Anglais vers 1440, et encore je n'ai d'autre garant que l'histoire militaire des Bocains (2).

(1) Baronelage of England verbo *Bunbury*.
(2) Pag. 318.

Tout le monde sait que cette paroisse fut la patrie de Philippe Badin, abbé de la Luzerne, qui posa la première pierre de Granville, vers l'époque où le château de Saint-Pierre fut détruit par les Anglais.

Le château actuel est du XVII[e] siècle. Sur son emplacement on voit quelques traces du château primitif, de ses douves et de son enceinte.

Il est parlé de Saint-Pierre dans le cartulaire de Savigny. Alain et Philippe de Saint-Pierre firent à cette abbaye des donations dans la paroisse de Donville près de Granville (1).

Après eux les principaux seigneurs de Saint-Pierre sont dans les familles de Gourfaleur, de la Bellière et de Boisyvon.

Entre les anciens la Bellière qui portaient *d'argent au chef de sable chargé de 2 étoiles d'or,* et les Saint-Jean, il y a une certaine conformité d'armes. Les la Ballière portent aujourd'hui trois étoiles.

90. Chateau d'Avranches. Nous sommes enfin parvenus à cette partie de l'arrondissement qui fut quelquefois la limite de la Normandie et de la Brétagne. Cette limite varia beaucoup suivant l'état plus ou moins prospère de notre pays.

(3) In Episc. Constant. Cart. VII et VIII.

Nous aurons bientôt occasion d'examiner la première ligne des châteaux qui furent bâtis sur l'extrême frontière de la Normandie, depuis le Mont-Saint-Michel jusqu'à Saint-Hilaire-du-Harcouet. L'invasion des Brétons qui, sous la minorité de Saint-Louis, vinrent tout-à-coup se saisir de la Haie-Paisnel, fit sentir à ce prince la nécessité d'avoir en seconde ligne une forteresse respectable. De là les grands travaux qu'il fit faire à Avranches.

Si nous avions à nous occuper des temps romains, il me serait facile de prouver que, sous l'empire, Avranches fut une station militaire assez considérable, puisque c'était la résidence du commandant des auxiliaires Dalmates : *Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis* (1).

M. Lefranc dit, mais sans preuves, que le roi Childéric y fit bâtir un château vers l'an 460. On pourrait de même indiquer des travaux faits à Avranches sous les règnes de Charlemagne et de ses premiers successeurs. Mais je me hâte d'arriver à l'époque de la conquête de l'Angleterre où je puis citer des autorités authentiques et contemporaines.

Peu avant cette époque, Richard surnommé

(1) Pline, hist. natural., lib. IV, cap. 18. — Notitia imperii, apud D. Bouquet, Franciæ scriptores.

Goz, mari d'Emma, sœur utérine du Conquérant, et sœur consanguine du comte de Mortain et d'Odon, évêque de Bayeux, était seigneur d'Avranches (1). Son fils Hugues surnommé le Loup, fut sous son oncle, le comte de Mortain, un des premiers capitaines du Cotentin à la bataille d'Hastings. Il était comte d'Avranches et ne tarda pas à devenir comte de Chester et un des plus puissants barons de l'Angleterre. Ses talents militaires le firent placer par son oncle aux environs du pays de Galles dont les habitants indomptables et toujours prêts à prendre les armes exigeaient la présence d'un homme actif pour les réprimer (2). Créé comte de Chester en 1070, avec pouvoir aussi absolu que le Roi lui-même (3), il devint dans la suite un des plus fermes appuis de Guillaume-le-Roux contre les complots de leur oncle, l'évêque de Bayeux. Henri Ier le traita avec distinction; il mourut en 1101, et fut inhumé dans l'abbaye de Chester. On peut voir son épitaphe dans l'ouvrage déjà cité (4). Ce fut un des plus grands ca-

(1) Banks extinct baronage, tome 1er, p. 911. Duchesne, Norm. scrip. antiq., p. 1095. — Dugdale, baronage, tome 1er, p. 83 à 86. — Ordéric Vital, apud Duchesne 522 apud Gall. scrip. t. XII. p. 586.

(2) Banks p. 211, Beauties of England, tome II, pag. 217, 218.

(3) Ità liberè ad gladium sicut ipse Rex tenebat Angliam. V. Evans North Wales, p. 680.

(4) Beauties of England, p. 218, tom. II.

pitaines et des plus illustres compagnons du Conquérant. Ordéric Vital peint ses éminentes qualités, ses défauts, sa prodigalité, son amour désordonné pour la chasse et pour la bonne chère, son excessive corpulence. Son portrait est tracé d'une main bien supérieure à l'idée qu'on se fait souvent des moines du XII[e] siècle (1).

Il eut pour successeur son fils Richard qui périt dans le terrible naufrage de Barfleur avec sa femme et son frère Othérus, gouverneur des enfants du Roi. Richard ne laissa point de postérité (2).

Ranulf surnommé de Briquesart, vicomte de Bayeux, fils d'une sœur du comte Hugues, et conséquemment cousin-germain de Richard, lui succéda dans les titres de comte de Chester et d'Avranches. Le continuateur du moine de Jumiège (3) donne en peu de mots des détails précis sur ce comte, ses prédécesseurs et ses successeurs (4). Il resta constamment attaché au roi Henri I[er] contre le duc Robert-Courteheuse. Guillaume

(1) Ord. Vital apud Gall. script. XII, p. 587.—Apud Norm. script., p. 522.

(2) Ordéric, apud Norm. script., p. 868. Banks, p. 212.

(3) Guill. Gemet. lib VIII, cap. 38.

(4) Ranulfus vicecomes Bajocassini, consobrinus ipsius Ricardi adeptus est comitatum ejus. Mortuo eodem, Ranulfo successit Ranulfus filius ejus, vir in rebus bellicis strenuus. Contin. de Guill. Gemet. liv. VIII, p. 38. Apud Gall. scrip. XII, p. 584.

comte de Mortain, dont j'aurai occasion de parler dans la suite, n'eut pas d'adversaire plus redoutable. Il mourut en 1128; il contribua beaucoup au rétablissement de l'abbaye de Saint-Sever que Hugues d'Avranches avait commencé. C'est probablement à ces deux seigneurs qu'on doit faire remonter l'espèce de dépendance où cette abbaye était de la cathédrale d'Avranches (1). J'ai remarqué à Saint-Sever l'emplacement de deux châteaux qui ont, je crois, appartenu à Ranulf.

Ranulf II lui succéda pour tous ses biens de Normandie et d'Angleterre. Il fut dans ce royaume un des plus redoutables ennemis du roi Etienne qu'il fit prisonnier à la bataille de Lincoln où sa bravoure décida la victoire en faveur du parti de l'impératrice Mathilde. Il mourut en 1153 (2).

Son fils aîné Hugues, qui lui succéda, vécut jusqu'en 1181; Ranulf III, fils de ce dernier, fut un des plus puissants et des plus fameux barons de son temps. Le livre rouge de l'échiquier de Normandie donne une idée extraordinaire des immenses revenus qu'il avait en France seulement, sans compter ceux d'Angleterre qui n'étaient peut-

(1) Neust. pia, p. 75. — Gall. christ. XI. Instrum. col. 262.

(2) Rad. de Diceto apud scriptores Angliæ X. Gervas. Dorobern Ibid. col. 1314. Roger de Hoveden apud Savile, p. 351.

être pas moins considérables : « *Comes Cestræ X milites de Sancto Severo et de Briquesart X milites et ad servicium suum LI milites et dimidium* (51 chevaliers et demi). »

En Angleterre, outre le comté de Chester qu'il tenait de ses ancêtres, il posséda ceux de Richemond, de Lincoln et de Lancastre. En France il était châtelain de Saint-James-de-Beuvron, de Semilly et de plusieurs autres châteaux en Normandie (1).

Il prenait en outre le tire de comte de Brétagne, au droit de Constance sa première femme, fille du comte Conan et veuve de Geoffroy, fils du roi Henri II. Mais ce mariage fut dissous pour cause d'adultère (2), ou pour d'autres prétextes, car les deux parties se remarièrent : Constance épousa Guy de Thouars partisan de Philippe-Auguste ; Ranulf qui s'attacha au roi Jean perdit tout ce qu'il possédait en Normandie. Constance était morte dès l'année 1201, après avoir vécu deux ans avec Guy de Thouars dont elle eut une fille qui se maria à Pierre Mauclère et lui apporta en dot la souveraineté de la Brétagne (3).

(1) Collins, peerage, édition de 1711, tome II, part. 1. Earls of Chester. — Knyghton apud Twysden scriptores Angliæ 601.

(2) Ex geneal. Comit. Richmundiæ. Rec. des hist. de Fr. XII, 569. — Grands officiers de la couronne III, p. 34. Roger de Hoveden apud Twysden X script. col. 435.

(3) Ex eâdem genealogiâ, *ibid.*

Nous sommes arrivés à une époque où la ville d'Avranches changea de souverain, et où il ne lui resta plus rien de ses anciens seigneurs (1). Tout le monde connaît le meurtre abominable du jeune Artur, comte de Brétagne, qui, par droit de naissance, eût dû être Roi d'Angleterre au préjudice de son oncle Jean-sans-Terre. Philippe-Auguste profitant de l'horreur excitée par cet assassinat confisqua la Normandie sur le roi Jean. Guy de Thouars prit les armes pour le Roi de France, brûla le Mont-Saint-Michel, et se saisit d'Avranches en 1203 (2). Les troupes brétonnes s'emparèrent de tout le pays, entre Avranches et Caen (3).

Il est assez probable qu'Avranches fut quelque temps occupée par les Brétons, après le retour du reste de la Normandie sous la domination française. Une raison qui me porte à le croire, c'est que dans le registre des fiefs de Normandie sous Phi-

(1) En Angleterre et en Normandie je trouve d'autres d'Avranches dans le XIIᵉ siècle, et entr'autres Gilbert qui périt à la mer en 1170. —Sous le règne de Henri Iᵉʳ, Ruallan d'Avranches épousa la fille de Néel de Mandeville qui lui apporta en mariage la baronnie de Folkstone (Kent). V. Beaut. of Kent, p. 1106 et 1107. V. Rob. du mont. Append. ad Sigeber. ad ann. 1170. Hist. de Fr. XIII, p. 313.

(2) Thierry, hist. de la conquête III, p. 298. Billy hist. eccles. du Cotentin, ajoute qu'Avranches fut pillée et démantelée par Guy de Thouars.

(3) Rec. des hist. de France, t. XVII. p. 212.

lippe-Auguste, il n'est parlé ni d'Avranches ni des fiefs situés au midi de cette ville.

Quoique la famille de Chester portât le surnom d'Avranches qu'avait Hugues à l'époque de la conquête, et son père Richard Goz avant lui, il ne s'ensuit pas que le château d'Avranches leur appartînt. Ils étaient seulement vicomtes d'Avranches et les plus grands seigneurs du pays où ils possédaient entr'autres le château de Saint-James, comme nous le verrons dans la suite. Mais les ducs de Normandie étaient véritables possesseurs du château et du domaine d'Avranches. Henri Ier le possédait quand il n'était encore que comte du Cotentin, et il le fit fortifier vers 1090 (1). Ordéric Vital nous apprend aussi qu'en 1118 ou 1119 le château d'Avranches appartenait au domaine particulier du roi Henri Ier et qu'il le fit fortifier (2). Dans le même passage on voit que Richard, comte de Chester, ainsi que Ranulf de Briquesart son cousin, était un des plus grands partisans de Henri.

En 1141 ou 1142, Geoffroy Plantagenêt s'empara d'Avranches sans coup férir.

Guy de Thouars prit cette ville, après avoir

(1) Ordéric Vital, rec. des hist. de France XII, p. 648. Apud Normann. script., p. 689 et 697.

(1) Apud Normann. scriptores, p. 851.

brûlé le mont-Saint-Michel en 1203, et en rasa les fortifications. L'incursion des Anglais en 1229, démontra au Roi de France la nécessité de rétablir les fortifications d'Avranches (1). Il paraît qu'on y travailla peu de temps après la retaite de ceux-ci et des Brétons. Au mois de novembre 1230, le Roi de France accorda à Guillaume Burel, évêque d'Avranches, *douze livres tournois* de revenu pour le dédommager de la perte qu'il avait essuyée dans son jardin quand on creusa les fossés du château (2). Ce prince y fit une double enceinte avec douves et fossés.

En 1346, les Anglais commandés par Renaud de Gobehen, brûlèrent les faubourgs d'Avranches. Ils ruinèrent ensuite le manoir et bourg de Ducey (3).

Quelque temps après, Avranches et le Cotentin furent cédés à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Ce pays ne fut rendu à la France qu'en 1404 par Charles III, roi de Navarre.

En 1418 les Anglais s'emparèrent d'Avranches; mais le voisinage du Mont-Saint-Michel qu'ils ne purent prendre, leur rendit la possession de cette

(1) Gesta Gaufrid. Andegav. Gall. script. XII, p. 533.

(2) Gall. christ. XI. Col. 484. — Martenne amplissima collect., tome Ier, col. 1254.

(3) Renseignements donnés par M. Guiton de la Villeberge.

ville bien plus précaire que celle des autres places fortes de la province.

Jean de la Pole qui en était gouverneur pour le Roi d'Angleterre (1), fut pris à Gergeau avec son frère Guillaume, comte de Suffolk (2).

Environ dix ans plus tard, le connétable de Richemont assiégea Avranches. Le général anglais Talbot vint tout-à-coup surprendre son armée, s'empara du bagage et des munitions, et força le connétable à lever le siége (3).

Le connétable y revint dix ans plus tard, et reprit sans beaucoup de peine cette place et la plupart de celles du Cotentin. Avranches étant plus rapprochée de la Brétagne fut une des premières à lui ouvrir ses portes (4).

Durant les trente ans de la domination anglaise, Avranches avait eu plus qu'aucune autre partie de la Normandie, à subir les malheurs de la guerre, mais cette ville put jouir pendant plus d'un siècle après sa délivrance, de la paix et de la tranquillité. Les guerres de religion comprimées

(1) Rex H. V. concessit capitaneam civitatis d'Avranches Willelmo de la Pole. Rolles normands, t. Ier, p. 313, ann. 1420. M. Guiton croit que cette concession est du 27 août 1419.

(2) Grands offic. de la cour., tom. II, p. 935.

(3) Chronique de Chartier. — Gruel. — Monstrelet. — Villaret, hist. de Fr., tom. XV, p. 279.

(4) Vie du connétable par G. Gruel. Chronique de Monstrelet.

par la fermeté de François Ier et de Henri II éclatèrent tout-à-coup dans la minorité de leurs faibles enfants. En 1562, la ville d'Avranches fut livrée aux Calvinistes. Ils s'y rendirent coupables de tous les excès qui sur presque tous les points de la Normandie attestèrent leur présence dans le cours de la même année.

La haine qu'inspirèrent leurs dévastations ; la juste crainte causée par le voisinage du château d'une famille protestante puissante et guerrière ; l'influence d'un évêque, ligueur déterminé, entraînèrent les habitants d'Avranches dans le parti qui refusa de reconnaître Henri IV, sous prétexte que n'étant pas catholique, il favoriserait les novateurs.

Les troupes royales vinrent assiéger Avranches en 1591. La place ne se rendit qu'après une résistance longue et opiniâtre.

Tel est le précis des renseignements que j'ai pu me procurer sur le château d'Avranches et ses anciens vicomtes. J'ai passé rapidement sur l'histoire de cette forteresse depuis Philippe-Auguste, parce qu'elle est plus connue. J'ai pensé que les détails étaient plus nécessaires pour les temps de la domination normande.

Je voudrais bien aussi parler de l'état actuel de ruines du château ; mais pour les démêler de

l'amas de bâtiments étrangers qui les encombrent, il faudrait habiter Avranches et les étudier longtemps.

La tour même qui sert au télégraphe n'offre plus que des ruines pittoresques. Notre confrère M. de Vauquelin de Sassy a eu la complaisance d'en faire un dessin (1) qui paraîtra dans l'atlas de la société pour 1827.

J'ignore s'il existe un plan de ce château. D'anciennes vues pourraient être curieuses dans le cas où elles offriraient la perspective de quelques tours et surtout de la cathédrale dont il ne reste plus rien et qui, il y moins de quarante ans, couronnait magnifiquement toute la ville d'Avranches (2).

Les armoiries des anciens vicomtes d'Avranches ont varié à chaque génération : j'ai pensé que cette variation pourrait jetter quelques lumières sur l'histoire de l'enfance du blason, et je me suis déterminé à les donner telles que je les

(1) Je ne puis trop remercier M. Charles de Vauquelin de la complaisance qu'il a eue de faire le voyage d'Avranches et de Mortain, pour dessiner les châteaux de ces deux villes et du soin qu'il a mis à les lithographier. Tous les Antiquaires de Normandie connaissent le talent de M. de Vauquelin et le zèle avec lequel il l'emploie au profit de la science.

(2) Je possède un dessin de cette cathédrale d'après un bon tableau du siècle de Louis XIV.

trouve dans le baronnage de Banks, ouvrage peu connu en Normandie.

Hugues Ier portait *d'azur à la tête de loup arrachée d'argent.*

Son fils Richard, *de gueules, à la croix d'or, à la tête de loup*, ut suprà.

Ranulf Ier, *d'or au lion rampant à la queue retroussée de gueules.*

Ranulf II, comme le précédent.

Hugues II, *d'azur à six gerbes d'or, 3, 2 et 1.*

Ranulf III, *d'azur à trois gerbes d'or, 2 et 1.*

Canton de Ducey.

91. Chateau de Ducey. Il n'est pas facile de trouver l'emplacement d'un ancien château dans ce canton, quoique tous les habitants du pays aient une haute idée de l'importance et de l'antiquité du château de Ducey. L'origine de celui qui existe ne remonte pas au-delà du règne de Louis XIII. Commencé en 1624, il ne fut jamais terminé.

Mais il y avait, dit-on, dans cette paroisse un ancien château démoli en 1473, rétabli du temps des Calvinistes par le comte de Lorge qui y fonda un prêche détruit peu de temps après.

malheureusement nous ne pouvons trouver le fondement de cette assertion, tirée de l'histoire militaire des Bocains.

D'autres personnes disent que les restes de la motte et des fossés de l'ancien château se trouvent dans un bois à l'extrémité de la paroisse, et sont recouverts de broussailles; mais cette assertion bien vague n'a pas encore été vérifiée.

La note suivante, tirée du registre des fiefs de l'Avranchin, se rapporte-t-elle à Ducey? « *Fulco de Huenton apud Ducemium duas partes unius feodi apud Huenton.* »

Guillaume de Ducey, chevalier, comparut en 1272 à la montre de Tours, pour le fief de Ducey (1).

La seigneurie de Ducey qui, vers 1370, appartenait à Fralin de Husson, seigneur du Grippon, fut confisquée par Henri V en 1418, sans que l'on voie sur qui, et donnée par ce roi à Guillaume Nessefeld que nous verrons bientôt figurer à Tombelaine (2). Dans la concession il n'est pas parlé d'un château.

En 1562 Gabriel de Montgommery avait à

(1) Laroque traité du Ban et Arrière ban. Anc. Rolles, p. 101. édition in-12.

(2) Rolles normands de la Tour de Londres, publiés par Carte, t. I, page 300.

Ducey une habitation qui fut démolie par son fils quand il bâtit le château actuel (1). On voit dans ce château, sur la cheminée du sallon, un tableau représentant un Montgommery l'épée à la main, regardant le château de Pontorson auquel il vient de mettre le feu. Au bas du tableau on lit *marte non fortuna*. Je présume que celui qui fit bâtir le château est le héros du tableau. Dans le jardin, on voit encore son épitaphe sur une pierre platte et unie. Cette épitaphe est fastueuse ; j'en ai tiré copie, mais elle est trop longue pour trouver ici sa place. Gabriel de Montgommery mourut en 1635 (2).

Canton de Pontorson.

La partie méridionale de l'Avranchin que nous allons parcourir, mérite une attention particulière ; elle est limitrophe de la Brétagne, province aussi étendue, aussi belliqueuse que la

(1) Mss. de Lefranc.

(2) Au moment de l'impression de ce mémoire je reçois une lettre de M. Viel, professeur de mathématiques au collége d'Avranches, que j'avais prié de rechercher l'emplacement de l'ancien château de Ducey. Il l'a trouvé au hameau de Mortris, à près de 2000 mètres au S. E. du bourg de Ducey : il m'en a envoyé le plan avec des détails curieux que je regrette de ne pouvoir donner. Ce n'est pas le premier service de ce genre que je doive à l'obligeance éclairée de M. Viel.

Normandie, avec laquelle elle eut pendant plusieurs siècles des guerres presque continuelles. Ce pays, ainsi que le nôtre, fut long-temps soumis à des souverains particuliers.

Une clause du traité de Saint-Clair-sur-Epte assujettissait, suivant nos premiers ducs, la Brétagne à la Normandie; les Brétons l'entendirent autrement. Cette question occasionna des guerres longues et très-acharnées, où les Brétons souvent vaincus ne furent jamais entièrement soumis. Ils se vengèrent fréquemment sur la Basse-Normandie des ravages que nos ancêtres firent dans leur province. Par sa position, l'Avranchin était le premier objet de leurs incursions, et le besoin de le garantir obligea nos ducs à y construire plusieurs forteresses. De là l'origine de presque toutes celles dont nous allons nous occuper. Dans mes indications on verra combien, pour cette partie, je suis redevable à M. Guiton de la Villeberge, dont je ne puis trop reconnaître l'extrême obligeance.

Une circonstance qui m'a généralement frappé dans mes recherches sur nos anciens châteaux, c'est que ceux qui les construisirent n'oublièrent presque jamais de bâtir en même temps sur le lieu qui semblait particulièrement consacré à la guerre, des églises dont la plupart sont les plus

anciennes et les plus solides du département.

Saint-James et Pontorson offrent encore des modèles de ces églises antiques qui ont survécu de plusieurs siècles aux châteaux que la nécessité des temps fit élever, et que d'autres siècles ont permis de démolir ou de laisser insensiblement tomber en ruines.

92. Chateau de Pontorson. Le duc Robert, père de Guillaume-le-Conquérant, fonda le château et l'église de Pontorson (1).

Quelques années avant la conquête, le duc Guillaume accompagné de Harold, fit une expédition en Brétagne, et força Conan à lui demander la paix. La marche de son armée est indiquée sur la tapisserie de Bayeux; ce fut à Pontorson qu'elle passa le Coesnon.

Ce qui prouve que cette place était alors fortifiée, et que le comte Conan était entré dans l'Avranchin sur un autre point, c'est que le duc Guillaume fit bâtir le château de Saint-James pour garantir cette partie de ses frontières (2).

Au nombre des châteaux rebâtis *en entier* par Henri Ier, fils du Conquérant, les auteurs an-

(1) Chron. de Normandie, recueil des hist. de France, t. XI, p. 324.

(2) Guill. Pictav. Gesta Guill. apud. Duchesne, p. 191. Guill. Gemet, ibid, p. 285.

ciens citent celui de Pontorson (1).

Peu après la mort de ce roi arrivée en 1135, Geoffroy, comte d'Anjou, qui venait de prendre Saint-Hilaire-du-Harcouet, attaqua Pontorson qui se rendit sans résistance (2).

Vingt ans plus tard, son fils Henri, devenu roi d'Angleterre, fit faire de nouveaux travaux au château de Pontorson. Robert Dumont qui rapporte ce fait en fut témoin oculaire. « Rex perrexit ad Pontem ursonis et divisit ministris suis et ordinavit quomodo castrum reædificarent (3). »

Le même abbé remplaça dans le gouvernement de ce château, Aquilin de Fourneaux destitué (4).

En 1171 ou 1172, Henri II qui préparait une grande expédition contre la Brétagne, séjourna plusieurs fois à Pontorson. Il y était dans le carême, pendant les rogations et à la Pentecôte. Le château fut brûlé; la cause de l'incendie n'est pas indiquée (5).

(1) Guill. Gemet. continuat, apud. Duchesne, p. 307, apud. script. XII, p. 480.

(2) Hist. Gaufridi à Monacho maj. monas. dans le rec. des hist. de Fr. XII, p. 132. Dumoulin, p. 349.

(3) Apd. Duchesne norm. script., p. 994. Apd. Franc. script. XIII, 300.

(4) Gall. script. XIII, p. 306.

(5) Ib. XIII, p. 314, ex Rob. de monte.

Vers 1196, Richard-cœur-de-Lion engagea Constance, sa belle-sœur, veuve de Geoffroy, comte de Brétagne, à venir traiter avec lui d'affaires relatives au gouvernement de ce pays, durant la minorité de son fils Artur. Comme elle passait à Pontorson, elle rencontra son deuxième mari, Ranulf, comte de Chester (V. supr. p. 110), qui l'arrêta et l'emmena prisonnière à son château de Saint-James (1), d'où elle ne sortit que l'année suivante.

Nous avons vu que Guy de Thouars, troisième mari de Constance, avait pris le parti de Philippe-Auguste contre les Anglais au commencement du XIIIe siècle, et qu'il s'était emparé de l'Avranchin qui resta quelques années entre les mains des Brétons. En 1223, Henri d'Avaugour, seigneur bréton, maître de Pontorson, l'échangea avec le roi de France pour des biens situés à Fontainebleau. M. Guiton m'a communiqué une lettre écrite au roi *Loys* IX, alors mineur, par l'official et châtelain d'Avranches, pour lui annoncer que la veuve de Henri d'Avaugour avait approuvé l'échange (2).

Dans les siècles suivants, il est beaucoup parlé de Pontorson, depuis les guerres entre Édouard

(1) Dumoulin, p.83. Grands officiers de la couronne, t. III, p. 54.
(2) Trésor des chartres chez M. Guiton, t. III, p. 4.

III et la France, jusqu'à la fin des guerres de religion.

Jean-de-la-Heuse, dit de Beaudran, servit à Pontorson sous le maréchal d'Audeneham, avec 3 chevaliers et 51 écuyers, depuis le 15 mai 1354, jusqu'au 19 septembre suivant. Robert, sire de Houdetot, qui fut depuis grand maître des arbalêtriers, y était avec ce maréchal dès 1352 (1). Depuis le 1er. août 1356, jusqu'au 3 mars suivant, on y trouve Pierre de Villiers, chevalier, capitaine de Pontorson et de Saint-James-de-Beuvron, avec 13 chevaliers, 136 écuyers, 30 archers à cheval, 71 à pied.

En 1361, Duguesclin passa au service du Roi de France qui lui confia la garde du château de Pontorson. Les Anglais, malgré la paix, ravageaient le pays d'alentour; Duguesclin eût ordre de les attaquer. Il battit d'abord un corps de mille chevaux. Les deux chefs anglais y furent pris et leur troupe détruite. Peu après, il battit un autre corps d'Anglais, commandé par Felton, qu'il fit aussi prisonnier, et qu'il retint jusqu'à ce qu'il eût payé sa rançon.

Pendant que Duguesclin était sorti du château pour une autre expédition, son prisonnier cher-

(1) Grands officiers de la couronne, t. VII p. 754. T. VIII p. 15.

cha à s'emparer de la forteresse au moyen d'une intelligence qu'il entretenait avec des femmes de la dame Duguesclin. On trouve dans les histoires du connétable des détails sur une escalade tentée par Felton, et sur la présence d'esprit de Julienne Duguesclin, religieuse, sœur du général, qui renversa les échelles et fit échouer cette tentative. En se retirant, l'Anglais tomba une seconde fois dans les mains du chef bréton qui le ramena prisonnier à Pontorson. Les perfides chambrières de la dame Duguesclin furent cousues dans des sacs, et jettées dans le Couesnon qui passait au pied du château (1).

Le 16 décembre 1376, le roi Charles V donna la vicomté de Pontorson au connétable Duguesclin qui, depuis 1360, était capitaine du château et continua de l'être jusqu'à sa mort arrivée en 1380 (2).

Son frère d'armes, Olivier de Clisson, reçut en 1390 ce château à titre d'engagement, pour une forte somme qui lui était due par le gouvernement

(1) D'Argentré, p. 469. — Grands officiers de la couronne VI, p. 187. — Villaret IX, p. 473.

(2) Grands officiers de la couronne, tome VI, p. 272. Donatio castri et castellaniæ Pontis Ursonis facta domino de Clisson conetabulario quoadusque pagatus fuerit 27216 *lb.* debitis et per litteras datas à Saint-Denys en France, le 2 mars 1380. Extrait du trésor des chartres.

Dans le siècle suivant, Pontorson eut le sort des autres forteresses de la province. C'est une des premières places du pays qui soit tombée au pouvoir des Anglais. Dès 1417, Jean de Gray en fut fait gouverneur par Henri V. Jean Arundel de Mautravers lui succéda. Il n'y fut pas long-temps, car dès 1419, Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, que nous avons vu au château de Briquebec, fut nommé par le même Roi, capitaine de Pontorson (1). M. Guiton a bien voulu copier pour moi à la bibliothèque royale, l'acte de cette nomination. J'ai cru devoir le transcrire ici, on pourra le comparer à la concession du château de Briquebec.

« Rex omnibus ad quos, etc., salutem: sciatis quod nos in fidelitate et circonspectione carissimi consanguinei nostri Willelmi de la Pole, comitis Suffolk, pleniùs confidentes concessimus ei officium capitanei castri et ville de Pontorson, *ac turrium super pontem nostrum ibidem* habendi et occupandi officium prædictum *per se vel sufficientem locum tenentem suum pro quo respondere voluerit quandiù nobis placuerit :* percipiendo in eodem officio omnia vadia, feoda et

(1) Carte. Rolles normands de la tour de Londres, tome 1er, pag. 297.

proficua eidem officio antiquitùs debita et consueta, in cujus testimonium nos, etc.

« Teste Rege apud villam suam de Mantes, XIIo die januarii (l'année commençait à Pâques), MCCCCXIX. Per ipsum Regem : *Storgeon* »

Mandement fut fait en conséquence à Jean Arundel de Lichet Mautravers, capitaine desdits ville et château de les remettre au comte de Suffolk.

En 1425 ou 1426, pendant que le duc de Brétagne était allié de la France, le comte de Richemont, avec 20,000 Brétons, vint assiéger Pontorson et Saint-James, dont les garnisons dévastaient tous les lieux d'alentour, en Brétagne et en Normandie. Pontorson fut pris d'assaut, mais le siége de Saint-James ayant échoué, les Anglais vinrent attaquer Pontorson, et malgré sa nombreuse garnison et les travaux que le comte de Richemont y avait faits, ils s'en emparèrent (1).

Cette place se trouvant tout d'abord sur le passage de l'armée brétonne qui soumit le Cotentin, fut une des premières que les Anglais perdirent en 1449. Elle fit peu de résistance.

Depuis ce temps jusqu'en 1562, il n'est plus parlé de Pontorson; mais dans cette fatale année elle devint la place d'armes du comte de Mont-

(1) Rapin IV, p. 218. V. d'Argentré Morice, etc.

gommery dans l'Avranchin. Après la mort de ce chef redoutable des Protestants de la Normandie Pontorson ne cessa pas d'être le boulevard de ce parti dans le voisinage de la Brétagne. Ce fut toujours de là qu'ils allèrent attaquer le Mont-Saint-Michel, et ils s'y retirèrent toutes les fois qu'ils furent repoussés.

Les Brétons eurent aussi beaucoup à souffrir des courses de cette garnison. En 1621, un Montgommery en était encore gouverneur au nom du Roi. Il était protestant, et ses corréligionnaires qui se révoltèrent alors, cherchèrent à le gagner, en lui proposant de le faire leur chef. Le Roi ayant eu connaissance de ces projets s'empressa de lui ôter ses forteresses : il les remit sans aucune résistance, et demeura étranger au soulèvement des habitants.

Le 25 février 1622, M. de Blainville, prit, au nom du Roi, possession de ce château.

Peu de temps après, en conséquence d'un ordre du roi Louis XIII, toutes les fortifications de la ville et du château de Pontorson furent démolies. Les élections de Brétagne, jusqu'à Combourg et Saint-Mâlo réunies à celles de Fougères, contribuèrent à la démolition pour une moitié, et les élections d'Avranches, Mortain, Vire et Coutances, pour l'autre moitié. On commença le

3 octobre 1623, et y fut travaillé par les Normands jusqu'au mois d'avril 1644, et par les Brétons jusqu'au mois de juillet en suivant. Les Normands avaient le côté du Mont-Saint-Michel, et les Brétons l'autre côté, suivant le partage qu'en firent les commissaires de Brétagne et de Normandie (1).

Depuis ce temps, les ruines du château ont été continuellement exploitées pour la construction de nouveaux bâtiments. Les dernières traces en sont bientôt effacées, et sans le secours des vieillards du pays, les étrangers pourraient à peine deviner l'emplacement de cette forteresse étendue et assez célèbre dans l'histoire de Brétagne et de Normandie.

Elle était à l'extrémité la plus basse de la ville, tout-à-fait au bord de la rivière, à l'ancienne limite de la Normandie et de la Brétagne. Je n'en ai pu découvrir ni plan ni vues. La ville a été entièrement rebâtie depuis la démolition du château; l'église est le seul édifice ancien qui existe encore. On y reconnaît plusieurs parties qui remontent à l'époque de sa fondation.

Dans le tableau de Ducey que j'ai cité plus haut, j'espérais trouver une vue du château

(1) Renseignements de M. Gaiton.

de Pontorson éclairée par l'incendie, mais j'ai été complètement trompé. L'effet de lumière de ce tableau est tellement nul qu'on n'y peut distinguer aucun trait qui soit reconnaissable. Quoiqu'il en soit, les recherches que j'ai faites pour deviner le fait historique qu'on a voulu y représenter, m'ont seulement appris qu'en 1591, Montgommery, fils de celui qui avait tué Henri II, mit le feu au château de Pontorson après une tentative infructueuse sur le Mont-Saint-Michel; et qu'en 1601 il fut incendié de nouveau par un Montgommery. Voilà probablement le sujet du tableau de Ducey.

93. Chateau de Chéruel a Sacey. En comptant le Mont-Saint-Michel, voici le troisième anneau de cette chaîne de forteresses que les ducs de Normandie firent construire pour empêcher les irruptions des Bretons dans leurs états. Le passage de l'ancien historien qui indique l'origine du château de Chéruel, prouve clairement que tel fut le but du duc Robert, père de Guillaume-le-Conquérant. « Alanus Britannorum comes à « Roberti ducis servitio se surripere pertinaciter « est aggressus. Dux igitur adversùs eum innume- « rabilem exercitum movit, et non longè à fluvio « Coisnon castrum quod vocatur *Caruel* (seu « Carrucas) ad munimen scilicet normannici li-

« militis et dominandum tumidi arrogantiam præ-
« sumptoris (1). »

Après avoir donné des ordres pour la construction de la nouvelle forteresse, Robert passa en Brétagne; son expédition n'empêcha pas Alain de pénétrer encore en Normandie, mais la garnison de Chéruel était assez forte pour lutter contre lui. Néel le vicomte et Alvered Gigant étaient capitaines du nouveau château (*castri custodes*). Ils laissèrent passer l'armée d'Alain, et quand elle fut dispersée et occupée à ravager le pays, les deux chefs normands tombèrent à l'improviste sur les Brétons, en firent un grand carnage et forcèrent le reste à se sauver en Brétagne, dans le plus grand désordre (2).

Ce fut vers 1029 que Robert, duc de Normandie, bâtit le fort de Charruez près du Couesnon, pour tenir en respect tout le pays de Dol qu'il venait de ravager (3).

Alain entra l'année suivante dans le comté d'Avranches; mais au lieu de s'attacher d'abord à détruire le nouveau fort, il se contenta de ravager

(1) Guill. Gemet. Monach. Historiens de France XI, 34. — Caruel apud eamdem collect., p. 646.

(2) Guill. Gemet. Lib. V. cap. VIII. Apud eamdem collect. Anglic. Normann. p. 642. — Vertot, mouvance de Brétagne, p. 132.

(3) Lobineau, hist. de Brétagne, tome 1er, liv. III, p. 90.

le pays. Néel et Alvered qui étaient dans la place avec de bonnes troupes surprirent les Brétons qui ne croyaient pas qu'on osât les attaquer, et ils en firent un grand carnage (1).

Les ruines, ou plutôt l'emplacement du château de Chéruel (ou Charruez, comme on le nomme dans le pays) se voient encore aujourd'hui sur la croupe méridionale d'une colline, à un quart de lieue du bourg de Sacey. C'est par erreur que Gabriël Dumoulin et Adrien Levalois ont donné à ce château le nom de Carrouges. Ce nom n'appartient qu'à un château du comté de Falaise.

Après les seigneurs qui portèrent le nom de la paroisse, les Malesmains, famille du comté de Mortain, possédèrent le fief de Sacey. Par le registre de Philippe-Auguste il semblerait que Fralin de Malesmains tenait ce fief au droit de sa femme (2). « Fralinus de malis manibus unum feodum *de parte uxoris suæ apud sanctum Sagum et vallem Sage* (3).

En 1271, Gilbert de Malesmains devait au Roi

(1) Lobineau, hist. de Brétagne. Vertot, mouvance de Brétagne, p. 137.

(2) Lib. feodorum domini regis Philippi penès nos, p. 8.

(3) Dans quelques listes de la conquête je trouve le nom de Sassy. Sacey me semble la seule place à laquelle on puisse appliquer cette dénomination.

le service de deux chevaliers durant 40 jours, se trouve sur le rolle de l'Ost de Foix (1).

Un Gilbert de Malemains (peut-être le même) était seigneur de Sacey à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il rétablit, vers l'an 1300, le prieuré de Sacey, fondé en 1050, par Robert de Bodiac, qui se fit moine à l'abbaye de Marmoutier, du temps de Robert, duc de Normandie (2).

Je ne vois pas combien de temps la forteresse de Chéruel fut possédée par les ducs de Normandie eux-mêmes. Il paraît qu'ils la concédèrent avec quelques domaines à charge de service militaire, en se réservant la suprématie. Je présume qu'ils joignirent à cette concession le titre de capitaine et qu'il devint héréditaire ; car il fut long-temps dans une famille de Chéruel ou de Cheruez.

En 1173, Jean de Cheruez (*de Charruariis*), armé contre son souverain (le roi Henri II), fut pris au château de Dol (3) ; mais j'ignore s'il avait été capitaine du château, objet de nos recherches.

A la fin du XIIIe siècle, il était occupé par des seigneurs qui en portaient le nom ; et près d'un siècle plus tard il l'était encore par leurs descen-

(1) Laroque, arrière ban. Rolles, p. 149, 91, 101.
(2) Renseignements fournis par M. Guiton de la Villeberge.
(3) Recueil des histor. de France, tome XIII, p. 155.

[illegible] Yves de Chéruel, un des plus renommés de cette famille était au fameux combat des trente en 1350; il s'y distingua avec son parent et son ami Beaumanoir, châtelain d'Antrain, sur la rive opposée du Couesnon. On voit dans le trésor des chartes (1) qu'en 1350 et 1355, Even de Chéruel (probablement le même qu'Yves), était aux gages du Roi de France dont il reçut une indemnité en 1369.

Les Chéruel furent remplacés par une famille Le Carpentier. Le dernier de ce nom qui posséda ce château mourut en 1455, et fut inhumé dans l'église de Sacey. On remarque sur sa pierre tumulaire une grande épée traversant un écu triangulaire (2).

Il ne laissa que des filles; une d'elles épousa Pierre de la Paluelle, et lui apporta en mariage la terre de Chéruel. Celui-ci abandonna le fort et fit bâtir au-dessous une habitation à mi-côte (3).

Dans la recherche de Roissy, faite à la fin du XVIe siècle, on voit que Jacques de la Paluelle, fils Gilles, seigneur de Chéruel, demeurant à Sacey, avait justifié sa descendance de Pierre,

(1) Chez M. Guiton, tome 1er, p. 241, 248, 325.

(2) Renseignemens fournis par M. Guiton.

(3) Id.

reconnu noble par Rémond de Montfaoucq, en 1463 (1).

En 1601, la branche de la Paluelle établie à Chéruel, tomba en quenouille à son tour. Hélène, héritière de cette terre, épousa Olivier des Dopétils, de la vicomté de Mortain.

En 1621, une fille d'Olivier des Dopétils, héritière de ses domaines, épousa Gilles Vivien, lieutenant du grand bailly de Cotentin à Avranches. Olivier, son père, mourut à Sacey, et fut inhumé dans l'une des chapelles de l'église, portant le nom de *chapelle de Chéruel*. Les Viviens de la Champagne ont possédé cette terre jusqu'à la révolution.

C'était une vavassorie dans la dépendance immédiate de la couronne, et sur laquelle le fief de Sacey n'avait aucuns droits (2).

94. Tanis. Cette petite commune, située à une lieue de Pontorson, près de la route d'Avranches, avait à la conquête un de ses seigneurs, nommé Robert. On trouve en Angleterre son nom et celui de quelques-uns de ses descendants jusqu'au milieu du XIVe siècle (3). En Normandie je n'ai rien pu

(1) V. Montfaoucq., édition de M. de Laroque, p. 64.

(2) Renseignements fournis par M. Guiton.

(3) Collins 1711, tome II; part. II, p. 113. Banks extinct. Baronage, tome 1er, p. 79 et 80.

découvrir de cette famille, ni l'emplacement de son château, quoique j'aie visité particulièrement cette paroisse. Les Tanys, barons d'Angleterre, portaient *d'argent à six aiglettes de sable*.

95. ARDEVON. Dans les histoires du Mont-Saint-Michel nous avons quelques détails sur les bastilles que les Anglais firent dans cette commune pendant le mémorable siége du mont, ce qui ne les empêcha pas d'être battus et forcés d'abandonner leur entreprise. Elles n'ont jamais servi depuis ce temps, mais comme on peut encore désirer d'étudier la manière dont on élevait ces sortes de retranchements, au commencement du XV[e] siècle, j'ai cru devoir signaler ceux qu'on fit alors dans la commune d'Ardevon.

96. TOMBELAINE. Durant le siége du Mont-Saint-Michel, en 1424, les Anglais avaient élevé des retranchements à Tombelaine. Ils y avaient même un château qui y a subsisté près de deux siècles après leur expulsion (1). Dans le voyage de France par Merian (trois volumes in-folio) il y en a une vue dessinée vers le milieu du XVII[e] siècle. On voit par une note manuscrite sur l'exemplaire de la bibliothèque de Valognes,

(1) Francia Meriani in-folio 1667, tome III (Normanniæ pars). Bibliothèque publique de Valognes.

que la démolition de ce château, commencée en 1656, ne fut terminée qu'en 1679.

Tombelaine avait été fortifié, en 1220, sous le règne de Philippe-Auguste. On lit dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel que les Anglais s'en saisirent en 1372. Mais « bientôt après par le moyen des « habitants et religieux du Mont-Saint-Michel « qui gaigèrent de leurs finances toute manière « de gens de guerre... La place fut reconquise et « remise en la main et obéissance du Roy. » (Manuscrit du Mont-Saint-Michel daté de 1420.)

Les Anglais s'y établirent en 1418, et y bâtirent l'année suivante un château flanqué de tours dont on peut encore suivre la trace. Je possède l'original d'un ordre adressé par le Roi Henri VI, à Georges Nessefeld, contrôleur de la garnison de Tombelaine. Il nous apprend que ce château avait pour capitaine Guillaume de la Pole, comte de Suffolk. Cet acte, écrit en français, est daté du 29 juillet 1431.

Après l'expulsion des Anglais en 1449, le château de Tombelaine fut conservé. Le fameux surintendant Fouquet en avait le gouvernement au commencement du règne de Louis XIV; il le possédait encore à l'époque de sa disgrâce et y avait fait faire beaucoup de travaux. Mais pendant sa

longue captivité tout fut extrêmement négligé et enfin abandonné. Louis XIV le fit démolir, comme nous l'avons dit plus haut.

97. MONTAIGU A MONTANEL. Les ruines et l'emplacement du château de Montaigu à Montanel suffisent seules pour prouver qu'il fut jadis assez fort et assez considérable. Connu de temps immémorial sous le nom de Montaigu, il se trouve placé sur l'extrémité d'une colline, à l'entrée des gorges septentrionales de la forêt de Blanche-Lande, et à un quart de lieue du village de Montanel. Le château de Montaigu est entouré d'un fossé profond ; le tertre sur lequel il est situé présente la forme conique qui distingue souvent l'emplacement des châteaux du moyen âge.

La tradition du pays rapporte que ce château fut bâti à l'époque de la conquête. M. Guiton, qui en est propriétaire et dont je ne fais souvent que transcrire les renseignements sur les châteaux de cet arrondissement, croit que celui de Montaigu fut construit vers 1130 par Osmond Asnel, membre d'une famille qui s'éteignit vers 1300. J'avais pensé qu'Asnel était une contraction d'Avenel. Ce qui m'avait porté à le croire, c'est que les Avenel furent sénéchaux des comtes de Mortain, que les comtes de Mortain possédaient beau-

equi de seigneuries dans les cantons de Saint-James et de Pontorson ; que le nom d'Ansel n'existe dans aucune des anciennes listes, pas même dans celle de Dumoulin, qui va depuis le XIe siècle jusqu'au XVe ; que ce ne serait pas le premier exemple d'un château de Montaigu bâti par un comte de Mortain, puisqu'ils en avaient aussi construit dans le comté de Somerset en Angleterre. Mais je me défie de mon opinion, quand elle est en opposition avec celle de M. Gerville. Quoiqu'il en soit, nous avons au moins, d'après le registre d'Argouges, la certitude que ce château de Montaigu fut démoli en 1361. Il fut, dit ce registre, détruit par les Hanoëres, mot synonyme d'Hennuyers, soldats du Haynaut. On sait qu'Edouard III avait épousé une princesse du Haynaut, et qu'il avait à sa solde beaucoup de troupes de ce pays. Nous avons vu plus haut que vers 1360, les Anglais commirent beaucoup de dégâts dans les environs de Pontorson.

Depuis le XVe siècle jusqu'en 1560, cette seigneurie appartenait à une famille du nom de Pigache ; elle passa par vente dans celle de Clinchamps, et par un mariage, en 1745, dans celle de Gaalon qui la possède aujourd'hui. Ces trois familles sont anciennes, on les trouve toutes trois

dans la recherche de Montfaoucq (1) ; mais j'y vois en même temps que dès 1463 les Clinchamps possédaient Montanel, et que les Pigaches habitaient Vergoncey. Ces familles figurent également toutes trois sur la liste de 119 gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel.

J'ai indiqué les armes des Guitons; celles des Pigaches sont *d'argent à trois cornets de gueules*; les Clinchamps portent *d'argent à trois gonfanons de gueules doublés et frangés de sinople*; une autre branche porte simplement *d'argent au gonfanon de gueules*.

98. ARGOUGES. Il existe en Normandie deux communes d'Argouges, l'une dans l'arrondissement de Bayeux, l'autre à l'extrémité méridionale de celui d'Avranches : toutes deux prétendent avoir été le berceau d'une famille contemporaine de la conquête, et qui, après avoir été considérable et nombreuse, subsiste encore près de Cormolain, à la limite des départements de la Manche et du Calvados.

D'après une généalogie bien établie et très-détaillée qu'on m'a communiquée, les d'Argouges ont été seigneurs des deux paroisses dont ils portent le nom ; et quoiqu'ils regardent plus particuliè-

(1) V. l'édition de M. l'abbé de Laroque, p. 65 et 66.

rement comme leur berceau celle des environs de Bayeux, ils conviennent que leurs ancêtres ont habité celle du canton de Saint-James à une époque très-rapprochée de la conquête.

Suivant des titres de la famille de Brecey, extraits des cartulaires de Mortain et de Savigny, on trouve que dans le XIIe siècle un fils de Harcouet de Saint-Hilaire, était seigneur de Bourcey, d'Argouges des Loges Marchis, etc. (1).

Le seul emplacement de château qui soit à Argouges est connu sous le nom de château de Jautée. Il fut, dit-on, bâti en 1170 (2).

Le prince de Condé, chef des Protestants, avec trois de ses compagnons, venant du Maine en 1581, trouva durant cinq jours un sûr et secret asile au manoir de Jautée, chez Jacquemine de la Haie, veuve de Gilles Guiton. Ils en partirent pour passer en Angleterre.

99. Saint-James-de-Beuvron. Cette place était plutôt une ville fortifiée qu'un simple château. Cependant il est possible que sa population n'ait pas toujours été aussi forte que dans les derniers temps; et comme les anciens titres et les histoires du moyen âge lui donnent constamment

(1) Généalogie d'Argouges, communiquée par M. Ed. Lambert de Bayeux.

(2) M. Guiton est de cette opinion.

le nom de château, j'ai cru devoir le lui conserver.

De toutes les forteresses qui défendaient la limite méridionale du département, les plus importantes étaient incontestablement le Mont-Saint-Michel, Pontorson et Saint-James.

La dernière fut construite par le duc Guillaume quelques années avant la conquête. Long-temps auparavant, son père Richard III, et son oncle Robert, y avaient fondé un prieuré qu'ils avaient eu l'intention de donner à l'abbaye de Fleury; mais la mort les ayant prévenus, le duc Guillaume exécuta leurs projets. Ce fut lui qui fit bâtir l'église du prieuré dont la nef subsiste encore: elle est devenue paroissiale depuis quelques années. La charte de confirmation du duc Guillaume se trouvait naguères dans le cartulaire de Fleury, peut-être y existe-t-elle encore. Les prieurs en possédaient une copie dont M. Guiton m'a donné communication. Je crois que Robert Cénalis l'a fait imprimer.

Ce prieuré était devenu commendataire et indépendant de l'abbaye de Fleury. On conserve le nom de plusieurs de ses prieurs. M. Fargeonnel, conseiller-clerc au parlement de Paris, l'était en 1790, époque de la suppression des monastères.

Plusieurs écrivains contemporains disent positivement que le duc Guillaume fit construire cette forteresse ; ils indiquent les raisons qui l'y déterminèrent : « Castellum quod sancti Jacobi appellatum est interim opposuit in confinio ne famelici prædones ecclesiis inermibus . . . . . nocerent (1). Il en confia la garde à Richard, vicomte d'Avranches : « Illud ad eos arcendos tradidit Richardo Abrincensi præsidi patri . . . . comitis Hugonis (2). » C'est ce Hugues qui le suivit en Angleterre et qu'il créa comte de Chester.

Henri Ier, fils du Conquérant, abandonna entièrement au même Hugues le château de Saint-James, en récompense de ses services et de sa fidélité. Avant cette concession, son père Richard et lui n'en étaient que gouverneurs : « Et quia Hugo, comes cestrensis, ei fidelis extiterat concessit ei ex integro castellum quod sancti Jacobi appellatum est in quo idem comes tunc nihil habebat præter custodiam munitionis ipsius oppidi (3). »

Sous le règne de Henri II, son fils, Geoffroy, comte de Brétagne, reçut l'hommage des barons

(1) Guill. Pictav. apud Normann. script., p. 191. Guill. Gemet. *Ibid.* p. 294.

(2) Will. Gemet. *Ibidem.*

(3) *Id. Ibid.*

de cette province, excepté de Raoul de Fougères qui prit les armes contre lui. Parmi ceux qui soutinrent Raoul se trouvèrent beaucoup de seigneurs normands, et entr'autres Hasculph de St-Hilaire, Raoul de la Haie et Hugues, comte de Chester, propriétaire du château de Saint-James (1). Ce dernier ne tarda pas à perdre son château; bientôt il fut fait prisonnnier à Dol, et l'année suivante il fut emmené en Angleterre.

Peu de temps après, Henri II pardonna au comte Hugues de Chester, reçut son serment de fidélité et lui rendit le château de Saint-James(2), qui avait été brûlé dans le cours de la guerre par Raoul de Fougères. Il le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1181 (3), et le transmit à Ranulf III, son fils, qui avait épousé en premières noces Constance, duchesse de Brétagne, veuve de Geoffroy fils de Henri II. Cette union qui le rendit très-puissant fut d'ailleurs fort malheureuse : Constance (4), separée de lui pour cause d'adultère, fit annuler son mariage quelque temps après; elle

(1) Robert. de monte, recueil des hist. de France XIII, p. 166, 159. *Ib.* 317.

(2) Guill. Neubrig. *Ibid.*, p. 115.

(3) Banks I, p. 217.

(4) Ex genealog. comit. Richemont, recueil des hist. de France XII, p. 569.

épousa Guy de Thouars, et Ranulf de son côté se remaria deux fois. Ce fut dans l'intervalle entre sa rupture avec Constance et la dissolution de leur mariage qu'il la fit arrêter comme elle passait à Pontorson, et la retint prisonnière près d'un an au château de Saint-James (1).

Ranulf fut un des plus zélés partisans du roi Jean. Aussi ses châteaux en Normandie furent-ils tous confisqués.

Pendant la minorité du roi Louis IX, plusieurs princes et barons levèrent l'étendard de la révolte. Pierre de Dreux, dit Mauclerc, comte de Bretagne, un des principaux chefs de l'insurrection fit fortifier Bellême et Saint-James dont le Roi lui avait confié la garde (2).

Après le mauvais succès de son entreprise sur la Haie-Paisnel, Pierre Mauclerc, abandonné de de ses partisans, vint à Vendôme demander la paix. Elle lui fut accordée. Une des conditions du traité fut que Jean de France, âgé seulement de sept ans, épouserait la fille du comte de Bretagne, et que celui-ci lui donnerait en dot plusieurs places fortes parmi lesquelles on voit figurer Saint-James (3).

(1) V. Supr.

(2) Gesta. Ludov. IX apud Duchesn. script. Franc. Coctanel, tom. V, p. 327.

(3) Trésor des chartres. Layette de Brétagne.

Durant le reste du XIII[e] siècle, je ne trouve aucun événement particulier à Saint-James. En 1266 Robert d'Oissy en était capitaine pour le roi Saint-Louis (1).

En 1516, le Roi de France donna cette place avec tous ses droits, revenus et haute justice à Jean, duc de Brétagne. La donation fut faite à Saint-Germain-en-Laye (2).

Saint-James était rentré sous la domination des rois de France avant le milieu du XIV[e] siècle; car en 1346, année de la descente des Anglais à la Hougue, et de la défaite de Crécy, Thomas Dagorne, chef anglais, ayant voulu surprendre Fougères, Renaud de Gobehen pour faire diversion vint livrer assaut à Saint-James, mais il fut repoussé avec perte.

Le roi Philippe reconnaît que « Raoul Guiton, écuyer, a gouverné le château de Saint-Jacques-de-Beuvron bien et loyaument, et l'a tenu François à grands couts, tant par les peines du siége que les Anglais mirent devant comme autrement, en juing 1348 (3). »

Jean Paisnel, chevalier, sire de Marcey, était

(1) Renseignements particuliers.

(2) Elle est donnée en entier par D. Lobineau dans son histoire de Brétagne, tom. II p. 469. Ma minute p. 300.

(3) Trésor des chartres n° 404. Ce gouverneur était de la même famille que notre collègue.

capitaine de cette forteresse à la fin de 1355 et au commencement de 1356, et M. Pierre de Villiers le remplaça depuis le 1er août 1356 jusqu'au 3 mars suivant. Ce dernier était dans le même temps capitaine de Pontorson (1).

En 1367, Fraslin Avenel fut nommé capitaine du même lieu, et Guillaume de Fayel, dit le Bègue, en 1379.

La même année, le roi Charles V fit percer une fausse porte au même château. J'ai cru devoir en transcrire l'ordre : « Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France, au bailly de Coustantin et au vicomte d'Avranches ou à leurs lieutenants, salut : Nous, pour la seureté de notre chastel de Saint-James-de-Bévron et pour d'autres causes qui à ce nous mouvent, avons ordonné et ordonnons par ces présentes que en iceluy chastel soit faite une yssue par laquelle on puise yssir et rentrer audit chastel sans passer par ladite ville, et aussy que la tour qui est contre les murs de ladite ville, soit par telle manière ordonnée et guérittée que l'on puisse être en ycelle sans le danger des habitants de ladite ville. Par la manière que en charge l'avait

(1) Extrait d'un compte des gages des gendarmes qui servirent en Basse-Normandie sous Monseigneur le duc de Normandie.

nostre amé et feal chevalier le Bègue de Fayel et comme il vous dira de par nous, et vous mandons et commettons à chacun de vous que ladite yssue vous fassiez faire audit chastel, et aussy ladite tour ordonner et comparer par la manière que dit est, et mandons et commandons aux habitants de ladite ville et à tous autres qui en ce faisant obéissent à vous et à chacun de vous à tout ce que coustera à faire ce que dit est nous voulons que il soit alloué sans contredit ès comptes de la vicomté en rapportant *vidimus* de ces présentes et quittance de ce que payé en sera par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, non contrastant quelconque ordonnance, mandement ou défense au contraire. Donné à Melun le XXIIIIe jour de janvier, l'an de grâce MCCCLXXIX, et le XVIe de notre règne (1). »

Cet ordre nous montre comment les réparations des châteaux royaux se faisaient au XIVe siècle, et quelles étaient les personnes chargées de l'exécution. On y apprend une chose particulière à Saint-James, c'est que le château et la ville étaient séparés; qu'une des tours de la forteresse était contiguë aux murs de la ville, tandis que la nouvelle issue faite au château donnait sur la cam-

(1) N° 692. Trésor des chartres, penès D. Guiton.

pagne. Ainsi il y avait union ou séparation à la volonté du commandant ; ce qui explique comment la garnison anglaise put être très-nombreuse pendant qu'elle était assiégée par le comte de Richemont dans le siècle suivant. La place fut prise et reprise après la bataille de Poitiers.

En 1418, le 1er de mai, Vigor de Clinchamps prit possession de la capitainerie de Saint-James-de-Beuvron, probablement au nom du Roi d'Angleterre.

On fit, en 1424, le dénombrement des maisons et des habitants de la ville. On y trouva (*intrà muros*) 277 feux et 1328 habitants (1).

Nous avons vu qu'en 1425 ou 1426, le comte de Richemont à la tête d'une armée très-considérable de Brétons s'était emparé de Pontorson et avait échoué devant Saint-James. Le commandant anglais de cette dernière place, Thomas Rameston, s'y défendit avec beaucoup de courage. Profitant de la terreur panique causée aux Brétons par un corps de leurs propres troupes qu'ils prirent pour des ennemis, au moment même où ils donnaient un assaut, il ordonna une sortie de presque toute sa garnison. Les Brétons se retirèrent dans le plus grand désordre et perdirent

(1) Renseignements fournis par M. Guiton.

presque tout leur bagage. Le combat eut lieu près du roc de Bierge dans un lieu qui s'appelle encore aujourd'hui *la Bataille*. PhilippeBranche et Nicolas Bourdet, qui était grand bailly du Cotentin pour le Roi d'Angleterre, commandaient cette sortie mémorable. Les historiens français et brétons (1) disent que la garnison anglaise était de 6000 hommes, ce qui n'est guère probable. Cet évènement fut regardé par les Anglais comme une espèce de compensation de l'échec qu'ils avaient recu quelque temps auparavant devant le Mont-Saint-Michel.

Le jour de Saint-Pierre 1448, le maréchal de Loheac reprit ce château sur les Anglais sans aucune difficulté. Depuis ce temps il est resté à la France, et l'histoire n'en fait plus mention (2). Dans le siècle où cette forteresse fut réduite, la Brétagne cessant d'être une province indépendante et se trouvant réunie à la France par le mariage d'Anne de Brétagne avec Louis XII elle n'eut plus de guerres à soutenir contre la Normandie.

Je n'ai pu trouver de plan de la ville et du château de Saint-James, mais une grande partie de l'enceinte pourrait encore être facilement re-

(1) V. Villaret, histoire de France — D'Argentré, Lobineau, etc.

(2) Vie du connétable par G. Gruel.

connue. Le côté de la rivière de Beuvron est le plus remarquable et naturellement le plus fort. Autrefois on arrêtait les eaux de cette rivière.

Au couchant et au nord-ouest l'accès est facile aujourd'hui. Je présume que le château était de ce côté ; au reste on n'y voit plus aucunes traces de fortifications : elles ont été applanies dans les XVII et XVIIIe siècles. Une tour subsistait encore au midi de l'enceinte de la ville, dix ans avant la révolution (1). On croit que cette tour avait fait partie du donjon.

Du côté où le Beuvron coule près de l'enceinte de la ville, on aperçoit le château de la Paluelle qui offre un très-beau point de vue.

La famille dont il portait le nom était ancienne et distinguée. Thomas de la Paluelle figure sur la liste des 119 gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel (2). Le dernier de cette famille ne laissa qu'une fille. En 1687, elle épousa Claude Gaspar de Carbonnel, dont un descendant possède aujourd'hui le château de la Paluelle.

(1) Quand je visitai Saint-James au mois de mai 1820, j'avais avec moi M. Clouard de la Fauconnière, ancien conseiller à la chambre des comptes de Normandie, né à Saint-James. Il me donna toutes les indications que je pus désirer avec une bonté et une complaisance dont je le prie de recevoir ici tous mes remerciements.

(2) Armes d'azur à 3 molettes d'éperon d'argent.

La famille de Carbonnel (1) n'est ni moins ancienne ni moins illustre que la précédente. Nous en parlerons en donnant l'article du château de Canisy.

Une autre famille fort ancienne, celle de Guiton, possédait jadis un fief à Saint-James. Beaucoup de procès pour droits honorifiques et débats de tenure excitèrent entre cette famille et celle de la Paluelle des animosités que le temps et des alliances avaient mal appaisées.

Nous avons vu qu'un Guiton figure aussi sur la liste des 119 braves du Mont-Saint-Michel; mais celui dont le nom est le plus historique, c'est le fameux maire ou dictateur de la Rochelle, Jean Guiton, qui défendit cette place en 1627, avec un courage et une persévérance extraordinaires; il avait une sœur et deux frères nés comme lui à Saint-James, qui restèrent catholiques.

Saint-James a aussi été la patrie de Silvestre de la Cervelle (2), évêque de Coutances depuis 1371 jusqu'en 1386. C'est à lui que cette ville doit la restauration et la conservation de sa cathédrale.

Robert de Verdun, nommé capitaine de Saint-

(1) Carbonnel, coupé de gueules et d'azur à 3 bésants d'hermines.

(2) Ses armes étaient de sable à 3 losanges d'or.

James en 1468, est le dernier sur la liste des gouverneurs de cette place.

100. Chateau de Brécey. Le nom d'un seigneur de Brécey se trouve sur quelques listes de la conquête (1). Une famille du même nom obtint des concessions en Angleterre, surtout dans le Worcestershire où ses biens sont encore possédés par M. Lygon, membre du parlement pour ce comté.

Dans le catalogue des nobles qui étaient à la croisade avec Robert Courteheuse, Dumoulin cite Jean de Bressay qui portait *d'hermines au lion de gueules rampant.*

Chevillard indique dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain deux familles de Brécey, portant deux écussons différents. Ces familles n'étaient pas à Brécey dans le temps de la recherche de Montfaoucq.

Dans un rolle de 1272, cité par Laroque (traité de l'arrière ban (2), je trouve Robert de Brécey, chevalier.

Ces indications suffisent pour qu'on doive chercher à Brécey l'emplacement d'un ancien château; mais jusqu'à présent mes tentatives ont été infruc-

(1) Masseville, t. 1er, p. 199. — Chroniq. de le Mégissier, p. 110 et 111. — Dumoulin, 188.

(2) Anciens rolles pag. 101.

tueuses. Le beau château bâti par les Vassy est trop moderne pour trouver ici sa place. C'était la plus belle habitation du diocèse d'Avranches. Ses plantations sont abattues et la démolition du château est avancée.

Les Vassy possédaient Brécey au temps de la recherche de Chamillart.

101. Chateau du Val-de-Séez a Tirpied. Nous venons de trouver à Brécey un ancien seigneur sans pouvoir indiquer son château. Ici nous sommes dans un embarras contraire. Il y a évidemment toutes les traces d'un ancien château, auquel je ne puis rattacher le nom d'aucune ancienne famille. On prétend dans le pays qu'il fut démoli par Louis XI.

Au supplément que je compte donner l'année prochaine à la suite des châteaux de l'arrondissement de Saint-Lô, j'espère joindre quelques renseignements sur celui de Tirpied.

De l'arrondissement d'Avranches on passe dans celui de Mortain par le canton de Brécey, qui a fait successivement partie de ces deux arrondissements. Ce n'est que d'après l'avis du conseil général que ce canton a été placé dans l'arrondissement d'Avranches il y a peu d'années.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Nous entrons dans l'arrondissement le moins fertile et le moins peuplé du département. Le nombre de ses châteaux doit aussi être moins considérable.

Les guerres d'Italie attirèrent une partie des habitants du comté de Mortain, depuis le commencement de l'onzième siècle jusqu'au temps de la conquête de l'Angleterre. A cette époque, dit un historien des fils de Tancrède, les Normands qui avaient de la force et du courage cherchaient fortune à la guerre : *Lucrum militariter quærentes* (1).

Un comte de Mortain, disgracié au milieu du XIe siècle, s'empressa d'aller rejoindre ses parents et ses amis, *consanguineos et notos*. L'ardeur de ses vassaux pour ces sortes d'expéditions était telle alors que si le duc Guillaume n'y eût donné un autre objet, elle eût fini par dépeupler un pays où les Normands d'Italie n'étaient plus tentés de revenir.

Les habitants de ce comté se joignirent avec transport à l'armée qui devait conquérir l'Angle-

(1) Malaterra, recueil des historiens de France, tom. XI, pag. 139.

terre. Ils avaient pour chef Robert frère du souverain : tout le Cotentin marchait sous son étendard, et la certitude d'être particulièrement distingués entraîna un grand nombre de volontaires à cette expédition. Leur attente ne fut pas trompée : Robert fut fait comte de Cornwall et reçut des concessions immenses (1) ; ses vassaux eurent des récompenses proportionnées : tous les Normands furent traités avec une profusion sans exemple.

Ces grands avantages furent payés assez cher, car à peine établis avec leur chef dans le midi de l'Angleterre, les guerriers du comté de Mortain furent obligés de le suivre dans celui de Lincoln, où ils eurent à soutenir des guerres fatigantes et *stériles* contre les peuples du Nord, mais de plus grands malheurs les attendaient. Après la mort du Conquérant, Robert de Mortain se déclara contre Guillaume-le-Roux qui dissipa la ligue de ses ennemis. Robert, forcé de repasser en Normandie, vit ses grandes possessions d'Angleterre compromises, et ses fidèles compagnons partageant sa disgrâce, ne purent guères penser à bâtir des châteaux dans leur patrie.

(1) Les auteurs ont infiniment varié sur le nombre de manoirs saxons que reçut Robert de Mortain. Les uns disent 400, Banks assure qu'il en eut 793, et dernièrement un auteur distingué par son exactitude en a porté le nombre à 973. Lingard hist. of England, t. II. Paris, édit. pag. 49.

Canton d'Isigny.

101. CHATEAU DES BIARS. Quelques antiquaires se sont avisés de donner aux Biars,une origine romaine.Ils en on fait la capitale des *Ambibari*; mais comme ces peuples habitaient la partie la plus reculée de la Bourgogne (1), je me contenterai de rattacher les Biars à l'époque de la conquête, et encore ce ne sera pas sans difficulté que je pourrai citer çà et là quelques possesseurs de cette baronnie.

Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, le seigneur des Biars portait un nom de famille, chose assez rare alors : il s'appelait Avenel et il figure sur plusieurs listes (2).Quelques-unes le désignent simplement sous le nom de Sire des Biars ; mais c'est évidemment un Avenel. Le poëte Wace suffit pour éclaircir les doutes. Voici comme il en parle:

D'Avrancin i fut Richars
Ensemble od li *cil des Biars*

Il ajoute un peu plus bas :

Des Biars i fiers *Avenals* (3).

(1) V. d'Anville notice de la Gaule au mot *Amberi*.
(2) Brompt., Duchesne, Masseville, t. Ier p. 199.
(3) R. Wace, édition de M.Pluquet, t. II, p. 247.

Dans plus de vingt chartres du cartulaire de Savigny on voit que les Avenels possédèrent les Biars durant à peu près tout le XIIe siècle. On y trouve particulièrement le nom de Guillaume Avenel (*Biarzensis*), sénéchal du comté de Mortain, depuis 1150 jusqu'en 1191. On y voit aussi fréquemment les noms des trois (1) fils de ce sénéchal. Ils s'appelaient Nicolas Roland et Olivier.

Au commencement du XIIIe siècle, Guillaume de Vernon, qui avait épousé la fille de Guillaume Avenel (2), prit le titre de baron des Biars.

Un siècle auparavant, la charge de sénéchal du comté de Mortain était possédée par une autre famille, celle de la Haie dont nous avons parlé à l'article de la Haie-du-Puits, arrondissement de Coutances. Une chartre citée dans le *Gallia christiana* nous le prouve, et apprend en outre que ces la Haie ont fondé l'abbaye de Lessay, et qu'Eudon Capel, membre de cette famille, était sénéchal du roi Guillaume (3). Voici ce pas-

(1) Cart. LXXXIV in episc. Abrinc. et passim in eodem cartulario — En 1173, Hugues Avenel fut fait prisonnier à Dol avec Raoul de Fougères. Benedict. Petroburg vita Henric. II, rec. des hist. de France, t. XIII, p. 156.

(2) Collins, péerage by sir E. Brydges, tome VII, p. 399. Gal'. christ. XI, col. 927.

(3) Cart. ann. 1105. Gall. christ. XI, instrum. dioc. Constant. cart. IX. col. 233.

sage important : « Robertus de Hayâ *filius Radulfi senescalli scilicet Roberti comitis Moritonii nepos Hudonis Dapiferi Willelmi regis.* » Il est impossible de réunir plus de faits en deux lignes.

Sous le règne de Philippe-Auguste, Rolland Avenel se trouve sur la liste des chevaliers bannerets de Normandie (1).

En 1329, un Guillaume Avenel, baron des Biars et d'Amfréville, avait cette dernière baronnie, située dans l'arrondissement de Valognes. Elle lui appartenait du chef de sa femme, fille de Guillaume de Cailletot et de Marie de Vernon (2).

Guillaume de Sotherel, qui avait la baronnie des Biars en 1415, en fut dépouillé vers 1419 par Henri V (3). Je n'ai pas trouvé le nom de celui à qui elle fut rendue en 1450 par Charles VII.

En 1463, le possesseur de cette baronnie se nommait Guérin (4). Dès la fin du XVe siècle elle

(1) Duchesn. normann. script. p. 1038.

(2) V. mes châteaux de l'arrondissement de Valognes, verbo Amfréville.

(3) 1419, rex Henric. V concessit Thomæ Bowet terras et dominia in bailliagio de Constantiâ quas Guill. Sotherel, baron des Byars et Henric. de Cuves miles tenuerunt. Rolles normands de la tour de Londres, t. Ier, p. 300.

(4) Recherche de Montfaoucq, p. 47.

appartenait à Jean de Tardes. En 1539 elle était passée par mariage à Nicolas de Mouy (1).

Charles de Mouy, baron des Biars, en 1561, avait la garde noble de François de Pierrepont, seigneur d'Etienville (2).

Les Pierrepont, mais d'une branche étrangère à ceux d'Etienville, devinrent ensuite barons des Biars. En 1690, Louis XIV érigea cette baronnie en marquisat pour récompenser les services rendus à l'état par Louis de Pierrepont et sa famille. Je possède une copie des lettres d'érection. Une haute justice et un marché furent accordés aux Biars par les mêmes lettres patentes.

Dans le courant du XVIIIe siècle, ce marquisat passa de la famille Pierrepont dans celle d'Oilliamson qui possède encore près de l'ancien château une petite habitation et quelques faibles débris d'un domaine jadis considérable.

L'ancienne forteresse des Biars, détruite depuis plusieurs siècles, était à l'extrémité de la paroisse, au bord de la Sélune. On voit encore les traces des retranchements et l'enceinte du château. Il était assez considérable et situé au sommet d'un côteau escarpé presque inaccessible du côté de la rivière. La partie orientale de l'enceinte s'ap-

(1) Laroque, Harcourt, p. 576.
(2) Généalogie des Pierrepont d'Etienville.

pelle toujours le château. On y montre la place bien marquée d'une chapelle Saint-Nicolas, et on y tient tous les ans une assemblée le jour de la translation de St.-Nicolas.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur les armoiries des barons des Biars :

Avenel *de gueules à trois aigles d'argent*, suivant le catalogue de Bayeux cité par Dumoulin. Chevillard les donne différemment : « *de gueules à l'aigle éployé d'argent.* C'est une différence entre deux branches, à peu près semblable à celle que j'ai remarquée dans la famille de Clinchamps.

Mouy portait *de gueules fretté d'or.*

Pierrepont *d'azur au chef denché d'or.*

D'Oilliamson *d'azur à l'aigle éployé d'argent becqué et membré d'or posé sur un baril de même, cerclé d'argent.*

Il existe encore des Avenels dans le comté de Mortain. Cette famille a été connue en Angleterre (1) et beaucoup plus en Ecosse.

(1) Lib. nig. Scaccarii, t. 1er, p. 198. Bedfordshire.— En 1221, Robert Avenel donna son bois de Polwarth à l'abbaye de Kelso en Ecosse. Collins, peerage IX, p. [illegible].

Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

102. Chateau de Saint-Hilaire. Ce château, situé entre deux rivières, semble avoir été l'extrémité de la chaîne de forteresses destinée à protéger la limite méridionale du Cotentin, contre les incursions des Brétons. Nous avons parcouru cette ligne depuis le Mont-Saint-Michel. Saint-Hilaire, qui nous reste à examiner, paraît avoir été beaucoup moins considérable que Pontorson et Saint-James de Beuvron.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis la conquête jusqu'à l'époque où les rois d'Angleterre cessèrent de posséder la Normandie, est le temps où nous avons les matériaux les plus abondants pour l'histoire de Saint-Hilaire et de ses anciens seigneurs. Leur famille alliée à celle des fondateurs de Savigny, figure avec eux très-fréquemment parmi les principaux bienfaiteurs de ce monastère. Les seigneurs de Saint-Hilaire suivirent aussi le parti de ceux de Fougères contre Geoffroy, comte d'Anjou, dans les guerres occasionnées par la succession de Henri Ier et dans celles qu'ils eurent ensuite à soutenir contre le roi Henri II. Dans ces guerres, ils eurent plus de revers que de succès; cependant

leur famille fut toujours si nombreuse dans le XIIᵉ. siècle, qu'on a peine à se démêler au milieu de la confusion de leurs noms et surnoms.

Le cartulaire de Savigny est rempli de chartres données ou signées par des seigneurs de Saint-Hilaire. A l'aide de ce registre précieux, on pourrait expliquer assez facilement leurs degrés de parenté, et indiquer comment plusieurs d'entr'eux prirent des noms étrangers à leur famille; la plupart venaient de quelques paroisses du pays, d'autres tenaient leur origine de défauts naturels; ainsi, la famille de Malesmains était une branche de celle de Saint-Hilaire (1).

Étienne de Blois était depuis long-temps comte de Mortain quand il alla en 1135 se faire couronner roi d'Angleterre, au préjudice de Mathilde, fille unique de Henri Iᵉʳ; le comté suivit son parti. Geoffroy Plantagenêt, mari de Mathilde, vint avec une armée nombreuse faire valoir ses droits dans le pays de Mortain, en 1137; il prit de vive force le château du chef-lieu, en traita bien les habitants, et reçut leur serment (2).

(1) Chartres C et CI, in episcopatu abrinc., p. XXIX du cartulaire.

(2) Ex Gaufrid vita à Joh. maj. monast. Monacho, rec. de hist. de Fr., tom. XII, p. 532.

Saint-Hilaire n'était pas aussi facile à réduire. L'historien des comtes d'Anjou représente ce château comme une place très-forte. « Hinc pro-« gressus ulterius Sanctum Hilarium loci natura « et artificio firmum, victualium copiis militumque « catervâ munitam aggreditur at illi praesumentes « de Britonum auxiliis qui eis opem se laturos « spoponderant, repugnare fortiter, pertinaciter « obsistere, armis arma repellere..... » Le comte d'Anjou ayant porté son armée de manière à empêcher les Brétons de secourir la place, il la pressa ensuite, l'attaqua avec toutes les machines en usage dans les sièges, lui donna un rude assaut et força la garnison à se rendre (1).

A ce siège il n'est pas parlé du seigneur de Saint-Hilaire. En 1138, il s'appelait *Jacques* et fit avec sa femme Aveline à l'abbaye de Savigny, des donations souscrites par Pierre, son frère (2).

Ce Jacques n'est pas le premier seigneur de Saint-Hilaire que je trouve dans le cartulaire de Savigny. Harscoit de Saint-Hilaire, en 1112, souscrivit l'acte de fondation de cette abbaye (3).

(1) Gaufrid. vita, *ibidem*.
(2) Cartular. Saviniac., p. XXX, col 1.
(3) *Ibidem*, sub initio, p. 1, recto.

C'est probablement lui qui a donné à Saint-Hilaire le surnom de Harcouët. Philippe, son fils, signa cet acte avec lui.

En 1151, 1156 et 1157, Pierre de Saint-Hilaire figure dans le cartulaire avec ses fils Jacques et Hasculph; un de ses actes est daté *in aulâ meâ in castello Sancti Hilarii* (1).

Vers 1173, Hasculph de Saint-Hilaire, ligué avec Raoul de Fougères et beaucoup de seigneurs du comté de Mortain, prit les armes contre Henri II, roi d'Angleterre. Après quelques succès, ils furent battus par les troupes royales et forcés de rentrer dans le château de Dol et de s'y rendre à discrétion. Le seigneur de Saint-Hilaire n'avait même pas pu se retirer dans la tour de Dol; il fut pris avant les autres et envoyé à Pontorson (2).

Dans le livre rouge de l'Échiquier, on rencontre de nouveau Hasculph de Saint-Hilaire : « Hasculphus de Sancto Hilario, 2 milites et dimidium scilicet de comit. moriton. 1 milit. et dimid. et de Abrincasino 1 milit. » (3).

En 1419, Henri V dépouilla la dame de la

(1) Cartular. Savinlac, p. XXX, col. 1, folio XXI.

(2) Rob. de Monte, rec. des histor. de Fr., tom. XIII, p. 317.

(3) Traduc. de Ducarel, p. 235.

Ferrière du château de Saint-Hilaire pour le donner à Guillaume Montquin (1).

Vers 1149, ce château fut rendu à un La Ferrière; ses descendants le possédèrent très-long-temps.

En 1681, il fut acheté par les ancêtres de M. le comte du Bourgblanc; celui-ci, quelques années avant la révolution, fit bâtir une habitation dans le goût moderne, qui n'a pas été terminée (2).

Un examen attentif de l'emplacement de cette maison m'y a fait reconnaître les traces de la motte et des fossés de l'ancienne forteresse que le temps et des travaux de nivellement n'ont pas encore effacées. La rivière passe trop près de l'endroit le plus escarpé pour n'avoir pas fait partie du plan de défense.

Canton du Teilleul.

103. Chateau du Teilleul. Il est incontestable que dans le XIIe siècle il y avait un château

(1) Rex Henri V, concessit Guillelmo Montquin terras de Sartilleo et de Sancto Hilario. Rolles normands de la tour de Londres, par Carte, p. 312.

(2) Renseignements fournis par M. le comte du Bourgblanc, chez lequel je passai quelques jours en 1819. Ce fut alors que je visitai Saint-Hilaire.

au Teilleul ; mais où était-il dans cette grande paroisse ? c'est ce que je n'ai pu découvrir.

Je n'ai sur les seigneurs du Teilleul que des renseignements bien superficiels ; mais ils suffiront au moins pour prouver l'existence d'un château de ce nom dans le comté de Mortain.

Parmi les seigneurs normands qui aidèrent à conquérir l'Angleterre, un ancien historien cite Onfroi du Teilleul que le roi Guillaume nomma commandant du château de Hastings ; mais pressé par les sollicitations de sa femme, il repassa en Normandie et perdit sa place avec les concessions qu'il avait obtenues dans le pays conquis (1).

Dans le siècle suivant, le Teilleul était un des quatre châteaux du *comte de Mortain*, que prit Geoffroi, comte d'Anjou. Les autres étaient Auney, Mortain et Cérences (2).

Pendant la guerre entreprise par Raoul de Fougères et par plusieurs seigneurs du comté de Mortain, contre le roi d'Angleterre Henri II, les insurgés prirent d'abord Saint-James et le Teilleul. Robert du Mont, qui donne l'histoire de cette guerre, parle de ce dernier en ces

(1) Orderic Vital apd. Duchesne normann. script, p. 512.

(2) Robr. du Mont, rec. des histor. de Fr., tome XIII, p. 285. Normann. script., p. 980.

termes : *Radulfus de fulgeriis castrum Tilioli tradidit incendio* (1).

Le nom de Robert du Tilleul se trouve dans le catalogue des seigneurs du comté de Mortain, qui jurèrent fidélité à Philippe-Auguste (2).

Canton de Barenton.

La grande paroisse de Barenton a peut-être encore moins de titres que la précédente pour engager à y rechercher un ancien château. Je vais indiquer les motifs qui m'ont décidé à la porter au nombre de celles où il a pu en exister un.

1°. La famille anglaise de Lord Barrington prétend qu'elle en tire son nom;

2°. Toutes les probabilités se réunissent pour faire penser que c'est le berceau d'une autre famille distinguée en Angleterre et en Normandie.

La plupart des généalogistes anglais font descendre les Barrington des comtes d'Anjou : quelques-uns les font venir de Barenton. Cette prétention, qui ne me paraît fondée sur aucuns

(1) Rob. du Mont, rec. des histor. de Fr., tome XIII, p. 289. Normann. script., p. 317.

(2) Duchesne Norm. script., p. 1050.

renseignements publics, pourrait l'être sur des titres particuliers. Je ne puis ni accréditer cette assertion, ni la contester (1). Je passe à l'autre famille, c'est celle de Verdun.

Le nom de Verdun ou Verdon est dans presque tous les catalogues de la conquête; il a été très-distingué en Angleterre; il existe encore en Normandie; mais comme ce n'est pas le nom d'une paroisse de notre province ni des départements voisins, je suis embarrassé pour indiquer d'une manière positive le berceau de cette famille, et quoique plusieurs fiefs de l'arrondissement d'Avranches et de Mortain portent ce nom, il est fort difficile de distinguer ceux qui l'ont reçu de celui qui l'a donné.

Suivant Laroque, cette famille tire son origine du comté de Mortain (2). La Chesnaye des Bois est de la même opinion; cependant il est certain que dès le XIIe siècle il y avait un fief de Verdun dans l'arrondissement d'Avranches. En 1112, Raoul de Fougères donna à l'abbaye de Savigny. « Totum dominium suum de Ver-
« duno (dans l'Avranchin) (3). Ex dono Hu-

(1) Cyclopædia Londinensis, verbo Heraldry.

(2) Hist. de la maison d'Harcourt, p. 1992 et 1925. — La Chesnaye des Bois, dict. de la Nobl. verbo Verdun.

(3) Cartul. Savign. de diversis episcopatib. cart. 52.

« gonis filii Ausketilli terram suam de Verdun.
« Ex dono Bertranni de Verdun terram quan-
« dam (1), (une terre de Verdun était assez près de la mer pour qu'on y fit du Sel), « totum « sal meum de Verduno » (2). Guillaume de Verdun signa comme témoin l'acte de fondation de Hambye.

Il y avait des fiefs de Verdun à Boucey, Vessey et Aussey dans l'arrondissement d'Avranches; d'un autre côté, la même famille a longtemps existé dans l'arrondissement de Mortain. Elle possédait un fief aux Biars, la moitié de la seigneurie de la Ferrière et plusieurs fiefs à Barenton, où toutes les branches de la famille s'accordent à fixer leur berceau commun.

Les anciens seigneurs de Sourdeval, autre chef-lieu de canton du même arrondissement, avaient pris le nom de Le Moigne. Ils étaient d'une branche cadette de la maison de Verdun. Ce fait est reconnu en Angleterre aussi bien qu'en Normandie (3); Robert de Sourdeval était à la croisade avec le duc Robert (4).

(1) Cartul. Savign. de diversis episcopatib. confirmatio Regis., n. 1.

(2) Cartul. Hamb. penes nos, chart. de fondation. Neustr. pia, p. 821. Gall. Christ. XI. instrum, col. 241.

(3) Hutchins Dorset, tom. 1, p. 252.— Laroq. hist. Harc. tom. IV, p. 2065.

(4) Ord. Vital, rec. des histor. de France XII, p. 665.

Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, Bertrand de Verdun possédait en Angleterre Féruchem dans le comté de Buckingham. Norman de Verdun, son successeur, épousa Lesceline, fille du chambellan de Henri Ier et son trésorier. A la mort de son beau-père, il hérita de ses emplois (1).

Un autre Bertrand de Verdun, qui vivait un siècle après le premier, suivit Richard Cœur-de-Lion à la croisade. Il se trouva à la prise de Saint-Jean d'Acre, il fut nommé gouverneur de cette place. Je ne sais si ce n'est point le même Bertrand qui, en 1178 fut un des grands justiciers d'Angleterre (2).

Je pourrais parler amplement de l'illustration et des fondations religieuses de cette famille en Angleterre. J'aurais des matériaux très-abondants; mais nous avons à nous occuper de bien d'autres familles. Je ne dois cependant pas omettre ce qui regarde une autre branche qui prit d'une seigneurie en Angleterre le nom d'Aldithley.

James, plus connu en France, sous le nom de Lord Audeley, commandait à Poitiers l'avant-garde de l'armée anglaise. Il y fit preuve d'un

(1) Banks extinct. baronage., tom. 1, p. 191.
(2) Roger de Howeden, apd. Savill., p. 513, verso.

talent, d'un sang-froid et d'une bravoure extraordinaires. Il mit en déroute la première ligne de l'armée française, et fut cause de la victoire inespérée que remportèrent les Anglais, et de la prise du Roi de France.

Le prince de Galles lui ayant donné en récompense un revenu de 500 marcs d'argent, il le partagea aussitôt entre les quatre écuyers qui ne l'avaient jamais quitté dans la mêlée, en disant que c'était eux qu'il fallait payer (1).

Son fils Nicolas, qui lui succéda, mourut sans postérité masculine, et sa succession fut partagée entre ses sœurs, dont l'aînée était entrée dans la famille de Touchet (2), famille du comté de Mortain, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Les armes de Verdun sont généralement les mêmes dans toutes les branches, sauf les brisures qui s'y font par le changement des couleurs.

La branche de la Crenne porte d'or *fretté de sable*.

Celle de Passais et de Barenton, *d'argent fretté de sable*.

(1) Banks extinct baronage, tome 2, p. 8.

(2) *Idem*, *ibidem*.

(3) Cart. Savigny, p. XXIII verso et XXIV recto. — Banks tom. 2, passim.

Lemoigne comme ceux de Passais, *au franc quartier de sable.*

Aldithley, *de gueules fretté d'or.*

Les autres branches anglaises, *d'or fretté de gueules.*

On voit dans Banks des alliances entre les Verduns et les Bouteilliers. Une branche de ceux-ci a pris également le nom de Verdun. Cette assertion est confirmée par le cartulaire de Savigny. On y lit que Richard *Pincerna* abandonna ses droits sur l'église de Sourdeval. Guillaume Burel, évêque d'Avranches, dans la chartre où il accepte cette donation, traduit le mot *Pincerna* par *Botiller*.

J'espère qu'on ne regardera pas comme une digression ce que j'ai cru devoir dire d'une famille qui posséda jadis les seigneuries de deux chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Mortain, qui fut puissante dans celui d'Avranches, qui fournit des bienfaiteurs à l'abbaye de Savigny, des défenseurs au Mont-Saint-Michel, et de nos jours un très-savant académicien qui fut en même-temps un des meilleurs officiers de la marine française.

Canton de Mortain.

104. Chateau du Touchet. Nous venons de dire comment le titre de Lord Audeley passa dans une autre famille du comté de Mortain. Nous allons examiner le berceau de cette famille plus illustrée en Angleterre qu'en Normandie ; mais dont il existe encore des rejetons dans cette province (1).

La paroisse de Notre-Dame du Touchet est au midi du canton de Mortain, à peu près à une lieue et demie du chef-lieu.

Le nom de Touchet ne se trouve, à ma connaissance, que sur une liste de la conquête (1).

En 1082, Ursin de Touchet et sa mère aumônèrent 60 acres de terre d'une part et 25 de l'autre, à l'église de St.-Guillaume de Mortain.

L'année de la fondation de Savigny, Richard *de Thuscheto* souscrivit une chartre en faveur de ce monastère, parmi les témoins de la vallée de Mortain. Cette chartre, extraite du cartulaire, se trouve dans le XIe. volume du *Gallia Christiana*.

(1) M. de Touchet, chevalier de St.-Louis, président de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) Liste alphab. de Guill. la Talleur, apd. Banks ext. banage, tom. 2, p. 634.

Deux ans plus tard (1114), Richard de Thuschet signa comme témoin une donation faite à la même abbaye, dans la paroisse du Touchet (de Tuscheto). Je trouve au même acte les signatures de Hugues, prêtre de *Tuscheto* et d'André *Burgensis de Tuscheto* (1).

Enguerrand de Toschet et Robert son fils, signèrent une autre chartre donnée par le roi Henri II en faveur du même monastère. *Apud morton in landâ putridâ anno regni sui tertio* (2).

Après les ducs de Normandie, je ne retrouve plus de membres de cette famille dans notre pays, jusqu'en 1463, que Montfaoucq en indique un à Bavent, élection de Caen; la recherche de Roissy, en 1598, en fait connaître deux, un au Tilleul, près du berceau de la famille, l'autre à Béneauville, élection de Caen.

Une généalogie de cette ancienne famille, s'il en existe, remplirait probablement bien des lacunes (3). Les armes des Touchet sont *d'azur à 3 mains d'or.*

(1) Cart. Saviniac. sub fine post litteras summorum pontific. Mon recueil de chartres, p. 58.

(2) Cart. Savin. de diversis épiscopatib., cart. XXXVIII.

(3) Cette généalogie, faite par la Roque, a été imprimée en 1653; elle renferme 164 pages in-folio, dans lesquelles on

L'écusson des Touchet d'Angleterre est bien plus compliqué, parce qu'il comprend les armes de plusieurs familles. On y reconnaît celles de Verdun, *de gueules fretté d'argent*. Après cela on y trouverait sans doute celles de Touchet et celles de Tickness.

La postérité masculine des Touchet anglais, s'éteignit dans la famille de Lord Audeley, il y a plus de 50 ans; mais, en 1784, Lord Audelay, dont le nom était Tickness, obtint du Roi la permission de reprendre celui de Touchet (1).

L'emplacement du château existe près de l'église de Notre-Dame du Touchet vers le levant; on y trouve encore un tertre de forme ovale que l'on appelle *les mottes*.

105. Chateau de Mortain. La dernière moitié du XI[e] siècle fut pour la ville de Mortain l'époque la plus remarquable. Néel de Saint-

trouve une grande quantité de pièces relatives à la maison de Touchet. L'examen de ces pièces prouve que dès le commencement du XIII[e] siècle, les de Touchet étaient seigneurs de Bénéauville. M. de Touchet, chevalier de St.-Louis et président actuel de la Société des Antiquaires de Normandie, descend de cette branche, et son père possédait encore la terre seigneuriale de Bénéauville, quelques temps avant la révolution.

(*Note de M. de Caumont, secrétaire de la Société*).

(1) Collins's peerage by S[r]. E. Brydges, tome VI, pag. 656.

Sauveur venait d'être disgracié quand le duc Guillaume donna le comté à son frère Robert avec un pouvoir beaucoup plus étendu que celui de ses prédécesseurs. A l'assemblée de Lillebonne, Robert joua un rôle très-distingué; à l'expédition d'Angleterre il avait un des principaux commandemens; personne ne fut plus largement récompensé que lui dans le pays conquis. Jamais le château de Mortain ne fut aussi brillant que de son temps et dans les premières années de son fils Guillaume; mais après la journée de Tinchebray, ce château fut en grande partie démoli et ne se releva point; et quoique deux de ses possesseurs soient devenus rois d'Angleterre, il avait perdu sa gloire et son importance: les comtes de Mortain l'habitaient rarement.

Sous la domination française, il appartint à des comtes titulaires, dont la plupart n'y résidèrent point. Nos rois le donnèrent quelquefois à titre de récompense. Dans les derniers temps il appartint à des princes du sang; mais aucun d'eux ne le vit: tous le laissèrent tomber en ruines.

Tel est à peu près le précis de l'histoire du château et du comté de Mortain. La suite de ses possesseurs est facile à recueillir. Elle a été donnée en grande partie par Laroque, dans son

histoire de la maison d'Harcourt, et surtout dans la dernière édition de l'histoire des Grands Officiers de la couronne.

Je ne dirai rien des comtes antérieurs au règne de Guillaume-le-Conquérant, car je ne veux rien avancer sans preuves.

Environ deux ou trois ans après la victoire du Val-des-Dunes, remportée contre les habitants du Cotentin et du Bessin, le duc Guillaume sentant la nécessité de donner à notre pays des chefs sur lesquels il pût compter, jetta les yeux sur Robert, son frère utérin, qui s'était déjà distingué dans des expéditions militaires, et dont il connaissait l'attachement.

Il était mécontent de Guillaume Werleng, comte de Mortain; il lui ordonna de quitter la Normandie et donna son comté à Robert qui en jouit tranquillement pendant le reste d'une longue vie(1).

Le dévouement de Robert fut le plus grand titre de recommandation auprès de Guillaume-le-Conquérant. Si l'on en croit un historien contemporain, ce prince était un homme très-médiocre, *crassi et hebetis ingenii hominem* (2).

(1) Guill. Gemet., liv. VII. Recueil des histor. de Fr., t. XI, p. 44. — Orderic Vital, Ibid p. 248 et tome XII, p. 660.

(2) Will. Malmesbury, rec. des hist. de France, tome XI, p. 189.

Cependant il se trouva à des batailles fameuses ; il y commanda son corps d'armée, et sous les rapports militaires je ne crois pas qu'il ait jamais été blâmé. A la grande expédition de l'Angleterre, tout le Cotentin s'embarqua avec lui et combattit sous ses ordres à la mémorable bataille de Hastings. Si l'on en croit le *Neustria pia* et l'Obituaire de Grestain, où il fut inhumé, il mourut en 1090 (1). Il avait bâti l'église de Mortain.

Son fils Guillaume lui succéda comme comte de Cornwal et de Mortain, et posséda ses grands domaines assez tranquillement sous le règne de Guillaume-le-Roux ; mais sous celui de Henri Ier, sa position changea tout-à-fait. Robert Courteheuse éleva des prétentions à la couronne d'Angleterre. Le comte de Mortain prit son parti avec ardeur. Henri, plus fort et plus adroit que son frère, l'emporta, et Guillaume chassé des états de Henri y perdit toutes ses possessions. Réduit à son comté de Mortain et à ses domaines de Normandie, bien faibles en comparaison de ceux dont il avait été dépouillé, il n'en fut pas moins un des plus fermes soutiens

(1) Neustr. pia, p. 529. — Hutchins (Dorset), le fait vivre jusqu'en 1093.

de Robert; mais la lutte était trop inégale; le duc fut battu et pris à Tinchebray. Le comte de Mortain partagea son sort; tous deux furent emmenés en Angleterre où celui-ci fut traité avec la dernière rigueur par Henri, qui le haïssait personnellement. « Crudeliter exoculavit eum nec « sciri tam horrendum facinus potuit quoadus- « que regis aperuit mors secreta (1).

Tous les biens du comte et tous ses châteaux en Normandie furent confisqués.

Un an avant la bataille de Tinchebray, Guillaume avait fondé l'Abbaye Blanche de Mortain. Il est impossible qu'il l'ait entièrement bâtie; mais en examinant le travail de l'église et d'un petit cloître, on voit qu'elle ne tarda pas à être terminée.

Robert de Vitré fut fait comte de Mortain par Henri Ier. Il prend ce titre dans quelques chartres de Savigny. Il l'eut peu de temps et ne fit rien de remarquable.

Étienne de Blois qui lui succéda ne quitta ce titre que pour aller, en 1135, se faire couronner roi d'Angleterre.

Le cartulaire de Savigny contient un grand nombre de chartres d'Étienne, comte de Mortain:

(1) Brompton apd. Twysden, col. 1021.

elles sont antérieures à la mort de Henri. Bientôt après cet événement, Étienne eut un compétiteur qui ne tarda pas à lui enlever les châteaux de ce comté. On voit dans ces guerres combien le château de Mortain avait été maltraité par Henri Ier, car il dura à peine deux jours, tandis que Saint-Hilaire, qui jadis ne lui était pas comparable, put soutenir un siége dans toutes les formes.

Je ne parlerai pas des comtes Eustache et Guillaume, dont la jouissance fut perpétuellement troublée par les guerres acharnées que se livrèrent le comte d'Anjou et le roi Étienne.

Le traité conclu en 1155 entre Henri, fils du comte d'Anjou, et le roi Étienne, donna à Guillaume, fils de ce dernier, le comté de Mortain (1). Il l'avait encore en 1158 quand le roi Henri II l'arma chevalier (2).

Ce prince partit ensuite avec Henri II pour l'expédition de Toulouse, et mourut au retour, en octobre 1159 (3).

Après sa mort, le roi Henri garda le comté de Mortain, où il eut des guerres à soutenir contre les habitants, à la tête desquels étaient

(1) Robert du Mont, rec. des histor. de Fr. XIII, p. 255.
(2) Id., ibid., p. 300.
(3) Ibid, page 304.

le seigneur de Fougères, ceux de Saint-Hilaire et de Saint-James-de-Beuvron. Il les battit à Dol et les fit prisonniers.

Peu après, pour satisfaire les habitants de Mortain qui demandaient un chef, il leur en donna un, sous le nom duquel il pût continuer à gouverner ce pays. Ce fut Jean, le dernier de ses fils, âgé de huit ans. Ce prince, dans tous ses actes, prit le titre de *comes Moritonii*, jusqu'au temps où il devint à son tour roi d'Angleterre.

Je n'ai pas parlé des prétentions de Mathieu de Boulogne. Il y renonça et s'arrangea avec Henri II, vers 1168, au moyen d'une somme d'argent (1).

Au moment où Philippe-Auguste s'empara de la Normandie, il nomma comte de Mortain Renaud de Boulogne, fils de Mathieu et petit-fils du roi Etienne.

Le nouveau comte ne répondit pas à l'attente du Roi de France. Il entretint des intelligences avec les ennemis, entra dans la ligue qui se forma contre Philippe, et combattit contre lui à Bouvines où il fut fait prisonnier. Le Roi donna le comté de Mortain à son fils, le comte de Clermont, qui épousa la fille de Renaud de Boulo-

(1) Robert du Mont, rec. des historiens de France XIII, p. 312.

gne (1) : des garnisons royales furent mises dans le château de Mortain, et le comté fut érigé en pairie.

En 1223, Louis VIII confirma cette concession à son frère (2) qui mourut dix ans après. Le comté de Mortain revint au roi, St.-Louis (3), en 1251, après la mort de la fille du comte de Clermont, veuve de Gaucher de Châtillon.

St.-Louis donna le comté de Mortain à Guillaume, comte d'Artois, qui se contenta d'en toucher les revenus et ne résida pas dans le pays.

Par lettres datées d'Avignon, le 14 mars 1335, Philippe de Valois érigea le comté de Mortain en pairie, en faveur de Philippe, comte d'Evreux, auquel (4) cette châtellenie avait été donnée, en 1325, par Charles-le-Bel. Il paraît qu'elle lui avait été apportée en mariage long-temps auparavant par Jeanne de France, sa femme, fille de Louis-le-Hutin (5).

Après lui, Charles de Navarre son fils, connu plus particulièrement sous le nom de Charles-le-Mauvais, fut comte de Mortain. Ce prince était

(1) Grands officiers de la couronne, t. Iᵉʳ, p. 821.

(2) *Ibid*, t. III, p. 103.

(3) *Ibid*, p. 104.

(4) Grands officiers, t. III, p. 104.

(5) Le Brasseur, hist. d'Evreux, p. 46 — Grands officiers, t. Iᵉʳ, p. 283.

roi de Navarre et possédait aussi le Cotentin et le comté d'Evreux (1).

En 1378, le connétable Duguesclin prit le château de Mortain sans beaucoup de résistance. Masseville dit qu'il en fit démolir les fortifications (2).

Charles-le-Mauvais mourut en 1386, laissant pour héritier Charles son fils, auquel succéda Pierre de Navarre. A la mort de ce dernier, arrivée en 1412 (3), le domaine de Mortain revint à Charles VI, qui le donna à Louis, duc de Guyenne, Dauphin de Viennois, mort sans postérité en 1415.

Dans l'année 1418, le comte de Mortain, nommé par Henri V, reçut l'ordre de tenir ses cours de justice à Vire : *De curiis suis tenendis apud Vire* (4).

Ce comte s'appelait Edouard; mais j'ignore à quelle famille il appartenait. Il mourut à Mortain, au commencement de 1419, et fut remplacé par Thomas Langholme, ainsi que nous l'apprennent les Rolles Normands de la tour de Londres publiés par Carte (5).

(1) Le Brasseur, hist. d'Evreux. — Grands officiers de la couronne, t. I[er], p. 284.

(2) Hist. de Normandie, t. III, p. 361.

(3) Grands officiers de la couronne, t. III, p. 103 et 104.

(4) Rolles Normands, p. 257.

(5) De equis capiendis pro Cariagio corporis comitis de Mor-

Le Roi de France, quoique dépouillé du comté de Mortain, continua d'agir comme s'il ne l'eût pas perdu. Après le comte Palatin, mort en 1423, il créa successivement comtes de Mortain Jean d'Harcourt et le comte de Dunois; puis par lettres du mois de juillet 1423, il retira ce titre au comte de Dunois pour en investir Charles d'Anjou, comte du Maine, son beau-frère, fils de Louis d'Anjou, roi de Sicile (1).

Cependant le duc de Bedford, possesseur réel du comté de Mortain, fit démolir le château. Les habitants de Vire, chargés de ce travail, s'y prêtèrent d'autant plus volontiers, que cette démolition assurait au château de Vire une supériorité décidée dans le pays.

Après la mort du duc de Bedford, Henri VI nomma encore un comte de Mortain: ce fut Edmond de Beaufort, duc de Somerset (2).

En 1449, Mortain, comme les autres forteresses du pays, rentra sous la domination française. Nous avons vu que le château, démoli d'abord en 1106, puis en 1378, l'avait encore été par le

taigne defuncti, p. 878 constituit Thomam Langholme capitalem receptorum omnium castrorum et fortalitiorum et dominiorum quæ fuerunt Edwardi comitis de Mortaigne defuncti, p. 257.

(1) Grands officiers de la couronne, t. III, p. 104.

(2) Banks extinct. baronage, t. III, p. 667. Quand il fut nommé comte de Mortain, il n'était encore que chevaliers. Mss. de la bibliothéque royale.

duc de Bedford. Cependant en 1449 il fallut y donner l'assaut, et la place défendue par une très-faible garnison fit une si belle résistance qu'il n'y restait plus que cinq hommes en état de combattre quand elle fut prise.

Après que les Anglais eurent été chassés de la Normandie, le comté de Mortain fut possédé quelque temps par des princes de la maison d'Anjou et par Charles, frère cadet de Louis XI (1). Ce roi avait cédé à son frère la Normandie et particulièrement les domaines de Mortain, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Saint-Sauveur-Lendelin; néanmoins ceux qui sur la foi de cette cession, faite par lettres patentes, s'attachèrent au jeune prince, en furent punis comme coupables de haute trahison. Le comté de Mortain surtout fut traité avec la dernière rigueur.

Charles VIII et Louis XII possédèrent le comté de Mortain, comme faisant partie de leur domaine particulier.

François I[er] le donna en 1529 à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, en échange de terres situées dans les Pays-Bas et promises par le Roi à Charles-Quint (2).

(1) Laroque, hist. d'Harcourt, p. 428. — Grands officiers de la couronne, t. II, p. 548, et III, p. 104.

(2) Hist. d'Harcourt et Grands officiers, *Ibid.*

Le comté et le château de Mortain restèrent dans la famille de Montpensier jusqu'à la mort de Henri, arrivée en 1608 (1). Celui-ci laissa une immense fortune à sa fille unique qui épousa, en 1629, Gaston de France duc d'Orléans, frère de Louis XIII. De ce mariage naquit, en 1628, Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, plus connue dans l'histoire du siècle de Louis XIV sous le nom de *Mademoiselle* (2). Elle posséda le comté de Mortain jusqu'à sa mort en 1697.

Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, lui succéda en qualité de légataire universel. Il laissa à son fils, régent du royaume durant la minorité de Louis XV, le comté de Mortain, qui appartenait encore à la maison d'Orléans à l'époque de la révolution.

Dans son état actuel, le château de Mortain, placé au-dessous de la ville, à peu de distance vers le couchant, offre des ruines, sinon bien caractérisées, du moins très-pittoresques. Le centre en est occupé par une habitation moderne. L'ancienne enceinte était garantie d'un côté par un vallon étroit, et des autres côtés par des fossés profonds, dont la partie intérieure, à moitié comblée, présente des revêtements en maçonnerie.

(1) Hist. d'Harc. et grands officiers, t. III, p. 184.

(2) Grands officiers de la couronne, t. III, p. 104.

Il y avait au moins quatre tours, sans compter le donjon qui était au midi de l'enceinte. C'était une tour considérable, solidement établie sur un rocher fort élevé, et le plus escarpé, surtout à l'ouest et au sud-ouest, de tous ceux que je connais dans le département comme ayant été couronnés de forteresses. Il n'y a pas bien long-temps que ce donjon a été démoli : plusieurs habitants de Mortain se souviennent encore de l'avoir vu entier. La seule tour qui existe maintenant se trouve sur la porte principale. Elle est d'une assez grande dimension, mais défigurée par un revêtement et une toiture moderne qui lui donnent l'apparence d'un colombier.

Il ne reste plus du côté de la ville aucune trace d'ouvrages avancés, et l'accès a été si bien applani qu'on arrive facilement au château en voiture.

A peu de distance vers le nord on trouve un rocher qui forme une pyramide étroite, élevée et pittoresque, et quelques pas plus loin une très-belle cascade. Cette position est une des plus remarquables du département (1).

(1) M. Charles de Vauquelin, qui a fait cette année une tournée archéologique dans le département avec M. de Caumont, secrétaire de la société des Antiquaires, a eu la complaisance de prendre pour moi plusieurs vues du château de Mortain. L'une d'elles se trouve jointe à ce mémoire. M. de Vauquelin a aussi pris une vue des deux charmantes cascades qui se trou-

Canton de Sourdeval.

106. CHATEAU GANNE A PÉRIERS-EN-BEAUFICEL. Je ne parle de ce château que pour l'indiquer et pour engager les habitants du pays à en faire l'objet de leurs recherches. Son nom indique une trahison faite à une époque reculée, puisque depuis plusieurs siècles le mot Ganne a cessé d'être en usage. Le château occupait une position avantageuse, et l'étendue de l'emplacement et des ouvrages extérieurs ne permet pas de douter qu'il ne fût très-considérable. Je regrette beaucoup de n'avoir pu aller en examiner les traces et interroger les traditions locales. Les détails que j'ai obtenus par lettres m'ont seulement appris qu'il est situé à peu près à mille mètres au levant de l'église de Laingehard, et à 15 ou 1600 au nord-ouest de celle de Périers. On croit, m'a-t-on dit, qu'il fut démoli par Louis XI, avec ceux de Chérencé-le-Roussel et de Tirpied, mais je suis convaincu que la dénomination de Ganne est antérieure à ce prince.

vent près du château. Je ne connais pas de site plus pittoresque, ni qui approche davantage de ceux que l'on va chercher en Suisse. Il est étonnant que Mortain ne soit pas plus souvent visité des voyageurs.

Depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant, au moins, jusqu'à l'époque de la révolution, Périers-en-Beauficel fut une dépendance de Saint-Sauveur-le-Vicomte. La trahison qui valut au château de cette paroisse le surnom de *Ganne* pourrait remonter, soit à la révolte de Néel de Saint-Sauveur, en 1046, soit à celle d'un comte d'Arques, dont Guillaume Verleng semble avoir eu quelque connaissance, ou bien encore à celle de Geoffroy d'Harcourt, de Jean de la Roche-Tesson, de Guillaume Bacon et de Richard de Percy, en 1343: je cite ces faits comme des indications indirectes qui peuvent conduire à des recherches utiles.

Canton de Saint-Pois.

J'avais l'espoir de découvrir à Saint-Pois l'emplacement d'un ancien château. Cette paroisse avait à la fin du XI[e] siècle des seigneurs assez puissants, et son église est de la même époque. J'étais d'autant plus persuadé que mes recherches ne seraient pas infructueuses, que dans les écrivains de Normandie, recueillis par Duchesne (1), j'avais trouvé le château des Croix (*cruces*) parmi ceux du comté de Mortain, pris par Geoffroy Plantagenêt à

(1) Apud. Duchesne norm. script., p. 979.

Etienne de Blois, vers 1140; et comme j'avais cherché inutilement ce château dans l'arrondissement de Mortain, je m'étais arrêté à l'idée que je le trouverais à Saint-Pois, près du lieu où sont plantées plusieurs croix en granit, très-anciennes et très-remarquables; mais je fus trompé dans mon attente.

Je n'étais cependant pas tout-à-fait rebuté, lorsqu'en lisant dernièrement le même passage de Robert du Mont, dans le recueil des historiens de France (1), je trouvai le mot *cruces* remplacé par *cereces*, ce qui était évidemment une autre faute d'impression, mais facile à corriger. L'éditeur de ce volume n'aura pas vu une petite barre qui dans le manuscrit doit être sur le deuxième *e* de *cereces*, ce qui fait *cerences*. Cérences était effectivement le quatrième des châteaux du comté de Mortain.

De cette découverte il est résulté que l'espoir de trouver un château à Saint-Pois est à peu près sans fondement.

Sous les ducs de Normandie, les Servain avaient la seigneurie de Saint-Pois. C'est d'eux que vient la dénomination de Saint-Pois ou Saint-Pair-le Servain, constamment donnée à la paroisse dans

(1) Tome XIII, p. 309.

les anciens titres (1). Richard Servain est cité sur la liste des seigneurs du comté qui jurèrent fidélité à Philippe-Auguste. Un autre Richard était encore seigneur de Saint-Pois en 1315. On a la copie d'un traité qu'il fit alors avec ses vassaux.

En 1418, Henri V donna le domaine de Saint-Pair-le-Servain à Henri Wilton (2). J'ignore si, en 1450, il fut rendu à la famille des anciens propriétaires ; mais je trouve qu'en 1463, il était possédé par Jean d'Auray dont les descendants l'ont conservé jusqu'à ce jour.

107. Saint-Maur-des-Bois. On trouve le nom de Saint-Mor, ou Saint-Maur, dans quelques listes de la conquête (3).

Un auteur, qui ne donne jamais la preuve de ce qu'il avance, dit qu'à l'expédition d'Angleterre le seigneur de Saint-Maur était un des officiers de la milice du Val-de-Sienne (4). Il a copié ceci des manuscrits de M. Le Franc, qui n'est pas toujours un guide sûr, mais qui cette fois a été bien informé.

D'après tous les généalogistes anglais, le nom

(1) Laroque, hist. de la maison d'Harc.

(2) Rolles normands de la Tour de Londres, t. 1er, p. 259.

(3) Masseville, t. 1er, p. 204 — Brompton, Duchesne, Hollingshed.

(4) Hist. milit. des Bocains, p. 191.

de seigneur qui se trouve dans tous les baronages de l'Angleterre et que porte encore le duc de Somerset, s'écrivait autrefois *seynt-Mor*, *de sancto Mauro* : nul doute que ce nom ne soit celui d'un seigneur normand qui était à la conquête (1).

Roger de Saint-Maur vivait sous le règne de Henri Ier, et Milon de Saint-Maur fut un des barons qui prirent les armes contre le roi Jean.

Cette famille doit principalement la grande élévation à laquelle elle est parvenue, au mariage de Henri VIII avec Jeanne Seymour. Depuis le règne d'Edouard VI, elle a compté successivement onze ducs. Je ne suivrai pas les listes généalogiques de ses différentes branches, données dans les ouvrages que je cite. On y voit qu'elle est venue d'une paroisse de Saint-Maur en Normandie ; mais personne, que je sache, n'a entrepris de dire où se trouve cette paroisse. Rien n'était cependant plus facile : il n'y en a qu'une de ce nom dans toute la province ; je ne devais donc pas chercher ailleurs l'emplacement du château.

Je m'adressai à M. le Cordier, possesseur de la terre de Saint-Maur et maire de la commune, homme aussi éclairé qu'obligeant. Sa première

(1) Banks extinct. baronage, t. II, p. 4[illegible]. — Collins, peerage by S. E. Brydges, t. Ier, p. 144.

réponse ne fut pas encourageante. Après avoir examiné toute la paroisse, il n'y avait trouvé aucun emplacement d'ancien château.

Mais deux ans après, ayant fait de nouvelles recherches, il m'apprit qu'il y avait sur son propre terrain un lieu nommé *la Motte*, dans le voisinage de l'église vers l'ouest; que le *château de la Motte* existait encore en 1501 tout près de la rivière de Sienne; qu'aujourd'hui même il reste quelques traces des fossés comblés en partie vers 1770, et que depuis ce temps on a bientôt achevé le redressement du terrain.

Vers la fin du XIVe siècle, la seigneurie de Saint-Maur appartenait à Jeanne de Juvigny qui la porta en mariage dans la famille de Mesnil-Adelée. Elle y resta plusieurs siècles et passa, en 1660, par un autre mariage, à M. Thomas le Cordier, seigneur de la paroisse du Tourneur, près de Vire. Le propriétaire actuel, qui descend de ce dernier, a bien voulu me donner les renseignements dont je fais ici usage. Je dois aussi des remerciements particuliers à M. Bitouzé d'Auxmesnil, membre de la société, pour l'empressement qu'il a mis à me seconder dans mes recherches.

Suivant le baronage de Banks, les anciennes armes des Saint-Maur étaient *d'argent à deux*

chévrons de gueules au lambel de trois pointes d'azur.

Juvigny portait *d'argent à la croix ancrée de gueules.*

Mesnil-Adelée *d'argent à trois chévrons de gueules.*

Le Cordier *d'azur à la fasce d'or accompagné de trois coquilles de même.*

Saint-Maur est situé à l'extrémité des arrondissements de Mortain, Avranches, Saint-Lô et Vire.

Il est probable que d'autres châteaux ont existé dans l'arrondissement de Mortain. Ce qui me porte à le croire, c'est que, malgré le grand nombre de seigneurs de ce pays qui périrent à Barfleur en 1220 (1), il s'en trouva beaucoup qui prêtèrent serment à Philippe-Auguste au commencement du siècle suivant. On pourrait trouver des traces de leurs châteaux, particulièrement dans les paroisses dont ils portaient le nom. Voici le catalogue de ces seigneurs d'après Duchesne.

Fralinus Malesmains. Rogerus de Milliaco (de Milly). Guido de Heuçon (de Husson). H. de Bailliolo (de Bailleul). Fulquetus de Pratis (de Priaux) Guill. de sancto Bricio (Saint-Brice de

(1) Orderic Vital apud Normann. script., p. 850.

Landelles). Guill. de Guviniaco (de Juvigny.) Guill. de Astin. Radulfus de Buato (du Buat). Guill. de sancto Symphoriano (de Saint-Symphorien). Jordanus de Mesnillo Reinfredi (du Mesnil Reinfrey). Guill. de Parriniaco (de Parrigny). Joinus de Ferrariis (de Ferrières). Guill. de Oissy (d'Oissey). Guill. Mancel (de la Mancellière). Jordanus Rosel (à Refuveil). Ric. Servain (à Saint-Pois). Hamelinus de Buly (à la chapelle Hamelin). Guill. de Basogiâ(à la Basoge). Guill. de sancto Johanne. Alanus de Chacequé (de Chasseguey). Philip. de Hisenguy (d'Isigny). Guill. de Bretel. Roger de Argentis (entre Parrigny et Chevreville). Guill. Grimaut. Guill. de Landa. Rad. de Oisiaco (d'Oisy. Robertus de Cuves. Gervasius de Chancé (à Romagny). Gàlterus Tirell. Radus Lesnier. R. la Basoge. Robertus de Teilliolo (du Teilleuil).

Dans un prochain mémoire nous nous occuperons des châteaux de l'arrondissement de Saint-Lô qui terminera notre travail.

ANALYSE

Du Mémoire de M. Rever, *sur le Vieil-Evreux*

(Lue dans la Séance du 1er février 1828.)

A la distance de 7 kilomètres (environ une lieue et demie) de la ville d'Evreux, département de l'Eure, et à un kilomètre de la route de Paris, vers le sud, on trouve les ruines d'un vaste établissement romain qui s'étendent sur une longueur de plus de 3,000 mètres et sur 1,500 ou 1,600 mètres de largeur, sans parler des restes d'un aquéduc qui se prolongent au-delà de deux myriamètres.

La commune sur laquelle existe la plus grande partie de ces ruines porte le nom de Vieil-Evreux. Elles ont eté indiquées depuis environ 100 ans par plusieurs auteurs qui les considèrent comme les vestiges d'un camp romain.

Lorsque M. Rever alla pour la première fois les visiter, il n'aperçut hors de terre que des portions

de la maçonnerie de l'aquéduc, une espèce de terrasse soutenue de gros murs, un amas assez considérable de débris sur lesquels la charrue empiétait chaque année, et des fondements de murailles à fleur-de-terre. Partout ailleurs la campagne était cultivée; cependant les moissons dont elle était couverte décelaient çà et là, par des tranchées stériles, l'existence de vieux murs sur lesquels la semence n'avait pu croître. On distinguait même dans certains endroits l'étendue des bâtiments et les compartiments de leurs différentes pièces. Il trouva aussi entre les sillons et sur les jachères une multitude de débris de tout genre; quelques têts de poterie rouge ornés de figures en relief et plusieurs fragments de corniches et de tablettes de marbre. C'en fut assez pour le convaincre que les ruines qu'il avait sous les yeux n'étaient pas celles d'un camp, et pour le déterminer à entreprendre des fouilles.

M. Rever examina d'abord l'aquéduc, dont il subsiste des restes considérables, mais fréquemment interrompus. Il est composé d'une rigole intérieure construite en chaux vive, recoupes de pierres, petits cailloux et minerai torréfié. Cette rigole est revêtue au-dehors d'une maçonnerie soignée dont les parements sont formés d'assises de pierres toutes égales et parfaitement alignées, ce qui pro-

duit une surface régulièrement découpée en petits carrés d'environ 15 centimètres. Le tout est fortement uni par un mortier très-dur et couronné par une voûte en plein cintre, d'une maçonnerie de blocage avec chappe de ciment.

La rigole a, dans œuvre, 655 millimètres (2 p., 0 p., 2 lig. un tiers) de hauteur, depuis le fond jusqu'à la naissance de la voûte ; et 1 mètre 315 millimètres (4 p. 8 lig. environ) de hauteur totale, depuis le fond jusque sous la ligne des clés de voûte. Sa largeur dans le bas est de 596 millimètres (1 p. 10 p.), et dans le haut, sous le cintre, de 623 mil. (1 p. 11 p.)

Le béton employé dans la construction est extrêmement dur, et l'on ne peut que difficilement en enlever des éclats avec des ciseaux à froid et de forts marteaux. Le parement intérieur des côtés conserve encore l'empreinte des ais qui formaient l'encaissement où l'on battait le mortier, et on compte sous la voûte les dix planches du faux-cintre, par les cordons de ciment qui se moulaient dans les joints.

Tout ce travail est conforme à ce que prescrit Vitruve ; mais la pente de la rigole, dans une longueur de 38 mètres (117 pieds) n'est que de 27 millimètres (1 p^{es}.), tandis qu'elle devrait être de 190 mill. (7 p^{es}.) d'après Vitruve. M. Rever ex-

pose dans une note plusieurs motifs puissants de croire que ce passage a été altéré.

Il subsiste encore, notamment sur les hauteurs, des indices non équivoques de la direction de l'aquéduc. Telles sont, dans la grande friche du Buisson-Chevalier, des buttes parfaitement alignées et placées à des intervalles réguliers de 17 mètres les unes des autres, sur une longueur de 800 pas. Vis-à-vis de chaque butte, sur une ligne également droite, le sol sensiblement enfoncé présente la forme d'une cuvette ou d'un entonnoir. M. Rever demeura convaincu sur-le-champ que l'aquéduc devait être continué sous terre dans la direction de ces enfoncements. On le trouva en effet à 12 mètres et demi (38 p. 8 p.) de profondeur. Mais il ne présentait en cet endroit qu'une simple rigole en chaux vive, recoupes de pierre et minéral, dont les côtés sensiblement dégradés n'avaient point de consistance : la voûte n'existait plus. Le terrain suspendu au-dessus de la rigole à des hauteurs inégales de 7 à 8 pieds était arqué selon des courbures diverses.

Un second puits, ouvert dans la même direction, un peu au-delà des dernières buttes, mit encore à découvert un canal, plus étroit et en même temps plus élevé que la première rigole. Il est construit en gros cailloux anguleux et bruts posés

les uns sur les autres, sans mortier pour les unir, et il offre à droite et à gauche deux revêtements rocailleux au-dessus desquels trois rangées de cailloux du même genre, superposées en arcs de cercle, forment une sorte de voûte d'un aspect âpre et sauvage.

M. Rever ne pouvait croire d'abord qu'un travail si extraordinaire, si grossier, si analogue aux premiers essais de l'art de bâtir, dût être attribué aux Romains. Il inclinait d'autant plus à le rapporter à une époque plus ancienne que la conquête des Gaules par César, que les Gaulois savaient long-temp sauparavant creuser des souterrains et exploiter les mines (Cés. comment. lib. VII, cap. 6.), et qu'il existe dans le voisinage un autre monument gaulois, un dolmin formé d'une pierre énorme et brute, de plus de 10 mètres cubes (292 pieds cubes), posée à la hauteur d'un mètre sur quatre autres pierres enfoncées en terre qui lui servent de support. Mais une troisième excavation dissipa bientôt les incertitudes. Le canal qui fut encore trouvé avait toute la perfection des constructions romaines. Le fond était couvert de mortier de chaux et petits cailloux sans minerai ; la voûte présentait une maçonnerie très-solide, plus régulière et plus soignée que celle qu'on avait découverte la première fois, et les parois étaient

formées de grandes pierres de taille parfaitement jointes. Ce beau canal était obstrué dans la direction de la rigole en cailloux bruts qui venait d'être explorée ; mais il était ouvert dans la direction opposée, et M. Rever y pénétra, muni de tout ce qui était nécessaire pour ses recherches.

A peine eut-il fait une vingtaine de pas, que cette belle construction en pierres de taille finit tout-à-coup et fut remplacée par un canal d'un travail grossier, en cailloux bruts, tout semblable à celui qu'on avait déjà découvert et qui paraissait indigne des Romains. La seule différence qu'on y remarqua, c'est que le nouveau canal, au lieu d'être voûté, était couvert d'un seul rang de cailloux posés sur ceux des murs latéraux, comme on place des linteaux de portes ou de fenêtres. Il ne resta donc plus de doute que la rigole la plus grossière avait fait partie de l'aquéduc.

M. Rever parcourut sous ces cailloux superposés une distance de 110 mètres, sans y trouver ni soupirail, ni trace d'ouverture d'aucune espèce ; et il en conclut que les puits qu'il avait précédemment observés n'étaient point des évents, mais qu'on les avait pratiqués uniquement pour faciliter le travail à de grandes profondeurs, quand on ne pouvait faire de tranchées à ciel ouvert. Il reconnut encore que le terrain, dans cette partie, était une glaise ocreuse, extrêmement forte et

compacte, ce qui lui expliqua très-naturellement les différences de construction remarquées dans l'aquéduc. Si l'on avait cru devoir prendre la peine de construire des rigoles solides en mortier de chaux et petite rocaille dans les terrains sablonneux et mouvants où l'eau se serait infiltrée et perdue, on avait pu se borner à prévenir par de simples soutennements en pierre sèche les seuls accidents qu'on avait à craindre dans un terrain glaiseux, aussi propre à maintenir le cours de l'eau que la meilleure rigole.

A quelque distance au-delà du point où l'aquéduc venait probablement aboutir, on voit, dans la direction d'une grande construction dont il va être parlé dans la suite, les restes d'une seconde rigole qui fut sans nul doute un canal de décharge ou de dérivation. Elle était, comme la précédente, construite en ciment de chaux vive et recoupes de pierres; mais elle était de moitié moins large et n'avait pour revêtement qu'un seul rang de cailloux. Ce qui subsiste n'a tout au plus que 10 mètres de longueur. Les côtés en sont rasés au niveau du sol, au-dessous duquel la rigole n'était enfoncée que d'environ 18 ou 20 centimètres. Sous le gazon dont elle était remplie on trouva quatre fragments de ces espèces de bourrelets en forme de quart-de-rond qui garnissent souvent les angles du fond des rigoles antiques et qui, selon M. Rever,

étaient destinés à faciliter le nettoiement du canal. Il en conclut que ce canal, au lieu d'être voûté, avait été construit à ciel ouvert.

Après avoir rapporté tout ce qui concerne l'aquéduc, M. Rever passe aux vestiges d'édifices qu'il a trouvés dans la commune du Vieil-Evreux, où il suffit d'ouvrir la terre pour en rencontrer presque partout.

Le premier objet de ce genre fut découvert à un tiers de mètre de profondeur. C'étaient les fondements d'un fourneau de forme bizarre. Ces fondements construits en briques et remplis de cendres et de charbon, se trouvaient auprès d'une pièce quadrangulaire dont les murs avaient deux tiers de mètre d'épaisseur, et dont l'aire, épaisse d'un demi-mètre, était recouverte d'une chappe de ciment uni à la truelle et fort dur. On ne voyait dans cette pièce aucune marque de porte ni d'autre moyen quelconque de communication; mais le retour d'équerre que fait l'un des murs, à l'angle nord-ouest, pouvait soutenir des degrés. Le mur opposé était traversé par douze tuyaux rectangulaires, en terre cuite, symétriquement distribués de haut en bas, et rangés de file à des intervalles réguliers. M. Rever en trouva de semblables en très-grand nombre dans une autre fouille, et il apprit dans la suite qu'il en existait également dans

le mur parallèle à celui dont il vient d'être question.

Ces tuyaux ne diffèrent entr'eux que pour la longueur qui varie depuis 24 à 26 jusqu'à 40 à 50 centimètres. Quant à la hauteur et à la largeur dans l'ouverture, elle est à peu près la même dans tous. La coupe en travers présente la figure d'un cadre d'environ deux centimètres d'épaisseur, entourant un vide de 11 centimètres de hauteur, sur une largeur à peu près semblable. Un des principaux usages de ces tuyaux devait être, comme l'a cru Bonnani, de conduire dans les étuves de l'air échauffé et de la vapeur. Ils avaient une ouverture latérale destinée à les fixer dans le mur.

Près de la pièce que l'on vient de décrire s'en trouvait une plus grande, et à côté de celle-ci une troisième plus spacieuse encore, sous le pavé de laquelle il y avait un petit canal de près d'un tiers de mètre en carré, formé de briques et couvert de tuiles en forme de toît. Il partait de l'angle nord-est de la grande pièce et se rendait en ligne courbe au milieu d'une construction semi-circulaire renfermée dans la troisième. L'extrados de la demi-lune était enduit d'une couche de mortier couleur rouge-minium, imitant l'effet de nos peintures d'impression. Il est probable que ces constructions appartenaient à des bains particuliers. On y re-

marquait de place en place quelques petits piliers en brique dont on va bientôt faire connaître la destination, en s'occupant de piliers semblables.

La seconde fouille fit découvrir les fondements de deux étuves de grandeur inégale, contiguës à une troisième pièce avec laquelle elles communiquaient par une ouverture en forme d'entonnoir. Dans un des murs de cette troisième pièce était pratiqué un fourneau garni dans toute sa longueur de tuyaux demi-circulaires, et recouvert de grandes briques inclinées, ce qui lui donnait la forme d'un appentis. Le fond de la principale salle d'étuves, pavé en grandes briques, sur un lit de bon mortier, était intact. Il portait 63 petits pilliers de brique régulièrement espacés par rangs de 9 sur 7, sans compter un autre rang de pareilles briques élevé à la hauteur des pilliers et conduit le long des murs, sauf quelques interruptions inégales de place en place, qui paraissent avoir été ménagées à dessein. Ces pilliers, comme on le sait, étaient destinés à supporter de grandes briques de deux tiers de mètre en carré, pour former un second pavé au-dessus de l'aire du fond. Le calorique produit par les fourneaux, circulant dans l'intervalle, donnait à l'étuve une chaleur douce et graduée. Cette construction, la mieux conservée de toutes celles qui furent dé-

couvertes, est entièrement conforme à ce que prescrit Vitruve.

La troisième fouille produisit la découverte d'une espèce d'usine dont le pavé incliné dans la proportion d'un centième de la longueur, faisait écouler d'elles-mêmes les eaux de vide ou de lavage.

On explora ensuite un amas de ruines dans lesquelles on trouva trois grandes cuves en maçonnerie propres à contenir de l'eau. Le soin qu'on avait mis à les paver et à les revêtir sur les côtés de très-belles pierres de liais peut faire juger de l'importance de l'établissement de bains dont elles durent faire partie. Il y avait même une de ces cuves dont les angles étaient garnis de tablettes en marbre blanc d'un demi-mètre de longueur sur un mètre de hauteur, et à peu près trois centimètres d'épaisseur. Ces lambris de pierre et de marbre étaient scellés sur la muraille au moyen d'un ciment fort dur, et retenus en outre par des crampons. Parmi les gravois qui recouvraient les cuves, on a trouvé plus de 30 tuyaux de terre cuite encore entiers, et des fragments sans nombre de tablettes et de corniches de marbre, d'astragales et de bordures, les unes en marbre, les autres en pierre de liais, et quelques-unes en pierrre noire sembable à celle d'Alençon ; enfin des milliers de parcelles d'enduits peints à fres-

que de diverses couleurs. Quelques défrichements opérés autour de ces ruines avaient déjà fait découvrir antérieurement beaucoup d'objets très-curieux, notamment une petite figure de cheval en bronze doré, au dire de deux ouvriers qui prétendaient l'avoir vue.

En continuant ses investigations sur un autre point qui s'élève au-dessus du sol de trois mètres environ, M. Rever trouva les ruines d'une construction évidemment gothique, dont les ornements en pierre blanche et tendre, chargés de moulures, de festons, de rinceaux, de rosaces et de mascarons assez bien fouillés, présentaient une sculpture recherchée, mais nullement antique. Ce ne fut qu'après avoir creusé à une profondeur de plus de trois mètres qu'il trouva des médailles du Bas-Empire, presque toutes fort altérées. Il s'était néanmoins rencontré parmi les débris gothiques une tête de jeune homme en demi-bosse, d'un très-bon style. Elle avait dû être apportée de Rome ou des colonies romaines du midi de la France plutôt que sculptée dans le pays; car elle n'offre ni les traits bizarres des têtes gothiques, ni la grossièreté des sculptures du Bas-Empire.

A un certaine distance de là on découvrit l'aire en ciment d'une pièce de 24 mètres de longueur sur 12 de largeur. A côté de cette pièce, vers le nord, il y en avait une autre un peu plus grande avec

aire également en ciment. Enfin au-delà de cette seconde pièce était une vaste enceinte de 72 mètres de longueur sur 36 de largeur (près de 222 p. sur 111), dans l'intérieur de laquelle il avait existé une autre construction dont on ne voyait plus qu'un angle avec partie des murs adjacents. Le parallélisme de cette portion de murs avec ceux qui les environnaient portait à regarder l'enceinte extérieure comme le fondement d'un périptère.

La première des trois pièces qui viennent d'être indiquées avait été pavée en mosaïque. Il subsistait encore cinq fragments de ce travail dans lequel on n'avait employé que trois espèces de couleurs.

Les pierres du champ ou du fond étaient de nature calcaire, fort dures, d'un blanc mat et d'un grain très-fin. On avait exécuté les dessins pour la plupart en schiste noir, quelques-uns en schiste bleuâtre. Ils représentaient des labyrinthes, des dents de loup, des lozanges, et ce que les ouvriers appellent improprement de petites mouchetures. Tous les murs de cette pièce et de la seconde étaient peints à fresque, et c'est là qu'on a trouvé les morceaux des plus beaux marbres.

M. Rever a conclu de l'ensemble de ces circonstances qu'il avait trouvé les ruines d'un temple.

Il a été confirmé dans son opinion par la proximité d'une rue et de deux voies romaines.

Au sud de ces ruines on en aperçoit d'autres qui, au premier coup-d'œil, ressemblent à une ancienne fortification; mais un examen plus attentif y a fait reconnaître les restes d'un grand théâtre.

La largeur ou la base du cintre est de 92 mètres 80 centimètres (285 p. 8 p.), et l'axe de la construction est dirigé à peu près au nord-est, conformément à ce que prescrit Vitruve sur l'emplacement des théâtres. Le pourtour ou plein cintre était formé par deux murs presque concentriques, ayant un mètre d'épaisseur, et séparés l'un de l'autre par le même intervalle d'un mètre seulement, contre l'usage ordinaire qui faisait donner à ces sortes de portiques assez de largeur pour que les spectateurs, après avoir passé par les issues nommées vomitoires, y pussent facilement circuler.

Ces deux murs en cintre ne paraissent pas avoir été bâtis à la même époque et par les mêmes ouvriers. Celui de l'intérieur est un massif de moëllons à bain de mortier, revêtu de parements comme l'aquéduc et liaisonné dans toute sa hauteur à des intervalles d'un peu plus d'un mètre, par des assises de trois rangs de grandes briques. Le mur extérieur présente plus de régularité dans sa con-

truction; mais la pierre tendre s'y trouve indistinctement mêlée avec le silex; le mortier fait avec du sable un peu terreux est moins soigné et moins dur que celui du mur intérieur; les briques de liaison paraissent aussi moins cuites: tout fait présumer que ce second mur a été construit long-temps après le premier.

Dans l'intérieur du cintre, le terrain s'élève près des murs et s'abaisse au milieu de l'aire, ce qu'on ne peut attribuer à des éboulemens, car l'exhaussement est formé de terre rapportée et d'argile pure, sans aucun mélange de débris et de gravois. M. Rever présume que cette partie avait servi de fondement aux gradins du théâtre.

A la base du cintre se trouvent les restes d'un gros mur de trois mètres d'épaisseur qui paraît avoir été le *pulpitum* ou *proscenium* du théâtre.

Le reste de la construction est entièrement détruit, et l'on n'a reconnu dans les fouilles qu'un petit nombre de vestiges des couloirs ou vomitoires.

Les deux voies antiques déjà mentionnées à l'occasion du temple, sont dirigées vers l'emplacement du théâtre. Elles ont un encaissement de 3 mètres un tiers de largeur, rempli d'un massif en cailloutage et mortier dont l'épaisseur est d'un mètre et demi. On ignore s'il avait été recouvert de dalles.

La dernière fouille de M. Rever lui procura plus de 1200 petits objets de toilette, de parure et de luxe tellement différents les uns des autres par les dimensions, les formes, le soin dans le travail ou le goût du dessin, qu'ils composaient sans doute une partie de la montre ou du magasin d'un quincaillier-bijoutier. On va en faire connaître quelques-uns, en décrivant maintenant les objets d'art trouvés dans les diverses fouilles.

On a tiré du Vieil-Evreux une immense quantité de briques. Elles diffèrent quant aux dimensions, depuis un cinquième de mètre en carré jusqu'à deux tiers de mètre, et depuis trois jusqu'à huit centimètres d'épaisseur. La plupart présentent la forme d'un plateau tout uni; plusieurs ont des bords élevés de champ sur les deux côtés de la longueur; un grand nombre sont tournées en goutières et servaient probablement à former des toits.

Les médailles recueillies par M. Rever sont au nombre de 278. Elles conduisent jusqu'au règne de Gratien, mort en 383. Il y en a que le *frai* a tellement effacées ou dont le métal a tellement *poussé* dans le feu, qu'on n'y peut plus rien connaître. Quelques-unes seulement sont belles et à fleur de coin, notamment un Marc-Aurèle jeune, de grand bronze, avec les attributs du souverain

pontificat au revers. Parmi ces médailles il s'en trouve quatre en argent et deux gauloises.

Dans les environs de la pièce pavée en mosaïque, on découvrit les débris d'une autre mosaïque beaucoup plus précieuse que celle du temple. Elle avait été faite en petits cubes d'émail, parmi lesquels il y en avait de bleus que M. Vauquelin a analysés : il y a reconnu le cobalt.

De petites plaques fort minces en marbre de diverses espèces, découpées les unes en rondèles, les autres en triangles, en carrés, en arcs de cercle, etc., avaient été sans doute employées dans les compartiments d'un payé de marqueterie; et des trous ou entailles pratiquées de champ dans l'épaisseur de quelques grandes tablettes, indiquaient les restes d'un lambris précieux. En effet, l'usage était de fixer les tablettes de revêtement au moyen d'un long clou de fer en forme de T, qu'on scellait dans la muraille, et dont le double crochet retenait à la fois deux pièces du lambris.

On ne trouva aucun vase entier; le moins fruste était un petit Épichysis en poterie commune. Il paraît cependant qu'une personne du pays déterra, quelques années après, un petit vase en poterie rouge parfaitement conservé. Au reste, les débris de poterie rouge, grise, noire

et blanchâtre, les uns unis, les autres chargés d'ornements en relief ou en creux, étaient très-nombreux dans la plupart des fouilles, ainsi que les fragments de verre de différentes sortes. On trouva aussi en quantité dans les deux premières fouilles des portions de grands vases semblables à ceux que Montfaucon croit avoir servi dans les bains.

Parmi les ornements en relief qui décorent des fragmens de vases, quelques-uns n'ont pu être faits qu'à la main. L'élégance du dessin, l'élévation des bosses, la netteté des creux en sont la preuve, car les ornements moulés des poteries gallo-romaines, présentent en général les défauts contraires. On se servait communément de moules de deux pièces au moins, ainsi qu'on le reconnaît par des côtes qui n'ont pas toujours été complètement réparées sur les vases. Il y avait cependant des moules d'une seule pièce, d'où le vase ne pouvait sortir qu'après la retraite de la terre occasionnée par la dessication.

Aucune des pièces de poterie trouvées au Vieil-Évreux n'était revêtue du vernis désigné par les artistes sous le nom de *couverte*, c'est-à-dire de cette couche d'émail ou verre métallique qui recouvre la porcelaine, la fayence et une grande partie de nos ustensiles en terre cuite. Seulement

les vases étaient quelquefois enduits légèrement d'une terre plus fine, plus brillante et plus colorée que celle dont ils étaient composés.

M. Rever cite parmi les autres objets plus ou moins curieux qu'il a découverts :

1°. Un piédestal en bronze et un mors brisé. Ce mors présente un second anneau passé dans celui d'une des pièces de l'embouchure, ce qui contredit l'assertion de M. de Caylus, que les anciens n'employaient qu'un seul anneau pour retenir la têtière et passer les rênes ;

2°. Divers instruments en fer dont les mieux conservés sont un grand levier, un coin, une sorte de gril, deux grands tailloirs en forme de faucille, plusieurs clefs, deux espèces d'emporte-pièces et un petit fer de flèche dont la douille n'est formée que par l'enroulement du fer battu, sans que les bords de la feuille soient soudés ;

3°. Des tronçons de colonnes et des bases en pierre, trop mutilées pour qu'on pût bien en juger le travail. On a seulement reconnu deux tores avec une gorge ; mais les belles proportions de l'antique n'y étaient pas observées ;

4°. Une portion de flûte en os de bœuf : elle n'est qu'ébauchée et n'est pas arrondie à l'intérieur. Des corps de flûte de ce genre ne pouvaient être joints et arrêtés que par des vi-

relles en forme de nœuds, comme on en voit sur la flûte dessinée dans Montfaucon (t. 3, p. 342), ou par des ligatures et du mastic, comme Martial le fait entendre en parlant des commencements de l'art du luthier;

5°. Une aiguille en ivoire qui pourrait bien n'être qu'un passe-lacet, et des fragments d'épingles à cheveux en os et en ivoire. L'un de ces fragments indiquerait un cure-oreille.

6°. Une petite cuiller ou spatule pour prendre des parfums à la toilette. Des savants ont regardé ces petits meubles comme des instruments de chirurgie, ou comme destinés à l'usage des aruspices, pour étendre ou disséquer les entrailles des victimes; mais on trouve quelquefois de ces spatules en ivoire, et d'ailleurs la petitesse du cuilleron et la faiblesse de la tige, souvent effilée et fort longue, paraissent convenir spécialement et pour ainsi dire exclusivement à l'emploi que nous avons assigné. Ce qui leverait toute espèce de doute à cet égard, c'est qu'on en a trouvé dans des vases funéraires qui avaient évidemment renfermé des parfums;

7°. Le fût ou le champ d'une agrafe en bronze, ayant la forme d'une semelle de soulier, et creusé pour recevoir une table d'émail, et une espèce de couronne murale en plomb d'une très-petite

dimension, qui était peut-être un objet votif déposé dans un laraire ;

8°. Deux fragments épais de verre commun qui semblent être des portions de plateaux fabriqués par la projection de la matière en fusion, sur une table unie. Les Romains savaient donc couler le verre en plateau ; dès lors rien ne peut empêcher de croire qu'ils en aient préparé des carreaux pour leurs fenêtres. On en a trouvé de fort beau qui était employé de cette manière à Herculanum. Un passage de Senèque fait voir qu'il servait de son temps à éclairer les bains ;

9°. Une pièce en bronze, ayant la forme et les dimensions d'un petit chandelier à deux branches. Elle est composée de deux bobêches rondes, peu évasées, écartées l'une de l'autre de 35 millimètres, et percées sur leur hauteur de deux ouvertures rectangulaires diamétralement opposées. Chaque bobêche arrondie par le fond pose sur un pédicule fixé au-dessus d'une tige à quatre pans, suffisamment arquée pour opérer l'écartement des bobêches. Les deux tiges se réunissent par le bas sur un collet percé au centre d'un trou conique propre à recevoir le gougeon d'un support d'attache ou la pointe d'un pied mobile.

Dans la persuasion où était M. Rever que les anciens ne s'étaient servi que de lampes pour l'éclairage intérieur, cette découverte lui causa autant d'embarras que de plaisir. Mais une seconde pièce trouvée quelques semaines après le convainquit entièrement que l'usage des corps gras solides, pour l'éclairage, avait commencé dans les Gaules avant la fin de la domination romaine.

Cette seconde pièce est un petit bougeoir ou martinet en poterie grossière, composé d'une coquille profonde, du centre de laquelle s'élève une bobêche percée de deux ouvertures diamétralement opposées, comme celles des bobêches de bronze. Le bord de cette bobêche, un peu renversé, et plus épais que le fût, est noirci comme si la bougie eût brûlé jusqu'à la rencontre de ce bord.

L'année suivante, M. Rever ayant porté ses bobêches au cabinet des Antiques, pour recueillir des documents, en vit de semblables qui avaient été récemment envoyées d'Amiens. Il y en avait un assortiment complet. Elles étaient montées sur un support dont la tige et le pied ressemblent pour la forme à nos chandeliers de table.

La découverte faite par M. Rever est d'autant plus singulière, que dans toutes les fouilles

au vieil Évreux, il n'a pas rencontré une seule lampe ni même le plus petit fragment de poterie qu'on pût prendre pour les restes d'une lampe.

10°. Un petit buste en bronze, demi-bosse, ayant une coiffure dans le genre égyptien, surmontée d'un ornement symbolique dont on ignore la signification. Cette figure est creuse et terminée par une bellière ou anneau, placé au-dessous du buste, pour la tenir suspendue sans doute comme un objet de superstition.

11°. Une très-petite figure de coq en bronze qui ne peut être qu'un jouet d'enfant ou une pièce votive.

12°. Quelques sonnettes de modèles et de grandeurs différentes. L'une a des fils de fer cordelés, passés en dedans par deux trous de foret, pour tenir lieu d'une bellière en fonte; une autre présente une forme carrée dont les angles sont plus évasés que les côtés.

13°. Des garnitures en bronze de différentes sortes; des anses de vases; des manches d'ustensiles garnis d'ivoire; un crochet en bronze, ou sorte de *main* propre à lever des objets qu'on ne pouvait toucher; un coulant en forme de cœur; des anneaux qui paraissent avoir été placés à l'extrémité du manche de quelques ustensiles; des clefs de fer, qui la plupart ont été faites

comme nos loquets pour ouvrir les serrures par un simple mouvement de pression.

14°. Plus de 200 agraffes ou fragments d'agraffes, présentant la plus grande variété dans les grandeurs, les formes, le dessin, les ornements, le goût et le travail. Quelques unes sont de deux pièces, la plaque et l'ardillon ; ce sont les *fibulæ* des anciens. Les agraffes d'une seule pièce qui ont été trouvées en bien plus grand nombre, offrent la forme de *pelta*, bouclier d'amazones ou de cavalerie ; de feuille de trèfle, de queue de perce-oreille ; de nœuds de ruban ; de solitaire ; de navette ; de queue d'aronde, etc.

15°. Des coulans dont les uns de forme sphérique sont en verre coloré par le cuivre ou le cobalt ; les autres en forme d'olive sont d'une espèce de biscuit maigre légèrement coloré par le cuivre et à moitié vitrifié. Il y en a aussi en métal de diverses formes : quelques-uns sont ornés de figures ou de mascarons.

16°. De nombreuses attaches parmi lequelles il y en avait dont la rondelle était à l'extérieur ornée d'émaux de diverses couleurs. Les agraffes, les boutons et les têtes de quelques clous qui étaient enrichis de cette sorte d'ornement, sont tous montés en bronze. La table a communément un peu plus d'un millimètre d'épaisseur. La place

que chaque était occupé et exécuté dans le métal ;

17°. Des clous de parure au nombre de plus de 300 ; les uns de forte fonte, en forme de clous de girofle, boutons de rose, coquilles diverses, etc. ; les autres de fonte mince et ductile, à tête ronde, plate, etc., en bossettes, gouttes de suif, capsules de gland, bassines, etc. Il y en a qui ressemblent beaucoup à nos clous dorés pour fauteuils. Cependant la fonte antique est généralement plus forte, mieux venue, et la soie ou pointe en est carrée, au lieu d'être arrondie. Quelques-uns portent en relief des têtes ou des bustes qui rappellent les joyaux et les petits présens des fêtes sigillaires. On en voit qui conservent les vestiges de l'application d'une feuille très-mince en étain ;

18°. Plus de 100 anneaux ou portans de différents diamètres ; des chaînettes de parure faites d'anneaux simples ou de chaînons composés ; un petit bout de chaînette quadrangulaire, brochée en fil de laiton, absolument semblable aux chaînettes dites de filigrane ;

19°. Enfin des stylets, des passe-lacets, de grandes aiguilles et longues épingles en bronze, en os et en ivoire ; de petites spatules en bronze et une en os.

Tels sont les principaux résultats des fouilles de M. Rever. Ils prouvent de la manière la plus évidente qu'il exista jadis une grande cité romaine sur l'emplacement du vieil Évreux ; et après avoir lu le savant mémoire dont je viens d'offrir l'analyse, personne sans doute ne balancera à croire avec notre respectable collègue qu'il a trouvé les ruines de *Mediolanum Aulercorum*, capitale du pays des *Aulerci Eburovices*, mentionnée dans Ammien Marcellin, dans l'Itinéraire d'Antonin et dans les tables de Ptolomée.

ANALYSE

Du Mémoire de M. P. DE GOLBERY, *correspondant de la Société, sur* Argentouaria, *ancienne ville des Sequaniens* (1).

(Lue dans la Séance du 7 Janvier 1828.)

ARGENTUARIA fut une ville des Gaules, située sur les bords du Rhin.

César, dans ses commentaires, n'en fait nulle mention. Strabon, Tacite et Pline gardent le même silence à son égard. Celse parle d'une ville située sur les bords du Rhin et qu'il nomme *Argentina*; mais Ptolomée qui vivait sous les Antonins, est le premier qui ait positivement nommé *Argentouaria* dont il indique à tort la position entre *Salodurum* et *Augusta Rauracorum*. L'erreur est rectifiée par l'Itinéraire d'Antonin qui place au contraire *Argentoua-*

(1) Cette analyse a été faite par M. Gervais, membre de la Société.

rium 36 miles au-delà d'*Augusta Rauracorum*. Cette dernière position est confirmée par la table Théodosienne.

Argentouaria a été nommée depuis par quelques auteurs : Ammien Marcellin nous apprend que c'est près de ce lieu que Gratien battit Priaire et les Allemans. Aurelius Victor (1), Orosius (2), Cassiodore (3) en font également mention.

Néanmoins il est certain que cette ville n'a été que rarement citée dans l'antiquité, et qu'elle ne l'a été pour la première fois que dans le deuxième siècle, par le géographe Ptolomée.

Mais faut-il conclure de cette dernière circonstance, qu'*Argentouaria* n'existait pas encore lors de la conquête des Gaules par César ?

Non, sans doute ; car d'abord on ne peut tirer une conclusion positive du silence des écrivains antérieurs à Ptolomée, puisqu'aucun d'eux n'a donné la nomenclature de toutes les villes de la Gaule : tous se sont bornés à indiquer les cités les plus considérables et celles qui étaient recommandées à l'histoire par des événements importants ; or, *Argentouaria* n'est désignée que comme un simple *Oppidum*, et son terri-

(1) Epist., cap. 7.
(2) Hist., lib. 7, cap. 33.
(5) Recueil de Joseph Scaliger.

toir n'a été le théâtre d'aucun événement remarquable. Il est même probable que si elle ne s'était pas trouvée du temps de Ptolomée, comme un point d'étape sur une route militaire, elle n'aurait encore été citée que beaucoup plus tard.

Mais le nom d'*Argentouaria* prouve seul l'antiquité de cette ville (1), puisque ce nom est Celtique et non pas Romain. La preuve de cette assertion résulte du rapport du nom *Argentouaria* avec ceux d'*Argentoratum*, d'*Argentomagus*, d'*Argentogilum*, noms qui tous sont évidemment gaulois. Rien de plus commun dans les pays autrefois habités par les Celtes que les syllabes *argent* ou *argant*. D'après Schaepflin, *Argae* était dans le langage celtique *un lieu clos*. (2). A joindre encore que les mots *Argentuaria Argentaria* n'ont aucune signification en latin, et que l'on ne voit pas quelle idée on y pourrait rattacher, si l'on voulait absolument les latiniser, puisque le mot latin qui s'en rapproche le plus serait *Argentaria* qui

(1) Argentouaria est nommé par les différents auteurs *Argentouarium*, *Argentariam*, castrum *Argentoratô*, castrum *Argentuense*. Ces deux dernières dénominations sont du moyen âge.

(2) Alsacia illustrata, p. 53.

veut dire la boutique d'un banquier ou bien une mine d'argent, en sous-entendant *fodina*; mais bien certainement, il n'y avait pas plus de banquiers dans l'Alsace alors couverte de forêts, qu'il n'y avait de mines d'argent dans la vaste plaine de Horbourg.

Il est d'ailleurs impossible de supposer qu'*Argentouaria* aurait été bâtie par les Celtes depuis la conquête. L'histoire nous prouve que depuis cette époque ils ne conservèrent aucun établissement fixe sur le Rhin. Donc si la ville n'avait pas existé du temps de César, son nom, au lieu d'être celte, aurait été ou germain ou romain.

Occupons-nous maintenant de déterminer l'emplacement de cette ville. Tout annonce qu'elle a existé jadis à une demi lieue de Colmar, au lieu même où est maintenant le village d'Horbourg.

Ici se présente une objection résultant de ce que l'Itinéraire suit la route du Rhin, tandis que Horbourg en est éloigné de trois lieues, objection d'autant plus sérieuse au premier abord, que des vestiges de l'ancienne route qui suivent le cours du fleuve, et que l'on reconnaît encore parfaitement dans une longueur de 18 mille pas, depuis *Augusta Rauracorum* jusqu'au-delà de

la latitude de Horbourg, prouvent l'exactitude de l'Itinéraire en ce point.

A cela, l'on peut répondre avec avantage que l'existence d'une route parallèle au cours du Rhin ne s'oppose pas à ce qu'un embranchement partant de cette même route ne se dirigeât vers *Argentouaria*. D'abord c'est un point incontestable que dans cette direction il y avait intersection de deux routes différentes; car l'Itinéraire de Milan à Strasbourg par les *Alpes Graias* diffère de l'autre Itinéraire, et il faut bien que la route qu'il indique rejoignît celle du Rhin entre *Cambes Stabula* et *Argentouaria*, puisque l'Itinéraire va tout-à-coup d'*Uranci* à *Mons Brisiacus*, et qu'*Uranci* est plus près des Vosges qu'*Argentuaria*, tandis que *Mons-Brisiacus* est sur le bord du Rhin; cette observation est encore confirmée par des fouilles qui ont fait découvrir dans cette direction quelques traces de voie romaine.

Une autre remarque non moins importante, c'est que toutes les fois qu'il est question d'*Argentouaria*, soit dans l'Itinéraire, soit dans la table théodosienne, la route s'écarte du Rhin, soit que la distance calculée parte de *Kembs*, soit qu'elle parte de *Stabula*.

D'un autre côté, la situation de *Mons-Brisiacus* sur le Rhin ne peut être contestée. Or, dans le système de ceux qui placent également *Argentouaria* sur les bords de ce fleuve, il en résulterait que ces deux villes se trouveraient sur le même Itinéraire, tandis que nous avons vu qu'il en est tout autrement.

La tradition fournit encore de nouvelles preuves à cet égard. C'est une idée généralement répandue dans le pays, que Colmar s'est élevé sur les débris d'*Argentouaria*; cette ville porte même ce nom dans plusieurs écrits : c'est donc à Colmar ou dans les environs qu'il faut chercher les ruines d'*Argentouaria*. Or, Horbourg n'est séparé de la banlieue de Colmar que par la rivière; il est d'ailleurs d'autant moins extraordinaire que Colmar ne se soit pas élevé exactement sur le même emplacement qu'*Argentouaria*, qu'il n'a pas succédé immédiatement à l'ancienne cité. Colmar n'est nommé nulle part avant le VIIIe. siècle, et dans le Xe., on ne le cite encore que comme un simple *Villa*.

Beatus Rhenanus a écrit en 1543 une lettre à Mathey Erb, dans laquelle il lui donne des détails sur *Argentouaria*, et cela, à l'occasion d'un château que le duc de Wurtemberg

venait de faire construire à Horbourg ; cet auteur va jusqu'à expliquer le nom moderne d'Horbourg, en le rapportant à celui d'*Argentouaria* ; il composa une inscription pour le château d'Horbourg qui commençoit ainsi : *Memoriæ sacrum in ruinis veteris Argentouariæ, ab Allemanis in hanc provinciam irrumpentibus funditus eversæ Harburgum dictitabant.* Enfin ce *Beatus Rhenanus* cite une charte qu'il dit fort ancienne, *perveteram*, dans laquelle on lisait *Datum Argentouariæ quæ nunc* Colmar *dicitur.*

Ainsi donc, il est bien démontré que l'opinion générale est, comme nous le disions il n'y a qu'un moment, qu'*Argentouaria* devait être dans les environs de Colmar.

Mais ce qui achève de lever tous les doutes sur la véritable position de cette ville, ce sont les nombreux monuments romains qui ont été découverts à Horbourg. En creusant les fondations du château bâti par le duc de Wursbourg, on trouva des statues, des inscriptions, des vases, des urnes cinéraires, etc. Ce château fut détruit à l'époque de la révolution ; un grand nombre de ces inscriptions, ensevelies dans l'épaisseur des murs, reparurent alors au jour :

mais vendues et dispersées avec les autres décombres, elles sont à jamais perdues pour la science.

En 1663, on découvrit en reconstruisant une maison située au milieu du village, un autel dont l'inscription rapportée notamment par Schoepflin, portait : APOLLINI GRANNO MOGONNO ARAM. Q. LICINUS TRIO D. S. D. (1).

Oberlin, dans son *Museum Schepfleri*, parle d'un autre autel découvert au même lieu en 1748 (V. Schoepflin I, p. 468.); il rapporte ensuite une épitaphe dont Schoepflin a également donné la description, t. 1er., p. 518.

En 1782, un ouvrier en creusant une cave, trouva un bas-relief représentant d'un côté une femme, et de l'autre deux génies. MM. Billing et Oberlin ont décrit ce monument qui du reste n'offrait la trace d'aucune inscription (2). Il paraît, d'après ce que dit M. Oberlin, qu'à l'époque où il écrivait, on voyait encore des vestiges d'une muraille antique, dans un développement de 180 pas; mais ce savant qui n'a pas vu par

(1) En 1819 on a découvert dans les carrières de Westmanland en Suède, un vase en métal corinthien de 13 pouces de hauteur, portant également l'inscription *Apollini Granno*.

(2) Voir l'almanach d'Alsace de 1784, par M. Oberlin.

lui-même ce vaste débris, ne dit pas dans quelle partie du village de Horbourg il se trouvait. M. Oberlin parle de la dureté du mortier ; il ajoute que les pierres étaient jointes par des morceaux de bois en forme de queue d'aronde, circonstance qui paraît particulière aux constructions gauloises ; mais encore bien qu'il ait été trouvé récemment dans des fondations à Horbourg, une pierre dont la taille donne quelque couleur à cette assertion, cependant, comme M. Oberlin n'a rien vu par lui-même, et que la partie d'*Argentouaria* où cette pièce a été trouvée depuis, est évidemment un ouvrage des Romains, il est impossible d'asseoir une opinion quelconque sur un fait aussi mal constaté.

Dans le cours de la révolution, lorsque le château fut démoli, beaucoup de personnes se souviennent avoir vu vendre à la toise des pierres chargées d'inscriptions, ainsi que des fragments de bas-reliefs et de statues. Une voûte souterraine qui se dirigeait du castrum vers la tuilerie, du chemin d'Audolcheira et d'Uichs, fut alors entièrement comblée.

En 1816, on découvrit encore un autel dont M. Schwaghauser fit l'acquisition, et dont l'inscription porte :

IN. H. D.
DEE. VI
TORIAE
PRO SAL.
VICANOR.
CENTURIO (1).

Après avoir parlé des découvertes faites avant lui, M. de Golbery donne le résultat de ses propres recherches.

Argentouaria, dit-il, a dû subir de grands changemens et occuper un espace assez considérable. Du moins la quantité considérable de briques trouvées sur les bords de l'Ill, une construction octogone en forme de bassin de fontaine découverte depuis peu sur les bords de cette rivière, des fondations journellement mises à nud par la charrue, des médailles que l'on rencontre à chaque instant dans la banlieue de Colmar, appelée Hartenkorpf, tout cela révèle jusqu'à l'évidence un établissement de quelque importance.

M. de Golbery, assistant à la construction d'un

(1) In honorem deorum dearum deæ victoriæ pro salute vicanorum Centurio.

puits vit extraire du sol d'assez beaux morceaux de poterie et des fragments de différentes amphores en terre grise d'une pâte très-dure.

En 1821, des ouvriers défonçant un jardin arrivèrent à des fondations de 12 à 15 pieds de largeur, faites de pierres d'une fort grosse dimension, parmi lesquelles se trouvèrent des inscriptions, des fûts de colonnes, des têtes de statues, etc. M. de Golbery présent, eut en outre occasion de remarquer qu'en suivant la rue qui longe le côté ouest, toutes les maisons portaient également sur des fondations pareilles à celles découvertes dans le jardin dont il vient d'être parlé. Ces diverses indications conduisirent à la découverte de trois côtés d'un parallélogramme de 170 pieds de long sur 160 de large.

Cette enceinte ne pouvait évidemment renfermer une ville : il y avait à peine un emplacement suffisant pour quelques bâtimens militaires ; la forme et l'étendue de cette enceinte indiquaient donc que c'était là le *Castrum Argentariense*, dont il est parlé dans quelques auteurs, notamment dans la Notice publiée par Duchesne, et les débris qui l'environnent à d'assez grande distance, sont bien probablement ceux de la ville qu'il servait à défendre ou plutôt qu'il avait remplacée.

En continuant les fouilles dans le jardin, on a trouvé une grande quantité d'inscriptions et d'objets frustres pour la plupart, à tel point qu'ils se refusent à toute description; il est même impossible de hasarder des conjectures quelque peu plausibles sur leur destination. Ce qu'il importe davantage de remarquer, c'est que toutes les fondations du parallélograme ou *Castrum*, sont remplies de débris de ce genre, d'autant plus que cette particularité, jointe à quelques autres remarques, peut servir à déterminer, au moins approximativement, l'époque de la construction du *Castrum* que M. de Golbery ne balance pas à fixer au règne de Julien.

En effet, encore bien qu'aucun monument ne fournisse de preuve positive à cet égard; cependant il est certain que les murs du *Castrum* sont bâtis avec les débris de constructions précédentes, qui appartenaient évidemment aux Romains; et un linteau trouvé dans les fondations du Castrum et portant pour inscription les noms de *Geta* et de *Decemberis*, annonce qu'au moins une partie des premières constructions des Romains ne remontent pas au-delà du règne de Caracalla. C'est donc plus tard qu'il faut rechercher l'époque de la première destruction d'*Argentouaria*. Or l'histoire

nous apprend que les Allemands et les Francs auxquels Barbatio donna passage du temps de Julien, tant vers Lyon, que vers la Germanie, à travers le *Maxima Sequanorum*, ravagèrent tout ce qui se trouva sur leur passage, et brûlèrent les villes et les édifices. Il est vraisemblable qu'*Argentouaria* n'aura pas été épargné dans ce désastre général. C'est donc à cet époque qu'il est raisonnable de reporter la première destruction de cette ville. Julien, après avoir refoulé ces barbares, fit réédifier ce qu'ils avaient détruit, et il est d'autant plus probable que le *Castrum* fut son ouvrage, que la prudence ne permettait de laisser sans défense aucun des points de la ligne du Rhin. Après le départ de Julien pour l'Orient, les Allemands vinrent il est vrai fondre de nouveau sur les Gaules, au nombre de plus de 60,000 hommes. Mais cette fois ils ne pénétrèrent pas au-delà du Rhin. Gratien, comme nous l'avons déjà vu, les défit auprès d'*Argentouaria*, qui, après avoir long-temps existé comme ville, venait sans doute d'être régénéré comme *Castrum*.

NOTICE

Sur des Tombeaux Gallo-romains, découverts à Rouen, quartier Saint-Gervais, dans le cours des années 1827 *et* 1828, par M. H. LANGLOIS, *Membre de la Société.*

(Lue dans la Séance du 22 Mai 1828.)

Il est rare que les travaux des constructions qui s'élèvent successivement dans Rouen ne fassent pas découvrir quelques nouvelles preuves de l'antiquité de cette ville et des traces plus ou moins remarquables de la domination romaine.

Le 1er août 1827, des ouvriers travaillant sous la direction de M. Giel, architecte, aux fondements d'une *maison*, rue du Renard, n° 20, dans un terrain appartenant à M. Carpentier, trouvèrent en ouvrant une tranchée de 44 pieds de long sur 8 de profondeur, les objets suivants :

La partie inférieure d'un cercueil de plomb fort oxidé et posé sur le roc s'étant brisé sous les outils des travailleurs, on vit paraître les débris des

jambes et des pieds d'un squelette, et l'on procéda de suite par cette ouverture, sans le moindre ménagement (l'architecte malheureusement absent alors) à l'extraction du reste des ossements ; la plupart en fut transportée de suite dans un terrain fort éloigné et rempli de décombres où il fut impossible de les retrouver. On ne tarda point à reconnaître combien était déplorable cette aveugle précipitation des ouvriers. En effet, on remarqua avec surprise que ces ossements offraient tous, surtout les clavicules et les restes du crâne, la plus brillante couleur de vert minéral, et le prix qu'y ont attaché depuis de savants chimistes et des curieux d'un mérite distingué, n'ont pas médiocrement ajouté aux regrets qu'avait inspirés la mutilation de ce précieux squelette.

Dans l'intérieur du cercueil et à la tête du squelette tournée vers le nord se trouvèrent une médaille en bronze de Postume père, et deux petits vases de fabrique fort élégante. Le premier (Voy. fig. A.) en verre fort mince, de la forme d'un simple gobelet, orné de zones parallèles obtenues aux dépens du poli. Le deuxième (Voy. fig. B.) d'une terre extraordinairement légère et de couleur de bronze antique. Ce dernier est décoré sur sa panse de 2 bandeaux ondulés d'une couleur blanc mat extrêmement rugueuse entre lesquels

on lit la formule AVE tracée de la même manière en beaux caractères et accompagnée de quelques ornements fort simples.

Cette inscription qui se trouve peu fréquemment sur les tombeaux antiques est excessivement rare sur les urnes funèbres. Catulle, Properce, Varron et autres, nous apprennent qu'après les libations qui terminaient la cérémonie des obsèques, ce même mot *ave* ou *have*, ou ceux de *salve* ou de *vale* étaient le dernier adieu que les Romains adressaient au défunt. Le pieux voyageur en passant près d'un tombeau le répétait à son tour, et ne manquait guères d'y joindre ce souhait affectueux et si connu : *Sit tibi terra levis*, souhait auquel les Chrétiens substituèrent leur *requiescat in pace.*

Bien qu'il soit impossible de dire précisément quelles espèces de matières durent être contenues dans les deux vases dont je viens de parler, le petit vase de terre offrait encore sur ses parois intérieurs quelques traces de l'espèce de gluten que produirait du lait presqu'entièrement décomposé par le temps. Le lait, le vin et le sang étaient au reste les trois liqueurs dont se composait dans les *Inferiæ* ou effusions funèbres l'offrande regardée comme la plus agréable à l'ombre du mort et au génie du tombeau. L'on ne peut

douter que par suite de cette croyance on n'en ait souvent déposé dans l'intérieur même des sépultures où se sont quelquefois d'ailleurs rencontrés des objets propres à confirmer cette opinion.

Quelque rare qu'ait été l'emploi du plomb comme sarcophage chez les Romains, la rencontre bien constatée des objets précités dans celui dont il s'agit assigne à ce dernier une haute antiquité, et le classe évidemment parmi les monuments du paganisme. Une médaille de bronze d'Hadrien, moyen module, et une du même métal à l'effigie de Lucille se trouvèrent, la première contre le cercueil, et la seconde à deux pieds plus loin. M. Giel, en examinant les alentours de cette sépulture, supposa dès-lors qu'il existait dans la même tranchée, mais à une profondeur plus considérable, trois autres fosses dont l'exploration donnerait lieu peut-être à de nouvelles découvertes : nous verrons tout-à-l'heure que ces conjectures n'étaient pas sans quelque fondement. Une fouille nouvelle et très-prochaine va peut-être en fournir la confirmation complète.

Le sol dans lequel s'est faite la première découverte à laquelle je reviens maintenant, se compose de remblais parmi lesquels s'est trouvé un très-grand nombre de fragments de vases antiques

en verre, la plupart ornés de bandeaux d'émail. Ils sont tous excessivement minces et creux dans toutes les parties arrondies en bourrelet, soit sur les lèvres, soit sur la base, ou dans celles qui forment le balustre, comme la tige de nos verres à pied (Voy. fig. F.). On a recueilli dans ce même sol des ossements humains, de nombreux fragments de briques et de tuiles romaines, enfin une espèce de lampe d'une forme assez remarquable, mais d'une fabrique fort grossière, meuble rustique qui dans son état d'intégrité devait former une espèce de candélabre (Voy. fig. G.).

Il est incontestable que ce terrain, près duquel passait une voie romaine, n'a fait jadis partie d'un *lieu de repos*; on découvrit en effet, en 1826, dans des propriétés presque contiguës, plusieurs autres cercueils, les uns également en plomb, et les autres en pierre : on en remarquait un qui ne se composait que de ciment. Un assez grand nombre de médailles romaines, en bronze, se trouva dans deux ou trois de ces tombeaux. Un des squelettes qu'ils renfermaient offrait, outre sa taille presque gigantesque, une autre particularité non moins remarquable : c'est que les parens ou les amis du défunt avaient jugé à propos de le mettre à portée de récompenser largement l'avare nautonnier de l'Achéron. En effet, plus de 50 petites médailles

de cuivre, presque toutes à l'effigie de Tétricus, et fort singulières par leur excessive petitesse, se trouvèrent parmi les ossements des mâchoires; elles y étaient encore tellement disposées qu'il était impossible de balancer à croire qu'on en eût empli la bouche du cadavre.

Le premier des tombeaux qui font l'objet de cette notice ne portait guères que 4 pieds 7 à 8 pouces de longueur sur 9 pouces et demi de largeur à la tête, et environ 6 aux pieds. Le couvercle en était plat; quelques clous fort oxidés trouvés dans l'intérieur semblaient annoncer qu'il renfermait un second cercueil en bois dont le temps avait dévoré les autres traces. Les débris humains qu'il récélait sont d'une finesse et de proportions telles qu'ils ne peuvent provenir, selon toute apparence, que d'une jeune personne de 12 à 13 ans au plus.

Comme je l'ai dit plus haut, ces ossements sont colorés du plus beau vert dans toute leur substance conséquemment jusques dans les parties spongieuses, et ce phénomène n'a très-probablement rien de commun avec les causes qui teignent souvent d'un ton verdâtre la superficie de l'os et de l'ivoire. Un de ces fragments surtout était remarquable par l'éclat de sa teinte et son poli extraordinaire. Madame la Duchesse de Berry, à l'examen de laquelle

j'avais, à son dernier voyage en Normandie, l'honneur de le soumettre, ayant eu la bonté de m'assurer qu'elle avait eu plusieurs jours presque sous ses yeux et sans éprouver d'impression fâcheuse, la tête hideuse d'une momie égyptienne, je ne balançai plus à prier Son Altessse Royale de vouloir bien accepter la curieuse, mais triste relique qu'elle considérait avec intérêt, et que d'abord je me proposais simplement de lui montrer. Je ne possède maintenant que trois vertèbres, deux côtes et une portion du crâne. C'est, avec le morceau dont je viens de parler, et quelques fragments que j'ai sacrifiés à l'analyse, tout ce qui avait échappé à la stupide indifférence des ouvriers.

Lorsque l'on démolit, dans le cours de la révolution, l'antique église de Ste. - Geneviève de Paris, on ouvrit les tombeaux de cette basilique, et deux savants illustres MM. Fourcroy et Vauquelin, virent avec étonnement deux squelettes dont les os étaient teints, depuis les côtes jusqu'à la moité du tibia, d'un beau violet très-foncé. Ils jugèrent contre divers avis opposés que la matière colorante qui s'était épanchée sur les ossements n'était qu'un simple résultat de la décomposition des corps mêmes.

C'était aux émules de ces deux oracles de la chimie à décider si malgré l'extrême dissem-

blance des couleurs on devait porter le même jugement du squelette vert qui nous occupe. M. Houton de la Billardière qui professe la même science à Rouen, et dont très-certainement on ne peut suspecter le témoignage, a constaté la présence évidente du cuivre dans les ossements; d'autres personnes se sont décidées, également d'après leur analyse, à en porter le même jugement : le fait est donc incontestablement avéré. On n'en reste pas moins frappé d'une chose extrêmement singulière, surtout quand on se demande où résidèrent et ce que peuvent être devenues les masses métalliques d'un volume suffisant pour pénétrer le squelette, dans toute sa longueur, d'une coloration aussi profonde.

Le cercueil était épais, parfaitement soudé, et son intérieur ne renfermait d'autres portions de cuivre que la médaille de Postume. Peut-on regarder cet objet légèrement oxidé, et conservant les principales formes de ses reliefs sur les deux faces, comme l'unique agent de l'effet dont il s'agit? On a cru sortir de cet embarras, en supposant qu'il entrait du cuivre dans la composition du cercueil même. Les oxides gris, rouges, verdâtres et blancs qu'il offrait en assez grande abondance, semblaient parfaitement d'accord avec cette accomodante hypothèse ; mais l'expérience est encore

venue la détruire. Voilà comme s'expliquait à cet égard M. Dubuc, membre de l'académie royale des sciences de Rouen : « L'échantillon de ce métal « revivifié, et que je mets sous les yeux de l'aca-« démie, m'a prouvé, au moyen d'expériences « exactes que j'ai faites, que ce sarcophage ne « contient pas un atôme de cuivre dans toute sa « composition ; d'autres essais m'ont aussi con-« vaincu que les oxides qu'on rencontre sur la « surface rugueuse de ce cercueil sont de nature « plombifère et stanifère. . . . .
« Il résulte encore de cette analyse que le cer-« cueil romain n'est pas de plomb pur ; mais bien « d'un alliage de plomb et d'étain, mélange moins « oxidable et moins altérable par le temps que le « plomb seul, etc. (1).

(1) La note suivante appartient au mémoire précité de M. Dubuc qui se trouve inséré dans le Précis analytique des travaux de l'académie royale de Rouen pendant l'année 1827, page 86.

« Le cercueil en question se compose à peu près de deux parties de plomb et d'une d'étain. Cet alliage, qui n'est pas fortuit, « prouve que les peuples anciens avaient déjà de grandes connaissances en métallurgie. »

Je crois pouvoir ajouter à la note de M. Dubuc que cette habileté doit remonter à des époques extrêmement reculées, et paraît encore plus évidente dans l'alliage des métaux dont se composent une foule d'autres objets antiques, spécialement les haches singulières qui se trouvent abondamment répandues sur le sol des vieilles Gaules, et qui généralement offrent une combinaison de cuivre et d'étain.

En résumé, le squelette vert était donc indubitablement coloré par le cuivre; mais, je le répète, comment la chose s'est-elle opérée : tel est le problème qu'il sera toujours plus aisé de discuter que de résoudre. Serait-il raisonnable de penser que ce squelette, dépouillé de ses chairs aurait subi une immersion propre à neutraliser tous les principes de dissolution, ou doit-on attribuer à des causes purement naturelles la conservation parfaite de ces ossements et l'étonnante élasticité de ces côtes?

Dans son bel ouvrage sur les ruines de Pompéi M. Mazois a publié un joli bas-relief antique représentant une jeune femme développant une bandelette sacrée sur le squelette d'un enfant de 8 à 9 ans selon toute apparence, étendu devant elle. M. Mazois suppose qu'on peut voir dans ce dernier objet les restes d'une des victimes des fureurs du Vésuve. Cela peut être, mais en suivant cet artiste dans le vaste champ des conjectures, et en faisant après lui l'examen de la scène lugubre dont il reproduit l'image, ne serait-il pas permis de se demander si les anciens ne savaient pas employer au besoin quelques moyens ignorés aujourd'hui pour conserver dans leur intégrité primitive les ossements de leurs morts, sans les livrer suivant l'usage ordinaire à l'action dévorante

des flammes qui ne leur laissait que des débris calcinés, friables et pulvérulents? Je ne connais, je l'avoue, aucun exemple à citer à l'appui de cette exception supposée; mais qui pourrait ne pas convenir avec moi que l'archéologie ne marche souvent qu'en employant l'hypothèse, comme l'aveugle se sert d'un bâton pour arriver au but de sa course ténébreuse. A Dieu ne plaise cependant que je veuille déverser le ridicule sur cette science non moins noble qu'utile. Si l'avenir est entièrement étranger à notre existence, notre vie semble au contraire s'étendre et remonter dans le passé aussi haut que nos souvenirs. Enchaîner machinalement sa mémoire à quelques simples traditions, voici là tâche du sauvage; lutter contre le temps, soulever, malgré sa main puissante, un coin du voile épais dont il couvre l'antique univers, telle est celle de l'intelligence humaine éminemment perfectionnée; cette entreprise, il est vrai, est laborieuse et pénible; mais n'en est-il pas ainsi de toutes les autres sciences, de tous les beaux-arts où sans ces anxiétés, ces agitations véhémentes de l'esprit qui tendent et secouent les ressorts de la pensée, le talent et le génie s'éteindraient infailliblement faute de stimulants et d'aiguillon.

A présent reprenant le style modeste qui nous

convient, revenons à notre sujet pour nous occuper de faits positifs dans la découverte du second tombeau effectuée dans l'espèce de cimetière de famille qui renfermait celui dont nous avons déjà parlé. Le vendredi 4 janvier, M. Giel faisant creuser à 12 pieds sous le sol et à 4 de l'endroit où s'était trouvé le premier cercueil, en découvrit un second également en plomb ; celui-ci portait 2 pieds 10 pouces de long sur 9 pouces de large et 8 de profondeur, et présentait une égale largeur à la tête et aux pieds. Le couvercle était plat ainsi que dans le premier ; son orientation était aussi la même : il renfermait le squelette d'un enfant d'environ 2 à 3 ans, et un objet véritablement curieux dont nous allons donner la description (V. fig. C.). C'est un hochet ou jouet consistant en un anneau de bronze de 2 pouces et demi à 3 pouces de diamètre et de forme un peu elliptique auquel sont suspendus et enfilés, comme les patenôtres d'un chapelet, les objets suivants, dont l'association offre quelque chose de réellement étrange. Ce sont d'abord deux défenses de sanglier dont la plus grande provenant d'un animal à son *tiers-an* porte environ 3 pouces de la racine au tranchant (1). Un anneau de bronze sans

(1) Il est à remarquer que les débris de bêtes noires sont extrêmement abondants dans les fouilles et dans tous les mouvements de terrain qui s'opèrent à Rouen et fort loin à la ronde.

chaton et sans ornements et quatre médailles romaines du même métal se trouvent à la suite. Deux de ces médailles extrêmement frustes paraissent avoir été frappées l'une au titre de Vespasien et l'autre à celui de Domitien. L'effigie d'Antonin Pie se voit sur la troisième, et celle de Marc-Aurèle jeune occupe le revers. Cette médaille est de belle fabrique ainsi que la quatrième où se trouve la tête de Julie Mamée, mère de l'empereur Alexandre-Sévère (V. fig. D. E.).

La breloque qui devait sans doute le plus amuser l'innocent possesseur de ce meuble puéril, est une petite sonnette quadrangulaire dont la base est de 16 à 17 lignes d'ouverture sur 12 à 13. Le respectable et savant M. François Rever, correspondant de l'Institut, dans son important et curieux ouvrage sur les ruines du Vieil-Evreux, publie, planche 14, la figure d'un objet presque semblable en tous points à celui dont il s'agit. Le sien fut trouvé sous la tête du squelette d'un chien au cou duquel il était peut-être suspendu. Après la sonnette ci-dessus décrite, viennent un petit tronçon de coquillage turbiné et enfin deux globules d'une espèce de biscuit ou d'émail vert tendre, l'un de la grosseur d'une noix strié dans ses pourtours en côtes de melon : l'autre offre la même figure ; mais son diamètre est beaucoup

moins considérable. M. Rever, dans sa publication précitée, donne, planche 15, lettres OP et page 90, la figure et la description de quelques objets semblables qu'il désigne sous le nom de *Coulants*. Il fait observer en note que M. de Caylus, tome III, pl. 80, n° 1er, en a publié un qui pour la forme ne diffère d'un des siens que par les *fuseaux* qui en sillonnent la surface en imitant les côtes des melons. Tels sont, comme on vient de le voir tout-à-l'heure, ceux qui dépendent du hochet que j'ai décrit. Je me confirmai d'autant plus dans mon opinion sur l'emploi primitif de cet instrument que mes savants confrères MM. Auguste Le Prévost et Marquis en conçurent la même idée : une médaille en bronze, de très-petit module, s'était aussi trouvée parmi les ossements.

Les Romains n'étaient pas le seul peuple de l'antiquité qui renfermât dans les tombeaux des objets dépendants de leur culte funéraire et même ceux qu'avaient le plus affectionné les défunts. Le peu de valeur que dut avoir jadis le jouet en question laisserait croire que ceux qui donnèrent il y a 16 ou 17 siècles ce dernier témoignage de leur amour à leur enfant étaient d'une condition au-dessous de la médiocre, si la confection soignée et la matière du cercueil ne témoignaient incontestablement le contraire.

Excepté quelques fragments que nous avions, M. Giel et moi, pris soin de mettre à part, la totalité du premier cercueil avait été, l'année précédente, vendue à la livre par les ouvriers : ils venaient de disposer de même du second, lorsque M. Auguste Le Prévost s'empressa de l'arracher du fourneau du plombier. De mon côté je recueillis en grande partie le squelette qu'il contenait ; quoiqu'il fût loin de présenter les singularités de l'autre, cependant plusieurs ossements étaient à peu près de la teinte des premiers. A ce propos il est bon de remarquer qu'on ne trouva dans ce tombeau d'autres objets en cuivre que ceux qui dépendaient du jouet ; que leur volume est peu considérable, et que néanmoins la partie inférieure du squelette qui s'en trouvait la plus éloignée est précisément la seule qui soit teinte en vert, notamment les péronné, un tibia de couleur très-foncée et quelques phalanges de l'ossature des pieds.

La mâchoire inférieure est la seule que j'aie rencontrée bien entière : elle n'a jamais été armée de plus de quatre molaires. Ainsi ce jeune enfant était du nombre de ceux auxquels on refusait à Rome les honneurs du bûcher, lorsqu'ils n'avaient point encore de dents, ou s'il leur en restait un certain nombre à pousser. On continue à rencon-

trer dans les travaux un grand nombre de fragments de vases de fabrique romaine en terres fort différentes de couleur. On en remarque surtout d'un fort beau rouge et d'une matière admirablement fine. On juge par la forme des débris de ces derniers qu'ils devaient offrir dans leur entier des formes très-élégantes et des moulures de la plus grande pureté. Un joli masque de lion appartenant à ces derniers et perforé dans le muffle pour l'écoulement de la liqueur contenue dans le vase vient d'être trouvé (V. fig H.). J'en ai réuni le dessin à ceux des autres antiques provenant du même lieu. Je nai point non plus voulu omettre d'y joindre un autre débris de vase offrant un masque humain fort bizarre (fig. I.). Ce dernier, d'une poterie très-commune, paraît appartenir aux XIVe ou XVe siècles. A en juger par le travail et par les émaux de couleur dont il est revêtu.

M. Giel a disposé en ma faveur des divers objets décrits dans cette notice. Je n'avais pas besoin de ce témoignage d'amitié pour rendre hommage à cet artiste pour le soin qu'il apporte à veiller à la conservation des antiquités qui se trouvent découvertes dans le cours de ses opérations. Si les mesures qu'il prend à cet égard eussent été jusqu'alors généralement employées, il est

hors de doute qu'on jouirait aujourd'hui d'une foule d'objets curieux ensevelis de nouveau ou détruits par suite de l'ignorance des ouvriers et de l'inattention des chefs.

Note. M. le vicomte de Guiton-Villeberge, membre titulaire de la Société, nous apprend qu'il avait déjà vu en Italie des os colorés en vert, et que les chimistes de ce pays regardaient cette espèce de vernis conservateur, comme le produit de la vapeur d'une préparation de verdegris et de bitume.

Le même confrère a vu aussi des ossements colorés en jaune au moyen d'une préparation de soufre; tous ces débris étaient quelquefois mêlés à des ossements de chien. On ne les croyait pas antérieurs au VIe. siècle, les Romains ayant eu l'usage de brûler leurs morts.

RAPPORT

Sur un Mémoire presenté à la société des Antiquaires de Normandie par M. le colonel de Penhouet de Rennes, et relatif à des objets d'antiquité trouvés dans l'île aux Moines, département du Morbihan; par M. LÉCHAUDÉ D'ANISY.

Lu dans la séance du 7 mars 1828.

Après avoir décrit l'étendue et la position physique du bassin du Morbihan, qui a donné son nom à l'un des départements de France, M. le colonel de Penhouet, réfute l'opinion de ceux qui, d'après les commentaires de César, regardent cette petite mer intérieure comme le *mare conclusum* dont celui-ci parle au troisième livre de la guerre des Gaules, et que Ptolémée indique sous le nom de *Vindana portus*. Cependant lorsque César peint les avantages que les peuples de Vannes pouvaient tirer de leur position; et que dans cette énumération il leur fait dire . . . . . . : *Romanos, neque ullam facultatem habere navium, neque eorum loco-*

rum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus, insulasque novisse; ac longè aliam esse navigationem in concluso mari *atque vastissimo atque apertissimo Oceano, perspiciebant*, il semblerait avoir voulu parler de celle du Morbihan, couverte de petites îles, qui pouvaient servir de refuge à ces mêmes habitants et présenter beaucoup d'obstacles à la flotte romaine. Au surplus quelque conclusion que l'on tire de ce passage, il semble inutile de s'étendre davantage sur cette question de géographie ancienne pour ainsi dire étrangère à l'objet principal du mémoire.

Parmi les nombreuses îles qui peuplent cette petite mer, se trouve celle dite *aux Moines*, qui, suivant l'auteur du mémoire, paraît avoir tiré son nom d'une maison de Templiers, dont on voit encore des vestiges : on y a découvert récemment un monument présumé druïdique, ainsi que divers objets d'antiquité dont nous allons donner une description succincte.

Il existait, il y a peu d'années, vers le milieu de cette île une vaste levée de terre de 60 toises de longueur sur 12 de hauteur à l'extrémité de laquelle on voyait sur un petit plateau de 12 pieds de large, une de ces pierres nommées *dolmen* ; à côté de ce dolmen était une pierre levée semblable à celles qui se rencontrent près des monuments

de ce genre disséminés dans toute la Brétagne.

Ce fut en 1820 que le propriétaire de ce terrain entreprit de le fouiller et d'applanir cette levée de terre dont les déblais lui fournirent plusieurs fragments d'antiquité ; il remarqua au milieu d'eux des traces visibles d'incinération ainsi que des débris de charbon.

Parmi les objets trouvés dans ce vaste tumulus il s'en est rencontré quelques-uns qui, bien que d'une exécution extrêmement grossière dénotent cependant que les arts n'étaient pas alors totalement inconnus : tel est un fragment de terre cuite dont la pâte argilleuse paraît étrangère à cette partie de la Brétagne. On y voit d'un côté une figure vêtue d'une tunique ou sarreau gaulois, dont la tête et les pieds manquent, mais dont les deux bras sont allongés près du corps. On distingue à gauche une portion de main figurée parmi quelques traits informes, et à droite un autre bras, qui paraît faire le mouvement d'enlever ce corps. Quelque peu caractérisé que soit le dessin qui vous a été envoyé, on peut cependant présumer que ce fragment faisait partie d'une espèce de talisman et qu'il représentait une divinité tutélaire, protectrice de ce personnage inconnu, probablement enterré dans ce lieu avec ce fétiche. Dès deux côtés de la figure on reconnaît les signes

symboliques de la divinité représentés par des cercles concentriques ainsi que par des roues. Le revers de ce morceau porte au centre une roue ou plutôt l'emblême de Bélus sous la figure du soleil entourée de 11 croissants et d'un pareil nombre d'étoiles, dont la disposition semblerait prouver, d'après M. de Penhouet, que dans le système astronomique des Armoricains, leurs astrologues divisaient le Zodiaque en onze parties, comme on le voit dans les onze rangées de pierres symboliques de Carnac. On y remarque en outre dans l'un des angles six lettres romaines confusément rangées IAVVOT, d'autant moins susceptibles d'être interprétées qu'elles ne peuvent se lier à aucune phrase antécédente, puisque l'espèce d'ornement qui se voit au-dessus semble ôter toute idée d'une inscription suivie.

M. de Penhouet vous a aussi adressé le dessin de deux haches ou casse-tête gaulois en silex, dont l'une beaucoup plus petite et plus obtuse que l'autre, ne peut guères être regardée comme une hache (1).

(1) Je profiterai de la circonstance pour déposer deux objets semblables dans le cabinet de notre société. L'un fut trouvé sur le territoire d'Anisy, l'autre vient de l'Amérique du Sud.

On a découvert avec les objets précédents une émeraude d'environ 4 ou 5 lignes de diamètre ; mais l'imperfection du dessin qui vous en a été adressé ne permet pas de juger du travail du lapidaire.

On a encore trouvé dans ce tumulus beaucoup d'autres objets dont quelques-uns appartenaient à des temps postérieurs à celui des Druides, entr'autres des briques et des fragments de poterie romaine.

La notice de M. de Penhouet fait connaître des faits curieux et importants pour l'histoire de l'île aux Moines, qui sans elle auraient bientôt été oubliés. Nous devons regretter seulement que notre confrère n'ait pu déterminer M. Luco, propriétaire de cette île, à faire hommage à la société des différents objets qu'il y a découverts.

DISSERTATION

Sur une clause du traité de Saint-Clair-sur-Epte : Le mariage de Rollon avec Giselle, fille de Charles-le-Simple ; *par* M. Th. LICQUET, *membre de la société, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, etc.*

(Lue dans la Séance du 22 mais 828.)

L'histoire de Normandie est encore à faire. De louables efforts ont été dirigés vers ce but ; mais le résultat n'a pas répondu à la bonne volonté, et le travail ici est demeuré fort au-dessous de la matière.

Les annales relatives à nos premiers ducs sont enveloppées de tant d'obscurité ; elles offrent tant de contradictions, d'incohérence et de confusion, qu'il est bien difficile à l'écrivain de ne pas s'égarer dans ce dédale immense où sa marche est incessamment arrêtée par des obstacles toujours renaissants.

C'est surtout depuis qu'on s'est avisé de re-

monter aux sources, qu'on a pu se convaincre de l'insuffisance des écrits modernes. Un historien de nos jours a prouvé qu'il aurait pu élever ce monument à la Normandie; mais il a écrit sous l'influence d'un système; il a voulu que tout pliât devant l'inflexibilité de ses idées, et, en nous donnant un livre érudit, original, il nous laisse désirer un ouvrage complètement véridique.

Au nombre des principales difficultés que présente une pareille entreprise, il faut placer sans doute le défaut de critique des chroniqueurs anciens. Ils ont recueilli sans les vérifier, et sans aucun examen, les traditions les plus incertaines. Plusieurs des faits avancés par eux comme indubitables, ont déjà été l'objet de sérieuses attaques. Ainsi des doutes réels s'élèvent aujourd'hui sur le point de savoir si l'on doit rapporter à Rollon l'origine de la clameur de *Haro*; s'il fut le véritable créateur de l'*Échiquier*. Enfin l'on se demande s'il ne faut pas ranger au nombre des fables populaires, l'histoire de ces brasselets suspendus aux arbres des forêts ou exposés sur les grands chemins, surtout quand on fait attention que cette histoire se retrouve dans les traditions de différents peuples. En effet on raconte la même chose d'Alfred-le-grand, roi

d'Angleterre (1), et de Frothon roi de Dannemarck (2)

Mais il existe, relativement à ce même Rollon, une allégation qui, jusqu'à ce jour, a passé sans être réfutée au moins d'une manière satisfaisante, je veux parler du prétendu mariage de ce prince avec Giselle, fille de Charles-le-Simple; cependant il importe d'autant plus de la combattre, que les doutes qui se sont élevés à cet égard ont été repoussés sans un examen suffisant (3).

Les historiens, sauf un ou deux peut-être (4), sont d'accord sur l'époque où s'opéra le démembrement de l'antique Neustrie d'avec la France dont elle avait toujours suivi la fortune. Cette scission fut consommée par le fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte; mais ce traité est perdu, et nous n'en connaissons les dispositions, que par le rapport de quelques historiens.

Au nombre de ces dispositions, tous se

(1) Alfredi magni vita, pp. 81, 82.

(2) Saxo Grammaticus; cap. 5; p. 47.

(3) Sunt qui scribunt Lhotarii filiam Northmanorum regi datam, pro dote adsignata Frisia. Sed quia in ea non sum sententia, Gislam illam referam ad Carolum simplicem, etc. *Rollo Northmanno-britannicus; Authore Roberto Denyaldo*, p. 5.

(4) Pontanus, rerum Danicarum historia, p. 113. Baronius Annales ecclesiastici, t. X, p. 70.

sont plu à rapporter le mariage de Rollon avec Giselle ; tous les chroniqueurs, tous les historiens ont dit et répété ce fait comme incontestable. Dudon de Saint-Quentin, le plus ancien de nos écrivains normands, s'exprime ainsi :

« *Gislam filiam regis (Caroli simplicis) uxorem sibi duxit* (1). »

Guillaume de Jumièges :

« *Cùm suâ filiâ nomine Gislâ se ei daturum fore* (2). »

Ordéric Vital :

« *Carolus rex, Rolloni filiam, suam nomine Gislam, dedit in matrimonium* (3). »

Robert Wace dit également dans son roman de Rou, t. Ier., pp. 92, 93 :

« Si Rou voil paiennie guerpir et reguerpier
« Gille, une moie fille li donrai à Moillier. »

La chronique d'Alberic (4), celle d'Anjou (5), celle de Tours (6), et d'autres encore, fournissent le même renseignement adopté depuis par les historiens français et anglais (7).

(1) Dudo Sancti-Quintini decanus, apud Duchesne, p. 85.

(2) Apud Duchesne, p. 231.

(3) Ibid, p. 459.

(4) Recueil des historiens de France, t. IX, p. 63.

(5) Id. ibid., p. 50.

(6) Id. ibid., p. 50.

(7) And that extensive district from the Epte to the sea, wich was afterwards called Normandy, was ceded to his power, with

Quelque téméraire qu'il puisse paraître de venir lutter contre de si nombreuses autorités, j'espère cependant le faire avec succès.

Quelques auteurs ont dit (1), mais c'est le plus petit nombre, que Charles-le-Simple avait eu trois femmes; de la première serait sortie Giselle. A quelle époque le mariage a-t-il été célébré? Ils ne le disent pas. En quel lieu? Ils se taisent également. Quels étaient les parens de cette femme, et comment s'appelait-elle? Ils répondent qu'ils n'en savent rien.

Assurément ce n'est point là de l'histoire, et il est permis de ranger cette assertion parmi les mille et une fables adoptées ou imaginées par les chroniqueurs.

Tous les autres historiens, au nombre desquels je me plais à citer le savant bienfaiteur de notre académie (2), l'abbé Legendre, ne donnent que deux femmes à Charles-le-Simple, Frédérune et Ogive; cette dernière, fille d'Édouard l'ancien, roi d'Angleterre. Ces historiens montrent en cela plus de critique que les autres,

the title of Duke and the hand of the fair Gisla, the french King's daughter. (Sharon Turner, history of England, t. 1, p. 65.)

(1) Velly, t. 2., p. 213. Art de vérifier les dates, t. 2, p. 167. Édition in-4°. 1818.

(2) L'académie royale de Rouen.

mais ils adoptent aussi la princesse Giselle qu'ils font descendre, les uns de Frédérune (1), les autres d'Ogine (2), en quoi je me persuade qu'ils se sont trompés également.

Giselle ne pouvait appartenir ni à l'une ni à l'autre ; la preuve est facile à donner.

Point de doute sur l'époque du traité de Saint-Clair-sur-Epte ; il fut passé à la fin de 911, et exécuté au commencement de l'année suivante.

Or, Frédérune fut la première femme de Charles-le Simple ; il l'épousa en 907 (3), c'est-à-dire cinq ans seulement avant le traité ; et l'on n'a point de fille nubile après cinq ans de mariage. Si le temps a manqué à Frédérune, qui vint la première, l'argument est plus pressant encore contre Ogine. Remarquons ici que Mézeray se trompe quand il dit que Frédérune épousa le roi de France en 903 (4). Nous possédons le diplôme relatif au mariage de ce prince, il est daté de l'année quinzième du règne de Charles, ce qui répond à l'an 907 ; Frédérune

(1) Mézeray, t. Ier., p. 646, édit. 1685.

(2) Recueil des historiens de France, t. IX, pp. 43, 49.

(3) Voyez dans Mabillon, *de re diplomaticâ*, p. 558, le diplôme de Charles, par lequel il assure un douaire à son épouse.

(4) T. Ier., p. 639.

était morte en 917, d'après une autre charte du Roi (1), et nous trouvons Ogine à des époques de beaucoup postérieures, puisqu'elle survécut à Charles-le-Simple, et que, long-temps après la mort de ce monarque, on la voit contracter un second mariage avec le fils de celui qui avait emprisonné son époux.

Dans un ouvrage, d'ailleurs très-recommandable, un historien moderne (2) a commis une erreur de même nature, en fixant le mariage d'Ogine à l'année 901, c'est-à-dire six ans avant celui de Frédérune qui fut la première femme de Charles; mais cet historien, frappé peut-être de tant de contradictions, ou, plus probablement encore, trompé par quelque chronique qu'il ne cite pas, dit que Charles offrit à Rollon la main de Giselle, sa fille naturelle (3). Remarquons déjà que pour faire de cette Giselle une fille de Charles-le-Simple, les écrivains auraient été obligés, ou de supposer une première femme que personne ne connaît, ou d'imaginer une fille

(1) Recueil des historiens de France, t. IX, p. 530.

(2) M. Depping: Histoire des expéditions maritimes des Normands, et de leur établissement en France au Xe. siècle; ouvrage couronné en 1822 par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, t. 2, p. 89.

(3) M. Depping; ouvrage cité; t. 2, p. 105.

naturelle. Du reste, ils n'assignent d'époque ni dans l'un, ni dans l'autre cas. Voyons toutefois si le roi de France pouvait avoir une fille nubile, légitime ou naturelle, au moment du traité de Saint-Clair-sur-Epte, c'est-à-dire en 911.

Charles était né en 879, au mois de septembre, comme il le dit lui-même dans un de ses actes (1); il avait donc en 911 de 30 à 32 ans. Cette Giselle, nubile en 911, devait avoir au moins quinze ans; ajoutons l'année qui dut précéder sa naissance, nous aurons seize ans qu'il faut déduire de l'âge de Charles, de sorte que ce prince aurait été père de Giselle à 15 ou 16 ans. Veut-on que cela soit possible à tout prendre? Mais aucun des historiens que j'essaie de réfuter, n'est entré dans ces calculs, et cette possibilité que je trouve en faveur de Giselle, fille de Charles, est d'ailleurs tellement hasardée, il faut tellement presser les dates, tellement mettre les jours et pour ainsi dire les heures à profit, que le fait cesse d'être vraisemblable.

Désire-t-on voir cette Giselle sous les traits

(1) *Ita duntaxat ut in die nativitatis nostræ, quæ est missa sancti Lamberti, etc.*, recueil des historiens de France, t. IX, p. 531; la fête de St.-Lambert tombait le 15 des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 17 de septembre.

que lui prête le doyen de nos historiens normands ? Ce sera une fille issue des deux côtés du sang royal (Dudon, comme on voit, n'en fait point un enfant naturel); elle réunira les avantages de la taille à l'élégance des formes; la prudence à la chasteté; la facilité d'élocution à l'affabilité du langage; elle sera fort habile dans les travaux d'aiguille; elle l'emportera sur toutes les vierges du monde; enfin, et j'ai réservé cette qualité pour la dernière, elle sera initiée aux mystères de la politique (1). Quel âge pouvait avoir ce modèle de vertu, de grâce et de profonde habileté? Quatorze ou quinze ans, en faisant, comme je l'ai dit, une sorte de violence à la nature.

Reconnaissons, avec le plus grand nombre des historiens, que Charles-le-simple n'eut que deux femmes; et que s'il fut père d'une fille avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la jeune princesse ne pouvait avoir que quatre ou cinq ans à l'époque de ce traité.

(1).... Utriusque progenies semine regaliter exorta, staturæ proceritate congrua, formâ ut audivimus elegantissima, virgo integerrima, consilio provida, forensium rerum negotio cauta, conversatione facillima, colloquio affabilissima, manuum labore peritissima, quin etiam virginibus cunctis præcellentissima..... *Dudo; apud Duchesne*, p. 82.

Peut-être dira-t-on qu'on a marié quelquefois des princes au berceau ? Oui, sans doute, il en est des exemples ; mais les futurs y étaient alors tous les deux ; ou du moins les choses étaient calculées de manière à ce que le plus âgé pût encore accomplir le vœu de la nature au moment où le plus jeune atteindrait l'âge nubile. Tel n'eût pas été le cas de Rollon et de Giselle ; car le prince normand aurait eu au moins 75 ans lorsqu'il aurait pu entrer dans la couche de sa jeune épouse. Du reste, cette Giselle ne laisse aucune trace dans l'histoire ; elle mourut, dit-on, peu de temps après son mariage, par suite des mauvais traitements de son époux.

Jusqu'ici je n'ai fait que détruire, c'est ordinairement la tâche la plus facile ; et si je disais qu'il va m'être plus aisé de réédifier, j'avancerais en apparence un paradoxe ; c'est pourtant ce qui arrive, et l'on en va juger.

Tout le monde a écrit, jusqu'à ce moment, qu'un prince nommé Charles, avait donné une princesse nommée Giselle, plus une province, à un chef normand, à la condition que celui-ci se ferait baptiser. Eh bien ! tout cela est vrai ; mais tout cela ne s'applique point au traité de Saint-Clair-sur-Epte ; et la confusion paraît ici tellement évidente, que s'il faut s'étonner de

quelque chose, c'est que des écrivains modernes, d'ailleurs judicieux, n'en aient pas été frappés sur le champ. Les chroniques allemandes vont lever tous les doutes. Je lis dans Reginon, abbé de Prum, le passage suivant : *novissimè rex Godfridus normannorum, ea conditione christianum se fieri pollicetur, si ei, munere regis, Frisia provincia concederetur, et Gisla filia Lotharii, in uxorem daretur* (1) littéralement : « Enfin, Godefroy, roi des Normands, promit de se faire baptiser, à condition que le « roi lui accorderait la province de Frise, et « la main de Giselle, fille de Lothaire. » Sigebert, moine de Gemblours, en sa chronographie (2), donne le même renseignement, à la seule différence près, qu'il place l'évènement en 884, et que Reginon le rapporte à l'année 882. Les autres chroniqueurs n'ont guères fait que copier les deux que je viens d'indiquer. Mais laissons ces copies ; laissons même Sigebert qui écrivait au XIe siècle ; attachons-nous à Reginon, et remarquons qu'il était contemporain des faits qu'il rapporte ; qu'il en fut presque le témoin oculaire ; qu'il écrivait l'histoire pour

(1) Reginon ; apud pistorium, p. 60.

(2) Apud pistorium, p. 671.

ainsi dire à mesure qu'elle se faisait sous ses yeux. Remarquons qu'il a pu puiser ses renseignements à la source la plus authentique, puisque ce fut lui-même qui, trois années plus tard seulement, coupa les cheveux de Hugues (1) relégué dans son monastère pour crime de haute-trahison, et ce Hugues était le frère de Giselle (2). Ajoutons que la chronique de Réginon se termine à l'an 906, et qu'au moment où il nommait un Charles (l'empereur Charles-le-Gros), donnant une princesse Giselle en mariage à un chef normand, il n'était nullement question du traité de Saint-Clair-sur-Epte conclu en 911, c'est-à-dire cinq ans plus tard.

S'il était besoin d'établir plus évidemment encore la confusion produite par le nom de Charles, je rappellerais que Baronnius attribue à Charles-le-Chauve la concession faite aux Normands de cette portion de la Neustrie, connue ensuite sous le nom de Normandie (3). Je rappellerais surtout

(1) In Prumiâ monasterio manu meâ attonsus est. *Regino*; loc. cit., p. 62.

(2) Hugo.....Legatos ad Godefridum..... Dirigit, eò quòd illi esset affinitate conjunctus, propter sororem quam in conjugium acceperat, id., ibid., p. 61.

(3) Hoc pariter anno (850), eosdem in regni consortes assumit, eâ regni parte illis concessâ, quæ, ab eorum nomine sumpto vocabulo, dicitur Normannia. *Annales ecclesiastici*, t. X, p. 76.

que Pontanus, dans son histoire de Dannemarck, en attribue l'honneur, ou si l'on veut, en donne la honte à Charles-le-Gros (1). Cette dernière version est d'autant plus singulière, qu'à une seule différence près, le nom du chef normand, toute cette partie du traité de Saint-Clair-sur-Epte passe sans effort du roi de France à l'empereur d'Occident. C'est un Charles; c'est une Giselle; c'est la Neustrie; c'est un chef normand; c'est la condition du baptême. Je note cette dernière particularité; car s'il est vrai que Rollon fut tenu sur les fonts par le duc Robert qui lui imposa son nom, il ne l'est pas moins que plusieurs écrivains font intervenir ici comme parain Charles-le-Simple en personne; et pourquoi, selon toute apparence? Parce que le même fait s'applique encore à Charles-le-Gros, à l'égard de Godefroy.

J'ai dit qu'un écrivain moderne avait donné à la Giselle de Charles-le-Simple, la qualité d'enfant naturel; ce renseignement ne repose sur aucune base; c'est une supposition bénévole. Mais n'est-il pas bien étonnant que ce titre d'enfant naturel, prêté à la prétendue fille de Charles-

(1) Et Crassus, ut à reliqua Gallia ejusque depopulatione abstineretur, concessione Neustriæ victorem placare pacareque coactus fuit. — Rerum Danicarum historia, p. 113.

le-Simple, appartienne encore à Giselle, fille de Lothaire? Et en effet, Lothaire ayant eu cet enfant de Valdrade, que le pape refusa constamment de reconnaître pour femme de ce prince, les historiens ont dit que le fruit de ce mariage était illégitime (1). D'autres écrivains, non moins embarrassés sans doute, par la présence d'un personnage qui met en défaut tous les calculs chronologiques, ont avancé que Charles-le-Simple avait donné en mariage à Rollon, la princesse Giselle, sa fille ou sa sœur (2). Assurément une sœur de Charles pouvait être nubile en 911; mais cette version n'est pas plus heureuse que la première. En effet, il faudrait commencer par établir que Charles-le-Simple avait une sœur; et je ne sache pas un seul historien qui ait supposé de fille, mêmenaturelle, à Louis-le-Bègue, père de Charles-le-Simple.

Quant à la Giselle accordée à Godefroy; fille légitime, si l'on s'en rapporte aux évêques du parti de Lothaire (3); fille naturelle, si l'on

(1) *Lothaire était mort sans enfants légitimes*, etc., etc. Dom Calmet; histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, t. 1er., col. 730.

(2) Pontanus; loc. cit., p. 117. De Serres; véritable inventaire de l'hist. de Fr., p. 53.

(3) Dom Calmet; loc. cit., lol. 704.

veut s'en tenir à la décision de deux papes (1) ; cette princesse n'est l'objet d'aucun doute historique ; et pour que la démonstration fut complète, je me suis assuré qu'elle avait l'âge nubile à l'époque où l'histoire la marie, puisque son père et sa mère étaient unis alors depuis vingt ans.

En me résumant, je crois qu'il reste démontré que notre premier duc n'épousa point une fille du roi de France ; et que les historiens ont appliqué à Charles-le-Simple des détails qui appartiennent à Charles-le-Gros.

(1) Id. Ibid., col. 727.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

T. CHALOPIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Années 1827 et 1828.

2e. PARTIE.



CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PARIS, { PICHON et DIDIER, Quai des Augustins; TREWTEL et WURTZ, rue de Bourbon; LANCE, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 50;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA NORMANDIE.

M DCCC XXIX.

NOTICE

Sur quelques objets d'antiquité, d'une origine incertaine, découverts dans le département de la Manche; par M. DE GERVILLE.

Lue dans la séance du 7 mars 1828.

DANS le dernier volume des mémoires de la société des Antiquaires, M. Rever a donné des détails sur un grand nombre de figurines antiques trouvées dans la forêt d'Evreux (1).

Dans un des volumes précédents M. Du Chevreuil avait fourni d'autres détails sur des figurines à peu près semblables, découvertes dans une petite commune de l'arrondissement de Cherbourg (2).

Les mémoires de nos deux savants collègues sur des objets très-rares dans notre province, et qui n'y avaient peut-être jamais été étudiés, peuvent être signalés comme très-utiles aux progrès des connaissances archéologiques.

(1) Pag. 189 et seqq. Atlas, pl. VI, VII, VIII, IX.
(2) Tome 1er, p. 50. Atlas, pl. XVIII.

Les antiquités dont je vais aujourd'hui entretenir la société sont bien moins rares dans le département de la Manche. Plusieurs d'entr'elles sont même assez communes dans la partie occidentale de la France et de l'Angleterre. Plus d'une fois elles ont excité l'attention de savants fort recommandables, qui les ont décrites avec attention ; mais aucuns ne sont encore parvenus à donner des renseignements satisfaisants sur leur usage ou leur origine.

En indiquant le fruit de mes nouvelles recherches sur des objets du même genre, j'avouerai que je n'ai rien de décisif à ajouter à ce qu'en ont dit mes devanciers. Mon unique but est de les signaler de nouveau à l'attention et aux méditations des curieux, et de parler de découvertes analogues à celles déjà publiées ; quelques-unes pourtant *tout-à-fait inédites* pourront conduire plus facilement à des connaissances positives.

Simple indicateur dans ce mémoire, mon travail serait d'une faible utilité si les figures que j'y joins n'aidaient pas à l'intelligence de mes descriptions. Je les ai, en conséquence, multipliées autant qu'il a été nécessaire.

Au nombre des antiquités d'une origine incertaine je pourrais peut-être citer les monnaies attribuées aux Gaulois ; mais je laisse cette tâche à

un de nos confrères qui s'en est spécialement occupé et qui en fait l'objet d'un mémoire particulier. Je me borne à l'indication de quelques-unes de celles qui à ma connaissance ont été trouvées dans mon département depuis quarante ans.

Vers 1788, un habitant de Tourlaville, près de Cherbourg, trouva environ deux litres de ces monnaies; elles étaient presque toutes de bronze avec un léger mélange d'argent. M. du Chévreuil en eut une trentaine; les autres furent fondues: quelques-unes étaient d'argent de mauvais aloi; toutes uniformes, toutes sans légende.

Peu de temps auparavant, une pareille découverte avait été faite à Couville dans le même arrondissement. Les pièces étaient très-nombreuses, mais on ne remarquait aucune différence entre elles.

Ces deux découvertes peuvent donner une juste idée de plusieurs autres de la même nature, faites dans presque tous les arrondissements de la Manche. Parmi ces pièces deux seulement étaient en or très-pâle.

Le dessin n° 1 (pl. 19) représente un ornement en or trouvé, en 1805, à Saint-Cyr, entre Valognes et Montebourg. Il fut d'abord porté à Valognes chez un orfèvre nommé Dubos, qui l'acheta au poids, à un titre très-bas, moyennant 900 francs.

Plusieurs personnes l'examinèrent chez cet orfèvre ; on en prit un dessin de grandeur naturelle, ce qui était d'autant plus facile que cet objet étant d'une forme plane, il a suffi d'y appliquer un carton, et de le couper sur le modèle même.

Cependant M. du Chévreuil, le plus infatigable des antiquaires du département, en eut connaissance ; et convaincu que cette découverte était importante, il en fit part à MM. Millin et Gosselin, conservateurs du musée des antiques de Paris, et engagea Dubos à ne pas se défaire de l'objet, avant qu'on eût reçu leur réponse. Malheureusement les conservateurs étaient alors à Marseille ; leur réponse se fit trop attendre. L'orfèvre avait fondu le *haussecol* (c'est ainsi qu'il nommait ce morceau) quand elle arrriva. Ces deux savants annonçaient qu'il n'existait rien de semblable au musée et, M. du Chévreuil était autorisé à en donner 300 francs au-dessus du poids.

D'après le modèle et les détails qui leur furent transmis, MM. Millin et Gosselin avaient jugé que c'était un ornement gaulois. Plusieurs raisons me portent à l'attribuer de préférence aux Romains; 1°. le *haussecol* fut trouvé précisément entre la ville d'*Alauna* et le camp romain voisin de Montebourg; 2°. Il n'y eut jamais d'antiquités gauloises

trouvées dans ce quartier, tandis que les antiquités romaines n'y sont pas rares ; enfin vingt ans auparavant on avait découvert au pied de la montagne du Roule, dans un terrain évidemment romain, deux autres *haussecols* en or, à peu près de la même forme et du même poids. Au surplus je ne donne ici que des conjectures.

Le dessin ci-joint pourra aider à déterminer quel fut l'usage de ce morceau, auquel on avait donné le nom de *haussecol*, au moment de la découverte. Dans tous les cas celui-ci n'eût pu servir que suspendu comme dit Virgile,

Aurea pectoribus demissa monilia pendent (1),

car il avait une ouverture trop étroite pour être adapté autour du cou d'un homme :

Les colliers d'honneur (*Torques*) avaient peut-être aussi quelque conformité avec le morceau qui nous occupe. Ils pesaient environ une livre romaine (12 onces) et descendaient sur la poitrine.

Peu de temps avant la révolution, deux ouvriers trouvèrent, au levant de la montagne du Roule sous une roche, à Tourlaville, deux *haussecols* d'un or très-pur sans ornements ; ils les

(1) Æneid. VII, vers 278.

portèrent à un orfèvre de Valognes, nommé Leforestier qui leur en offrit 1500 francs. Ce prix leur paraissant trop faible, ils les vendirent à Caen. Ces détails ont été donnés par l'orfèvre même auquel on les avait apportés.

Le poids à peu près semblable et le nom de *haussecol* donné à ces ornements m'ont porté à croire qu'il y avait de l'affinité entre cette découverte et la précédente.

Armes ou instrumens de bronze.

Comme pour les monnaies gauloises je borne ici mon indication des instruments de bronze, aux découvertes faites dans le département de la Manche depuis une quarantaine d'années. Quand on songe que depuis peut-être vingt siècles on en a dû trouver bien plus abondamment qu'on ne l'a fait de nos jours, sans compter ce qui a échappé à mes recherches ou ce qui est allé directement à la refonte de Villedieu, que ne doit-on pas penser de cette immense quantité d'objets qui ont entr'eux une analogie frappante, et dont personne jusqu'à présent n'a pu découvrir l'usage.

J'ai fait dessiner, pl. 16, les *coins* ou *haches* trouvées dans le Cotentin. Le n° 1er représente l'espèce la plus commune (celle à laquelle on a particulièrement donné le nom de coin).

Ceux qui sont représentés, figure 3, sont beaucoup plus rares. Jusqu'en 1824, je n'avais connaissance que de deux coins de ce genre trouvés dans le Cotentin ; mais dans cette année on en découvrit treize à Fermanville, arrondissement de Cherbourg ; ils ont été conservés.

Trois *haches* semblables à celle figurée sous le n° 5 furent trouvées, il y a quelques années, dans l'île d'Aurigny. Cette île, presque contigue à la pointe de la Hague, faisait encore dans le XVI.e siècle partie du diocèse de Coutances. Il n'y a pas de raison pour qu'un antiquaire sépare des lieux aussi long-temps unis. C'est à M. Le Mésurier, ancien gouverneur héréditaire de l'île, que je suis redevable de ce morceau curieux et parfaitement conservé : il a exactement la forme d'une hache à deux tranchants ; mais comme tous nos anciens instruments de bronze, il est impossible d'y adapter solidement un manche. Cette espèce est infiniment rare ; je n'en ai jamais vu de dessin.

Il n'en est pas ainsi du coin, n° 1er, et pour prouver combien il est commun dans le département je vais en indiquer des découvertes faites à ma connaissance.

Dans l'arrondissement de Saint-Lô, on en a trouvé à Méautis, près Carentan, et à Marigny, entre Saint-Lô et Coutances. Je ne suis pas sur-

pris qu'on n'indique pas d'autres trouvailles semblables dans ce quartier où la fonderie de Villedieu absorbe tout le bronze sans exception même des médailles.

On en a trouvé un plus grand nombre dans l'arrondissement de Coutances. Nay en a fourni en 1806. On en a reconnu à Gavray en 1807, ainsi qu'à Hambie, près de la maison de M. Bonté-Martinière. M. de Vély en découvrit plusieurs sur sa terre de Belval, en 1818; mais on en déterra une quantité bien plus considérable, en 1805, à Quetreville sur la route de Coutances à Granville.

A Chalandrey, arrondissement de Mortain, on en découvrit une trentaine en 1820. Quelques années auparavant on en avait aussi trouvé à Tirpied dans celui d'Avranches

Yvetot, Tamerville, Briquebec et Barneville en ont aussi fourni leur contingent depuis peu d'années, mais tous nos arrondissements réunis sont loin de présenter autant de monuments druidiques, ni autant de coins de bronze que le seul arrondissement de Cherbourg.

Et encore dans cet arrondissement il faut distinguer comme la partie la plus riche en ce genre, celle qui est traversée par la grande route de Barfleur par Saint-Pierre-Eglise. Les paroisses de Tourlaville, Bretteville, Gonneville, Maupertus,

Carneville, Saint-Pierre et Théville semblent plus particulièrement avoir été consacrées au culte des pierres. C'est aussi dans ces mêmes communes que l'on rencontre le plus de coins en bronze.

Il ne se passe guères d'année que l'on n'en découvre, dans le bois de Fermanville, et presque toujours sous les roches ou sous les blocs de granit dont il est parsemé. La même particularité se remarque à Carneville (ce mot a la même signification que Carnac), paroisse également parsemée de coteaux et de rochers. La principale trouvaille a été faite, il y a quelques années, près de la longue pierre de Carneville, en défrichant un terrain inculte. Le nommé Guénet qui m'en a montré la place m'a dit qu'il avait vendu au sieur Vimont, rémouleur à Saint-Pierre, une grande quantité de ces instruments de cuivre, à 14 sous la livre.

De pareils coins trouvés dans le bois de cette paroisse sous une grosse pierre, et hors de ce bois près du hameau d'Inglemare, avaient été vendus 13 sols la livre au même rémouleur de Saint-Pierre, qui en avait déjà acheté une grande quantité d'autres.

Dans la paroisse de Néville, canton de Saint-Pierre, on en découvrit, il y a quinze ans, une quarantaine sous une grosse pierre dans un champ de la ferme nommée *Hercla*; le fermier m'en

donna deux dont je fis présent à feu M. Dénon, lorsqu'il vint à Valognes, en 1813.

Plusieurs trouvailles du même genre ont été faites à Théville dans le même canton. Le desservant de cette commune m'a assuré qu'il y avait eu plusieurs centaines de ces coins ou haches déterrées dans cette paroisse, et qu'une grande quantité trouvée depuis peu en faisant une nouvelle clôture avait tellement souffert de l'oxide qu'on n'avait pu les vendre.

A Gonneville, dans le même canton, on en a découvert sur plusieurs points, et notamment une vingtaine sur la ferme de l'Etang. C'est dans la même paroisse, près de Digoville, qu'on a trouvé la première hache du modèle dessiné sous le numéro 2.

De l'autre côté de Cherbourg, il en a été trouvé à Gréville et à Sainte-Croix. La découverte faite à Sainte-Croix, près de la limite de Vauville où se trouve un monument druidique, est une des plus considérables. Il y avait plus de cent coins de bronze dans un vase de terre cuite en forme de cruche. Ces deux dernières paroisses sont dans le canton de Beaumont.

Le canton d'Octeville contient la paroisse la plus riche en antiquités de tout genre : c'est celle de Tourlaville. On y a recueilli une quantité de

médailles romaines et gauloises, des hausse-cols en or et beaucoup de coins. C'est là, près de la mer, sur une ferme appelée *Bagatelle*, qu'on en a fait la plus forte découverte du département. Il y en avait ensemble environ un boisseau (plus de 30 litres).

Dans la même commune, près de la pierre Buttée, monument druidique détruit depuis une quarantaine d'années, on en découvrit aussi peu de temps avant la révolution. Ces sortes de découvertes sont fréquentes auprès des monuments du culte des Druides. Cette circonstance digne d'attention n'est pas particulière à notre pays. Elle n'a pas échappé au judicieux antiquaire du comté de Cornwal (Borlase), et à plusieurs des auteurs anglais ou français qui ont fait des recherches sur cette partie. Le nombre de ces auteurs est plus grand en Angleterre, soit qu'on y trouve plus de coins qu'ailleurs, ou que les études des Anglais se soient dirigées plus particulièrement vers ce genre d'antiquités.

Parmi ces auteurs, je ne citerai pas ceux qui ont donné un grand nombre de mémoires dans l'archéologie britannique, parce que cet ouvrage est rare et volumineux : il est à peine connu en France ; les vérifications y seraient à peu près impossibles. Parmi ceux qui sont moins rares Cam-

den et Speed s'étaient occupés de ces instruments un siècle avant Héarne et Montfaucon. Celui-ci, un des premiers auteurs français qui en aient parlé, se contente de nous en donner une planche (1), et de nous dire qu'il les regardait comme des outils pour tailler les pierres.

Borlase a donné, en 1769, une dissertation pleine de recherches sur les coins de bronze (2). Si son opinion sur leur usage n'est pas satisfaisante, elle n'en est pas moins une des meilleures, et son ouvrage est le plus complet qui existe sur ce sujet.

Ainsi que Montfaucon, le comte de Caylus a cru que ces instruments de bronze étaient trempés : il a donné des développements à cette opinion.

Dans un petit ouvrage intitulé : *chef-d'œuvre d'un inconnu*, Saint-Hyacinthe a donné une dissertation et une assez bonne figure d'un coin semblable. Enfin dans le dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique, au mot *coin*, on trouve encore d'autres renseignements.

Mais il est plus facile de décrire ces objets que d'en faire connaître l'usage. Comme je n'ai pas la

(1) Antiq. expliq. tom. III, pl. 188, fig. 5 et 6, p. 239.

(2) Antiq. of Cornwall pl. XXIV, p. 281 et suivantes.

prétention de mieux faire que les autres, je vais indiquer ce qui m'a frappé dans les auteurs qui en ont parlé.

Presque tous conviennent qu'ils n'ont point appartenu aux Romains. La principale considération sur laquelle on appuie cette opinion, c'est qu'on n'en découvre jamais en Italie; ceux qu'on y voit assez rarement dans les collections y sont toujours désignés comme des antiquités *transalpines*: C'est surtout en Angleterre, en Bretagne et en Normandie qu'ils sont communs. Enfin c'est principalement dans le voisinage des pierres consacrées au culte des Druides qu'on en trouve.

Après cela, le bronze qui est toujours la matière de ces instrumens, serait-il l'indication d'une antiquité reculée ? Est-ce ici le lieu d'appliquer ce vers de Lucrèce (1):

Nam priùs æris erat quàm ferri cognitus usus.

Peut-on rapporter ces instruments au temps de ces haches, de ces épées de cuivre dont parle Virgile (2):

Æratæque micant peltæ micat æreus ensis.
Æratam quatiens Tarpeia securim.

(1) Lucret. de natur. rer. lib. V.
(2) Æneid. VII, vers 145, et XI, vers 656.

C'est une question que je ne prétends pas résoudre.

Supplément.

Depuis le temps où j'avais réuni les notes précédentes, de nouvelles découvertes d'instruments de bronze ont été faites dans mon département. Quelques-unes sont très-importantes, et telles qu'à ma connaissance on n'en a jamais fait en France ni en Angleterre.

Au mois de novembre 1821, un cultivateur d'Anneville-en-Saires, entre Quettehou et Barfleur, a trouvé, en creusant une fosse destinée à recevoir un pommier, plusieurs objets en bronze parmi lesquels il y avait un coin semblable à celui que j'ai fait dessiner sous le numéro premier. Tous les autres objets étaient de forme entièrement nouvelle pour moi. Ils sont presque tous figurés pl. 17.

Parmi ces morceaux, celui qui porte le numéro 7 me semble présenter quelques caractères grossiers. Je les ai fait dessiner avec la plus grande exactitude.

Dans la même fosse il y avait une cuiller de fer très-rouillée, contenant un *culot* de bronze du poids de deux livres, qui avait été mis en fusion

et par suite avait pris la forme de la cuiller ; celle-ci était entourée de charbon et de cendre ; toutes ces circonstances me portent à croire qu'il y avait là une petite fonderie.

C'est la seconde fois que j'entends parler d'une fonderie du même genre.

Une découverte à peu près semblable est indiquée par le docteur Borlase comme ayant été faite dans le comté d'Essex, vers le milieu du siècle dernier, par M. Smart le Tieullier (1).

Au pied du mont de la Pernelle, qui est à peu de distance du lieu où l'on a trouvé les objets dont je viens de parler, on voit les débris d'un monument druidique considérable.

La découverte d'une pareille fonderie est une chose extrêment rare ; mais celle d'un moule à coins de bronze n'avait jamais, je crois, été indiquée. C'est au mois de juin 1827 que M. Floxel du Chévreuil, docteur-médecin, membre de la société Linnéenne de Normandie, remarqua ce morceau précieux chez un fondeur de cuivre à Cherbourg. Il avait été apporté peu de temps auparavant par un chaudronnier de Valognes, et avait été trouvé à Théville, près de Saint-Pierre-Eglise.

(1) Borlase antiquities of Cornwal, p. 125.

Le fondeur n'attachait aucun prix à ce morceau précieux : il le vendit à M. du Chévreuil environ 1 franc la livre ; quelques jours plus tard il eût eu le sort de tant de morceaux de vieux cuivre qui disparaissent successivement à la refonte de Villedieu ou à celle de Cherbourg.

Ce moule, probablement unique, mérite une attention toute particulière : il a été dessiné dans tous ses détails extérieurs et intérieurs, pl. 18 (1). Il est en bronze très-pur, parfaitement conservé et couvert d'une belle *Patina*. M. du Chévreuil notre confrère, qui le possède dans sa riche collection d'antiquités se propose d'en faire des modèles en plâtre ; ainsi rien n'aura été négligé pour mettre les connaisseurs à même d'apprécier cette intéressante découverte (2).

La dernière, qui n'est pas la moins importante, a eu lieu au commencement de l'année 1828, en faisant la clôture d'un terrain connu sous le nom

(1) Les dessins originaux ont été faits par M. Flossel du Chévreuil, le fils de notre confrère, et celui qui a sauvé cet objet qui aurait infailliblement été fondu.

(2) Sans doute on usait de précautions maintenant inconnues pour couler ainsi des instruments de bronze dans un moule de même métal ; faute de les connaître, M. du Chévreuil a risqué d'altérer cet objet précieux d'antiquité, en y coulant des coins d'étain.

de *lande de Cartot* dans la commune de Lessay, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coutances. J'en fus averti au printemps, et m'étant rendu sur les lieux, près de cinquante objets dont au moins les trois quarts étaient tout-à-fait nouveaux pour moi, me furent représentés et j'en fis l'acquisition. J'ai fait dessiner pour la Société ceux que je crois inédits, et je désire qu'ils paraissent avec les autres dans l'atlas de cette année (1) qui, à ce moyen, offrira probablement le répertoire le plus complet que l'on connaisse d'antiquités de ce genre.

Ce fut donc dans un terrain stérile et qui n'avait jamais été cultivé que des ouvriers trouvèrent à un demi-mètre de la surface du sol, une petite chambre voûtée en forme de four à cuire du pain, et construite entièrement de glaise très-compacte. Le petit four, qui avait à peine 45 centimètres de de largeur et de hauteur, contenait beaucoup de cendres noirâtres, sur lesquelles était placé un vase d'airain très-mince. Ce vase renfermait tous les objets dont je viens de parler (Voyez les planches 16 et 19).

Tous ces instrumens étaient à peu près entiers,

(1) Ces objets sont figurés pl. XVI, sous les numéros 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, et sur la pl. XIX depuis le numéro 2 jusqu'au numéro 25.

sauf les épées qui avaient été rompues, peut-être parce qu'elles étaient trop longues pour entrer dans le vase.

A peine le quart de ce dépôt était formé d'armes offensives, telles que, épées, piques, javelots, etc.; dans un tiers à peu près des autres objets j'ai cru reconnaître des ornements de toilette, tels que, bracelets, anneaux, pendants d'oreille et boutons; l'usage des autres m'est absolument inconnu. Quatre à cinq livres de métal étaient en lingot et n'avaient reçu aucune forme (1). Les épées qui étaient au nombre de cinq étaient plattes, renforcées au centre, droites, et pouvaient servir d'estoc et de taille; elles n'avaient pas tout-à-fait un mètre de longueur.

Dans d'autres elles avaient à leur poignée des clous de bronze très-courts.

La forme et la dimension des bracelets était assez variée, ainsi que celle des anneaux.

Je n'ai observé aucun tertre ni aucun mouve-

(1) Ce métal, aussi bien que celui des objets avec lesquels ils se trouvait, est un alliage de cuivre et d'étain. Les fondeurs que j'ai consultés lui donnent le nom de *potin de cuivre*. Pline prétend que les Gaulois ajoutaient un huitième de plomb à leur cuivre pour fabriquer le bronze. «Octonas plumbi libras addunt... Prætereà semel recoquunt quod sæpiùs fecisse bonitati plurimùm confert. Plin. hist. natur. lib. 34. Apud D. Bouquet. Gall. script., t. 1er, p. 68.»

ment du terrain dans le lieu où l'on a fait cette découverte, mais une tradition de trésor, de revenants, de *goublins*, existait de temps immémorial dans ce quartier. De pareilles traditions existent aussi dans certains lieux où l'on a fait des trouvailles du même genre dans notre pays; et des contes de fées, de *Milloraines*(1) se rattachent à presque toutes nos pierres druidiques.

Si le département de la Manche est extrêmement fécond en antiquités celtiques et en antiquités romaines, comme je le montrerai dans un autre mémoire, il renferme une cause active de destruction que je dois signaler à la société des Antiquaires. La fonderie de Villedieu est le creuset où presque tous les objets que les siècles ont épargnés vont se perdre sans retour. Il est à regretter que quelques amis des arts n'aient pas cherché jusqu'à ce moment à sauver de leur ruine tant d'objets précieux; il serait facile de les acheter presqu'au poids. Passant par Villedieu avec M. Duchevreuil, en 1810, nous achetâmes presque pour rien, dans une des grandes fabriques de chaudrons, trente-cinq médailles romaines de la plus belle conservation: parmi elles il y en avait une à fleur de coin, de l'impératrice *Magnia urbica*

(1) Nom donné aux fées par les habitants de la campagne dans le département de la Manche.

dont les monnaies sont fort rares et l'histoire peu connue.

Si tel est le sort d'antiquités auxquelles les gens les moins exercés peuvent reconnaître une valeur supérieure à celle du poids, que ne doit-on pas craindre pour celles dont la forme n'offre aux yeux du vulgaire, rien qui puisse engager à les conserver, telles que le moule dont j'ai parlé qui aurait été fondu à Cherbourg, si M. Duchevreuil ne l'eût reclamé.

Il serait à désirer que la société prît quelques mesures pour remédier à l'inconvénient que je signale. On pourrait, par exemple, envoyer aux chefs d'atelier quelques figures de médailles et d'instruments de bronze, afin de les engager à suspendre la refonte de ces objets, et désigner dans ce pays quelqu'un auquel ils pourraient les faire connaître et demander les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

MÉMOIRE

Sur la châsse de St.-Taurin d'Evreux; par M. AUG. LE PRÉVOST, *membre titulaire de la Société, à Rouen.*

PARMI les monuments du moyen âge, il n'en est point de plus précieux pour l'ami des arts que ces châsses, ces reliquaires, ces coffrets plus ou moins vastes dans lesquels tout ou partie de la dépouille mortelle d'un saint personnage était exposé à la vénération des fidèles. On connaît l'importance capitale que les populations entières attachaient à la possession de ces gages de la protection céleste. On sait les guerres sanglantes et les fraudes pieuses de toute espèce dont ils furent trop souvent l'objet, les richesses que leur présence faisait nécessairement affluer, non-seulement dans l'établissement même auquel ils appartenaient, mais encore dans la ville ou la bourgade voisine, et jusques sur le passage des flots de pélerins qui s'y

rendaient. Il est donc facile de concevoir quels puissants et nombreux intérêts terrestres se réunissaient à une confiance religieuse alors si exaltée pour en rehausser l'éclat de tout ce que les arts et la magnificence pouvaient y ajouter. Il n'y avait point de pierreries, point de métaux précieux qui ne fussent réclamés pour un emploi si sacré. Les monarques mêmes se dépouillaient à l'envi des joyaux dont brillaient les insignes de leur puissance, les reines des diamants et des perles destinés à leur parure pour en entourer ces reliques vénérées. Le concours des arts n'était pas recherché avec moins d'empressement ; ce n'était point assez d'ajouter à la valeur des matériaux par l'habileté de leur mise en œuvre ; il fallait encore retracer l'image du saint, et même, autant que possible, les circonstances les plus importantes de sa vie, aux yeux de la foule illétrée, souvent même étrangère à la langue du pays, qui venait réclamer son intercession, et avec laquelle il n'existait aucun autre moyen de communication aussi sûr et aussi rapide. On sait que ce fut à peu près exclusivement dans un intérêt religieux que l'art du statuaire continua d'être cultivé au moyen âge, et il faut compter la sculpture surtout au nombre des arts qui se refugièrent à l'ombre du sanctuaire. Là elle se divisa en deux branches, ordinairement

exercées par des mains différentes (1). Tandis que les unes décoraient les chapiteaux, les corbeaux, les niches, les portails, les piliers boutants, les clochers des églises, de figures la plupart également grossières sous le triple rapport de la matière, de l'exécution et de l'intention, des productions plus délicates à tous égards, éclosaient sous les doigts des artistes qui travaillaient les métaux précieux. S'il est probable que les architectes de ces époques se transmirent sans interruption les traditions de leurs devanciers, cette filiation nous paraît plus indispensable, plus authentique encore pour des travaux qui demandaient tant de manipulations difficiles et inconnues au vulgaire, et s'exerçaient sur des objets d'une valeur trop considérable pour que les moindres erreurs ne dussent pas être évitées avec le plus grand soin. Nous ne doutons donc point qu'il n'y ait eu en France, par exemple, pendant tout le moyen âge, une école non interrompue d'orfèvrerie (dans l'acception étendue qu'on donnait autrefois à ce mot), ni que de fréquents rapports avec les artistes italiens et byzantins n'aient sou-

(1) Cependant elles étaient aussi quelquefois cultivées par les mêmes personnes, ainsi que nous le voyons dans ce passage d'Ordéric-Vital, t. III, p. 485 :

Erat idem Osbernus Erfasti filius...... ingenio acer ad omnia artificia scilicet *sculpendi*, *fabricandi*, scribendi et multa his similia faciendi.

tous le style et les procédés de cet art à un degré de perfection supérieur à celui de la plupart des autres branches de l'industrie humaine.

Malheureusement il n'est point d'objets qui aient plus fortement excité la cupidité des Vandales de toutes les époques, ni qu'il ait été plus difficile de soustraire à leurs ravages. Si le plus souvent ils n'épargnèrent pas même les églises dont la destruction présentait si peu d'appât à leur avarice, on peut concevoir avec quelle avidité ils ont recherché les châsses et les reliquaires, souvent aussi précieux que les vases sacrés, d'une existence plus universellement connue, d'un transport bien plus difficile : aussi n'en reste-t-il presque plus, et en avons-nous inutilement cherché dans plusieurs contrées de la France. La première époque funeste à ces monuments date de l'invasion des hommes du nord. La plus grande partie ne tomba pourtant point dans leurs mains, mais elle fut transportée à de grandes distances dans la partie orientale du royaume, d'où il n'en revint que bien peu.

Les guerres de religion leur ont été encore plus fatales; à cette seconde époque il fut beaucoup plus difficile de les dérober à la destruction : dans tous les lieux où les protestants purent successivement pénétrer, rien n'échappa à la double influence du

fanatisme iconoclaste et de l'avidité spoliatrice. Les sépultures les plus étrangères au culte furent impitoyablement violées et pillées ; on en arracha jusqu'aux moindres plaques de cuivre ; il n'y eut de sauvé que le petit nombre d'objets qui resta constamment placé hors de leurs atteintes.

Enfin est arrivée la révolution ; et cette fois la destruction régulièrement organisée a porté au même moment sur tous les points du territoire sa dévorante activité. La conservation de ce qui a pu échapper à la proscription universelle tient du prodige. Il a fallu souvent que des amis de la religion compromissent leur existence pour soustraire aux recherches du gouvernement quelques-uns des monuments de la pieuse magnificence de nos ayeux (1). Voilà pourquoi on en trouve à peine aujourd'hui un ou deux par province. C'est ainsi par exemple, que dans la nôtre, autrefois si riche en ce genre, il n'en reste plus à notre connaissance d'autre que l'admirable châsse qui va faire le sujet

(1) Nous n'avons point fait entrer dans cette énumération d'autres causes de destruction non moins puissantes, quoiqu'elles aient exercé leur action plus sourdement. Nous voulons parler de tous les dangers auxquels ces monuments ont été exposés, soit de la part de la cupidité privée, soit par les ressources qu'ils offraient dans tous les besoins pressants du pays ou de l'établissement même auxquels ils appartenaient. Le gouvernement a fouillé ainsi dans les trésors des églises jusqu'à Louis XIV inclusivement.

de ce mémoire, et que nous nous félicitons d'avoir signalée le premier à l'attention des amis de l'archéologie normande.

Qu'il nous soit permis d'insister sur cette circonstance qui prouve à quel point on s'est peu occupé jusqu'à ce jour de nos plus précieuses antiquités du moyen âge ! S'il existe parmi ces antiquités un objet remarquable par sa magnificence et par les faits curieux qu'il fournit, soit à l'histoire des traditions religieuses, soit à celle des arts, c'est à coup sûr la châsse de Saint-Taurin. Eh bien, aucun de nos devanciers ne l'a trouvée digne de la moindre observation. Ni les Bollandistes (1), ni le père Dumoutier dans son *Neustria pia*, ni les auteurs du *Gallia christiana*, ni Lebrasseur dans son histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, ni M. Masson de Saint-Amand dans ses essais sur cette ville, n'ont daigné lui accorder le plus léger signe d'intérêt. On ne trouve dans le *Gallia christiana* que l'indication des époques où elle fut bénie par un évêque d'Evreux et visitée par l'un de ses successeurs. Lebrasseur se contente de nous dire qu'elle est *d'un ouvrage gothique et ancien*. Les autres n'en ont point

(1) Les Bollandistes conviennent qu'à l'occasion des actes de St.-Taurin ils n'ont eu aucune correspondance avec le couvent où elle était déposée.

parlé du tout. Nous pensions donc qu'elle n'existait plus et qu'elle méritait peu de regrets, lorsque le hasard nous la fit apercevoir dans l'église aujourd'hui paroissiale de l'antique abbaye, élevée sur l'emplacement de la tombe du vénérable prélat. Nous l'avons depuis examinée dans le plus grand détail, et le résultat de cet examen est l'objet de ce mémoire, dont la publication pourra paraître d'autant plus intéressante que par suite de réparations devenues indispensables la châsse se trouve de nouveau enlevée à la vénération des fidèles. Elle est en ce moment déposée dans les ateliers de M. Cahier, orfèvre du Roi, et il est à craindre que les frais considérables que nécessiterait la réparation ne permettent pas de long-temps à la fabrique de Saint-Taurin de l'entreprendre (1).

Avant de nous engager dans une description détaillée du monument, nous croyons devoir entrer dans quelques explications concernant le vénérable pontife dont quelques restes y sont renfermés depuis près de six siècles.

St.-Taurin est le premier prédicateur de la foi

(1) Il serait indispensable que le ministère des affaires ecclésiastiques ou le conseil général du département de l'Eure vinssent au secours de la fabrique dans une dépense si visiblement au-dessus de ses ressources, et cependant indispensable pour la conservation d'un objet qui intéresse à un si haut degré la religion et les arts.

chrétienne, qui l'ait apportée dans le territoire des *Aulerci Eburovices*, et qui y ait exercé les fonctions épiscopales. Après sa mort il fut enterré, suivant l'usage de ces siècles reculés, hors de la ville d'Evreux et dans l'emplacement de l'église qui porte encore son nom. Voilà tout ce que l'on connaît de certain sur son compte. Il existe pourtant une légende assez étendue sur les circonstances de sa vie et de son apostolat, mais cette légende est si visiblement apocryphe qu'elle ne peut inspirer aucune confiance. Aussi les Bollandistes, en l'insérant dans leur précieuse collection ont-ils signalé avec leur loyauté accoutumée la plupart des anachronismes et autres signes d'imposture dont elle fourmille. Ce ne sera donc point comme renseignement historique que nous rapporterons les faits contenus dans cette légende, mais à cause des données qu'ils fournissent pour l'explication des bas-reliefs de la châsse. On peut au surplus consulter le texte original dans le recueil des Bollandistes, tome II. Aug., p. 639 et seqq.

Nous aurions désiré que ce document indispensable à la description de la châsse fût assez répandu pour nous dispenser de le reproduire ici; mais nous n'avons pas connaissance qu'il existe ailleurs que dans l'immense recueil des Bollandistes, qu'un si petit nombre de nos lecteurs est

à portée de consulter. C'est ce qui nous obligera de suivre le légendaire jusques dans des détails que nous regrettons de ne pouvoir épargner à nos lecteurs.

Actes de St.-Taurin, insérés dans la collection des Bollandistes (Aug. II, p. 639 et seqq. (1).

D'après cette légende, St.-Taurin serait né à Rome pendant le règne de Domitien, d'un père idolâtre et zélé persécuteur des Chrétiens, et d'une mère chrétienne. Euticie (2), tel était le nom de cette femme, ne cessait de demander à Dieu la conversion de son mari et la naissance d'un fils qu'elle pût consacrer au service de ses autels. Ce dernier vœu fut exaucé. Une nuit qu'Euticie était plongée dans un profond sommeil, il lui apparut un personnage ayant la forme d'un ange qui la toucha avec une baguette. Aussitôt cette baguette s'allongea et prit la forme d'un lys dont les fleurs répandaient l'odeur la plus suave.

Euticie, ne pouvant pénétrer le sens de cette vision, se contenta de renfermer dans son cœur

(1) Nous avions cru nécessaire de rapporter ces actes en entier: la compagnie ayant jugé autrement, on a fait faire l'extrait suivant, dont nous devons déclarer que la rédaction ne nous appartient pas. (*Note de l'auteur.*)

(2) Sur la châsse elle est nommée Enticie.

les mystères qui venaient de lui être communiqués; au bout de neuf mois elle devint mère et son enfant reçut le nom de Taurin.

L'époque où cet enfant devait être baptisé étant arrivée, Euticie le remit au pape St.-Clément en lui racontant le songe qu'elle avait eu à son occasion. Le Pontife le tint sur les fonds, et appelant le bienheureux Denis l'Aréopagite qui se trouvait alors à Rome, il lui fit part du songe d'Euticie et confia l'enfant à sa garde jusqu'à ce qu'il fût en âge de recevoir le sacrement de la confirmation.

La persécution suscitée par Domitien étant appaisée, St.-Clément engagea St.-Denis à se rendre dans les Gaules pour y prêcher l'évangile. Le prélat ayant accepté cette mission, une foule de serviteurs de Jesus-Christ se joignirent à lui. Euticie le conjura de vouloir bien emmener son jeune élève, ce à quoi le saint consentit.

Nous ne suivrons pas St.-Denis dans ses travaux apostoliques; il nous suffira de dire que traduit pour la foi devant le tribunal du proconsul Sisinnius, et prévoyant qu'il succomberait dans cette dernière épreuve, il ordonna St.-Taurin évêque d'Evreux, ainsi qu'il avait ordonné précédemment son frère Gaugeric (St.-Gery) évêque de Cambray (1).

(1) St.-Gery évêque de Cambray parvint à cette dignité en 580 et mourut en 619. Ce prélat, de race austrasienne n'a jamais eu

St.-Taurin, fidèle aux instructions qu'il avait reçues, se rendit à Evreux où il fut reçu par un honorable citoyen nommé Lucius; mais avant que d'entrer dans la ville, le démon prit trois formes pour le forcer à rebrousser chemin, savoir celles d'un ours, d'un lion et d'un buffle. Aidé de la grâce de Dieu, le saint surmonta ces obstacles et parvint au but de son voyage.

Il fut bientôt en butte aux efforts de l'esprit malin qui essaya de mettre à sa mission toutes les entraves possibles. Un jour, par exemple, que St.-Taurin prêchait dans la maison de Lucius, le diable se mit à tourmenter la fille de ce citoyen, nommée Euphrasie, et la jeta dans le feu où elle mourut sur-le-champ; puis il apparut au saint personnage pour le prévenir qu'il le contrarierait en toutes choses; les assistans furent grandement effrayés. Mais Taurin après s'être mis en prières prit Euphrasie par la main et la ressuscita au nom de Jésus-Christ. Le peuple s'étant alors écrié qu'il voulait servir le Dieu de Taurin, celui-ci se rendit sur-le-champ au temple de Diane, et en présence des prêtres de cette déesse, il força le diable qui s'était caché dans l'idole à sortir de son asile et à se *montrer* au peuple dans toute sa laideur.

rien de commun ni avec St.-Denis, ni avec St.-Taurin. Son intervention ici est un des anachronismes les plus grossiers que renferme cette légende.

Le diable qui ne se tenait pas pour battu, suscita contre St.-Taurin un certain préfet, que la légende qualifie ailleurs de consul, et auquel elle donne le nom de Licinius. Ce préfet qui était alors au village de Gisay(1) fit amener devant lui le saint

(1) Ce village est situé dans l'arrondissement de Bernay sur le chemin de Bernay à l'Aigle. On voit dans le cimetière un coudrier qui, d'après la tradition populaire, provient de celui dont on prit les branches pour fouetter St.-Taurin. Cet arbrisseau qui forme plusieurs cepées est entouré d'une muraille. On y vient en pélerinage de tous les pays environnants pour se guérir de la fièvre, et on emporte des morceaux de bois et d'écorce dont on boit l'infusion en invoquant la protection du saint. Cette tradition se trouve consignée dans l'ancien bréviaire d'Evreux, édition de 1587, de la manière suivante : « Et ad hoc usque tempus in villa Gisiaca duravit corylus, renascentibus à radice per « successionem virgultis, quæ nuces inanes ac sine nucleo producit : quod accidisse narrant incolæ ex eo quod de illâ corylo « cæsus fuerit beatus Taurinus vel ad illam alligatus, cùm cæderetur. »

Il existe dans le pays une autre tradition encore plus extraordinaire. Une famille du voisinage, dont le nom est Bertrand, présente ce phénomène héréditaire que tous ses membres sont dépourvus d'ongles aux pieds et aux mains. On prétend qu'elle descend des bourreaux de Saint-Taurin, et que c'est en punition de leur crime que leur postérité, après tant de siècles, continue d'être affligée de cette humiliante privation. Ces Bertrand n'habitent point Gisay, mais les communes voisines de Sainte-Marguerite et des Jonquerets.

Il y a encore à Gisay même une famille Gravel qui est en butte à la même imputation.

Nous ne terminerons point cette note sans signaler le singulier rapport qui existe entre le nom du lieu où l'on a placé la scène du supplice de St.-Taurin et celui d'une divinité locale des *Au-*

personnage qui se trouva être l'oncle de Licinius, ce qui n'empêcha pas que celui-ci, après un interrogatoire, où bien entendu sa logique ne brilla pas contre celle du saint, n'ordonnât qu'il fût dépouillé de ses vêtemens et battu de verges.

Comme cette sentence s'exécutait, Léonille, femme de Licinius, inspirée par le St.-Esprit, voulut implorer la commisération de son mari; mais ce barbare ordonna pour toute réponse qu'on lui fit subir le même supplice.

Cette femme implora alors la protection du du saint qui l'assura qu'il ne lui serait fait aucun mal. Effectivement, un messager arrive sur-le-champ et annonce à Licinius que son fils Marin ou Marinus, en courant à la chasse du côté du château d'Alerce (1), avait fait une chûte ainsi que son domestique, et qu'ils s'étaient tués l'un et

lorsi Eburovices, le Dieu Gisay, *Deus Gisacus*, qui nous a été révélé l'année dernière par cette inscription trouvée au Vieil-Evreux :

G. DEO GISACO
URICIUS AGRI
..LA DE SUO PO-
SUIT.

(1) Castellum Alerci. Nous supposons que l'auteur a voulu désigner ici le Vieil-Evreux; Mediolanum Aulercorum, dont le nom pouvait avoir pris cette forme à l'époque où il vivait, c'est-à-dire vers le Xe siècle.

l'autre. Alors Licinius ayant fait rendre la liberté à sa femme, celle-ci le supplia de croire au Dieu de Taurin, afin d'obtenir la résurrection de leur fils. Licinius, qui connaissait le miracle opéré sur la personne d'Eufrasie, eut recours au saint prélat. Après avoir prié dans l'église de Sainte-Marie, on se rendit au lieu où les deux corps étaient déposés; St.-Taurin prit Marinus par la main et le ressuscita comme s'il l'eût fait sortir d'un sommeil paisible, fit disparaître le sang et la poussière dont il avait la figure couverte, et aussitôt le jeune homme se jettant à ses pieds lui demanda le baptême qu'il reçut ainsi que sa famille.

St.-Taurin, accablé par l'âge et par les fatigues d'un long épiscopat, fut enfin averti qu'il allait recueillir le fruit de ses travaux; il en prévint ses nombreux disciples, et un jour indiqué, après que le saint eut célébré l'office divin, un nuage épais se répandit dans l'église, et quand il se dissipa, le prélat avait cessé d'exister.

Les fidèles s'occupèrent alors de donner la sépulture à son corps; mais comme ils étaient embarrassés de trouver un lieu où il fût à l'abri des insultes des Barbares dont il avait prédit l'invasion, un Ange leur apparut et leur ordonna de le suivre. A quelque distance de là, il leur désigna l'endroit qu'ils devaient choisir pour la sépulture de leur

père. Et comme en lui rendant ce dernier devoir ils ne pouvaient retenir leurs sanglots, le saint se leva de la tombe, comme s'il eût été plein de vie, et leur dit : « Mes enfans, pourquoi pleurez-« vous ainsi ; ne craignez rien et écoutez cet « homme. » Puis il baissa la tête, et l'inhumation s'acheva.

Tels sont, dans cette longue légende, les seuls faits que nous ayons cru devoir recueillir comme ayant quelque rapport avec les figures des bas-reliefs.

Nous ne nous arrêterons point à relever en détail les anachronismes, erreurs grossières, contradictions et autres marques d'imposture que renferme cette légende, jetée dans le même moule que tant d'autres qui affligent les amis de l'histoire ecclésiastique, et qui datent de la même époque, c'est-à-dire, du Xe siècle. Nous avons déjà remarqué que l'auteur faisait intervenir dans son récit St.-Géry, évêque de Cambray, qui n'est mort qu'en 619. Nous ajouterons que puisqu'il a confondu ensemble St.-Denis l'aréopagite et St.-Denis, évêque de Paris, il ne peut pas avoir écrit avant la seconde moitié du IXe siècle, cette erreur n'ayant été introduite dans l'église latine qu'en 835.

Nous aurions désiré donner sur la vie de St.-Taurin et sur l'époque de son apostolat quelques détails plus authentiques : malheureusement il n'en existe pas.

Ce qui paraît certain, c'est que l'église métropole de la seconde Lyonnaise n'a été fondée que vers la fin du IIIe siècle ; et comme en général les prédicateurs de l'évangile ne portaient leurs travaux dans les villes secondaires qu'après avoir formé des établissements dans les villes d'un rang supérieur, il n'est aucunement vraisemblable que St.-Taurin soit venu à Evreux avant le IVe siècle. D'un autre côté il est constant que St.-Gaud, son successeur, existait en 461. Il faut donc placer entre ces deux limites l'épiscopat du premier. Quant à nous, nous estimons, avec Le Brasseur, qu'on ne doit pas en reporter l'époque plus loin qu'à la fin du IVe siècle ; car, ainsi que l'a fait remarquer judicieusement cet auteur, les Chrétiens d'Evreux, s'il en eût existé alors, auraient eu pendant le cours de ce siècle toute liberté pour relever les ruines de leur église et pour lui donner un chef.

Plus nous réfléchissons sur cette question, et plus nous sommes porté à croire que St.-Taurin aura été contemporain de St.-Victrice, sous le gouvernement duquel le Christianisme était si flo-

rissant à Rouen, dans les dernières années du IVe siècle.

Au reste, que l'interruption des traditions ecclésiastiques dans le diocèse d'Evreux ait été plus ou moins longue, il paraît au moins constant qu'elle fut assez complète pour qu'on eût perdu tout souvenir précis de la place où était déposé le corps du saint prélat. Ceci nous confirme dans l'opinion qu'il avait été enterré, selon l'usage de l'époque, dans le cimetière public, toujours situé hors de la ville et le long d'un grand chemin. A Evreux comme ailleurs, ce ne fut souvent qu'après un certain espace de temps que la piété des fidèles éleva quelque modeste oratoire sur les tombeaux de leurs premiers pasteurs tant pour les faire reconnaître parmi les sépultures voisines, que pour offrir un abri à ceux qui venaient y réclamer leur protection (1).

Ce n'est que sur la fin du VIe siècle que St.-Landulphe, qui depuis fut le huitième successeur de St.-Taurin, averti par une vision du lieu où reposait le corps du vénérable prélat, en donna

(1) On en agissait d'une manière toute différente à l'égard des corps des martyrs. Ceux-ci n'étaient point portés au cimetière public; mais malgré la répugnance qu'on avait alors pour les sépultures à l'intérieur des villes, ils étaient déposés sous les autels, ainsi que l'attestent encore les paroles de la messe.

connaissance à son évêque Victor. Celui-ci, dont le nom ne nous est connu que par cette circonstance, en fit la recherche qui fut couronnée d'un plein succès et signalée par beaucoup de miracles. On bâtit une chapelle de bois sur l'emplacement du tombeau, et ce qu'il y a d'assez extraordinaire, c'est qu'elle fut dédiée à St.-Martin, qui alors à la vérité était l'objet d'une vénération aussi exclusive que St.-Denis le fut à une époque postérieure.

Il ne paraît pas que l'on ait jamais déplacé de sa situation primitive le cercueil dans lequel avait été renfermé le corps de St.-Taurin. Ce sarcophage sans inscription et sans ornements, semblable à ceux que l'on trouve en grand nombre sur tant de points de notre territoire, existe encore sous le chœur de l'église actuelle, à environ huit pieds de profondeur, dans un petit caveau où l'on descend par six marches.

On pense que ce fut vers 660 que la chapelle élevée sur le tombeau du saint prélat fut remplacée par un monastère qui a bien certainement existé dans ce lieu long-temps avant l'invasion des hommes du nord (1), et où St.-Leufroy, qui a

(1) Nous n'allongerons point par une histoire et une description détaillée de l'église de St.-Taurin ce mémoire déjà peut-être trop étendu ; mais nous croyons ne pouvoir nous dispenser de si-

donné son nom à une autre abbaye du même diocèse, avait fait ses études.

A l'époque des premiers ravages des hommes du nord, le corps de St.-Taurin fut soustrait à leurs profanations. Il paraît qu'on le transporta d'abord en Auvergne dans un lieu que l'historien de ses translations désigne sous le nom de *Castrum Laudosum*, puis dans le couvent de Gigny en Franche-Comté. Cette seconde translation, dont on trouvera dans le recueil des Bollandistes les détails fort curieux, eut lieu peu de temps après le retour de la tranquillité dans notre provincu, et lorsque Bernon, qui fut depuis abbé de Clugny, résidait encore à Gigny. On sait que ce saint personnage mourut le 13 janvier 1027. Nous ignorons par quels événements le corps du vénérable prélat a été rapporté de Gigny à Evreux.

Le couvent de St.-Taurin fut l'un des premiers que releva la pieté de nos ducs. C'est sous le gouvernement de Richard Ier, et par conséquent dès le Xe siècle, que son rétablissement eut lieu. Sou-

gnaler aux amateurs de l'architecture du moyen âge, comme particulièrement digne de leur attention, la façade extérieure de son croisillon méridional. Cette façade est surtout remarquable par ses incrustations de forme quarrée, alternativement rouges et noires. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples dans notre province. On fait remonter à une époque antérieure au XIe siècle ceux qui existent ailleurs et particulièrement en Auvergne.

mis en 1035 à l'abbé de Fécamp en échange de Montivilliers par le duc Robert Ier, petit-fils de ce prince, il ne recouvra son indépendance que dans le cours du XIIIe siècle.

En 1195, Philippe-Auguste irrité de la perfidie de Jean-sans-Terre, alors comte de Mortain, dont Evreux venait d'être le théâtre, alla surprendre cette ville, la détruisit de fond en comble, emmena les habitants en esclavage et enleva jusqu'aux reliques des saints (1). L'église de Chartres prétend avoir acquis dans cette circonstance celles de St.-Taurin. Cependant il faut qu'il en soit resté ou qu'il en ait été rendu promptement au moins la plus grande partie à l'abbaye de ce nom, puisque ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, et lorsque la mémoire de cet événement ne pouvait encore être éteinte que la magnifique châsse dont nous nous occupons fut préparée pour les recevoir.

L'inscription qu'elle porte nous apprend qu'elle a été faite par les ordres de l'abbé Gilbert de Saint-Martin : *Abbas Gilebertus fecit me fieri*. Or, nous savons que cet abbé, nommé en 1240, ne fut confirmé dans sa dignité qu'après le jugement arbitral rendu par Pierre, abbé de la Croix-St.-Leufroy et Jean de Ros chanoine de Lisieux, sur

(1) Et reliquias sanctorum indè asportavit. Rog. de hov.

la prétention des moines de Fécamp qui soutenaient qu'on ne pouvait prendre d'abbé de St.-Taurin que parmi eux. Peut-être cette magnifique offrande fut-elle le résultat de quelque vœu fait pendant le cours du procès. Gilbert de Saint-Martin mourut le jour de Noël 1255 : c'est dans la même année, au rapport du *Gallia christiana*, que sur sa demande, l'évêque Jean d'Auber-Genville avait fait placer dans des châsses d'argent les corps de St.-Taurin et de St.-Landulphe(1). Il est visible que notre châsse est l'une de celles dont il s'agit dans cette citation.

Comme nous le verrons ci-après, les écussons de France et de Castille décorent ce reliquaire. Nous ignorons s'il faut voir dans cette particularité la preuve que St.-Louis ait pris part à la dépense ou un simple hommage à la majesté royale et à la piété du souverain. Ce qu'il y a de certain, c'est que quatre ans plus tard ce saint monarque assista, dans l'église de St.-Taurin au sacre de Raoul de Gros-Parmy, évêque d'Evreux(1). La nouvelle

(1) (Johannes II) corpora sancti Taurini et sancti Landulfi in capsis argenteis deposuit ad preces Gilleberti abbatis anno 1255. Gallia christ. XI. col. 586.

(1) Anno 1259 die crastino sancti Lucæ evangelistæ consecratus est in episcopum Ebroïcensem magister Radulphus de Gros-Parmy, natus de Piris, in ecclesiâ beati Taurini Ebroïcensis; ad cujus consecrationem.............. interfuit etiàm Ludovicus illustris rex Francorum cum duobus pueris, scilicet Ludovico et Philippo...... *Chron. vet. ap. Lebrass.*, *p.* 193.

châsse dans tout l'éclat de sa première splendeur fut probablement l'un des objets qui attira le plus puissamment son attention, et nous ne pouvons guères douter que ses royales mains, en se portant à plusieurs reprises sur elle, ne lui aient imprimé une auguste et touchante consécration.

Nous ne connaissons aucuns autres faits relatifs à cette châsse avant l'époque des guerres de religion. Le mardi 19 novembre 1566, les reliques de St.-Taurin et de St.-Laud ou Landulphe furent volées (1). Sept personnes paraissent avoir concouru à cet enlèvement qui fut poursuivi selon les formes juridiques. Trois des coupables, nommés Deschamps, Legouay et Jeanne Bence, furent trouvés saisis de laplus grande partie des pierreries, de l'or et de l'argent de ces reliquaires. Ils confessèrent qu'ils avaient enveloppé les ossements de St.-Taurin et de St.-Laud dans des linges blancs, puis qu'ils les avaient jettés dans les fossés de St.-Thomas, vis-à-vis la porte de Robert-de-Claires, d'où l'évêque d'Evreux, Gabriel Leveneur, prit soin de les faire retirer et reporter en son église abbatiale de St.-Taurin le 2 janvier 1567. Il est probable que c'est à cet événement qu'il faut attribuer la disparition de la plus grande partie des pierreries de la châsse; cependant il

(1) Lebrass., p. 324.

serait possible que tout ou partie de ces soustractions dussent être reportées plus haut et mises sur le compte du premier abbé commendataire du couvent, le cardinal Jacques d'Annebaut, par l'avidité duquel cette maison religieuse avait été « entièrement dépouillée, dit Lebrasseur (1). Abu« sant de son autorité..... il enleva la plus grande « part des meubles de l'abbaye et de l'église, fit « même casser et rompre par morceaux la grosse « cloche en vendit le métal à la livre et employa « le prix à son profit. Jean le Grand, abbé régu« lier, qui vivait encore, voyant cette dissipation « qui déshonorait et le monastère et l'église, en « conçut un si grand déplaisir qu'il en mourut le « 16 avril 1540.» Il nous paraît peu probable que des pierreries de quelque valeur aient pu échapper à un spoliateur aussi avide et aussi audacieux. Tels furent les premiers fruits que porta dans la plus grande partie de nos abbayes le concordat de Léon X et de François Ier.

En 1582, l'évêque Claude de Saintes fit la visite des reliques de St.-Taurin et de St.-Landulphe, et bénit des châsses de vermeil qui avaient été données deux ans auparavant par l'abbé Guillaume de Péricard (2). Il est vraisemblable que

(1) Lebrass. p. 316.
(2) Lebrasseur, p. 358.

c'étaient des reliquaires plus portatifs dans lesquels on aura transféré quelques parties des ossements des deux saints prélats et qui servaient dans les processions. C'est du moins ce que nous a paru donner à entendre le récit de l'historien du comté d'Evreux (1).

Enfin, depuis la révolution, le respectable M. Bourlier, évêque d'Evreux, a fait faire une nouvelle visite des reliques renfermées dans la châsse de St.-Taurin (2).

DESCRIPTION DE LA CHASSE.

Revenant maintenant à l'objet principal de ce mémoire, nous allons essayer de donner une description de la châsse, aussi complète et aussi détaillée que possible ; nous regrettons toutefois d'être obligés de suppléer d'une manière insuffi-

(2) M. l'abbé de La Noë, grand vicaire du diocèse d'Evreux, à la complaisance duquel nous devons une foule d'autres renseignemens précieux, nous apprend que ces châsses appartenaient à la cathédrale et qu'elles ont été détruites dans la révolution.

(1) Le procès-verbal de cette visite porte la date du 29 juillet 1803. C'est le 31 du même mois qu'eut lieu la translation solennelle de la châsse à l'église de St.-Taurin. Sa conservation miraculeuse à l'époque de la spoliation des églises tient à ce qu'un membre de l'administration municipale eut la présence d'esprit de la placer dans le grenier de l'hôtel de ville sous de vieux meubles qui la dérobèrent à tous les regards. Nous devons encore cette particularité à l'obligeance de M. l'abbé de La Noë.

sante au petit nombre des planches et aux trop faibles proportions des figures que la compagnie a cru devoir lui consacrer. Ce ne sont pas trois lithographies, mais quatorze ou quinze eaux fortes de grande dimension qu'il aurait fallu donner, pour mettre à portée de prendre une idée juste de toutes les parties de ce chef-d'œuvre des arts du moyen âge.

Ce monument, conformément à un usage fort répandu, représente une chapelle ou oratoire à clocher central et à contreforts surmontés de clochetons. Toutes les pièces solides et chargées de bas-reliefs, sont d'argent doré; les surfaces minces et unies où simplement guillochées sont de cuivre doré. Le plan de l'édifice est rectangulaire. Chacune des faces principales est ornée de trois arcades ogives, inégales entr'elles, celle du milieu étant un peu plus large. Quatre contreforts les séparent soit les unes des autres, soit de l'arcade unique qui occupe chacune des faces latérales. Tout le luxe et toute la variété de détails de l'architecture gothique ont été prodigués dans la décoration de ces arcades, des pignons qui les surmontent, du clocher, des contreforts et de leurs clochetons.

§ Ier.

Plateau.

La châsse est portée sur un plateau, qui repose sur quatre pieds de lion ayant deux pouces sept lignes de hauteur.

Ce plateau, haut de quatre pouces onze lignes, sur trois pieds un pouce cinq lignes de longueur, et quinze pouces huit lignes de largeur, se compose de trois moulures.

L'inférieure est une plinthe ornée, haute de deux pouces sept lignes. Elle offre un cordon de cinquante-quatre plaques rectangulaires, alternativement émaillées et chargées d'arabesques (1). Ces dernières portent une pierre précieuse à leur centre. Les plaques émaillées représentent des animaux la plupart fantastiques. Ces animaux sont dorés sur un fonds bleu ou rouge (voyez pl. 9, fig. 4). Les arabesques qui décorent les autres plaques sont exécutés en filigrane. La plus grande partie des pierreries centrales a été enlevée. Ce qui en reste est de très-peu de valeur.

Au-dessus de cette plinthe est un *cavet* renversé, ou *amortissement*, décoré d'un rinceau

(1) Il y en a 19 sur chaque face principale et 8 sur chaque face latérale du plateau.

fort élégant, ayant quatorze lignes de hauteur. Voyez pl. 9, fig. 5.

Enfin la dernière et la plus importante moulure de ce plateau est un listel haut de quatorze lignes et renfermant l'inscription suivante qui en fait le tour :

✝ : Abbas : Gilebertus : fecit : me : fieri : quadam : noctc : dvm : in lecto : svo : sancta : Enticia : fessa.: qviesceret : vidit : sibi : astare : angelvm : utervm : svm (sic) virga : tangentem : et : pavlvlvm : post : precedere (sic) : virgam : ad. instar. lilii. cvivs. flores. nimivm. dabant. odorem. nato. infante. baptizavit. evm. sanctvs. Clemens. papa. quem. sanctvs. Dyonisivs. de. sacris. fontibvs: svscepit. beatvs. Dyonisivs. filiolvm. svm.

Ici la bande de métal sur laquelle on a gravé l'inscription est coupée brusquement. La lettre mutilée est un M. Ces caractères ont été creusés profondément dans le listel, puis remplis d'une pâte bleue, tandis que les points intermédiaires l'ont été d'une pâte rouge. On peut remarquer que ces derniers sont géminés sur les deux premières faces et solitaires sur les deux dernières. La planche donnera une idée suffisante de la forme des caractères ; seulement nous ignorons pourquoi le lithographe a ajouté des queues retroussées à la

(1) Voir planche 10.

plupart des R. Les derniers jambages des N sont aussi moins longs qu'il ne les a faits, et les A beaucoup moins pointus par le haut. Il n'a pas toujours placé des points où il en fallait, et dans la troisième ligne il a substitué un B au D du premier mot AD.

De son côté l'artiste qui a gravé l'inscription a commis plusieurs méprises : c'est ainsi, par exemple qu'il a retourné le S d'*astare*, écrit *precedere* pour *procedere*, et SVM pour SVVM. Les caractères n'ont pas été tracés sur place, mais sur une bande de métal qu'on a ensuite coudée et tronquée pour l'adapter à sa destination. Il nous paraît visible qu'on voulait la faire beaucoup plus longue, puisque ce qui en existe n'explique que deux des bas-reliefs du toît.

§ II.

Première face.

Pour procéder avec ordre à la description de la châsse qui s'élève sur ce plateau, nous désignerons sous le nom de première face, la face latérale qui correspond à la première partie de l'inscription, puis en suivant cette inscription, la face principale qu'on voit dans la planche d'ensemble sera la seconde. La face latérale opposée à la pre-

mière sera la troisième, et la face principale opposée à la seconde sera la quatrième.

Sur la première face le plateau présente les circonstances suivantes.

1°. Il n'existe plus que deux des quatre pierreries dont il devait être orné, savoir une améthiste et une cornaline.

2°. Sur les plaques émaillées on remarque un chien et un animal fantastique à deux têtes.

3°. La plaque à rinceaux de l'amortissement a disparu et est remplacée par un morceau de cuivre uni.

Au-dessus du plateau, cette face a environ un pied de largeur (1). Elle présente une arcade ogive supportée par quatre colonnes et accompagnée de deux contre-forts. Le fond de cette arcade est rempli par une feuille de cuivre doré, dont les guillochures forment des quarrés posés sur la pointe, dans chacun desquels on remarque une fleur de lys. Au milieu est une ouverture remplie par une rosace à huit divisions; savoir quatre grandes et

(1) Hauteurs : de la surface du plateau au sommet intérieur de l'ogive.................................... 13 po. 2 lig.
Au sommet extérieur de l'ogive.................... 15 »
Au sommet intérieur du pignon.................... 17 3
Au sommet extérieur du pignon.................... 20 »
Au sommet de la verge de fer....................... 27 7.

quatre petites alternant avec les premières : deux des grandes ont été rognées au niveau des petites pour pouvoir les adapter à cette destination, sans cela la rosace serait trop large, ce qui semble prouver qu'elle n'a pas été faite originairement pour être placée là. Cette rosace est très-richement ciselée ; au centre se trouve un *Agnus Dei*, soutenant un drapeau à trois pointes et à croix treflée, passé dans la fourche relevée de son pied droit. Par une inadvertance de l'artiste, ou par un dérangement postérieur, l'agneau se trouve placé la tête en bas : au-dessous est une quatre-feuille; comme elle ne bouche pas complétement l'ouverture, on aperçoit derrière elle des morceaux de cuivre rouge à fleurettes damasquinées en or.

Les quatre colonnes portent de chaque côté sur un socle commun, et ont ensuite chacune une base circulaire ; elles sont revêtues de la même feuille de cuivre fleurdelysé et doré, qui forme la partie pleine du fond de l'arcade, et surmontées d'un chapiteau élégant, dont la forme rappelle celle du chapiteau corinthien, si ce n'est que les feuilles d'acanthe y sont remplacées par des feuilles de vigne ; celles-ci sont accompagnées de deux grappes dans les chapiteaux situés à gauche, tandis qu'elles en sont

dépourvues, et d'ailleurs agencées différemment dans les chapiteaux de droite (1).

Sur le tailloir de ces chapiteaux repose l'ogive composée de quatre parties distinctes, savoir : en allant de l'intérieur à l'extérieur, 1°. un tore lisse ; 2°. un cavet guilloché ; les guillochures comprises entre deux rangs de perles se composent de médaillons renfermant alternativement des fleurs de lys et des quinte-feuilles ; 3°. un bandeau de plaques alternativement émaillées et chargées d'arabesques, comme celles de la base. Il y en a six de cette dernière espèce et cinq émaillés, dont une fourchue à la pointe de l'ogive. Les pierreries ont disparu ; les plaques émaillées ne présentent plus ici des animaux, mais des quatre-feuilles. Celle du sommet, parsemée de taches dorées, renferme trois corps ronds et rouges que nous prenons pour des fraises ; 4°. enfin, une garniture extérieure de filigrane à jour, composée de vingt-cinq pièces, dont chacune consiste en une grappe à trois grapillons et en une feuille de vigne qui la dépasse ; la partie de l'arcade inscrite dans l'ogive est ramenée à une forme

(1) On remarque en général dans cette châsse que lorsque quatre chapiteaux d'une même arcade présentent des différences, ce ne sont pas ceux qui se correspondent, mais ceux qui sont voisins l'un de l'autre qui restent semblables.

treflée, dont on peut se faire une idée en jetant les yeux sur les figures 1 et 2 de la planche 9. Le triangle curviligne existant de chaque côté est décoré d'arabesques semblables pour le travail à celles des plaques à pierreries du plateau. Ces triangles ont porté également autrefois huit pierreries, savoir 2 grandes et 6 petites.

Au-dessus de l'arcade est un pignon ; la partie pleine est occupée par une grande fleur de lys cantonnée supérieurement de deux six-feuilles et inférieurement de quatre autres. Ces six-feuilles ne me paraissent être autre chose que des têtes de clou ornées.

La bordure de ce pignon est formée de quatre moulures correspondantes à celles que nous avons décrites dans l'ogive ; seulement le cavet guilloché présente des fleurs de lys et des quintefeuilles inscrites dans des losanges au lieu de l'être dans des cercles. Les plaques ornées d'arabesques sont au nombre de six, dont deux très-petites ; l'une d'elles porte encore une Agathe. Les plaques émaillées sont au nombre de quatre, portant des losanges, des cercles et des quatre-feuilles à bordure dorée ; il devait y en avoir une autre à la pointe; mais elle a été très-anciennement remplacée par un morceau de la garniture losangée du cavet. Enfin, au lieu de l'ornement

extérieur en filigrane que nous avons décrit ci-dessus, on en voit ici un d'un autre genre, infiniment plus léger et plus gracieux, composé de rinceaux, s'arrondissant en forme de crosse. On pourra se faire une idée de son effet général en jetant les yeux sur l'arcade principale de la planche d'ensemble. Nous devons seulement faire remarquer que le lithographe n'a pu, dans un travail si délicat, rendre exactement les détails. Ces rinceaux, au nombre de quatre de chaque côté, se composent d'un grand nombre de feuilles digitées de diverses dimensions, et vues les unes en-dessus, les autres en-dessous. Les rinceaux inférieurs sont tronqués; au sommet se trouve une grande feuille lobée, présentant quelque analogie avec une feuille de chêne, mais plus profondément découpée.

Enfin, au-dessus de tous ces ornements est une verge de fer entourée à sa base de feuilles digitées, cette verge était probablement destinée à porter quelque chose qui a disparu. Aujourd'hui, on y attache des bouquets de fleurs à l'époque de la fête de Saint-Taurin.

Nous ne décrirons point en détail les deux contre-forts dont est flanquée cette face du reliquaire, non plus que leurs clochetons, parce que la planche d'ensemble en donne une idée

suffisante. Nous dirons seulement que c'est un rang de feuilles de vignes qui orne la frise de la partie inférieure des clochetons, et non des quatre-feuilles, comme le lithographe l'a indiqué. Les quatre petites flèches qui se trouvent aux angles de chaque clocheton, diffèrent de ceux-ci en ce qu'elles sont quadrangulaires et guillochées en forme de tuiles, tandis que les clochetons sont à huit faces et guillochés en losanges.

Chacun de ces contre-forts avec son clocheton a 25 pouces de haut sur un pouce et demi de largeur à sa base. Les points de suture avec le pignon sont recouverts par un listel à palmettes.

§. 3.

Troisième face.

Nous allons passer immédiatement à l'examen de la troisième face du reliquaire; il est inutile de décrire cette partie en détail, parce qu'elle est entièrement semblable à la précédente, aux différences suivantes près :

1°. A partir de cette face, les mots de l'inscription sont séparés par un seul point rouge, au lieu de deux comme sur la première et la seconde face;

2°. Le cavet guilloché de l'ogive qui devait offrir alternativement des fleurs de lys et des quinte-feuilles encadrées dans des cercles, a été remplacée grossièrement et probablement à une époque récente par une feuille lisse de cuivre;

3°. Le sommet des clochetons manque et a été non moins grossièrement restitué;

4°. Enfin, et ceci est la différence la plus importante, au lieu de la rosace et de l'*Agnus Dei* que nous avons décrit sur la première face, il existe ici une figure de J. C. assis sur un siége, devant une arcade de cuivre doré, qui sert probablement à masquer la porte de l'intérieur du reliquaire, (voyez pl. 9, fig. 2).

Cette figure est haute d'environ 11 pouces. Le Sauveur du Monde est représenté la tête nue, les cheveux longs partagés sur le sommet de la tête; les mains primitives manquent; on en a refait grossièrement de modernes, qui portent un livre ouvert. L'un des pieds est cassé; celui qui reste est nu et saillant hors des vêtements; ce pied repose sur une estrade ornée d'une jolie broderie de palmettes encadrées dans un double cercle, que le lithographe a complètement négligée.

Les vêtements se composent d'une tunique serrée au moyen d'une ceinture, qui descend jus-

qu'aux talons. La partie inférieure de cette tunique est ornée d'une frange et de la même broderie à palmettes que nous avons remarquée sur l'estrade. Le lithographe a encore négligé ce détail. Autour du collet règne une autre broderie plus riche représentant une jolie quinte-feuille encadrée dans un double cercle. (Voyez pl. 9, fig. 3). Ces cercles sont séparés par un bâton fleuronné à ses deux bouts (1).

Par-dessus la tunique est un manteau qui part du genou gauche et y est ramené, de manière à couvrir les deux genoux. La partie inférieure est ornée de la broderie que nous venons de décrire et d'une frange.

Le siége sur lequel cette figure est assise est creusé de chaque côté d'une ouverture en quatre-feuille.

(1) Nous pensons que ces broderies ne sont autre chose que des galons. L'abondance des galons sur les vêtemens et leur bon goût sont remarquables et même caractéristiques dans les ouvrages d'art du XIIe. siècle. Il est probable qu'on les tirait de Constantinople, et que ce fut l'accroissement des rapports avec l'Orient qui en multiplia si fort l'usage à cette époque. Nous devons remarquer qu'on retrouve exactement les deux dessins que nous venons de décrire dans l'ornement semi-circulaire extérieur de deux fenêtres méridionales de Saint-Georges de Bocherville.

§. 4.

Deuxième face.

Nous commencerons par faire remarquer que les deux contre-forts centraux placés sur cette face et sur la 4e., ne présentent d'autre différence avec ceux de ses extrémités, que dans les guillochures des clochetons (1). Ici les clochetons principaux présentent des tuiles ordinaires sur leurs quatre faces angulaires, et des losanges creusés d'une nervure assez courte à leur partie supérieure sur les quatre autres faces. Ce dernier dessin se retrouve sur la totalité des clochetons secondaires. Nous ignorons ce qui a pu engager le lithographe à les exécuter aussi pesamment qu'il l'a fait; il a au contraire assez bien exprimé l'espèce d'olive sortant d'une fleur qui termine tous ces clochetons.

Les trois arcades de cette face, 2, 3 et 4 du monument (voyez planche d'ensemble) sont à

(1) Il paraît cependant qu'il y a aussi quelque différence dans l'ornement des frises, que le lithographe a rendu d'une manière assez obscure et même probablement inexacte. Nous reviendrons sur ce point que nous nous accusons d'avoir négligé dans notre examen du monument. Nous regrettons vivement aussi de ne pas avoir sous les yeux les dessins de M. Lambert qui auraient tranché cette difficulté et beaucoup d'autres.

peu de chose près égales en hauteur, soit entre elles, soit avec celles des deux faces latérales. Elles diffèrent un peu quant à la largeur, celle du milieu ayant 9 pouces et les deux autres de 8 pouces à 8 pouces et demi. La longueur totale est de 2 pieds 7 pouces 7 lignes.

Le pignon du milieu présente les mêmes dimensions et les mêmes ornements que ceux des deux faces latérales. C'est pourquoi nous nous abstiendrons d'en recommencer la description. Mais, au lieu de la simple verge de fer qui surmonte ceux-ci, il se termine par une pomme de pin très-allongée, entourée à sa base de deux rangs de feuilles digitées, savoir trois petites réfléchies en bas, et trois plus grandes qui entourent la pomme de pin; au-dessous est un assez gros anneau de forme ovale à six faces, portant sur chacune d'elles une plaque d'émail. Voyez pl. 9, fig. 7. Ces émaux présentent alternativement la fleur de lys d'or en champ d'azur des armes de France, avec une bordure rouge, et le château d'or en champ de gueules des armes de Castille, avec une bordure bleue; le tout encadré dans des filets d'or.

Le faîte de l'une des arcades latérales (la quatrième en suivant la direction de l'inscription) a conservé sa décoration primitive, qui consiste en un ornement de filigrane à jour composé de deux feuilles à trois folioles digitées.

Au lieu d'un élégant ornement du même genre, les ogives de ces deux arcades se terminent aujourd'hui par une feuille unie de cuivre doré légèrement festonnée sur le bord extérieur. Nous ne saurions croire que ces objets appartiennent à l'état primitif du monument, tant ils contrastent avec la richesse des détails et l'élégance de toutes les autres parties ; mais ces caractères se retrouvent dans la jolie grenade qui existe encore à leur sommet.

Dans ces deux arcades les colonnes intérieures sont lisses, et il n'y a que les deux extérieures qui soient chargées de fleurs de lys guillochées inscrites dans un carré ; encore l'une d'elles (la quatrième) les présente-t-elle inscrites dans un losange au lieu d'un quarré. Le lithographe a figuré les colonnes intérieures de l'arcade du milieu comme étant pareillement lisses ; c'est une erreur. En général les chapiteaux de toutes ces colonnes ont une forme qui rappelle celle du chapiteau corinthien, mais avec des ornements variés.

Enfin dans ces trois arcades les triangles curvilignes qui en réduisent la partie supérieure à la forme tréflée ne sont point occupés par des arabesques comme dans les deux faces latérales, mais par des feuilles de vigne entièrement détachées du champ.

Avant de passer à l'examen des figures inscrites dans ces arcades, nous allons poursuivre la description du reliquaire, afin de pouvoir ensuite présenter dans un ordre plus naturel les sujets traités par l'artiste.

§ 5.

Quatrième Face.

Cette face renfermant les arcades 6, 7 et 8 du monument, est semblable à la seconde sauf les exceptions suivantes :

1°. Dans l'ogive de la sixième arcade, l'artiste a par inadvertance placé à la suite l'une de l'autre deux plaques à arabesques, puis deux plaques à émaux.

2°. Au lieu des feuilles de cuivre doré festonnées qu'on voit à l'extérieur de l'ogive dans les deuxième et quatrième arcade, on ne trouve ici que des morceaux de bois grossièrement recouverts d'une feuille de cuivre, surmontés de boules de bois mal peintes et dont la forme barbare contraste avec celle des élégantes grenades que nous avons remarquées sur l'autre face.

3°. L'anneau d'émaux armoriés qui devait exister au haut du pignon principal a disparu.

4°. Le pignon de l'arcade du milieu est moins élevé que dans la face correspondante, ce qui prouve que celle-ci est la portion du monument dont l'artiste a eu l'intention de faire la façade principale.

5°. Enfin dans les trois arcades de cette face, les colonnes intérieures sont lisses, tandis que l'arcade centrale de la face opposée ne présente point cette circonstance.

§ 6.

Toit.

Le faîte du reliquaire est élevé de dix-neuf pouces. Le toît se compose de plaques d'argent doré dont le fond est lisse. Ces plaques sont chargées de bas-reliefs que nous examinerons plus tard. Nous nous contenterons pour le moment de dire qu'ils sont d'un relief beaucoup moins saillant et d'un travail beaucoup moins arrêté que ceux de la partie inférieure du monument. Chacun des côtés du toît porte six têtes de clou ornés, à six lobes, remplaçant autant de pierreries dont la châsse a été dépouillée.

Le toît en retour qui couvre les pignons des arcades centrales des deux faces principales est orné sur son faîte de deux rinceaux à feuilles digitées

semblables à ceux qui existent à la façade de ces mêmes arcades. Au-dessous se trouve de chaque côté une plaque d'émail et une plaque à arabesques. Ces toîts en retour présentent aussi une surface lisse. L'artiste y a placé un ange encenseur porté sur un petit nuage et vêtu d'une tunique et d'un manteau. Les pieds sont nus ; la main droite agite un encensoir levé en l'air ; la gauche appliquée le long du corps tient un vase de parfums. La tête est entourée d'une auréole.

§ 7.

Clocher central.

Ce clocher a dans son état actuel dix-neuf pouces d'élévation, ce qui porte à plus de trois pieds la hauteur totale de la châsse. La planche d'ensemble en donne une idée assez juste pour que nous n'ayons pas besoin de nous engager dans sa description. Nous nous contenterons de dire qu'on y remarque des gouttières, représentant les unes des salamandres, les autres des têtes d'animaux, et que le sommet diffère un peu de la figure que nous en a donnée le lithographe. Entre quatre feuilles digités se trouve un anneau à six médaillons semblables à ceux du pignon de la troisième

arcade, si ce n'est qu'ils sont lisses et non émaillés et armoriés. Au-dessus existent quatre autres feuilles digitées supportant une olive lisse (1). Ces deux derniers objets sont une restitution moderne.

§. 8.

Bas-reliefs.

Nous allons procéder maintenant à l'examen des personnages et des scènes représentés en si grand nombre sur les diverses parties des deux faces principales de la châsse. Nous avons déjà décrit les figures isolées placées sur les deux faces latérales (2). Nous commencerons maintenant par les deux personnages pareillement isolés qui se trouvent dans les arcades centrales des deux faces principales.

(1) Il est assez remarquable que ni les clochetons ni le clocher principal ne soient terminés par une croix, quand du reste on a apporté des soins si minutieux à les faire exactement semblables à ceux des églises.

(2) Ces deux figures n'ayant aucun rapport avec l'histoire de St.-Taurin, nous avons cru plus convenable d'en présenter la description à part, afin de ne pas embrouiller encore par leur réunion avec celles dont nous allons nous occuper ici, une série déjà trop compliquée.

I. *Arcades centrales des deux faces principales.*

Ces deux figures nous paraissent incontestablement représenter St.-Taurin à deux époques différentes de sa vie. C'est pourquoi nous examinerons d'abord celle de la septième arcade (quatrième face) qui nous le montre dans un âge beaucoup plus tendre. (Voyez pl. 9, fig. 1.) Le saint est debout et vu de face. Ses cheveux sont ronds, disposés par mèches et frisés au bout. Une vaste tonsure occupe tout le sommet de la tête. La figure, haute de dix pouces et demi, est imberbe et offre cette expression douce qui convient à un ministre des autels encore dans sa première adolescence. Les bras qu'il a plu au lithographe de nous restituer sont mutilés. Le pied droit est moderne. On ne voit point de broderie sur la chaussure, mais un trou près de la pointe qui indique probablement la place de quelque ornement.

Le vêtement se compose 1°. d'une tunique brodée à son bord inférieur ; 2°. d'une étole dont on n'aperçoit que les bouts dépourvus de frange, mais ornés de la broderie à quinte-feuilles que nous avons décrite ci-dessus ; 3°. d'une dalmatique à manches étroites dont le collet présente

la même broderie. Elle est aussi brodée et de plus garnie d'une frange à son bord inférieur, qui est fendu sur les côtés. On doit remarquer comme une preuve du soin et de l'exactitude apportés aux moindres détails qu'en général dans toutes les dalmatiques ou chasubles figurées sur ce reliquaire il y a une interruption de la broderie et un évasement sensible vers le milieu du cou.

Dans la troisième arcade (deuxième face) St.-Taurin est également représenté debout, mais en costume épiscopal. Cette figure a un pied de hauteur. (Voyez pl. d'ensemble, arcade du milieu, et pl. 9, fig. 3, pour les détails de la tête et de la mitre). Les cheveux sont ronds et frisent en-dessous, ce qui est le contraire de la direction que leur a donnée le lithographe.

Les chaussures sont brodées. Sous la dalmatique on voit le bas de la tunique, ornée d'un broderie à rinceaux et les bouts de l'étole chargés de la broderie à quintes - feuilles. On retrouve encore les manches étroites et brodées de la tunique sous les manches plus amples et pareillement brodées de la dalmatique. Celle-ci a aussi dans le bas une broderie à rinceaux avec une petite frange dessus et dessous. Les bras sont étendus. Il manque la manche droite qui a été grossièrement restituée. Le bras gauche porte encore le haut du manipule

dont la partie inférieure n'existe plus. Les trois premiers doigts de la main droite sont étendus pour donner la bénédiction. La chasuble est de forme antique ornée à son collet de la broderie à quintes-feuilles, qui de plus se retrouve sur la poitrine et descend jusqu'au bord inférieur en forme de pallium. Au milieu de la poitrine était autrefois placée une pierre précieuse de forte dimension à laquelle on en a substitué depuis une autre beaucoup plus petite; le bord inférieur de la chasuble est orné d'une frange et de la broderie à palmettes.

II. *Bas-reliefs du toît du reliquaire.*

Il nous reste à examiner huit bas-reliefs beaucoup plus compliqués et chargés d'un grand nombre de personnages. Il est évident que nous devons commencer par ceux qui existent sur le toît, puisque trois d'entre eux se rapportent à la naissance, au baptême et au sacre du vénérable pontife.

Premier bas-relief.

Le premier de tous (1), placé sur la seconde face occupe la moitié du toît dans la partie qui se trouve à la gauche du spectateur. Elle présente cinq figures dont quatre sont entourées de l'auréole des prédestinés. D'abord un ange debout aux cheveux ronds, aux vêtements amples et aux ailes éployées se penche vers un lit où est couchée une femme, la tête appuyée sur un oreiller brodé, le bras droit ramené sur la joue, le bras gauche étendu sur le ventre. La tête est drapée. Sur le lit dont on voit les quatre pieds est une ample draperie, puis une autre plus serrée qui dessine assez bien les formes. L'ange tient de la main droite une baguette terminée à sa partie supérieure par trois feuilles ou pétales à fortes dentelures. L'extrémité inférieure se courbe pour arriver sur le cœur de la femme.

Plus loin, cette femme debout et la tête couverte de son manteau (2), tenant dans ses bras un enfant emmailloté et coîffé d'un beguin, présente

(1) Voyez la partie supérieure de la pl. 10.

(2) On doit remarquer l'exactitude avec laquelle le costume romain est figuré sur la châsse, circonstance si rare à cette époque dans nos contrées. Ce ne doit être, il nous semble, que de Constantinople qu'on pouvait en avoir tiré une tradition aussi vraie.

cet enfant à un pontife sans barbe. Celui-ci a la tête couverte d'un bonnet pointu terminé par une houppe ou pommette. Ses vêtements sont une tunique, une étole, une dalmatique à frange assez forte et à broderie inférieure composée de fleurs de lys encadrées dans de grands losanges transversaux, un manipule, des gants et un pallium bien distinct qui descend en s'évasant à la manière d'une étole jusqu'au delà de la chasuble. Assis sur un trône assez simple, il tient son pallium de la main gauche et donne la bénédiction de l'autre main.

Il est facile de reconnaître dans ces cinq personnages Ste.-Euticie, l'ange qui lui annonce son heureuse fécondité, et St.-Clément bénissant le jeune Taurin au moment où il lui est présenté par sa mère. L'inscription placée autour du plateau indique une partie des intentions de l'artiste, mais les actes du saint les expliquent complètement (1).

(1) Et ecce quâdam nocte dùm fessa quiesceret, vidit sibi astare angelicum vultu uterum suum virga tangentem et post paululùm procedere virgam instar lilii cujus flores nimiùm dabant odorem........ Mox autem ut sacri baptismatis tempus advenit, ad baptizandum sancto Clementi apostolico tradidit, eique somnium quod aliquandò viderat narravit.

Deuxième bas-relief.

Dans le bas-relief suivant nous voyons sept figures.

D'abord en commençant par la gauche, une femme debout, la tête couverte de son manteau, tient de sa main droite ramenée sur la poitrine une des extrémités de ce manteau. La main gauche est appuyée sur l'épaule d'une autre femme, vêtue de même, mais ayant les mains jointes et la tête entourée d'une auréole. Plus loin est un pontife semblable à celui que nous venons de voir, si ce n'est qu'il a le menton barbu, que son bonnet est chargé d'une croix et que son costume est moins compliqué. Sa main droite s'appuie sur un bâton terminé par une croix grecque; de l'autre il tient la main droite d'un enfant nu, placé dans des fonts baptismaux, ayant la forme d'une grande coupe richement décorée de godrons et d'autres ornemens divers. De l'autre côté, un prélat revêtu d'une mitre semblable à celle de la pl. 9, fig. 3, ayant aussi de la barbe et la tête ceinte d'une auréole, tient de sa main gauche l'autre main de l'enfant. De la main droite presque élevée au niveau de la tête il porte un vase pour donner le baptême. Les chasubles de ces deux pontifes ne

sont brodées qu'au collet. Derrière l'évêque sont deux personnages imberbes à larges tonsures (probablement un diacre et un soudiacre). Tous les deux portent la dalmatique et le manipule. Le premier tient de la main gauche un vase qu'il va présenter au prélat et de la droite la crosse de ce dernier. Le second a dans ses mains la *bourse* brodée d'une croix patriarcale. Sa dalmatique est à manches étroites. Toutes ces dalmatiques sont fendues et ornées des mêmes franges et broderies dont nous avons déjà remarqué l'élégance et la richesse.

Ce groupe est entièrement conforme à l'inscription placée autour du reliquaire, mais il s'écarte des circonstances indiquées par les actes du saint en ce qu'il fait intervenir St.-Denis au baptême du jeune Taurin (1).

Le toit de la quatrième face présente pareillement deux bas-reliefs. (Voyez pl. 10, partie inférieure.)

(1) Quod audiens beatus Clemens ipse eum de sacris fontibus sustulit. Vocans autem beatum Dionysium areopagitam qui cum eo tunc Romæ versabatur, retulit ei somnium Euticiæ, etc....

Il est probable que l'artiste aura été trompé par le mot filiolus souvent employé par le légendaire en parlant des rapports qui existaient entre St.-Taurin et St.-Denis, et qu'il aura pris dans le sens de filleul.

Troisième bas-relief.

Le premier, placé à gauche du spectateur, renferme neuf personnages divisés en trois groupes. D'abord le même pontife que nous avons déjà rencontré deux fois, étend les trois premiers doigts de la main droite pour donner la bénédiction. Il est debout tenant de la main gauche son bâton à croix grecque ; la tête est entourée d'une auréole peu marquée, ainsi que celle des figures 3, 4, 5 et 9 du même bas-relief. Une broderie assez confuse orne le collet de sa chasuble. Au bas de la dalmatique est une frange et une autre broderie à losanges transversaux. Les pieds, les bouts de l'étole et cette bordure brodée sont faiblement indiqués. La manche droite de la dalmatique est large et brodée, et elle déborde la chasuble. Le pallium est visible sur l'épaule droite et au bas de la chasuble qu'il dépasse. Enfin ce personnage porte des gants sur lesquels nous retrouvons la broderie habituelle à quinte-feuille. Les figures 3, 5 et 9 ont aussi des gants.

La figure 3 est un évêque mitré et barbu, portant un manipule court et étroit, et une chasuble décorée d'une broderie semblable à celle du pontife que nous venons de décrire. Devant cette figure est

un enfant dont elle tient le bras gauche d'une main et sur l'épaule duquel son autre main est posée. Cet enfant est tonsuré et vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il a dans la main droite un livre fermé.

Les figures 4 et 5 sont évidemment les deux mêmes personnages, mais tournés dans l'autre sens. L'enfant est plus grand (1); le prélat tient de la main gauche une crosse assez simple.

Le dernier groupe se compose de quatre personnages. D'abord à l'autre bout du bas-relief un évêque mitré et barbu est assis sur un trône à l'antique, à têtes et pieds de lion; il donne la bénédiction. Sous la manche brodée de sa dalmatique on aperçoit le bout de sa tunique ou celui de son gant.

Devant lui sont deux personnages sans barbe et debout; le premier, mitré et revêtu d'une chappe dont le capuchon porte une ligne mediane pommettée aux deux bouts, tient une crosse à la main; le second est pareillement revêtu d'une chappe, mais sa tête n'offre qu'une large tonsure.

Enfin en avant d'eux on voit un évêque(2) age-

(1) Au-dessus de sa tête on voit une fleurette à cinq pétales, qui n'est probablement encore qu'une tête de clou.

(2) Le lithographe l'a figuré sans barbe et très-jeune. D'après mes notes il serait au contraire barbu. Cette dernière manière

nouillé et même prosterné aux pieds du prélat assis. Dans cette posture il s'appuie sur une espèce de petite balustrade ou colonne à fût extrêmement court.

Il est facile de reconnaître les personnages qui figurent dans ces divers groupes. Le premier représente St.-Clément, remettant le jeune Taurin à St.-Denis; (1) le second, St.-Denis partant pour les Gaules et emmenant avec lui son élève (2); le troisième, St.-Denis ayant auprès de lui St.-Gery qu'il vient de sacrer et conférant l'épiscopat à St.-Taurin (3).

de le représenter serait plus d'accord avec les actes du saint qui nous le dépeignent comme âgé de 40 ans à l'époque où l'épiscopat lui fut conféré. « Ego autem nonagenarium, tu verò quadragenarium ducis annum », lui dit St.-Denis.

(1) Vocans autem beatum Dionysium areopagitam qui cum eo tunc Romæ versabatur, retulit ei somnium Euticiæ et ait illi : Suscipe illum, quoadusquè gratiâ spiritus sancti confirmem illum. At ille gratanter suscipiens illum, fertur, etc.

(2) Qui acceptâ benedictione apostolicâ exierunt ab urbe. Secumque beatus Dionysius filiolum suum Taurinum, precibus matris victus, adduxit et cum omni diligentiâ spiritali nutrivit.

(3) Elegit (beatus Dionysius) inspirante divinâ clementiâ salubre consilium et Taurinum filiolum suum Ebroicæ civitati ordinavit episcopum. Jam enim ordinaverat germanum ejus Gaudericum (aliàs Gaugericum) in civitate Cameracâ.

Quatrième bas-relief.

Le dernier bas-relief renferme dix personnages, partagés en deux groupes.

Dans le premier, à gauche, on voit un évêque mitré et barbu, entouré d'une auréole, et portant une crosse de la main droite, il tient affectueusement le bras gauche d'un jeune homme imberbe, dont la main est appuyée sur la poitrine du prélat. Ce jeune homme a sur les hanches une ceinture dans laquelle sont passés un poignard ou couteau droit, une aumonière et des gants. Son habit ne descend que jusqu'au genou. Les cheveux sont ronds avec une espèce de beguin nouant sous le menton. La chaussure assez grossière présente une suture verticale très-apparente sur le côté du pied.

Plus loin est un autre personnage, pareillement sans barbe, qui paraît assis sur la terre et qui est nu jusqu'à la ceinture.

Derrière l'évêque sont deux figures qui paraissent représenter des femmes. Elles sont agenouillées ; elles ont les mains jointes, les vêtemens sont amples et la tête est recouverte par une portion du manteau.

Le dernier groupe représente le même évêque assis sur un tombeau dont la pierre est levée et qui est ornée de trois échancrures, en forme de

quatre-feuilles. Une main divine sort d'un nuage pour le bénir. Lui-même bénit quatre personnages placés debout et les mains jointes devant lui. Le premier est le seul qui ait de la barbe, il a ainsi que le troisième le sommet de la tête tonsuré. Le quatrième au contraire a beaucoup de cheveux tressés sur les côtés et rassemblés en touffe sur le derrière de la tête.

Le premier groupe représente évidemment la résurrection de Marin (1); le second, l'allocution de St.-Taurin aux fidèles, dans le moment où on l'enterre (2).

III. *Bas-reliefs des arcades latérales.*

Il nous reste à décrire quatre bas-reliefs occupant les arcades latérales des deux faces principales. Ces arcades sont les deuxième, quatrième, sixième et huitième du monument, en suivant l'ordre que nous fournit l'inscription du plateau. C'est aussi cet ordre que nous allons adopter dans leur description.

(1) Apprehendit autem manum ejus (Marini) et protinùs exurgens quasi à somno excussit à faciè suâ pulverem pariter quoque et sanguinem.

(2) Cùmque ex more intùs posuissemus eum, fletusque et luctus pertingeret ad cœlum, erexit se quasi vivens de fossâ et ait ad nos: Filioli mei, quid hoc facitis? Nolite timere, istum virum audite; et inclinato capite siluit.

Deuxième arcade.

La seconde arcade à gauche (voyez planche d'ensemble) représente un évêque sans barbe, vu de côté, la mitre en tête. Ses bras sont mutilés. Sa chasuble n'a de broderie qu'au collet. Celle de la tunique est interrompue dans la portion correspondante à la fente de la dalmatique. Les chaussures sont brodées. Vis-à-vis du prélat est un édifice par lequel on a voulu représenter un temple payen. C'est dans cette intention que nous voyons à l'angle le plus rapproché de l'évêque au-dessus du battant ouvert de la porte une petite pyramide terminée à peu près comme les clochetons du reliquaire, et à l'autre angle un clocher complet à trois étages, terminé par une pyramide obtuse, aujourd'hui tronquée à son extrémité supérieure. Ce bâtiment a une porte à deux battants qui monte jusqu'à son sommet. Le faîte et les arrêtes du toît sont ornés de la broderie à palmettes. Nous avons déjà remarqué que le battant gauche était ouvert. L'autre est fermé d'une serrure à deux entrées de dimension différente. Au-dessus on remarque un piton, probablement destiné à recevoir un verrou. Ce battant est de plus chargé de six plaques en forme de fleur de lys, placées horizontalement et

mouvant alternativement de chacun de ses deux côtés et arrivant jusqu'à l'autre, à peu de chose près. Vers l'emplacement des gonds est un contrefort *à la romane*, en forme de colonne avec des renflements. Trois animaux d'une taille peu proportionnée avec les dimensions du bâtiment, passent la tête par le battant ouvert. Ce sont, en allant de bas en haut, un bœuf, un lion et un pourceau.

Il est facile de reconnaître ici, quoique avec des changements notables, les trois formes que prit Satan, suivant l'auteur de la légende, pour chercher à faire rebrousser chemin au saint évêque avant son arrivée à Évreux (1). Mais l'artiste a substitué un pourceau à l'ours du narrateur, et a rassemblé les trois animaux dans un temple, tandis que celui-ci semble indiquer qu'ils apparurent sur le grand chemin, et même l'un après l'autre. Sur le fond lisse de cette arcade il existait autrefois plusieurs têtes de clou à six divisions; il en reste encore trois, savoir deux sur le bâtiment et une sur la tête de l'évêque. Il y avait probablement en outre une pierre précieuse au

(1) Priùs autem quam appropinquaret portæ civitatis, in tribus se opposuit figmentis contrà illum dirus hostis, una in specie ursi, secunda leonis, tertia bubali. Quibus divina virtute superatis, ait ad Sathan, etc.....

centre du lobe supérieur du trèfle de l'ogive ; mais elle a disparu, ainsi que celle du triangle curviligne placé à droite. Dans celui qui est à gauche, on voit encore une cornaline.

Quatrième arcade.

Ici nous trouvons encore à gauche un évêque dans le même costume et la même pose que celui de l'arcade précédente ; la seule différence un peu notable est dans le dessin de la broderie des chaussures. Vis-à-vis est un grouppe de neuf personnages de très-petite dimension, tendant vers lui leurs mains jointes. Deux de ces personnages ont un peu de barbe, un autre est tout noir ; deux ont des cheveux ronds et la tête nue ; les coîffures des autres sont très-variées : On voit parmi elles une espèce de rezille.

En l'air, et à peu près à la hauteur de la tête du prélat, sont deux petits diabotins nuds, les quatre membres étendus et la tête tournée vers lui. Ils n'ont guère plus d'un pouce de haut et sont d'une maigreur remarquable.

L'artiste nous paraît avoir confondu dans ce bas-relief deux circonstances de la légende de Saint-Taurin, fort différentes et fort éloignées l'une de l'autre ; savoir, l'apparition du diable

dans le temple de Diane (1) ; et les idoles de Jupiter et de Mercure adorées par Licinius. On pourrait supposer encore qu'il aura voulu faire apparaître, en même-temps que Diane, *son frère et époux* Jupiter (2), dont le saint prélat vient de parler, au moment où il opère ce miracle.

Sur cette arcade sont trois têtes de clou à 6 divisions, assez régulièrement disposées en triangle renversé. Entre les deux supérieures, on voit une agathe violette à taches laiteuses d'une assez forte dimension.

Sixième arcade.

Cette arcade représente encore le même prélat dans sa pose et son costume accoutumés (3).

(1) Tunc beatus Taurinus dixit ad illos : vultis videre deam vestram ? Et ait ad dœmonem : in nomine J. C. exi de simulacro, dæmon iniquitatis, ut videant te qualis sis ; et ecce apparuit Æthiops niger sicut fuligo, barbam habens prolixam, et scintillas igneas ex ore emittens, stetitque ante illos et ait ad beatum Taurinum......

(2) Suivant la légende.

(3) La mitre est courte et très-fendue, sans fanons. La disposition de la broderie est la même que dans la pl. 9, fig. 3 ; mais on a substitué des palmettes aux quinte-feuilles ; la figure est sans barbe, pleine et riante, les yeux petits, les bras ont été mutilés. La broderie de la chasuble est pareillement à palmettes, mais un peu plus grandes. La broderie de la dalmatique est à rinceaux de grande dimension. Enfin les chaussures sont richement brodées.

Vis-à-vis est une mer à 3 étages d'ondes, parmi lesquelles on distingue des poissons. Sur cette mer six personnages groupés, les mains jointes dans une attitude suppliante, sont debout complètement nus, plongés dans l'eau jusqu'au mollet, au moins les trois premiers derrière lesquelles on n'aperçoit que la tête des autres. Parmi ces trois premiers deux sont des hommes sans barbe, à tête nue et à cheveux ronds. L'autre placé en avant est une femme dont la tête est couverte d'une coiffure. Les trois autres figures présentent une grande variété sous ce rapport; L'une qui paraît avoir de la barbe, a la tête découverte; les autres portent, la première un capuchon rond et la seconde un bonnet plat à mentonnière, orné d'un large bourrelet ou galon descendant sur l'épaule et le cou.

Nous ne trouvons dans les actes du saint aucun fait auquel ce groupe nous paraisse se rapporter. Il est probable qu'on y a représenté quelque tradition miraculeuse peut-être locale, aujourd'hui perdue et relative à un naufrage ou à une inondation.

Huitième arcade.

Nous retrouvons à gauche la figure d'évêque; toutefois il est vu de profil et non de trois quarts.

La mitre présente un long fanon pendant sur l'épaule droite ; la broderie des chaussures est losangée et continue. Les bras sont mutilés.

Vis-à-vis est une femme pareillement vue de profil, et dont les bras sont mutilés. Les cheveux séparés au milieu du front sont enveloppés dans une rézille à mailles losangées : ses vêtements sont longs. Au milieu du cou est un joyau qui représente une croix encadrée dans un quatre-feuille. La ceinture, placée sur les hanches, est formée par un cordon dont les extrémités sont pendantes. A cette ceinture est attachée, au moyen d'un autre double cordon, une aumônière à broderie losangée. Ce personnage ne peut représenter, à notre avis, qu'Eufrasie, au moment où St.-Taurin vient de la ressusciter (1).

Nous n'avons point tenu note des pierreries enlevées de ces arcades ni de celles qui y sont restées. Nous pensons que leur nombre primitif sur la totalité du monument était de 135, savoir 18 grandes et 117 petites, réparties de la manière suivante :

(1) Infusus lacrymis, tenens manum ejus, dixit : Eufrasia, in nomine Domini nostri J. C. surge. Quæ statim surrexit et nullum signum adustionis in ea apparuit.

Plateau.	» grandes	. . . .	27 petites.
1re. face.	»	. . . .	16.
2e. face.	3	. . . .	29.
3e. face.	»	. . . .	17.
4e. face.	3	. . . .	28.
Toit.	12	. . . .	»
	18 grandes.		117 petites.

Ici se termine la tâche que nous nous étions imposée. Ainsi que nous l'avons déjà exprimé, nous regrettons vivement de n'avoir pu réduire ce Mémoire à de moindres proportions; mais nous n'avons point voulu quitter un objet si digne d'intérêt et pourtant si négligé par nos contemporains, sans avoir dit tout ce que nous en savions, tout ce que nous en pensions. Nous réclamerons même, dès ce moment, de la compagnie, la permission de lui offrir dans un second Mémoire le résultat de l'examen des erreurs ou omissions que nous pouvons avoir commises. Nous espérons, avec l'assistance de l'habile orfèvre, entre les mains duquel est déposée la châsse de St.-Taurin, y joindre des renseignements circonstanciés sur les procédés et manipulations employés dans sa confection, et en faire ressortir quelques indications utiles à l'histoire des arts du moyen âge.

Ce ne sera pas sans fatigue, nous ne saurions nous le dissimuler, qu'on nous suivra à travers tant de détails infiniment plus accessibles au crayon du dessinateur qu'à la plume de l'écrivain. On nous pardonnera peut-être quand on voudra bien se rappeler la nécessité d'un examen aussi approfondi pour que ce Mémoire pût présenter quelques résultats utiles à la critique archéologique. C'est en effet dans ce genre de recherches, beaucoup moins sur l'ensemble que sur les détails, que l'on doit asseoir ses jugements, et le dessin d'une moulure ou d'une broderie y conduit souvent à des données plus sûres et plus précises que le contour des masses les plus importantes. Il s'agissait d'ailleurs de donner une idée complète de l'une des productions les plus précieuses, les plus authentiques de ce XIIIe. siècle, époque privilégiée de splendeur pour les arts, où plus qu'à aucune autre date du moyen âge, ils brillèrent chez nous de clartés empruntées à l'Orient et à la ville des Constantins. Il s'agissait de rappeler à l'attention, nous oserions presque dire de placer sous la protection de tous les amis de nos antiquités nationales, un monument aussi cher à l'histoire des traditions religieuses qu'à celle de l'une des plus nobles industries humaines, un monument qui nous reporte à la fois

et aux jours reculés de l'introduction du christianisme dans nos contrées, et aux jours de sa plus grande ferveur parmi nos pères, un monument devant lequel tant de générations, tant d'augustes et pieux personnages ont humblement courbé leur front. Déjà il est ébranlé sur sa base et déjà dépouillé de ses plus riches ornements ; nous n'en possédons plus que des débris. Qui sait même quand ces débris reviendront décorer le lieu de la sépulture du saint prélat, et combien de temps leur frêle assemblage résistera à toutes les causes de destruction qui le poursuivent ? Puissent au moins les pages que nous lui avons consacrées en conserver le souvenir pour l'époque où il n'existera plus que dans ce recueil !

MÉMOIRE

Sur quelques Monuments du département de l'Eure, et particulièrement de l'arrondissement de Bernay; par M. AUGUSTE LE PREVOST.

Lu dans la séance du 5 décembre 1828.

La Société des Antiquaires de Normandie, ayant pris la résolution d'envoyer quelques-uns de ses membres visiter successivement les portions non encore explorées du territoire de la Province, pour en étudier et en décrire les monuments, décida sur notre proposition, dans sa séance générale de 1825, que l'arrondissement de Bernay et quelques autres localités du département de l'Eure seraient immédiatement soumis à cette mesure. En conséquence, notre confrère, M. Édouard Lambert, fut chargé de s'entendre avec nous pour venir dans le courant de l'été reconnaître et dessiner dans le rayon de la tournée archéologique adoptée par la compagnie, les objets

dignes de l'attention des amis de l'histoire et des arts. C'est ce qu'il exécuta pendant les mois d'août et de septembre de la même année. Nous avons rendu compte, dans un Mémoire séparé, de l'un des principaux résultats de ce voyage (1); nous allons décrire ici les objets observés par M. Lambert dans l'arrondissement de Bernay, et qui occupent les planches 1, 2, 3, 4 et 5 de ce recueil.

Cet arrondissement, éloigné des villes principales de la province, et dont le chef-lieu a été jusqu'à présent peu accessible aux savants et aux artistes, offrait à la compagnie une mine encore à peu près complètement vierge à exploiter. Le seul voyageur digne de remarque qui l'ait traversé, M. Dawson Turner, ne s'est pas donné la peine d'en étudier les édifices remarquables, et s'est contenté de lui consacrer un petit nombre de pages d'observations bien superficielles. Par une réunion de circonstances fâcheuses, la pierre à bâtir y est rare et d'une qualité inférieure; personne jusqu'à nos jours n'y a tenu note des faits ni des monuments locaux, et ces derniers, privés de toute protection, y ont été plus en butte que partout ailleurs au vandalisme révolutionnaire. A l'exception des murailles d'un clo-

(1) Voyez le Mémoire précédent.

cher ou beffroi du XVe. siècle, il n'existe plus aucun reste des anciennes constructions de la vénérable abbaye du Bec, ce foyer de lumières, ce centre d'études, qui pendant le XIe. et le XIIe. siècle, éclaira de ses rayons et peupla de ses élèves la Normandie, la France et l'Angleterre. De l'abbaye de Bernay, plus antique encore, on n'a conservé qu'une portion mutilée, transformée en halle aux grains et aux toiles, et devenue entièrement méconnaissable. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux peut-être, c'est la destruction complète des archives de ces deux grands établissements religieux, ainsi que de tous les autres documents manuscrits qui auraient pu jeter quelque jour sur l'histoire et sur l'organisation ecclésiastique et féodale du pays. Il n'est point de contrée où l'on doive davantage regretter que les intentions de Colbert, concernant la transcription de tous les cartulaires du royaume et la réunion de ces copies dans un vaste dépôt central, n'aient pas reçu leur exécution. Mais les gouvernements comme les individus, ne comprennent souvent les leçons qui leur sont données par des esprits supérieurs, que lorsque le temps d'en profiter est passé. En vain, avons-nous cherché dans les grands établissements de Londres et de Paris des ressources pour remplir cette immense lacune.

Nos soins pieux ont eu bien peu de succès, et ne nous ont fait recouvrer que quelques feuillets épars de l'histoire de notre patrie. Il ne faudra donc pas s'étonner de la petite quantité, de l'absence complète quelquefois de renseignements sur l'origine et les destinées de la plupart des objets recueillis par notre habile et zèlé confrère.

L'arrondissement de Bernay se compose de portions des anciens diocèses de Lisieux, de Rouen et d'Évreux. On doit croire par conséquent que son territoire était originairement partagé entre les *Lexovii*, les *Velocasses* et les *Aulerci Eburovices*, et l'on peut supposer que la Rille et la Charentone servaient, à l'époque de l'introduction du christianisme, de limites à ces peuples comme elles en ont servi jusqu'à la révolution aux circonscriptions religieuses établies sur leur emplacement. Toutefois il ne faudrait pas accorder une confiance illimitée à ces délimitations des anciens diocèses. Nous ne saurions croire, par exemple, qu'avant l'invasion romaine, les *Velocasses*, l'un des peuples les moins considérables de la Belgique, aient possédé sur la rive gauche de la Seine, appartenant aux nations celtiques, la vaste et fertile contrée qui y porte aujourd'hui le nom de Roumois. Notre opinion est que le fleuve leur servait alors de

limite, et que ce ne fut qu'après l'organisation de la seconde Lyonnaise et l'élévation de la ville de Rouen au rang de métropole, que son territoire acquit sur la rive gauche une extension propre à le mettre en rapport avec cette distinction (1).

D'un autre côté, un passage d'Orderic-Vital (l. III, p. 164) nous apprend que vers le midi de l'arrondissement de Bernay les limites des évêchés de Lisieux, Séez et Évreux étaient encore fort confuses au XI[e]. siècle, et qu'elles y furent arrêtées d'après des considérations tout-à-fait arbitraires.

« Nam Geroius.....postquàm Helgoni fiscum(2) (ut suprà dictum est) obtinuit, incolas illius patriæ de quo episcopatu essent inquisivit. Illi autem dixerunt se nullius episcopatus esse. At ille : hoc omninò injustum est; absit à me ut sim sine

(1) Depuis que ceci est écrit, nous avons reçu de notre confrère, M. Gaillard, la communication d'une conjecture aussi ingénieuse que plausible sur les changements introduits par les Romains dans la hiérarchie, la puissance et l'étendue territoriale des divers peuples de la Gaule. Nous ne voulons point chercher à anticiper sur la révélation que lui seul a le droit d'en faire à la compagnie; mais nous ne pouvons nous défendre de nous féliciter de la coincidence de nos idées avec les siennes, pour ce qui concerne l'époque de l'agrandissement du territoire des *Velocasses*. Voyez aussi M. Augustin Thierry, hist. des Gaulois, 3[e]. partie, ch. I.

(2) Les terres de Montreuil L'Argillier et d'Echauffour.

pastore et jugo ecclesiasticæ disciplinæ! Deindè quis vicinorum præsulum religiosor esset investigavit. Agnitisque virtutibus Rogerii Lexoviensis episcopi, ei totum honorem suum subjugavit, et Baldricum de Balgenzaio (1), generosque suos Wascelinum de Ponte Erchenfredi (2) et Rogerium de Merula (3) terras suas quæ simili libertate abutebantur præfato pontifici similiter submittere persuasit. » Telle est la circonstance curieuse à laquelle le diocèse de Lisieux devait autrefois son extension vers le midi, presque jusqu'aux portes de Séez.

Il ne paraît pas qu'il ait existé dans l'arrondissement de Bernay aucun grand établissement gaulois ou romain. Nous ne connaissons que deux voies antiques qui traversent son territoire ; l'une, mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin, et facile encore à suivre sur les lieux où elle porte suivant l'usage le nom de chemin Perré, est celle qui conduisait de *Juliobona* à Evreux ; l'espace qu'elle y parcourt est compris entre les deux stations de *Noviomagus* (Lisieux) et *Condate* (Condé-sur-Iton) ; elle arrive dans l'arrondissement à Saint-Germain-de-la-Campagne, passe

(1) Bocancé.
(2) Echafré.
(3) Le Merlerault.

par Chambrais (ou Broglie) et la Barre, et se dirige de là vers Lyre.

La seconde, beaucoup moins connue, paraît avoir servi de communication du chef-lieu des *Aulerci Eburovices* à ceux des *Lexovii* et des *Caletes*. Comme elle est restée jusqu'à ce jour inconnue, nous allons en parler avec plus de détail, afin de la recommander plus puissamment à l'attention des amis de la géographie antique d'une part, et des observateurs locaux de l'autre.

C'est dans la commune de Parville, en deçà de la ville actuelle d'Evreux, qu'on en aperçoit les premières traces(1). Elle traverse ensuite deux

(1) Nous devons les premiers renseignements que nous ayons reçus relativement à la partie de cette voie située entre Evreux et Brionne à l'obligeance de MM. les docteurs Guilbout du Neufbourg et Chambellan de Beaumont.

M. Guilbout a bien voulu en outre nous donner les indications suivantes que nous n'hésitons pas à consigner ici, quoiqu'elles se rapportent à des localités étrangères à l'arrondissement de Bernay.

1°. Sur la commune de Neaufle, entre Lyre et Rugles, on trouve à peu de distance de l'église, dans le bois de la ferme du Merle une enceinte qui paraît avoir été l'emplacement d'un camp.

2°. Dans la vallée et au milieu de la prairie est une pierre levée ayant à peu près 10 pieds de haut et 5 à 6 pieds de tour; on la nomme dans le pays la pierre de Gargantua, et la tradition vulgaire est que ce géant s'en servait pour repasser sa faux. Elle

hameaux dont le premier doit appartenir à la commune de Branville, et dont le second se nomme *la Gendarmerie*, puis Claville et le bois Hubert (le long d'un enclos de la terre du Fay). De là jusqu'au hameau de Folleville son encaissement est fort reconnaissable. Elle incline ensuite un peu vers le nord, et le long de la ferme de Dieu-l'accroisse on trouve des cailloux alignés à la main qui paraissent être des restes de sa construction; elle passe à 400 ou 500 pas au midi de l'ancienne commune de Saint-Léger-de-la-Campagne, puis à la Heunière(1), à 200 pas au midi du Mesnil-Binet, hameau de la commune de Barc où elle porte encore le nom de Chemin-des-Romains, et enfin dans la portion orientale du hameau de Rouge-Fosse, dépendant de la même commune. De

est de grès analogue à celui de Chambrais, genre de pierre qui n'existe pas dans le voisinage.

3°. A Rebais, commune des Bottereaux, on voit les vestiges d'un château considérable du moyen âge.

M. l'abbé Crespin, curé de Barc, a eu la bonté de compléter ce que nous venions d'apprendre sur la portion de la voie située entre Evreux et Brionne et nous a fourni tout ce que nous allons dire sur l'embranchement conduisant de Brionne à Lillebonne, et dont l'existence nous était entièrement inconnue.

(1) Près de la Hennière, vis-à-vis de l'église du Plessis-Mahiet, on remarque sur le bord septentrional de cette rive un emplacement non cultivé que l'on regarde comme celui d'un camp romain et qui porte en conséquence le nom banal de camp de César.

Rouge-Fosse à la ferme de Pierrelée, elle est abandonnée et ne se reconnaît plus qu'à l'exhaussement du gazon sur son encaissement ; mais vis-à-vis Pierrelée elle redevient chemin battu, traverse le Tilleul-Othon, le hameau de Bouquelon, passe au midi du parc des Rufflets, où elle est moins reconnaissable que partout ailleurs, puis dans les bois d'Harcourt et le hameau des Callouets, et arrive enfin par la rue de la Soie à Brionne, où elle se divise en deux branches.

L'une de ces branches se dirige vers Lillebonne en suivant à ce qu'il paraît la vallée de la Rille jusqu'à Annebaut ou Appeville. Là elle entre dans la plaine du Roumois, laisse à sa gauche une ferme nommée Laroque, faisant partie du hameau de Ronde-Mare ou Sainte-Catherine, longe la cour du château de Medine, passe à l'ouest d'Etreville et à l'est du bourg de Bourneville où elle porte le nom de Grande-Rue, puis à Sainte-Croix, et enfin descend à Aizier, et non au Vieux-Port, si nous en croyons M. l'abbé Crespin, qui nous a révélé l'existence de cet embranchement. Cependant cet obligeant ecclésiastique reconnaît l'existence d'un autre chemin perré ou voie romaine arrivant de Pont-Audemer au Vieux-Port par la côte de Longueval, le territoire de Formetot, le hameau de la Motte, la ferme du Vieux-Rideau

ou Lieurideau, un autre hameau auquel il a donné son nom, la ferme de Guesville dont il longe le mur et enfin la grande côte du Vieux-Port. M. l'abbé Crespin nous annonce de plus qu'on trouve dans les bois qui entourent le Vieux-Port et surtout dans ceux qui appartiennent à la forêt de Brotonne des ruines qui annoncent l'emplacement d'anciens établissements considérables.

La seconde branche de la voie partant du Vieil-Evreux (*Mediolanum Aulercorum*), sort de Brionne près de la maison du sieur Moulin, limonadier, longe la cour du sieur Chéron et le moulin du sieur Baras, traverse la grande route et se rend à la station de poste nommée le Marché-neuf en passant par le Bois-David, Franqueville, Hecmanville et Berthouville (aux environs de la propriété de MM. Le Maréchal). Dans tout ce quartier elle présente, nous a-t-on dit, 24 pieds de largeur et 4 pieds d'encaissement (1). On nous a annoncé en avoir retrouvé des traces au nord et à peu de distance de Thiberville.

(1) Nous tenons ces derniers renseignements de la complaisance de M. Paoli, ancien commissaire-voyer de l'arrondissement. Il ajoute que dans la plaine où le caillou est fort rare, les paysans exploitent, autant qu'ils le peuvent, cet immense encaissement pour les besoins de leurs constructions et de leurs chemins.

Nous avons cru devoir consigner ici, pour servir de point de départ aux observateurs, tous les renseignements qu'on a bien voulu nous fournir sur ces deux voies que nous nous reprochons de n'avoir pas encore suivies et reconnues par nous-mêmes. Puissent-ils conduire à des résultats aussi importants et aussi inattendus que ceux qui viennent de couronner les travaux de notre savant ami M. de Gerville sur la géographie antique du département de la Manche.

Dans la division par contrées ou pagi, dont les traces se sont conservées jusqu'à nos jours, et qui reposait sur des bases ordinairement fort naturelles et fort judicieuses, l'arrondissement de Bernay renfermait des portions du Lieuvin (*pagus Lexoviensis* ou *Lisvinus*), du Roumois (*pagus Rotomagensis*), du pays d'Ouche (*pagus Uticensis*) (1); et enfin de la campagne du Neubourg, qu'on peut croire avoir fait partie du *pagus Ebroïcensis*. La nature du sol, ses productions et son degré de fertilité, la constitution physique,

(1) Il est difficile dans l'état actuel des choses, de se rendre compte des motifs qui ont pu donner lieu à cette dénomination, si ce n'est par la supposition qu'Uticum, aujourd'hui Saint-Evroult, aura exercé jadis à l'égard de cette vaste contrée une supériorité dont il ne resta plus d'autres traces, et que les souvenirs même de sa célèbre abbaye ne suffisent pas pour expliquer.

l'accent (1) et les mœurs des habitants de ces quatre contrées présentent des différences plus ou moins notables que nous recommandons à l'attention des observateurs. La partie du Lieuvin comprise dans l'arrondissement de Bernay est l'un des terrains les plus propres à la production des céréales (2) qui existent dans la France entière, mais en revanche elle ne fournit point de pierre à bâtir et manque même de caillou. Le pays d'Ouche renferme des grès et des poudingues, matières fort durables, mais très-rebelles au ciseau. On remarque que les poudingues dominent dans les édifices les plus anciens et les grès dans ceux des quatre derniers siècles. Nous n'avons pas connaissance d'avoir jamais rencontré ces derniers dans des constructions romanes. Ce n'est que dans les environs de Beaumont-le-Roger que l'on trouve de la pierre à bâtir, facile à tailler, mais d'une qualité et d'une dureté fort médiocres. Les carrières voisines du bourg actuel s'étendent sous la montagne en cryptes fort curieuses, qui paraissent avoir été habitées au moins comme lieux de refuge. Elles ont

(1) L'accent du Roumois fort différent de celui de Rouen et de ses environs, est particulièrement remarquable par son grasseyement et la rudesse du son qu'y prend la lettre R.

(2) Voyez un mémoire à ce sujet par M. Dubuc, dans le précis analytique des travaux de l'académie de Rouen pour 1826.

Elles ont été décrites avant la révolution dans des mémoires aujourd'hui perdus.

Ce pays a renfermé, au moyen âge, nombre d'illustres châteaux et baronnies. Il nous suffira pour le moment de mentionner les noms de Montreuil-l'Argillier (1), de Ferrières, d'Harcourt, de Brionne, de Beaumont-le-Roger, de Beaumesnil, de Thibouville, de Thevray, etc. sur la plupart desquels nous reviendrons, soit dans le cours de ce mémoire, soit ailleurs. Quant aux établissements religieux, il n'y en avait que deux importants qui datassent de la domination de nos Ducs, savoir les abbayes de Bernay et du Bec.

§ Ier.

Bernay.

Bernay, situé sur la Charentonne et par conséquent à la limite des diocèses de Lisieux et d'Evreux, a dû son aggrandissement à l'abbaye fondée sur son territoire dans les premières années du XIe siècle. Cependant son origine remonte à une époque fort antérieure, puisque son nom est visiblement tiré du celtique, circonstance assez rare dans le pays environnant. Placé au confluent de deux vallées comme la plupart des éta-

(1) Principale propriété de la famille Giroie.

blissements gaulois et en particulier tous ceux qui portent le nom de *Condé* (Condate), il aura probablement dû sa fondation à la communication qu'il offrait aux voyageurs entre les deux plaines du Lieuvin appartenant aux *Lexovii*, et du pays d'Ouche appartenant aux *Aulerci*. Ce qu'il y a de certain, c'est que Bernay était un lieu déjà ancien au commencement du XIe siècle : *In loco qui Berniacus* (ou *Bernaicus*) *priscorum dictus est vocabulo*, dit la charte de fondation.

Le premier document où le nom de Bernay se trouve cité, est la constitution de dot de la duchesse Judith de Bretagne, femme de Richard II. Cette pièce, qui ne nous est malheureusement parvenue que fort altérée nous donne cependant des renseignements d'un grand intérêt sur la topographie du pays, et nous prouve que Bernay en était déjà le chef-lieu. Elle est d'une date nécessairement très-voisine de l'an 1000, puisque la duchesse Judith mourut en 1017, après avoir donné le jour à six enfants. Nous croyons devoir en citer ici la portion relative à Bernay et à ses environs.

« . . . . In pago videlicet (1) Sisoiense Brenaico cum appendentibus suis, sci-

(1) Lisez *Lisoiense*.

licet Campols (1), Katorcias (2), Fraxinas (3), Grandem-Campum (4), Til (5), Cambrense (6), Fererias (7), Villa Remigii (8), Folmatium (9); Sanctus Albinus (10), Laubias (11), Maitgrant (12), Kabin, Novum masnile, Pons (13), Manneval (14), Tortuc (15), Sanctus Leodegarius (16); *item* Til (17), Valenias (18), Corbespina (19), Fait (20), Laubias (21), Villa Andefridi (22), Karentonus (23), Campflorem (24), Fontanas (25), Belmont (26), Belmontel (27), Liteias (28), Cebesias (29) in supradictis villis viginti et unam,

(1) Le hameau de Champeaux, (2) Aujourd'hui Caorches, (3) Aujourd'hui Saint-Mards-de-Fresnes. (4) Aujourd'hui Grand-Camp. (5) Peut-être le Tilleul fol enfant? (6) Chambrais. (7) Ferrières, que nous verrons plus tard appartenir aux barons de ce nom. (8) Probablement Réville. (9) Ce lieu nous est tout-à-fait inconnu. (10) Saint-Aubin-le-Vertueux. (11) Lieu inconnu. Peut-être les Loges, hameau de Saint-Aubin-le-Vertueux, indiqué sur la carte de Cassini entre le Hasoret et la Pucelliére. (12) Il y a ici quelque erreur de copiste et quelque chose d'oublié. Grant Kahin est certainement Grandchain. (13) Lieux aujourd'hui inconnus. (14) Menneval. (15) Tousse, hameau de Menneval. (16) Saint-Léger-du-Boscdel. (17) Peut-être le Theil-Nolent, où l'abbaye de Bernay possédait de grandes propriétés, ou plutôt le Theil, hameau de Valailles, situé dans le voisinage de Saint-Léger. (18) Valailles. (19) Courbepine. (20) Peut-être le Fay, hameau de Ferrières. Cependant il nous parait peu vraisemblable d'aller le chercher si loin de Courbepine. (21) Peut-être les Loges, hameau de Courbepine. (22) Lieu inconnu. (23) Carentonne. (24) Canfleur. (25) Fontaine-l'abbé. (26) Beaumont-le-Roger. (27) Beaumontel. (28) Nous pensons qu'il faut lire *[illegible]*, [illegible]. (29) Lisez Ebelesias.

molendinos XVIIII, tredecim carrucas boum; cum servis et omni suppellectili earum, cum pratis, sylvis, terris cultis et incultis, exitibus et redditibus, aquis aquarumque decursibus, piscatoriis et quidquid inibi pertinere videtur. »

(Ex dotalitio Judithæ comitissæ Normanniæ apud Martene, Thes. nov. anecdot. I. p. 122.)

Nous n'avons pu nous défendre d'intercaller ici ce fragment de l'un des actes les plus anciens et les plus curieux qui nous soient restés de ces temps reculés. On y remarquera avec surprise le peu de changements que huit siècles ont apportés à la plupart des noms de lieu les moins importants, le nombre notable de moulins alors établis, l'intérêt qu'on y attachait, et enfin l'état précaire et restreint de l'agriculture qui n'employait que treize charrues et treize attelages de bœufs dans un pays d'une étendue considérable et où déjà dix-neuf usines étaient en activité.

La duchesse Judith, suivant l'exemple de son noble époux, s'empressa de fonder, sous la direction du bienheureux Guillaume de Dijon, qui gouvernait Fécamp depuis l'année 1001, un monastère de Bénédictins dans le chef-lieu de cette partie de ses domaines. La mort l'ayant surprise dans l'accomplissement de son pieux dessein, ses restes ne furent point déposés à Fécamp, lieu de

sépulture de la famille ducale à cette époque, mais transportés à Bernay, au sein de la nouvelle église abbatiale. C'est ce que prouve l'épitaphe suivante, jadis placée sur sa tombe, en remplacement d'une autre inscription plus ancienne :

« Judith Conan Britanniæ ducis filia, Richardy (sic) secundi Normannorum ducis conjux, abbatiæ de Bernaio alma fundatrix beato fine quiescit. Hìc sepulta est anno M. XVII. Illius memoriæ igitur XVII Junii quo de vivis exempta est. »

Malgré la faute grossière d'orthographe qu'on y remarque, cette épitaphe est précieuse par la date exacte qu'elle nous fournit de la mort de la duchesse Judith (1).

Richard II prit sous sa protection l'abbaye naissante et fit accomplir les édifices dont Judith avait préparé les fondements. Huit ans après la mort de la duchesse, sentant approcher le moment où il allait la suivre lui-même dans la tombe, il voulut rendre impérissables leurs libéralités envers le

(1) Suivant Du Moulin, ce tombeau était placé dans le cloître. Voici ce qu'il en dit : « Le corps de cette deuote princesse gist « au cloistre de ce lieu, deuant la porte de l'église, sans tombeau « et sans aucun épitaphe. Il est bien vray que deuant les guer- « res ciuiles dernieres on y uoyoit son pourtrait au naturel de- « peint contre la muraille avec quelques uers que l'iniure du « temps a totalement effacez..... »

Hist. génér. de Normandie, L. IV, P. 101.

nouveau monastère en les consignant dans une charte solennelle de confirmation. Cette pièce nous a paru tellement importante à plusieurs titres que malgré son étendue nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de la transcrire en entier. D'abord il n'en a été imprimé jusqu'ici qu'un extrait à la fois fautif et mutilé, surtout pour ce qui concerne les signatures. Ces signatures sont pourtant d'un grand intérêt par le poids que leur nombre extraordinaire ajoute à l'authenticité de l'acte, et surtout par les données curieuses, quoique imparfaites, qu'elles fournissent à l'histoire de la Cour ducale à cette époque. Nous pouvons dire que c'est le point de départ de la noblesse normande, le premier, et nous oserons ajouter, le seul acte où on la voie figurer en masse(1). Enfin un problème historique important se rattache à la charte de fondation de l'abbaye de Bernay. Elle est, ainsi que deux autres pièces du même genre, l'une en faveur de Jumiéges, l'autre en faveur de Fécamp, datée du mois d'août 1027. Or, tous les témoignages qu'on a pu recueillir sur l'époque de la mort de Richard II, attestent que cet événement eut lieu le 23 août 1026. Il

(1) Cette cour nombreuse, rassemblée autour de Richard II, confirme l'observation de Wace sur le goût de ce prince pour la noblesse et la représentation. Voyez le Roman de Rou, I, p. 302.

s'agit de savoir à qui il faut s'en rapporter des chartes ou des documents historiques, et si cette discussion n'est pas de nature à ébranler l'authenticité des premières.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de révoquer en doute la date assignée jusqu'à ce jour à la mort de Richard II, sans ébranler toute la chronologie de cette partie de notre histoire. Par exemple, il est constant que Richard III a survécu d'un an et demi à son père et qu'il mourut à son tour dans le commencement de 1028. Ces deux dates se confirment donc mutuellement. D'un autre côté nous possédons la constitution de dot d'Adèle, femme de Richard III (1). Ce prince y prend le titre de duc de Normandie et dispose de domaines considérables, sans faire aucune mention de son père. La date est du mois de janvier 1026, indiction IX. Il faut en conclure que dès cette époque Richard II lui avait abandonné le gouvernement du duché, et cette circonstance ajoute encore à l'invraisemblance d'une charte de ce dernier, octroyée plus de 18 mois après.

Mais les chartes en faveur de Jumiéges et de Bernay ne portent pas seulement la date de l'année de Jésus-Christ; elles en renferment encore deux autres, savoir celles de l'indiction et de l'avéne-

(1) Spicilège de Dachery III, p. 390.

ment du roi Robert à la couronne : *Anno ab incarnatione Domini M. XXVII, indictione octavâ, regnante Roberto rege anno XXXVIII* (1). Or, ces deux dernières dates se rapportent à l'an 1025, fixation qui lève toutes les difficultés, puisqu'elle est antérieure et à l'époque constante de la mort de Richard II, et à l'acte de souveraineté de Richard III au commencement de 1026. Quant à l'erreur de deux ans, commise dans le calcul des années de l'incarnation, toute grossière et invraisemblable qu'elle nous paraisse aujourd'hui, il ne faut ni beaucoup s'en étonner, ni y voir une preuve de fausseté dans un acte de l'époque de notre histoire la plus féconde en méprises de ce genre. Voici ce que disent à ce sujet les savants auteurs de l'art de vérifier les dates :

« On remarque dans les diplômes quatre commencements du règne de Robert. Le premier concourt avec celui de 988, qui est l'année où il fut sacré à Orléans ; le second se prend de l'année 989, sans qu'on en sache la raison ; le troisième

(1) La charte en faveur de l'abbaye de Fécamp porte, suivant Dumoustier, la date de la trente-sixième année du règne de Robert, mais nous pensons qu'il doit y avoir là un de ces défauts d'exactitude si communs dans son livre. Du reste la date de l'indiction, les témoins et toutes les autres circonstances ne permettent pas de séparer cette charte des deux autres.

et le plus commun est fixé au 24 octobre 996, jour de la mort de Hugues Capet ; le quatrième se rapporte à l'an 991, après l'emprisonnement de Charles de Lorraine ; les années de l'indiction ne sont pas toujours faciles à concilier avec celles de l'incarnation dans les chartes du temps de Robert, soit qu'on ait mal compté celles-là, soit qu'on n'ait pas suivi la plus commune des quatre époques qu'on donne à l'indiction. »

Ici ce sont visiblement, ce nous semble, les années de l'incarnation qu'on a mal comptées, sans qu'il soit possible pour cela d'attaquer la légitimité d'un acte entouré d'autant de caractères d'authenticité que la charte en faveur de l'abbaye de Bernay. Nous sommes porté à croire que ce fut à la même époque où elle fut rendue que Richard II se démit du gouvernement en faveur de son fils aîné dans une assemblée solennelle de ses serviteurs et de ses vassaux, et cette circonstance nous expliquera la quantité extraordinaire de signatures dont elle est revêtue. C'est peut-être le dernier acte de souveraineté par lequel ce prince religieux aura voulu clore son règne, et il est permis de supposer qu'il n'aura précédé que de quelques moments son abdication.

Divinâ propitiante clementiâ ego Ricardus Normannorum dux omnibus Christi fidelibus toto orbe terrarum

longè latèque diffusis : nulli fidelium dubium videri debet futuros esse hæredes regni cœlestis et cohæredes Dei, qui, Christum hæredem sui facientes, eorum quæ in hujus vitæ peregrinatione quasi quâdam paternâ hæreditate possident, locis ea divino cultui deditis mancipare non dubitent. Ad quam rem nostram signat fidem calix aquæ frigidæ qui juxtà evangelicum dictum suo pollet munere. Non ergò divini muneris gratiâ privari credendi sunt qui ecclesiasticis obsequiis, etsi ex officio non intersunt, tamen rerum suarum administratione divini officii sustentant ministros eâ spe temporales subministrantes alimonias, ut si solummodò cœlestibus reddant intentos qui cœlestis regis assiduo constituuntur invigilare obsequio, participes fiant ejusmodi beneficii omni modo.

Quâ spe et devotione subnixa conjux à Deo mihi concessa quæ Judith suo est appellata nomine delegat Christum hæredem sui facere, ejus quod illi dotali lege concesseram fundi ac familiæ, nostram piè expostulans unanimitatem ut ejus super hoc voluntati faverem; quia verò hujus modi supplicationibus semper libenter annui, sicut carnalis nos copula unum fecerat, dicente Domino : « *Erunt duo in carne unâ*, ità ei unanimem servans fidem ejus devotioni assensum præbui, ut quod mente tractaverat ex divino adjutorio complere satageret.

Igitur disposito principium ponens operi in honore beatæ ac gloriosæ Dei genitricis Mariæ fundamenta posuit in loco qui Berniacus (1) priscorum dictus est vocabulo præparans ipsa monasterii ædificia monastico ordini congrua quem eo in loco ordinare disposuerat. Sed cùm necdùm ut optaverat perfecisset, piam in Christo accepit dor-

(1) Var. in loco hoc qui Bernacus.

mitionem. Cujus ego animi conscius, confestìm servorum Dei assiduam constitui ibi habitationem, tradèns illud Fiscannensi sanctæ Trinitatis ecclesiæ perpetuò retinendum, committens venerabili Vuillelmo perficiendum et cunctis ejus successoribus monasticè ordinandum (1).

Concedo ergò pro animæ meæ remedio, et illius cujus voluntas causa (2) extitit beneficii et universæ prolis mihi à Deo concessæ ad supplementum servorum Dei ipsi in prænominato loco servientium Berniacum (3) Campellos, Tursucm (4), Tilliolum (5), Vallilias, villam quæ appellatur sancti Albini (6), Cadurges, Fagetum (7), Logias (8), Curtonam (9), Curtenellam (10), ecclesiam de villâ quæ dicitur Fraxines (11) et terram arabilem ad carrucam unam (12), Clarogias (13).

Concedo etiàm Belmontem, Belmontellum, Fontanas, Vetulas (14), cum omnibus appenditiis suis, Curbam Spinam (15), Landapetrosam (16), Grandem Cam-

(1) Var. qui in locandis fundamentis non modicum præstiterat consilii auxilium. (2) Var. tanti. (3) Var. Bernaicum. (4) Var. Tussiam. Toussue, hameau de Menneval. (5) Var. Villiolum. Voyez sur ce lieu notre note 18 de la charte précédente. (6) Valailles et Saint-Aubin-le-Vertueux. (7) Var. Cadurges Segetum. Cette variante est visiblement vicieuse ; il s'agit de Caorches et du Fay, comme dans la charte précédente. (8) Les Loges ; nous avons trouvé dans la charte précédente deux endroits portant le nom de *Laubias*, dont l'un doit correspondre à celui-ci. Nous avons placé le premier sur la commune de Saint-Aubin-le-Vertueux, et le second sur celle de Courbepine. Il paraît que ce serait du premier que l'on voudrait parler ici. (9) Courtonne-la-Ville. (10) Courtonnel. (11) Saint-Mards-de-Fresnes. (12) La Motte de Fresnes. (13) Ce lieu nous est inconnu. (14) Beaumont, Beaumontel, Fontaine-l'Abbé et Vieilles. (15) Courbepine. (16) Landepereuse.

pum (1) cum appenditiis suis, Fraxinus (2), Capellas (3) Gerberti villam (4), Cantapiam (5), Mallogias (6), cum omnibus appenditiis earum et ecclesiis et molendinis, pratis, terris cultis et incultis, aquis aquarumve decursibus, cum piscatoriis à valle Sarneias (7), usque ad Fontanam Ratgeam (8).

Concedo etiàm in ipsâ villâ Bernaico mercatum per singulas hebdomadas anni et nundinas annales, et omnes consuetudines tàm ex his quàm ex supradictis villis omnibus ad nos pertinentes, nec non et sylvas ex integro sicut Aimericus fidelis noster tenuit, ut habeant, teneant et possideant omnia absque ulla inquietudine secularis, vel cujusque judiciariæ potestatis.

Peto ergò magnitudinem illorum quos Deus post me hoc honore sublimaverit, cui eo authore præsideo ut sicut authoritatis suæ scripta inviolata manere voluerint, ità hanc cessionis meæ cartam annuentibus filiis et hæredibus nostris Richardo atque Roberto compositam, inconvul-

(1) On peut hésiter ici entre Grandcamp et Grandchain qui figurent tous les deux dans la charte précédente. Nous ne doutons pas néanmoins qu'il ne s'agisse de Grandcamp, dont Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, propriété de l'abbaye de Bernay, n'était vraisemblablement qu'un démembrement. (2) Ceci ne doit être autre chose qu'un double emploi de Saint-Mards-de-Fresnes, déjà mentionné ci-dessus. (3) Capelles. (4) Giverville. Var. Gebbertivillam. (5) Cantepie. (6) Malouis. (7) Variantes : Cerneia, Farneria, probablement la vallée de Cernières. (8) Variantes : Catgeam, Xatgeam, probablement la fontaine Roger ou fontaine Enragée près Beaumont. Ainsi les cours d'eau dépendant de l'abbaye de Bernay remontaient probablement jusqu'à la vallée de Cernières, dans la vallée de la Charentonne et jusqu'à la fontaine Roger, dans la vallée de la Rille, pour se réunir à leur confluent vers Cerquigny.

sam et inviolatam manere permittant. Si verò aliquis contrà eam aliquid conatus fuerit, in primis iram Déi omnipotentis incurrat, et coactus auri libras ducentas ad fiscum dominicum persolvat ut confusus discat improborum temeritate non esse violanda quæ ob amorem Dei majorum statuerit authoritas. Hanc autem ut omni tempore stabilis permaneat mansuram subterfirmamus et filiis et fidelibus nostris firmandam tradimus. Actum Fiscanni publicè, mense augusto, considentibus nobis Fiscanni palatio, anno ab incarnatione Domini MXXXVII, indictione octavâ, regnante Roberto rege, anno XXXVIII.

✝ Ego Ricardus hoc crucis signo confirmo.

✝ Ego Richardus filius confirmo.

✝ Ego Robertus filius confirmo.

✝ Ego Mangisus Abrincanensis episcopus subscripsi.

✝ Ego Robertus Rothomagensis archiepiscopus subscripsi.

✝ Ego Hugo Baiocensis episcopus subscripsi.

✝ Ego Robertus Constantiensis episcopus confirmo.

✝ Ego Herbertus Lisoniæ episcopus confirmo.

✝ Ego Radboldus Saxiensis episcopus confirmo.

✝ Ego Hugo Ebroïcensis episcopus confirmo.

✝ Signum Vuillelmi (1).

✝ Signum Maldegerii (2).

Richardus vicecomes, Nigellus vicecomes (3), Alvredus vicecomes (4), Tustingus vicecomes (5), Vualte-

(1) Guillaume qui fut depuis comte d'Arques. (2) Mauger, qui fut depuis archevêque de Rouen. (3) Probablement Néel de Saint-Sauveur. Var. Negel. (4) Var. Alvredus. (5) Var. Torstingus, probablement Toustain-Goz, vicomte d'Exmes, et chef de la famille des vicomtes d'Avranches, comtes de Chester.

rius vicecomes, Odo vicecomes, Scirieus vicecomes, Vuimundus vicecomes(1), Gofridus vicecomes, Goscelinus vicecomes, Osmundus vicecomes, Goscelinus vicecomes, Gubertus, Hugo, Robertus, Gofredus, Vuillelmus, Hugo, Richardus, Goscelinus vicecomes, Gillebertus, Richardus frater ejus, Golbertus, Rodulphus, Osbertus, Osbertus, Anfredus, Baldricus, Anfredus, Odo, Rocelinus(2), Goffredus Wac (3), Hubertus, Hugo, Robertus, Genefredus (4), Vuillelmus, Hugo, Richardus, Vuillelmus, Robertus, Humfredus, Ranulphus, Harfast (5), Anschitillus, Humfredus, Turchitillus(6), Ecrollecap, Ricardus, Vuillelmus, Rodulphus, Ricardus, Richardus, Vuascelinus, Vuillelmus, Rodulphus fratres ejus (7), Goifredus, Vuarinus fratres ejus, Pontius (8), Richardus, Alveredus(9), Aichardius (10) filius Roberti, Heltun (11), Vuillelmus, Madelgerius (12), Albertus, Herbertus fratres ejus, Herchengius (13), Rodulphus fratres ejus (14), Heraldus, Rocelinus filius ejus, Gillebertus Veilia (15), Torgtillus, Richardus, Gillebertus, Ansfredus (16), Ursus, Anasthasius, Alannus, Gonfredus, Ascelinus, Vuit-

(1) Var. Witmundus. (2) Var. Tossilinus. (3) Var. Genefredus. Peut-être faut-il séparer ces deux noms. Dans tous les cas le second indique le chef de la famille des fondateurs de l'abbaye de Longues. (4) Var. Goffredus. (5) Peut-être Herfast, frère de la duchesse Gonnor et tige de la famille des seigneurs de Breteuil. (6) Var. Rotgerius, Tortrillius, Dlorirap. Ce Turquetil était probablement celui que la maison d'Harcourt comptait au nombre de ses premiers ancêtres. (7) Var. Frater ejus. (8) Var. Pontiva. (9) Var. fil. Alveredi. (10) Var. Ricardus. (11) Var. Heltim. (12) Var. Meldegerii. (13) Var. Hertrengerius. (14) Var. Ajoutez : Willelmus, Rodulphus Monin, Rodulphus, Benevent, Erius, Rodulphus frater ejus. (15) Var. Driphia. (16) Var. Ansfredi.

mundus, Tustingus fratres ejus, Goeffredus, Rodulphus frater ejus, Rainfredus, Goifredus, Osbertus, Toroldus, Rodulphus, Rogerius, Archembaudus, Tebaldus, Hunsfredus, Rogerius, Fulbertus, Anfredus forest., Rodulphus, Thebardus, Germundus, Vuillelmus, Audoenus, Ansuwit, Osbertus, Vuesman, Gislebertus, Goscelinus frater ejus, Goscelinus, Vuillelmus, Rodolphus frater ejus, Osbertus, Goifredus, Hundulphus, Vucisman, Goiffredus broc (1), Gislebertus forest., Herbertus forest., Hagenes, Herbertus et Albuchin (2).

Il y a long-temps que cette charte avait disparu des archives de l'abbaye de Bernay, lorsque la révolution en a amené la destruction en masse. Nous la donnons d'après plusieurs copies faites les unes sur le cartulaire et les autres sur un original qui existait encore à Fécamp dans le XVIIe siècle (3). Nous devons la communication de la plupart de ces pièces à notre compatriote, M. Bautier, agent d'affaires à Bernay, dans la famille

(1) Var. bret.

(2) Var. Alburhim.

(3) Il serait possible qu'il n'eût jamais existé que celui-là, l'abbaye de Bernay ayant été placée à son origine sous l'administration du bienheureux Guillaume de Dijon, et longtemps considérée comme une dépendance de celle de Fécamp. Il en était de même de St.-Taurin d'Evreux, et c'est à cette circonstance que font allusion les trois mitres des armoiries de Fécamp. Ce ne fut qu'après de longues contestations que l'une et l'autre parvinrent à s'affranchir totalement de cette position secondaire.

duquel le goût pour les recherches historiques locales est héréditaire, et qui les cultive avec un zèle et une aptitude aussi louables que rares.

Depuis l'époque de la mort de Richard II jusqu'à celle où son petit-fils Guillaume put tenir d'une main assez ferme les rênes du gouvernement pour mettre un frein aux envahissements de ses avides barons, l'abbaye de Bernay perdit sans retour la plus grande partie des biens mentionnés dans cette charte. Les uns lui furent enlevés à force ouverte, les autres servirent à acheter la protection de quelques seigneurs voisins. C'est de cette dernière manière que Beaumont et Beaumontel passèrent dans les mains d'Onfroi-de-Vieilles, et la moitié de Bernay lui-même dans celles de Roger de Montgommery, et par suite de ses successeurs au comté d'Alençon jusqu'à nos jours.

Nous ne suivrons point ici, à travers le moyen âge, les destinées d'ailleurs assez peu fécondes en événements de l'abbaye de Bernay, ni celles de la ville qui se forma autour de son enceinte. Nous réservons le petit nombre de renseignements que nous avons pu recueillir sur ce sujet, pour un mémoire que nous nous proposons de consacrer uniquement aux souvenirs de notre patrie. Nous nous contenterons de citer quelques passages re-

latifs à ce monastère, extraits d'un recueil pré-cieux et trop peu consulté : le registre ou journal des voyages d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, dans toute la Normandie. Cette citation a moins pour objet de révéler des détails d'un grand intérêt que de rappeler à l'attention de nos confrères et de nos compatriotes l'une des sources les plus authentiques et les plus fécondes auxquelles il leur soit possible de puiser. Nous désirerions ardemment qu'il en fût publié un extrait : ce serait à coup sûr un des plus grands services que l'on pût rendre, non seulement à l'histoire ecclésiastique, mais encore à l'histoire monumentale de la province pendant le XIIIe siècle.

Ex registro visitationum Odonis Rigaltii, ap. bibl. reg., *numéro 1245 des manuscrits latins.*

Anno Domini 1239, IIII Kal. februarii apud Bernaium, III Kal. februarii visitavimus ibidem. Ibi erant XV monachi. Solent esse antè combustionem XXXV. Omnes sunt sacerdotes præter quinque. Seculares intrant claustrum propter operarios. Non observant jejunia regulæ et maximè itinerantes. Aliquandò comedunt carnes et maximè commorantes in prioratibus. Ordinavimus et injunximus ut jejunium observetur et interdiximus eis esum carnium nisi quatenùs regula permittit.

. . . .

Anno Domini 1244. XVI. Kal. februarii procurati sumus apud Bernaium . . . .
Utuntur carnibus præter necessitatem. Injunximus ut super hoc statuta Gregorii papæ observarent. Die lunæ et die sabbati datur omnibus venientibus ad eleemosynam ; die Martis omnibus leprosis ; die Jovis omnibus scolaribus pauperibus . . . .

Anno Domini 1257. VII Idus januarii procurati fuimus apud Bernaium . . . .
Commorantes in prioratibus non servant pecuniam et utuntur carnibus. Injunximus abbati quod hoc faceret emendari . . . . . .

Anno Domini 1267. II Idus januarii visitavimus cum Dei adjutorio abbatiam de Bernaium, videlicet in octavâ Epyphaniæ (sic). Erant ibi XXVI monachi commorantes. Omnes erant sacerdotes præter quatuor. Semel quolibet mense confitentur et communicant . . . . Eadem die pransi sumus in manerio Domini Henrici de Ferrariis apud Ferrarias.

. . . .

On voit par le premier de ces extraits que le monastère avait beaucoup souffert d'un incendie qui réduisit de plus de moitié le nombre de ses habitants. D'autres passages prouvent qu'il en était résulté une extrême misère, et qu'en 1259

. . . .

la maison était fort endettée. Mais à la dernière visite d'Eudes Rigault, elle s'était relevée de ses pertes, et « benè erat eis per Dei gratiam », dit le saint prélat.

L'abbaye de Bernay avait pris, suivant un usage assez habituel, les armes de la maison de Bretagne, en mémoire de sa fondatrice Judith. Il est facile de voir que cette adoption eut lieu vers le XIIIe siècle, puisque l'écusson qu'elle emprunta est celui des ducs de la maison de Dreux (1), qui ne fut en usage que depuis 1213 jusqu'en 1318, époque où Jean III le quitta pour y substituer les hermines sans nombre. On voit encore cet écusson dans la nef de l'abbaye de Bernay (pl. 2, fig. 4). Il y est accompagné de deux autres dont l'un inférieur, aujourd'hui presque entièrement effacé, est celui de la congrégation de St.-Maur. Nous avions supposé que le troisième (même planche, fig. 5) pouvait appartenir à quelque abbé du XVIIe siècle, et particulièrement à Hennequin de Villenoce sous l'administration duquel cette congrégation fut introduite dans le monastère en 1628, mais la connaissance que nous avons prise de leurs armoiries nous oblige de renoncer à cette conjecture.

(1) Échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines.

On trouve une vue de l'abbaye de Bernay prise du côté des jardins dans le précieux recueil de gravures qui devait être joint au *Monasticum gallicum* du père Germain, et dont nous avons donné une notice dans le premier volume des archives normandes. Le titre de cette vue est: *Regalis abbatiæ B. M. de Bernayo scenographia.* Le dessinateur s'est placé au midi, au-delà du vivier qui servait de limite à l'enceinte des jardins. La maison d'habitation actuelle existait déjà. On nous a assuré qu'il y avait à Bernay, à l'époque de la révolution, plusieurs exemplaires d'une vue beaucoup plus curieuse, parce qu'elle était antérieure à la reconstruction de ce bâtiment, ainsi qu'au remaniement de la partie supérieure et du portail de l'église, mais nous n'avons jamais pu parvenir à nous la procurer. Nous nous proposons de faire graver la vue donnée par le père Germain, déjà fort intéressante par l'indication qu'elle fournit de constructions et distributions aujourd'hui tout-à-fait oubliées.

Nous regardons la portion de l'église abbatiale de Bernay appartenant à la construction primitive, comme l'un des plus anciens et des plus curieux édifices romans qui existent dans notre province, et nous pensons qu'elle doit dater du règne de Richard II, ou tout au moins de la première

moitié du XIe siècle. La noblesse des proportions et la sévérité du style de la nef principale concourent avec les données historiques à nous confirmer dans cette opinion. Ce serait en effet une grave erreur, au moins en Normandie, que de considérer de mauvaises proportions et un travail grossier comme un signe constant de haute antiquité dans les monuments du moyen âge. Nous n'y possédons, en fait d'architecture romane, rien qui soit empreint d'un plus beau caractère que la portion de l'église de Fécamp, qui date du règne de Richard Ier, c'est-à-dire de la seconde moitié du Xe siècle. Il ne faut pas s'étonner si l'on retrouve dans l'abbaye de Bernay, qu'on peut considérer comme une colonie de Fécamp, quelque analogie avec un si beau type, au moins pour les proportions des colonnes de la nef; quant aux élégants motifs de leurs chapiteaux, malheureusement défigurés plus tard par l'addition de Chérubins postiches, ils nous paraissent encore d'un meilleur style (1).

(1) Nous avons remarqué encore plus d'analogie entre l'église de l'abbaye de Bernay et celle de Jumièges qu'on peut regarder comme contemporaine, puisque les fondements en furent jetés en 1040.

Nous devons noter un caractère [illegible] non seulement à Bernay et à Fécamp, mais encore dans la plupart de nos plus anciennes constructions : il consiste dans l'épais-

Il n'y a pour ainsi dire que le noyau de cette église qui appartienne à l'édifice primitif ; le sanctuaire qu'on vient de détruire était gothique ; le portail moderne est du goût le plus misérable ; enfin, les moines auxquels on avait reproché durement, dans le XVIIe siècle, l'inconvenance d'élever leur habitation au-dessus de celle de Dieu, remanièrent et exhaussèrent toute la partie supérieure de l'église pour faire cesser ce scandale.

La nef est composée de cinq arcades ; chacun des piliers est plat sur ses deux faces principales, à l'exception d'un simple tailloir qui en forme le couronnement ; il ne porte de colonnes qu'à sa partie antérieure et postérieure. Ces colonnes sont, comme nous l'avons dit, d'une fort belle proportion, ainsi que leurs chapiteaux, dont la disposition rappelle celle du chapiteau corinthien. Les détails en sont variés suivant l'usage de l'époque, mais sans monstres ni ornements bizarres. Nous avons déjà parlé du maussade enjolivement dont

sens et dans le relief de la couche de mortier qui sépare les pierres. A [illegible], cette épaisseur est presque d'un doigt.

La partie conservée de l'ancien chœur se compose de deux arcades qui, par leurs belles proportions et la forme de leurs élégants chapiteaux, rappellent complètement les arcades romanes du chœur de Fécamp, que nous rapportons à l'époque de Richard Ier.

on les a chargés au XVII[e] siècle. L'arcade que ces colonnes supportent est décorée d'un tore ou boudin. Les arcades des collatéraux n'offrent qu'un simple ressaut, ainsi que les pilastres sur lesquels elles reposent.

Le collatéral septentrional a été séparé de l'église pour former une écurie à l'usage de la gendarmerie. Dans le collatéral méridional on remarque des portes à voûtes bizarres et curieuses par lesquelles on communiquait autrefois avec le cloître (voy. pl. II, fig. 1 et 2). Nous en avons vu du même genre dans plusieurs autres endroits, et particulièrement à Jumièges.

A la place des fenêtres actuelles de la nef principale, il y avait autrefois une grande fenêtre romane au-dessus de chaque pillier, et deux autres petites fenêtres geminées au-dessus de chaque arcade.

Au haut de la voûte principale, qui est en bois, on voit des écussons de bois grossièrement peints qui paraissent avoir porté les armoiries des abbés successifs du monastère.

Les piliers de la croisée fort différents de ceux de la nef, sont également romans; on en voit le plan, planche II, fig. 3.

Le transept nord, qui présentait des fenêtres entourées d'un cordon de billettes, est aujourd'hui

en démolition. L'abside du collatéral existe; les chapiteaux sont romans, de formes très-variées, et d'un style entièrement différent de ceux de la nef.... . . . .

Au midi le transsept primitif subsiste et est terminé par une abside. La décoration de sa face occidentale (voy. pl. I, fig. 2 et 3), est remarquable par sa simplicité sévère et de bon goût. C'est encore un point d'analogie avec Jumièges, où l'on retrouve quelque chose de fort analogue dans ce qui existe des transsepts.

Le collatéral de ce côté a conservé sa décoration primitive, si ce n'est cependant que l'abside principale a été remplacée par une ogive. C'est-là que notre confrère a copié les chapiteaux représentés dans la planche I, fig. 4, 5, 6, 7 et 8, et surtout celui de la fig. 1, le plus curieux de tous par son inscription, la seule de ce genre qui existe à notre connaissance dans la province. L'intérêt qu'elle inspire sous le rapport paléographique s'augmenterait bien puissamment, si l'on possédait quelques données sur le compte de l'artiste qui y a consigné son nom. Malheureusement son extrême brièveté et le défaut absolu de documents contemporains, présentent bien peu de prise même à une conjecture. Nous ne pouvons néanmoins nous défendre

de soupçonner que cet Izembard pourrait être le même personnage qu'Isembert, premier abbé de la Trinité du Mont Sainte-Catherine près Rouen. Orderic Vital nous le représente, liv III, p. 485, comme un homme d'une merveilleuse habileté, *vir miræ peritiæ*; puis il nous explique vers quels objets se dirigeait cette habileté, dans le détail qu'il nous donne des talents variés d'Osberne, l'un des élèves. « Erat idem Osbernus.... ab infantia litteris ad modum eruditus,..... ingenio acer ad omnia artificia, silicet *sculpendi*, fabricandi, scribendi et multa his similia faciendi. » Plus loin il nous apprend que cet Osberne avait été envoyé pour présider à la construction du monastère de Cormeilles. D'après cet exposé des talents de l'élève, il est peut-être permis de conjecturer ceux du maître, et de supposer que non seulement ce chapiteau, mais encore le plan de l'édifice, pourraient avoir été l'ouvrage des pieuses et habiles mains de l'abbé Isambert (1).

(1) Nous nous proposons de faire mouler ce chapiteau et d'en déposer une empreinte dans la collection de la compagnie.

§ II.

Menneval.

Nous venons de voir Menneval compris dans la donation de Richard II à la duchesse Judith. Une fort belle pierre tumulaire, reproduite pl. II, 8, nous présente le nom et les traits du seigneur qui le possédait dans les premières années du XIVe. siècle; c'était Mathieu de Varennes, d'une noble famille du Ponthieu, qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre maison normande du même nom, descendue d'une nièce de la duchesse Gonnor, et qui a fourni à l'Angleterre les comtes de Surrey. La famille de ce seigneur de Menneval s'allia, dans les XIIIe., XIVe. et XV$_{e}$. siècles, aux maisons les plus nobles du royaume, et l'un de ses membres, Florent de Varennes, amiral de France, commandait la flotte de St.-Louis au voyage d'Outremer, en 1270. Dans un nobiliaire imprimé à la suite de l'histoire de Normandie de Du Moulin, on trouve parmi les bacheliers du Ponthieu, p. 36, voir le manuscrit :

« M. Florent de Varennes, de gueules à une

croix d'or et un lion d'argent en premier quartier à la queue fourchée.

« M. Mathieu de Varennes, semblable à une meslette d'argent. »

Nous nous sommes assuré de l'existence du lion rampant à queue fourchue dans le premier quartier de l'écusson figuré sur la pierre tumulaire. Il ne peut, par conséquent, y avoir aucun doute sur l'identité de la famille, et il est probable que c'est précisément le personnage représenté ici qui est désigné dans le passage de Du Moulin que nous venons de citer (1).

Cette figure, d'une exécution remarquable pour l'époque, et d'une belle conservation, présente, entre autres détails de costume curieux, une cuirasse de forme bizarre. Le lion placé sous les pieds du chevalier semble indiquer qu'il mourut

(1) Notre savant confrère, M. le marquis Lever, a bien voulu nous communiquer le résultat de ses recherches sur cette famille éteinte depuis long-temps et assez peu connue. Il est porté à regarder notre Mathieu de Varennes comme le fils puiné de Florent de Varennes, amiral et maréchal de France. Le fils aîné de ce seigneur était Jean de Varennes, qui vendit au comte d'Artois, en 1274, la terre et baronnie d'Aubigny. Cette branche aînée de la famille s'éteignit par le mariage de Jeanne de Varennes, arrière petite-fille de ce Jean, premier du nom, avec Vakran de Raineval, tué à Azincourt.

On trouve encore un autre Florent de Varennes, chevalier, seigneur de Grandville, vers le milieu du XIVe. siècle.

par beaux jours de bataille ; cependant nous n'avons point connaissance qu'il ait existé de guerre à cette époque.

Mathieu de Varennes fut probablement le père de Jeanne de Varennes, qui porta la terre de Menneval dans la famille de Léon, par son mariage avec Jean de Léon, chevalier, seigneur de Montagu. Leur fille Jeanne de Léon épousa Roger, second du nom, sire de Breauté, et baron de Neville, qui vivait en 1364.

Roger de Breauté, troisième du nom, seigneur de Neville et de Menneval, châtelain de Bernay, petit-fils des précédents, épousa, dans le commencement du XVe. siècle, Marguerite d'Estouteville, fille de Robert d'Estouteville, sixième du nom, et de Marguerite de Montmorency. Il fut chambellan des rois Charles VI et Charles VII, et se distingua au service de ces deux princes, et notamment au siége d'Harfleur. Ruiné par les rançons qu'il fut, à plusieurs reprises, obligé de payer aux anglais, il vendit, de concert avec sa femme, à Jean, comte de Harcourt, par contrat passé à Rouen en 1413, la seigneurie de Menneval et la ville de Bernay, sous droit de reméré (voy. mais. d'Harcourt t., p. 543). Cette vente fut faite par le prix de huit mille livres tournois.

Deux ans après, le roi, en sa qualité de seigneur suzerain, réclama les objets vendus et ils lui furent adjugés par arrêt du parlement de Paris, le 3 février 1415, moyennant le remboursement du prix et des loyaux couts. Le comte d'Harcourt reçut en conséquence, en décembre 1416, 8,700 livres tournois. (Mais. d'Harcourt III, p. 414. Trésor des Chartes, Normandie, Évreux, 15, 16, 17, 18 et 19.)

Par suite de ces actes, Menneval et Bernay faisaient partie du domaine royal à l'époque de l'invasion de Henri V, qui accorda aux habitants de ces deux endroits la charte suivante :

« È rotulo Normanniæ, anno 7°. Henrici V.

Sciatis quod concessimus et licentiam dedimus omnibus et singulis fidelibus, ligeis et subditis nostris villæ de Bernay et de Menneval, quod ipsi ad quascumque partes de obedientia seu amicitia nostra existentes cum bonis, denariis et mercanditiis suis tam per terram quam per mare et aquam, de nocte vel de die quotiens voluerint se divertere et ibidem morari et mercandisare, et ab indè ad propria cum bonis, mercanditiis et denariis salvo et securè redire, ac tot litteras de salvo conductu quot pro securitate sua in hac parte sibi necessariæ fuerint et

opportunas adquirere possint et obtinere absque impedimento seu molestatione aliquorum officiariorum seu ministrorum nostrorum quorumcumque; dum tamen ipsi exerceant mercandisas ac custumas, subsidia et alia deveria nobis in hac parte debita fideliter solvant, et quod ipsi aliqua bona seu mercandisas aliquorum inimicorum nostrorum non colorent quovis modo, in cujus, etc... Teste rege apud villam suam de Mante primo die Augusti. »

Malgré l'aliénation que nous venons de voir, et la fâcheuse situation de la famille de Breauté qui ne lui permettait pas de rentrer dans la propriété de Menneval, elle n'en continua pas moins à en faire hommage au roi par actes des 30 avril 1493, 5 avril 1499, juin 1515 et janvier 1525, ainsi qu'à prendre le titre de vicomte de Menneval. En 1548 Henri II, en reconnaissance des services rendus par ses membres, autorisa Adrien de Breauté, premier du nom, à faire usage du droit de rachat stipulé par son bisayeul; mais l'état de sa fortune ne lui permettant pas de profiter de cette faculté, il la vendit au sieur de Mainternes (1), dont la famille possédait en-

(1) Moreri, généalogie de la famille de Breauté.

core Menneval au milieu du XVIIe. siècle, époque où il fut habité par Gabriel Du Moulin, l'un de nos historiens, qui y exerçait les fonctions de curé. Les amis de nos antiquités vont encore visiter avec intérêt le riant enclos du presbytère qu'il y habita, et regrettent qu'il ne soit rien resté de ses manuscrits sur l'histoire de Normandie, depuis la conquête de Philippe-Auguste, et sur celle de la ville de Bernay, notre commune patrie. La conservation des documents qu'il avait dû recueillir pour l'accomplissement de cette dernière tâche, eût sauvé de l'oubli bien des faits et des noms aujourd'hui perdus sans retour, et nous eût épargné des recherches malheureusement aussi stériles que pénibles.

La belle terre de Menneval appartient aujourd'hui à madame la comtesse Dauger, née de Bouville. Nous n'avons pas connaissance qu'il reste de traces de l'enceinte de l'ancien château. A peu près vis-à-vis de celui qui a été reconstruit de nos jours, se trouve de l'autre côté de la vallée et sur le territoire de Bouffé, l'emplacement d'une ancienne fortification connue dans le pays sous le nom de Puits des Buttes.

§ III.

Boisney.

La terre de Boisney était autrefois l'une des seigneuries attachées à la baronnie de Fontaine-la-Soret ; c'est probablement à la piété des propriétaires de cette baronnie qu'elle doit sa jolie église romane, dont la majeure partie est en pierre de taille, circonstance fort rare dans le Lieuvin. Elle est située à quelques centaines de pas seulement de la grande route de Caen à Paris, et nous la recommanderons à l'attention de ceux de nos confrères qui suivront cette direction. Pourvue de collatéraux, de croisées et d'un clocher central, ce qu'elle présente de plus remarquable consiste dans le groupe élégant de fenêtres romanes qui décore l'extrémité de chacun de ses transsepts (1), et dans les piliers quarrés à archivolte en plate bande, qui séparent la nef des collatéraux. Le dessous du clocher est orné de boudins et de zigzags à chapiteaux romans et assez curieux, malgré leur simplicité. Ces arcades sont en ogive, comme cela arrive souvent dans nos églises romanes les plus pures.

(1) Voy. pl. II', fig. 6.

Le chœur ne se termine point par une absidé, mais par une fenêtre semi-circulaire à archivolte. Les corbeaux n'offrent point de figures fantastiques, mais sont pour la plupart en console. Dans quelques endroits ils supportent de petites arcades en plein cintre. Nous devons noter dans le mur du collatéral méridional une fenêtre carrée, ornée d'une moulure qui paraît antique.

On remarque dans le cimetière de cette église et à quelques pas seulement l'un de l'autre, deux ifs d'une grosseur extraordinaire. Le premier a 20, et le second 16 pieds de diamètre.

Dans le chœur sont deux belles tombes provenant de l'abbaye du Bec. L'une portant l'effigie d'une femme est entourée de l'inscription suivante :

« Cy gist noble et puissante dame Jehane de Tilly, veufve de feu noble et puissant seigneur Jehan, sires et baron de Ferrières, en son vivant dame dudit lieu de Ferrières, de la rivière de Tibouville, de Crevecœur en Auge, de Bailleul et de Boissay le Chastel, laquelle trépassa l'an 1495, le 27 février. Priez Dieu pour elle. »

Ainsi les hasards de la révolution ont ramené la tombe de cette noble dame dans un territoire

qui fit jadis partie de ses domaines. Puisse-t-elle être plus respectée qu'elle ne l'a été dans son précédent asyle! Elle y était placée dans la chapelle Saint-Jean, mais non pas sans inscription, comme le dit l'histoire de l'abbaye du Bec de Dom Bourget (1).

L'autre pierre tumulaire est plus importante, parce quelle nous présente les traces d'un personnage historique, Robert de Flocques, bailly d'Evreux et l'un des guerriers qui contribuèrent le plus puissamment à l'expulsion des Anglais de la Normandie sous Charles VII (2). Ce vaillant guerrier y est représenté vêtu de sa cotte d'armes, richement brodée, bandée d'argent et de gueules, et non pas barrée et contre-barrée, comme l'ont dit quelques auteurs. Il a la tête nue, les mains jointes et ses pieds reposent sur un levrier, circonstance qui indique une mort naturelle (3). Le sculpteur a donné à sa figure une expression de jeunesse peu assortie à l'âge d'un personnage dont le fils avait été élu évêque d'Evreux avant sa mort. On lit autour de la pierre, semée d'espèces de pommes de pin et du chiffre S. L., l'inscription suivante :

(1) P. 100.

(2) Voyez pl. 2, fig. 7.

(3) Ses gantelets sont à son côté gauche.

« Cy gist noble homme, Messire Robert de Flocques, chevallier, en son vivant seigneur dudit lieu de Flocques et d'Auvrechier, marechal héreditai de Normandie, conseiller et chambellan du Roi nostre Sire, et son bailly et cappitaine d'Evreux, lequel trépassa l'an de grâce M.CCCC. LXI, le septième jour de décembre. Priez Dieu qu'il lui face pardon à l'ame. »

Ce tombeau était placé au Bec dans la chapelle de la Vierge. Nous renverrons aux annales contemporaines pour ce qui concerne les services aussi nombreux qu'importants rendus à la cause nationale par Robert de Flocques, souvent désigné par le nom de Flocquet. Il paraît avoir été originaire de la commune de Flocques près la ville d'Eu, et avoir épousé une héritière de la noble famille d'Auvrecher (aujourd'hui Orcher près Harfleur), alliance à laquelle il aura dû nécessairement le titre de maréchal de Normandie, qu'il était au reste plus digne de posséder que personne. Il était, probablement au même titre, seigneur de la terre de Planes, limitrophe de Boisney, qui était entrée dans la famille d'Auvrecher, vers 1374, par le mariage de Jeanne de Planes avec Robert d'Auvrecher. Ainsi le hasard a pareillement porté sa pierre tumulaire, sinon dans

ses anciens domaines, au moins bien près d'eux. La postérité de ce vaillant guerrier le suivit promptement dans la tombe, Guillaume de Flocques, évêque d'Evreux et abbé de Bernay, l'un de ses enfants étant mort le 25 novembre 1464, et Robert de Flocques, l'autre, son successeur au bailliage d'Evreux ayant été tué à la bataille de Montlery en 1465 (1).

§ IV.

Fontaine-la-Soret.

Cette terre, appelée aussi la Rivière-Tibouville (et non pas Thibouville, comme on l'écrit communément) avait pris ce nom de la noble famille de Tibouville (2), dont elle était la principale

(1) Ce dernier était enterré dans l'église de la Trinité du Mont Sainte-Catherine près Rouen. Voyez l'histoire de cette abbaye par le père Pommeraye qui l'a confondu avec son père. Le Brasseur, histoire d'Evreux, commet deux autres erreurs à son sujet, en l'appelant Jean, et en le supposant bailly d'Evreux avant la mort de son père.

(2) Tibouville est une commune voisine, située entre Fontaine-la-Soret et le Neubourg. Son église présente, comme presque toutes celles des environs de Bernay quelques traces de constructions romanes. Les fiefs dont se composait la mouvance de Fontaine-la-Soret, étaient, dit-on, Tibouville, Periers, la Combe, Buisney et [illegible].

propriété. Le premier personnage de cette maison dont le nom nous ait été conservé, est Roger de Tibouville (de Tetboldi villa), qu'on voit figurer parmi les souscripteurs d'une charte de Henri Iᵉʳ, en faveur de Saint-Évroult, sous la date de 1115 (Ord. Vit. XI, p. 840); on trouve bien dans le domesday book un *Robertus vicecomes, filius Tetbaldi*, mais rien ne nous prouve qu'il appartînt à la famille de Tibouville.

Ce Roger de Tibouville est probablement le même qui est mentionné dans une charte de Henri II, comme ayant donné à l'abbaye du Bec la moitié du manoir de Wedone en Angleterre; son nom y est écrit « Thibovill » (Monast. anglic. II, p. 954).

Robert de Tibouville était l'un des chevaliers bannerets de la province sous Philippe-Auguste.

La terre de Fontaine-la-Soret sortit de cette maison par le mariage de Marie de Tibouville avec Jean de Carrouges, fameux par son duel judiciaire avec Legris en 1386, à l'instigation de cette dame. Marie de Tibouville faisait sa résidence habituelle à Fontaine-la-Soret.

Robert de Carrouges étant mort sans enfants, sa succession fut partagée entre Robert, sire de Tibouville, seigneur de Fontaine-la-Soret, et

Guillaume de Tibouville (1); Judith, fille de ce dernier épousa successivement Guillaume de Candecotte et Henri de Gouvis (2), chevalier. Il y eut plusieurs seigneurs de Fontaine-la-Soret de ce nom, et entr'autres Bertrand de Gouvis et Lore de Gouvis.

A la fin du XVe siècle, cette terre était rentrée dans la maison de Tibouville. Il paraît que ce fut à la suite d'un procès avec Lore de Gouvis. Jeanne de Tilly, fille de Jeanne de Tibouville et femme de Jean IV, seigneur de Ferrières, était dame de Fontaine-la-Soret, comme l'atteste son épitaphe que nous venons de transcrire. Françoise de Ferrières, petite-fille de Jeanne de Tilly, porta Fontaine dans la maison d'Arses ou Arces, en 1507, d'où elle passa successivement dans celles des Ursins et de Brienne-Conflans. Cette dernière la possédait encore à la fin du XVIIe siècle.

Nous n'avons pas connaissance qu'il existe de

(1) C'est ce Guillaume qui commandait à la Rivière-Tibouville à l'époque du siége de cette place par les Anglais, et de sa remise aux commissaires du duc de Clarmes, qui eut lieu le 11 mars 1417. Notre savant ami, M. Petrie, gardien des archives de la tour de Londres, a bien voulu nous adresser une copie de la capitulation. Henri V disposa de la rivière Tibouville en faveur du comte de Salisbury. Il paraît que c'était alors une place assez importante.

(2) Arrondissement de Falaise.

vestiges de la demeure des anciens barons de Tibouville ; elles auront probablement disparu dans la construction du magnifique château actuel bâti peu de temps avant la révolution par M. d'Augny, fermier général, et appartenant aujourd'hui à MM. de Revigliasc, sortis d'une noble famille dauphinoise.

La nef de l'église de Fontaine-la-Soret est romane et présentait autrefois un grand nombre de petites fenêtres semi-circulaires, placées pour la plupart fort irrégulièrement les unes au-dessus des autres. Le portail, ainsi qu'une petite chapelle servant de baptistère, sont modernes. Le chœur échiqueté en pierre blanche et bizet, est percé à son extrémité orientale d'une grande fenêtre, décorée d'un très-beau vitrail de grande proportion, représentant St.-Jean-Baptiste, St.-Martin et une sainte. Au-dessous sont le donateur et la donatrice avec leurs écussons près d'eux. Leurs armoiries se trouvent en outre réunies dans un autre magnifique écusson au sommet de la fenêtre. Enfin le mari porte sur ses habits les siennes qui sont d'argent à deux faces d'azur. Celles de la femme sont : de vair, qui est de Gouvis, à l'écu en abyme d'hermines, chargé d'une fasce de gueules, qui est Tibouville. Il est donc clair qu'elle était née de Gouvis. Nous n'avons

point encore pu découvrir qui était son mari (1). Il est probable que c'est après leur mort sans enfants que la rivière Tibouville aura passé dans les mains de Jeanne de Tilly.

Le clocher de cette église (2) est carré, placé au midi, construit en pierres de taille, complètement roman et fort curieux. On y voit trois arcades décorées de colonnes et d'un cordon intérieur horizontal à la hauteur des chapiteaux. Au-dessus sont deux arcades ornées de billettes et dont le tailloir forme une ceinture continue autour du clocher. Sur la face méridionale entre ces deux arcades on remarque une petite figure sculptée, appartenant à la construction primitive, et

(1) La famille de Gouvis étant depuis long-temps éteinte, personne ne s'est donné la peine jusqu'à ce jour de rechercher ce qui peut encore être retrouvé de sa généalogie et de ses alliances. Nous ne doutons point que notre zélé confrère, M. Galleron, ne s'acquitte bientôt de cette tâche avec ses soins et ses talents accoutumés. Il a bien voulu, en attendant, nous indiquer deux familles normandes à écu d'argent, chargé de deux fasces d'azur : les Sainte-Marie de Coutances et les Toustain de Fallot près Vire; mais leurs armoiries sont chargées de merlettes qui ne nous paraissent pas être de simples brisures, et nous ignorons jusqu'à quelle époque remontent leurs généalogies.

Bertrand de Gouvis, seigneur de Fontaine-la-Soret, avait pour sœur Claude de Gouvis, mariée successivement 1°. à Pierre de Marguerie, écuyer, seigneur de Cornières ; 2°. à Jacques Beton, écuyer, seigneur de Feuguerolles. Marguerite de Gouvis, veuve de Briand d'Escageul, se remaria, en 1486, avec Richard de Pierrepont.

(2) Pl. 3, fig. 1.

qui nous a paru représenter un guerrier armé de l'épée et du bouclier. Le tout est surmonté de corbeaux à personnages, contenant une corniche à arcades surbaissées.

On pourrait croire que le surnom de Soret ou Sorel, donné à cette commune, venait du personnage mentionné dans le passage suivant d'Orderic-Vital :

« Municipium namque Plessicii ex insperato intravit (Hugo de Gornaco), hominemque probum Bertrannum cognomento *Rumicem*, qui regi, sibique fidus tutor erat, repentè occidit, etc... Ord. Vit., ad ann. 1118, t. XII, p. 844. »

§. V.

Rostes.

Nous n'avons rien à dire sur l'histoire de cette commune, qui paraît avoir constamment dépendu de la terre de Fontaine-la-Soret.

La figure 2 de la planche 3 représente la partie supérieure d'une ancienne porte aujourd'hui condamnée dans le mur méridional de l'église de Rostes. La forme des claveaux, la disposition des pierres carrées qui remplissent le tympan, et

surtout l'énorme linteau chargé d'une jolie moulure, lui impriment un caractère tout particulier d'originalité et d'ancienneté.

Nous recommanderons également à l'attention des archéologues l'église voisine de Carsix dont plusieurs portions sont romanes.

§. VI.

Cerquigny.

Cerquigny, ou pour parler plus exactement, Serquigny, autre commune limitrophe de Rostes, paraît avoir possédé des établissements romains. On assure y avoir trouvé dans le dernier siècle des fragments de marbre qui avaient formé les revêtements de salles décorées avec luxe. Nous n'avons malheureusement pu voir par nous-même aucun de ces objets; mais leur existence nous a été attestée par des personnes dignes de foi et entr'autres par M. Gattier, propriétaire de la terre de Maubuisson, sur plusieurs points de laquelle des portions stériles de champ annoncent l'emplacement de constructions antiques et appellent les recherches des amis de la science que nous cultivons.

Il est probable que Cerquigny fit partie du

domaine dotal de la duchesse Judith, et que si nous ne le retrouvons pas dans la charte de Richard II, cette circonstance tient à quelque changement de nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après plus de huit siècles les habitans jouissent encore, ainsi que leurs voisins de Fontaine-l'Abbé, de pâturages étendus, fruit des libéralités de cette pieuse et bienfaisante princesse, et que son nom est chaque dimanche proclamé et recommandé à leurs prières. Ce n'est pas sans un vif intérêt que nous avons retrouvé dans une commune obscure ce témoignage encore subsistant de la reconnaissance locale, après tant de générations et de révolutions, quand partout ailleurs les souvenirs de nos anciens souverains ont si complètement disparu des traditions populaires. Nous ne connaissons qu'un autre nom qui ait ainsi échappé à l'oubli des classes inférieures de la société, et c'est encore celui d'une femme, de Ste.-Clotilde. C'est en vain que l'on demanderait aux habitants de nos campagnes la moindre trace des princes et des héros qui ont passé sur leur territoire, mais bien long-temps encore ils invoqueront Ste.-Clotilde et ils prieront pour la duchesse Judith (1).

(1) Nous avons cherché à retrouver des documents relatifs à la concession faite par la duchesse Judith aux habitants de Cerqui-

La famille Mauvoisin paraît avoir été propriétaire de Cerquigny dès une époque fort reculée. Le premier personnage de cette maison qu'on voie mentionné dans notre histoire est Raoul Mauvoisin, seigneur des environs de Mantes et contemporain de Guillaume-le-Conquérant (1). Guy Mauvoisin faisait partie de la garnison de Pacy en 1119, et de celle de Beaumont-le-Roger en 1123 (2). Il est probable qu'il resta au service du comte de Meulan et que sa famille en reçut la terre de Cerquigny, dont nous la voyons propriétaire pendant les deux siècles suivants. Pierre Mauvoisin est cité parmi les chevaliers bannerets de la province, sous Philippe-auguste. Guillaume Mauvoisin, chevalier, était seigneur de Cerquigny et avait des droits dans la la forêt de Beaumont en 1231. Isabeau de Harcourt, fille de Raoul, second du nom, seigneur de Carentonne, épousa Pierre Mauvoisin, Seigneur de Cerquigny. Pierre Mauvoisin, leur fils, marié à Jeanne de Vieuxpont, étant mort sans enfants, Jeanne Mauvoisin, sa sœur, porta

gny et de Fontaine; le seul qu'on nous ait fait voir est d'une fausseté manifeste.

(1) Ord.-Vit. VI, p. 590 et 604. On trouve un Malvesin dans la liste de Brompton.

(2) Ord.-Vit. XII, p. 853 et 878.

la terre de Cerquigny dans la famille d'Achey, qui la conserva jusqu'au milieu du XVIᵉ. siècle. Pendant l'invasion anglaise, Cerquigny fut confisqué et donné par Henri V à Guillaume Halifax, moyennant redevance d'un archer. La maison de Bigars-Lalonde paraît avoir possédé des biens à Cerquigny et avoir habité cette commune. Un fragment d'épitaphe, existant dans l'église, atteste qu'une demoiselle de Bigars, morte en 1472, y a été enterrée. La terre de Maubuisson, dont nous avons parlé-ci-dessus, a appartenu, depuis le milieu du XVᵉ. siècle jusqu'à nos jours, à la famille d'Erneville (1).

La 3ᵉ. figure de la planche III représente la porte de l'église de Cerquigny, l'un des monuments romans les plus remarquables de l'arrondissement de Bernay. La franchise et la simplicité du style nous portent à le regarder comme appartenant à la première moitié du XIᵉ. siècle, et probablement à l'époque de la duchesse Judith. Malheureusement c'est tout ce qui subsiste de l'église dont elle faisait partie (2); le reste même

(1) Voyez la généalogie de cette famille dans l'Armorial général de France, registre 1ᵉʳ.

(2) Il existe dans l'arrondissement de Bernay, à Saint-Victor-d'Epine, une porte d'église décorée comme celle-ci de becs d'Oiseaux, mais sans autres ornements.

du portail est une construction échiquetée du XVI[e]. siècle. Quatre énormes colonnes du même temps supportent le clocher central qui pouvait bien être roman aussi dans l'origine ; ce clocher, dans sa partie supérieure, est décoré de lancettes simples, puis de lancettes geminées surmontées d'une rose ; du côté de l'évangile est une grande chapelle de l'époque de la renaissance, à plafond décoré de sculptures et culs de lampes, avec des écussons ; l'un de ces écussons est entièrement effacé, et ce que l'on peut voir de plus clair à l'autre, c'est qu'il était écartelé. Nous avons cru distinguer deux chevrons sur le premier et le quatrième quartier et deux fasces sur le deuxième. Or, la famille de Bigars-Lalonde portait d'argent à deux fasces de gueules ; celle d'Achey, chevronné d'or et de gueules, et celle d'Erneville, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe. Il est probable, d'après cela, que c'est un membre de la famille de Bigars qui a élevé cette chapelle. On retrouve ses armoiries sur une vître méridionale. Nous sommes porté à croire que le patronage de l'église lui aura appartenu après être sorti de la maison d'Achey vers 1550. Nous nous sommes étendu avec quelque complaisance sur ces deux familles

qui ont joué un rôle glorieux dans l'expulsion des Anglais au XVe. siècle.

§. VII.

Brionne.

Le nom de Brionne indique, comme celui de Bernay, une origine celtique, et provient visiblement de la réunion du mot gaulois BRIO ou BRIVA, (Pont) si commun dans les noms de lieu avec quelque nom primitif de la Rille, dont on retrouve les analogues dans *Yonne*, *Aisne* et *Esne*, servant pareillement à désigner des rivières. Ce n'est pas que nous ne regardions le nom actuel de la Rille, RISELA, comme venant aussi du celtique; mais il est très-possible que cette rivière ait eu deux noms comme cela arrive encore souvent de nos jours.

L'existence d'un pont à Brionne dès la période Gauloise a dû en faire un lieu de passage et le principal point de communication, non-seulement entre les plaines du Roumois et du Vexin, mais encore entre les Velocasses et toutes les cités placées au midi de la Rille; aussi avons-nous vu une voie romaine se diriger sur ce point pour s'y partager en deux branches. Nous ne pouvons

nous défendre de penser qu'il y en avait une autre conduisant de *Rotomagus* chez les *Aulerci-Cenomanni* et les *Aulerci-Diablintes*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moyen-âge, comme de nos jours, on passait par Brionne pour se rendre d'Alençon à Rouen; nous en avons la preuve dans un passage d'Orderic-Vital, où cet historien rapporte que Robert de Bellême se rendant à la Cour de Guillaume-le-Conquérant, apprit à l'entrée de Brionne la mort du monarque, et à cette nouvelle se hâta de rebrousser chemin (1).

Sur la colline du Vigneron, faisant partie du territoire de Brionne, et à très-peu de distance de la ville, on voit l'emplacement d'un camp séparé de la plaine voisine vers Saint-Pierre-de-de Salerne, par un large fossé; ce camp, d'une contenance de quatre acres, renferme une motte ou éminence faite de main d'homme; mais que M. Guillemette, à l'obligeance duquel nous devons ce renseignement, regarde, ainsi que le camp lui-même, comme l'ouvrage de Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il vint assiéger Guy de Vernon, après la bataille du Val des Dunes. Nous sommes porté à croire le camp plus ancien, et même romain, d'après la grande quantité de

(1) Ord.-Vit., VIII, p. 684.

tuiles et de briques qu'on y rencontre, et qui sont probablement antiques. C'est un fait que nous nous empresserons d'éclaircir à notre prochain voyage dans le pays.

Le nom de côte du Vigneron ou des Vignes, donné à cet emplacement, paraît provenir de ce que la vigne y fut cultivée, comme nous savons qu'elle l'était au XIIe. siècle dans d'autres domaines voisins des comtes de Meulan; savoir, à Beaumont-le-Roger et à Sahurs (1). Une charte de Valeran, l'un de ces seigneurs, en faveur du prieuré de Saint-Gilles du Pont-Audemer, renferme la donation suivante :

« De toto vino quod venit ad celaria mea de vinea mea de Bellomonte et de vinea de Sahuz et de clauso meo de cruce (2) plenariam decimam (3). »

Une tradition bizarre et peu vraisemblable se rattache chez les habitants de Brionne au nom de la côte du Vigneron. Leurs ancêtres s'obstinaient, disent-ils, à planter des vignes malgré

(1) Voyez sur Sahurs une note ci-après à la fin du paragraphe.
(2) La Croix Saint-Leufroi.
(3) Mais. d'Harc. IV, p. 1694.

les obstacles que présentaient le climat et la nature du terrain ; les seigneurs furent obligés de se réserver le droit exclusif de cette culture pour vaincre l'opiniâtreté de leurs vassaux. La prohibition fut enfin levée en 1414 par Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale ; mais il paraît que les Brionnais ne tenaient à cette faculté que par esprit de contradiction, et qu'ils s'abstinrent de prendre la culture de la vigne. Au moins ne voit-on pas figurer le vin de ce pays dans ces vers grossiers du XVIe. siècle, qui nous rappellent d'une manière peu flatteuse trois autres vignobles normands :

Le vin tranche-bouyau d'Avrenches
Et rompt-ceincture de Laval
A mandé à Regnault d'Argences
Que Conihoult aura le gal (1).

Brionne, après avoir fait partie du domaine particulier de nos premiers ducs et même de leurs demeures (una ex sedibus propriis ducum Normanniæ, dit Guillaume de Jumiéges) fut concédé

(1) Rob. Cœn. de re Gallicâ, liv. II, f. 155. Conihoult, que l'on a imprimé par erreur Collinhou, est un hameau du Mesnil sous Jumièges, où l'on a continué fort tard de fabriquer un vin très-peu estimé.

en apanage à Godefroi, fils naturel de Richard Ier, qui fut aussi comte d'Eu. Nos historiens ne s'accordent point sur le duc qui fit cette donation. Suivant Guillaume de Jumièges, ce fut son frère Richard II, tandis qu'Ordéric-Vital l'attribue à son père Richard Ier (1). Quoi qu'il en soit de cette circonstance peu importante, Godefroi mourut de bonne heure, et cet événement fit disposer du comté d'Eu en faveur de son frère Guillaume, à qui sa révolte avait fait perdre celui d'Exmes (2). Quant à Brionne, il passa par héritage au comte Gislebert, fils de Godefroi (3), qu'il faut bien se garder de confondre avec Gislebert Crespin (4), gouverneur de Tillières, pendant la jeunesse de Guillaume-le-Conquérant, comme l'ont fait Duchesne et plusieurs autres. Le comte Gislebert survécut non-seulement à son oncle Richard II, mais encore à ses cousins-germains, Richard III et Robert Ier. Il recouvra dans les dernières années de sa vie le comté d'Eu dont le dernier titulaire était mort (5), et devint le gou-

(1) Will. Gemet., liv. VIII, p. 300. Ord. Vit., liv. VIII, p. 686.

(2) Will. Gemet, liv. V, p. 250.

(3) Will. Gemet, liv. VIII, p. 300.

(4) Ibid., liv. VII, p. 269.

(5) Ibid., liv. IV, p. 247.

verneur du jeune duc Guillaume (1). Ce prince n'en parle qu'avec la plus grande vénération et en lui donnant le nom de père de la patrie, dans le discours qu'Ordéric-Vital lui prête à ses derniers moments (2). Le bienheureux Hellouin, fondateur du Bec, était son vassal et attaché à son service. C'est en combattant sous ses ordres dans une expédition malheureuse contre Enguerrand, comte de Ponthieu, que ce ce guerrier fit vœu de se consacrer à Dieu, s'il échappait aux périls dont il était entouré (3). Gislebert était aussi seigneur du Sap. Ayant voulu joindre à ce domaine Montreuil-l'Argillier, qui appartenait aux sept enfants de Giroie, la plupart encore mineurs, ceux-ci rassemblèrent leurs parents et leurs vassaux, tinrent tête au comte, le mirent en fuite et s'emparèrent du Sap. Le duc Robert, touché de leur situation et de leur courage, s'intéressa pour eux et obtint de Gislebert la cession de ce domaine aux jeunes vainqueurs. Mais après le départ de Robert pour la Terre Sainte, le comte voulut profiter de la puissance dont il était investi pour rentrer, par la force des armes, dans cette

(1) Will. Gemet, liv. VII, p. 268.

(2) Ord. Vit., liv. VII, p. 656.

(3) Ord. Vit., liv. III, p. 460. Gall. christ., XI, col. 216 et suiv.

propriété. Un matin qu'il se promenait à cheval, et causait avec son compère Wascelin du Pont-Échanfré, Eudes-le-Gros et Robert Giroie se jetèrent sur lui à l'improviste et l'assassinèrent à l'instigation de Raoul de Gacé, surnommé Tête-d'Ane, fils de l'archevêque Robert, et par conséquent son cousin-germain. Les meurtriers n'épargnèrent pas même Foulques Giroie, autre compère du comte Gislebert, et qui s'était joint à lui contre ses frères dans cette guerre (1).

Raoul Tête-d'Ane ayant succédé immédiatement à son cousin-germain dans ses fonctions auprès du jeune duc, les enfants de Gislebert, Richard et Baudouin, continuèrent d'être en butte à son animosité ; ils n'entrèrent point en possession des domaines de leur père, et furent même obligés de se refugier auprès du comte de Flandres, leur allié (2). Le comté d'Eu fut rendu aux enfants du comte Guillaume, et Brionne rentra dans le domaine du duc. Celui-ci en disposa bientôt en faveur de Guy de Bourgogne, son cousin-germain, mais il fut payé de la plus noire ingratitude. Guy ne tarda pas à lui disputer son

(1) Ord. Vit., liv. III, p. 463—4. Will. Gemet, liv. VII, p. 268.

(2) Ce comte avait épousé Aliénor, fille de Richard II, et par conséquent leur cousine-germaine.

duché sous le prétexte de l'illégitimité de sa naissance, et entraîna dans sa révolte Néel de Saint-Sauveur, Grimout du Plessis, Hamon-aux-Dents, Ranulfe de Bayeux, ainsi que les autres seigneurs du Bessin et du Cotentin. Guillaume fut obligé de s'enfuir précipitamment de Valognes et de réclamer le secours du Roi de France, mais les rebelles ayant été vaincus à la bataille du Val-des-Dunes en 1047, Guy se refugia dans son château de Brionne, dont il avait créé ou au moins perfectionné les fortifications, si nous en croyons Wace (1). Le duc vint bientôt l'y assiéger. Ce siége converti en blocus se prolongea pendant trois ans, au rapport d'Ordéric-Vital (2). Les expressions dont Guillaume de Poitiers se sert pour le décrire ne permettent pas de douter que le château ne fût alors situé dans la vallée et entouré par la rivière (3); mais nous ne supposons pas qu'il faille placer au Vigneron ni au château actuel les fortifications que le duc éleva pour l'investir des deux

(1) Quant cil fut seisi des chastels
E il les out fet buns è bels.
Rom. de Rou, v. 8768—9.

(2) Ord. Vit., liv. VIII, p. 687. Id., liv. XII, p. 848.

(3) Oppidum hoc cum loci natura tum opere inexpugnabile videbatur. Nam præter alia firmamenta quæ moliri consuevit belli necessitudo, aulam habet lapideam arcis usum pugnantibus præbentem, quam fluvius risela nullo quidem tractu vadi impatiens circumfluit. Victor maturè insecutus artam locavit obsidionem, castella utrinquè *ad ripas fluminis* bipartiti opponens. Gest. Guill. Ducis, p. 180. A.

côtés de la rivière. Notre opinion est qu'il s'agit ici de ces châteaux en bois qui se démontaient à volonté et se transportaient d'une place à l'autre (1). Guy, après avoir épuisé ses provisions pendant un si long blocus fut obligé de se rendre à discrétion et de quitter honteusement la Normandie.

Le duc rentra ainsi pour la seconde fois en possession de Brionne et le conserva entre ses mains pendant tout le reste de sa vie. Non-seulement il se garda bien de le rendre aux enfants du comte Gislebert, mais encore ceux-ci restèrent dans l'exil jusqu'à son mariage. C'est alors qu'ils rentrèrent, à la prière du comte de Flandres, et reçurent en apanage l'un Meules et le Sap, l'autre Bienfaite et Orbec (2). Ayant suivi Guillaume en Angleterre, et l'ayant assisté de tout leur pouvoir dans la conquête et l'administration de ce royaume, ils reçurent de lui de grands domaines; savoir : Richard, le comté de Clarc et le château de Tonbridge; Baudoin, le château d'Exeter, le titre de vicomte du Devonshire, et 169 seigneuries dans la contrée environnante. Le continuateur de Guillaume de Jumiéges raconte que c'était une tradition régnante de son temps que Tonbridge avait été donné en remplacement de

(1) Wace, Roman de Rou, t. II, p. 58.
(2) Ord. Vit., liv. VIII, p. 687.

Brionne, et que pour mettre plus d'exactitude dans cet échange on avait mesuré avec une corde, suivant l'usage apporté de la Scandinavie par les Normands (1), le contour du territoire de Brionne, puisqu'on avait transporté cette corde en Angleterre et donné à celui de Tonbridge un contour précisément égal (2).

Le vieux Roger, seigneur de Beaumont et de Pont-Audemer, convoitait depuis long-temps la réunion de Brionne à ces deux domaines. A peine Guillaume-le-Conquérant était-il mort qu'il persuada au faible Robert de rendre à Guillaume de Breteuil son château d'Ivry dont il était gouverneur, à condition qu'il recevrait en dédommagement la propriété de Brionne. Cet arrangement paraît avoir eu lieu dès 1087 (3).

Trois ans plus tard Robert, comte de Meulan, fils du comte Roger, étant revenu d'Angleterre enorgueilli des promesses de Guillaume-le-Roux, alla redemander au duc le château d'Ivry. « Votre père n'a-t-il pas reçu en échange le noble château de Brionne, lui répondit le prince ?—Je n'accepte point cet échange, et je veux avoir ce que votre père a donné au mien, faute de quoi je jure

(1) Depping. exped. marit. des Normands, II, p. 125.
(2) Will. Gemet, liv. VIII, p. 300.
(3) Ord. Vit., liv. VIII, p. 664.

par St.-Nicaise (1) de vous causer du déplaisir. » Une démarche si inconvenante rendit quelque énergie au faible Robert ; il fit jeter en prison son insolent vassal et chargea d'occuper Brienne Robert, fils de Baudouin de Meules et petit-fils du comte Gislebert. Le vieux Roger avec son adresse ordinaire cacha son chagrin sous un visage joyeux à la nouvelle de cet événement. Il alla même, au bout de quelques jours, trouver le duc après s'être fait précéder par des présents, et lui fit d'humbles salutations. Robert lui ayant rendu son salut. « Je remercie votre sublimité, seigneur duc, s'écria-t-il, pour la juste sévérité avec laquelle vous avez réprimé l'orgueil de mon fils. C'est ce que j'aurais dû faire moi-même, si mon âge avancé m'en eût laissé la force, car je n'ai eu que trop souvent à déplorer son insolence et le mépris qu'il faisait de mes avis. Il était indispensable qu'il fût puni et qu'il apprît comment il devait parler à ses supérieurs et à ses maîtres. »

Ce fut par ces paroles et d'autres semblables qu'il chercha à regagner la confiance du duc. Celui-ci avec son imprévoyance ordinaire accueillit ses flatteries, et en l'admettant dans ses conseils

(1) Voyez sur la vénération particulière des comtes de Meulan pour St.-Nicaise, le double vol par lequel ils s'en procurèrent les reliques et l'expédient employé par eux pour en constater l'authenticité, le Gallia christiana, t. VIII. C. 1286-7.

le mit bientôt à portée de tirer son fils de prison. Roger était l'un des plus puissants et des plus opulents vassaux de son père Guillaume et des siens, gendre et beau-frère des comtes de Meulan, riche en trésors, en dignités, en forts châteaux, et en vaillants guerriers. De ses deux fils l'un était comte de Meulan en France (1), et l'autre de Warwick en Angleterre. Il alla trouver Robert, lui rappela sa constante fidélité, les services qu'il avait rendus tant à lui-même qu'à son père, particulièrement dans sa lutte avec Roger de Toesny (2), et la confiance spéciale dont le feu roi l'avait honoré. Le duc répondit qu'il savait tout cela d'avance, et n'avait pas moins de confiance en lui que n'en avait eu Guillaume ; que s'il avait fait mettre en prison Robert de Meulan, ce n'était nullement par mépris pour le père, mais à cause des insolentes et opiniâtres prétentions du fils. Roger, tout en convenant de nouveau de la justice de ce châtiment, implora la grâce du coupable et se rendit garant de sa bonne conduite future. Attendri par les prières du vieillard, Robert délivra son fils et le lui rendit.

Peu de temps après, ces deux seigneurs ré-

(1) Par héritage de son oncle, le comte Hugues, mort sans postérité.

(2) Will. Gemet, liv. VII, p. 268.

clamèrent Brionne et offrirent au duc une grosse somme en échange. Celui-ci, toujours avide d'argent, leur accorda leur demande et ordonna à Robert de Meules de remettre Brionne entre leurs mains ; Robert répondit que si le duc voulait garder cette place pour son propre compte, il était prêt à la lui rendre ; mais que si on ne la lui demandait que pour la donner à quelqu'un, il la garderait, parce qu'elle lui appartenait plus légitimement qu'à aucun autre, au droit de son aïeul le comte Gislebert, et que puisque les événements l'avaient fait rentrer en possession de ce chef-lieu de l'héritage de ses pères, il s'y maintiendrait, avec l'aide de Dieu, jusqu'à la dernière extrémité.

A cette nouvelle, les deux comtes déterminèrent facilement le duc à punir la résistance du châtelain ; et à ne pas laisser aux mains d'un rebelle un château de cette importance, situé au centre même de ses états. Robert vint donc dans la semaine de la Pentecôte de l'année 1090, assiéger Brionne ; Roger et son fils l'avaient devancé et s'étaient empressés d'investir la place avec des troupes nombreuses, de manière à prévenir toute entreprise pour la ravitailler d'hommes ou de vivres. Ces mesures furent couronnées d'un succès si complet que Robert de Meules

n'avait, quand le duc arriva devant les murs, que six chevaliers à opposer à toutes les forces rassemblées contre lui. C'était à trois heures après midi; la chaleur et la sécheresse étaient extrêmes; les assiégeants imaginèrent de faire établir à leur portée un fourneau de forgeron, et d'y faire rougir le fer de leurs flèches et de leurs traits, puis de les lancer bien vîte sur le toît du corps du bâtiment principal, de manière à mettre autant que possible ce fer brûlant en contact avec les lichens et les autres plantes desséchées qui formaient une espèce de barbe sur cette vieille couverture. Cet expédient fut couronné d'un plein succès; bientôt le feu prit et se communiqua de proche en proche; un grand incendie s'éleva; les guerriers de la garnison, occupés de faire tête à l'ennemi du mieux qu'ils pouvaient, ne s'aperçurent du stratagême que quand les flammes arrivaient déjà sur leur tête. Il fallut se rendre bien vîte à discrétion pour se dérober à la fureur de l'incendie qui devint général. C'est ainsi que le duc Robert prit en quelques heures une place qui avait résisté à son père pendant trois années.

Malgré la brièveté de ce siège Gislebert du Pin qui commandait les vassaux des seigneurs de Beaumont, y fut blessé à mort. Le duc remit

Brionne au comte Roger ; prenant pitié de Robert de Meules, il lui pardonna sa résistance et lui rendit à défaut de l'héritage de son aïeul celui de son père (1). A la sollicitation du comte de Meulan, qui ne voulait laisser subsister aucun prétexte de réclamation sur Brionne, il lui accorda même en dédommagement de cette place la terre du Hommet dans le Cotentin, sous la condition, habituelle chez lui, du paiement d'une grosse somme d'argent.

Le comte de Meulan qui joua un si grand rôle en Angleterre et en Normandie sous Henri Ier., resta en possession de Brionne tout le reste de sa vie, et le transmit en mourant, avec le reste de ses immenses propriétés à son fils Valeran. Orderic-Vital cite cette place, Beaumont-le-Roger, Pont-Audemer et Vateville, comme les quatre principaux châteaux que celui-ci possédait en 1119, sous la dépendance du monarque (2).

En 1122, ce même Valeran, impatient de signaler ses premières armes par quelques grands exploits; après avoir fait en secret ses préparatifs, et entraîné dans son parti ses beaux-frères, ainsi que plusieurs autres de ses amis,

(1) Ord. Vit., l. VIII, p. 688.
(2) *Ibid.*, L. XII, p. 851.

leva l'étendard de la révolte en faveur de Guillaume Cliton. Au mois d'octobre le roi arriva en Normandie, et ordonna à Hugues de Montfort, beau-frère de Valeran, et l'un des rebelles, de lui remettre son château. Au lieu d'obéir, Hugues s'empressa d'aller encourager sa femme et son frère à faire une vigoureuse résistance; puis sans descendre de cheval, il gagna Brionne, instruisit Valeran des événements, et l'engagea à tenir ouvertement la campagne contre le roi. Henri passa long-temps à s'emparer de Montfort et de Pont-Audemer. Ce n'est qu'après qu'Eudes Borleng, gouverneur de Bernay, à la tête de ses troupes, eut vaincu et pris Valeran, qu'il vint en personne au mois d'avril 1124 mettre le siége devant Brionne et l'enfermer entre deux châteaux qu'il fit construire à cet effet. La garnison se défendit jusqu'à ce que la ville et ses églises eussent été complètement détruites par le feu (1). Le roi irrité de cette résistance fit, après la capitulation, crever les yeux au commandant; Valeran ne recouvra sa liberté et ses propriétés qu'au bout de six ans; encore ses châteaux restèrent-ils entre les mains de Henri.

Ce siége est la dernière circonstance à l'occasion de laquelle nos Annales mentionnent le

(1) Ord.-Vit., l. XII, p. 881.

château de Brionne ; il est probable qu'il fut démoli et qu'on ne l'a point rétabli depuis, car nous ne le voyons plus figurer même dans le récit des guerres du XVe. et du XVIe. siècle (1). Tout ce qui en subsiste aujourd'hui consiste dans les deux murs, septentrional et occidental, de son donjon quarré. Ces murs, d'une épaisseur considérable, portent des traces authentiques de construction romane dans la forme semi-circulaire de leurs baies (devenues méconnaissables depuis qu'on les a dépouillées de leurs revêtements et bouchées pour y adosser à l'intérieur des constructions rurales), ainsi que dans la forme du chapiteau d'une colonne, voisine d'un tuyau cylindrique qui paraît avoir appartenu à une cheminée.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on doit croire, d'après les paroles de Guillaume, que le château primitif était situé dans une île de la rivière. Nous ne pouvons supposer que celui dont les restes existent encore soit l'une des fortifications de siége élevées en 1047 ou en 1124. Ce ne sont point des murailles de cette épaisseur ; ce n'est point un château aussi complet que l'on bâtit pour un service temporaire. Dans notre opinion, le château mainte-

(1) Nous sommes porté à croire, d'après ce qui se passa au Bec à l'époque de l'invasion de Henry V, que ce n'est que dans cette circonstance que le château de Brionne fut démoli.

nant en ruines a dû remplacer l'ancien après la capitulation de Guy de Vernon, ou plus vraisemblablement encore, après celle de Robert de Meules, en 1090, ou de Valeran, en 1124.

Comme il n'entre point dans notre plan actuel d'écrire l'histoire de la ville de Brionne, nous nous contenterons de dire que Valeran rentra dans toute sa puissance sous le roi Etienne, dont il fut long-temps l'un des principaux partisans en Normandie, et dont il épousa la fille encore au berceau. Il se soumit cependant avec tous les autres habitants du Roumois, en 1140, au comte d'Anjou. En 1179, son petit-fils, portant le même nom que lui, assigna pour dot à sa femme, Marguerite de Feugères, deux cents livres d'Anjou, composant tous ses revenus de Brionne, sauf deux ou trois fiefs (1). Jeanne de Meulan, sœur de ce Valeran, porta Brionne avec Beaumesnil et autres terres dans la maison de Har-

(1) Notum sit omnibus tam præsentibus quam futuris quod matrimonium celebratum fuit inter Galleranum filium Roberti comitis mellenti et Marguaritam filiam Radulphi de Feugeriis hoc modo : Robertus comes mellenti dat et concedit Galeranno filio suo, dare Marguaritæ uxori suæ ducentas libras an de Gavenses reditus in dotem, scilicet Brionam integrè, præter Feudum Roberti d'Aric et præter fendum Rogerii de Planes et Sabura integrè, etc.

(*Mais. d'Harc. III, p. 55*).

court, collatérale de la sienne, par son mariage avec Robert II d'Harcourt dit le Fort. Vers le milieu du siècle suivant, Raoul de Meulan, neveu de Jeanne, ayant réclamé les terres de Beaumont-le-Roger et de Brionne, ne put parvenir à établir ses droits sur ces deux importants domaines. Mais le roi St.-Louis, touché de sa situation et de la noblesse de son origine (1), lui accorda en dédommagement Courseult, Bernières-sur-Mer et autres terres voisines jusqu'à la concurrence de 600 livres de revenu. Brionne est resté attaché aux destinées de la branche aînée d'Harcourt, et a passé avec ses autres biens dans celle de Lorraine-Harcourt, où il est resté jusqu'à nos jours, le prince de Lambesc en ayant été le dernier propriétaire (2).

(1) Cùm dilectus et fidelis noster Radulphus de Meullento instanter à nobis peteret ut jus quod in terrâ Bellimontis-Rogerii et Brioniæ ratione antecessorum suorum se dicebat habere redderemus eidem et super hoc non appareret testimonium vel probatio; nos autem nobilitatem sui generis attendentes et qui de magnis et nobilibus traxit originem, necessitati misericorditer compatientes ejusdem.....

(*Maison d'Harc.* IV, p. 1352.)

(2) Parmi les nombreux enfants de Robert II de Harcourt et de Jeanne de Meulan nous trouvons Vautier, seigneur de Brionne, qui transmit ce titre à ses descendants; mais ils le prenaient d'un fief de Brionne, voisin de Serqueux près Orbec.

(*Ibid.* II, p. 1973.)

Nous devons dire aussi que Sahurs mentionné dans une note

§ VIII.

Ferrières et Chambrais.

Nous avons vu figurer dans la constitution de douaire de la duchesse Judith ces deux communes dont l'histoire est à peu près inséparable. Elles ne sont point citées au contraire dans la charte de fondation de l'abbaye de Bernay, de sorte qu'on peut supposer qu'au moment où cet acte fut rédigé, elles étaient déjà concédées à l'illustre famille qui les a possédées pendant sept siècles. Au moins dès l'époque d'anarchie qui suivit immédiatement le départ du duc Robert pour la terre Sainte en 1035, Vauquelin de Ferrières, le premier seigneur de ce nom dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, livra-t-il à Hugues de Montfort, fils de Toustain de Bastembourg un combat dans lequel l'un et l'autre périrent (1). C'est ce Vauquelin de Ferrières qui fonda, dit-on, le château de cette famille près du Buisson Conilafre. Il est probable qu'on le

précédente n'est point la commune de ce nom, voisine de Rouen, mais un fief situé à Calleville.

Ibid. IV, *p.* 1694.

(1) Will. Gemet., liv. VII, p. 268.

trouve sous le nom de VUASCELINUS parmi les souscripteurs de la charte de fondation de l'abbaye de Bernay, et que Guillaume, fils de Wascelin qui souscrivit en 1050 une autre charte de Guillaume-le-Conquérant en faveur de St.-Evroult, était son fils (1). Henri de Ferrières, vraisemblablement frère de ce Guillaume, suivit son souverain en Angleterre et reçut de lui en 1070 le château de Tutsbury dans le Staffordshire (2). Il fut la tige des Ferrars ou Ferrers d'Angleterre (3); son fils Robert Ier. fut fait comte de Derby par le roi Etienne en 1137. Ce titre et celui de comte de Nottingham restèrent dans la famille jusqu'en 1265, époque où le roi Henri III en dépouilla Robert, son septième descendant. Les barons Ferrers de Chartley, de Groby, d'Okeham et de Wemme, les comtes Ferrers, vicomtes de Tamworth, encore existants, descendent aussi de Henri de Ferrières, dont on trouve le nom sur la liste de

(1) Ord. Vit., liv. III, p. 467.

(2) Ibid, l. IV, p. 522.

(3) Henri de Ferrières survécut à Guillaume-le-Conquérant, et établit sous le règne de Guillaume-le-Roux un monastère d'hommes dans sa terre de Tutsbury. Il paraît cependant qu'il existait dès 1080. Nous apprenons par la charte de fondation le nom de sa femme Berthe et de ses fils Engenulfe, Guillaume et Robert. Monast. Angl. I, p. 354.

Brompton, dans le Domesday-Book, et parmi les signatures des Chartes de fondation de la Sainte-Trinité et de Saint-Etienne.

En Normandie, Guillaume de Ferrières, probablement fils de ce Guillaume que nous avons indiqué ci-dessus et neveu de Henri, fut l'un des plus fidèles serviteurs du malheureux Robert Courteheuse. Lorsque ce prince assiégeait Courcy en 1091, Guillaume fut fait prisonnier par la garnison, et ne se racheta que moyennant une grosse rançon (1). Il suivit Robert à la terre sainte (2), combattit sous ses drapeaux à Tinchebray, et partagea sa captivité. Le dévouement du vassal et la confiance du Suzerain étaient si bien connus que les habitans de Falaise ne consentirent après la bataille à ouvrir leurs portes qu'à l'un ou à l'autre. Il fut donc chargé de la triste mission de livrer au vainqueur cette ville et le fils de son maître (3).

Il paraît qu'il entrait dans la destinée des seigneurs de Ferrières d'être toujours faits prisonniers. Nous voyons en 1136 un autre Henri de Ferrières, partisan du roi Etienne, pris devant Exmes par Guillaume Talvas (4). Il y avait

(1) Ord. Vit. l. VIII, p. 692.
(2) Ibid, l. IX, p. 725.
(3) Ibid. l. XI, p. 821.
(4) Ibid, l. XIII p. 821.

un Vauquelin de Ferrières, contemporain de Henri II et de Richard cœur-de-lion, probablement père de Henri de Ferrières, l'un des signataires de l'information de 1205, relative à la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, et des chevaliers bannerets de la Province sous Philippe-Auguste. Nous avons remarqué ci-dessus qu'en 1267 l'archevêque Eudes Rignault, faisant sa visite pastorale dans cette partie de la province, dîna le second jour des ides de janvier dans le manoir du seigneur Henri de Ferrières, à Ferrières.

Nous exposerons ailleurs, avec plus de détail, ce que nous connaissons de la généalogie assez confuse de la maison de Ferrières, et de l'histoire de leur prieuré du Boscmorel ou Bosc-Moret. Les biens de cette famille éprouvèrent un grand accroissement par le mariage de Jean de Ferrières, deuxième du nom, avec Jeanne de Préaux, qui, après la mort de ses six frères et sœurs, lui apporta les baronnies de Préaux, Dangu et Thury. Jean IV, leur arrière petit-fils, y ajouta celle de la rivière Thibouville et autres, par son mariage avec Jeanne de Tilly, dont nous avons rapporté l'épitaphe ci-dessus dans notre paragraphe relatif à Boisney. Après ce seigneur, les immenses propriétés de la famille

se divisèrent. Tandis que Guillaume de Ferrières, son troisième fils, hérita, après la mort de l'aîné, des fiefs qui provenaient de la maison de Préaux, Ferrières et Chambrais échurent, avec la rivière Thibouville, aux enfants de Jean de Ferrières, prêtre et protonotaire du saint siége ; et quoique leur légitimation par la Cour de Rome n'eût été admise à l'échiquier de Normandie en 1507 que pour les deux aînées, ce fut Françoise, la troisième, qui les porta à Antoine d'Arces, seigneur de la Bastie, vice-roi d'Ecosse ; de là ils passèrent dans la maison des Ursins, par le mariage de Charlotte d'Arces, veuve de Louis d'Humières, leur fille unique et héritière, avec Gilles des Ursins, puis dans celle de Conflant, par le mariage de Charlotte des Ursins avec Eustache de Conflant, vicomte d'Auchy. Eustache de Conflant, petit-fils de ce dernier, vendit, le 25 janvier 1653, la baronnie de Ferrières à Charles Leconte de Nonant, seigneur de Bouffay et vicomte de Beaumont-le-Roger ; vendue de nouveau, le 28 avril 1682, par Jacques Duplessis, marquis de Chatillon, à messire Arnauld, chevalier ; marquis de Pompone ; puis le 6 septembre 1716, par Nicolas Simon, fils aîné de ce dernier, à messire François, comte de Broglie, et à dame Thérèse-Gilette Locquet de Grand-

ville, sa femme, elle fut érigée en duché sous le nom de Broglie, au mois de juin 1742, et continue d'appartenir à cette illustre famille.

Les seigneurs de Ferrières devaient cinq chevaliers au duc de Normandie, et ils avaient le droit d'en prendre à leur service quarante-deux trois quarts et quatre complètement armés (1). Ils avaient le second rang à l'échiquier parmi les barons du baillage d'Evreux. Leur mouvance était fort étendue ; ils prenaient le titre de premiers barons fossiers de Normandie, ce qui, d'après la signification bien constante de ce mot (2), annonce qu'ils possédaient ou les principales, ou les plus anciennes forges de la Province, et peut-être l'un et l'autre. Outre celle qui existe encore à Ferrières, et qui lui avait fait donner son nom antérieurement au XIe. siècle, il y avait à Chambrais un fourneau pour la fonte du minerai, et plus anciennement, dans tout le voisinage, de petits établissements sédentaires ou mobiles du même genre, dont quelques-uns paraissent remonter à une époque bien antérieure à la domination normande. C'est ainsi que nous en avons trouvé dans la propriété de M.

(1) Duch., p. 1040 et 1046.

(2) Dumoulin, hist. de Norm.; Gall. Christ. XI, c. 815.

Charles de Margeot, membre du conseil général du département de l'Eure, à Grandcamp, commune limitrophe de Ferrières, des vestiges bien authentiques accompagnés d'une quantité notable de tuiles antiques, qui nous paraissent prouver d'une manière irrécusable que ce serait dès l'époque de la domination romaine qu'on aurait exploité le minerai de fer dans cette contrée (1). M. de La Varende, membre de la chambre des députés, a remarqué dans les environs du Sap des traces de l'existence de fourneaux portatifs. Aujourd'hui ce n'est plus qu'au-delà du bassin de la Rille que s'opèrent la recherche et la fonte du minerai.

Nous avons vu que les barons de Ferrières habitaient encore leur manoir en 1267. Nous ignorons par quelles circonstances ce château, dont l'immense motte subsiste encore à l'occident de l'église, fut abandonné et détruit; mais leur principal établissement était transporté à Chambrais dès le commencement du XVe. siècle (2). Cette commune, placée au point d'in-

(1) On voit dans le pays de Bray des preuves non moins authentiques d'exploitation de mines de fer par les romains. (Mém. de M. Passy sur la Géol. de la Seine-Infér.)

(2) Il paraît que le château de Chambrais remonte à une date beaucoup plus reculée. Dans la table des voyages de Jean-sans-

tersection de la voie romaine, tendant de Lisieux à Evreux, avec le grand chemin d'Alençon à Rouen, qui remonte peut-être aussi jusqu'à la période romaine, a toujours dû être un lieu de passage plus fréquenté et plus peuplé que Ferrières ; aussi lui voyons-nous donner le titre de ville dans *l'appointement fait, prins, traitté et accordé le neuvième jour de marcs en l'an* M. CCCC. et XVII pour la capitulation de *la ville et chastell de Chambrois*, entre les lieutenants du duc de Clarence et Jacques de Laville *Esquier* et Guillem de La Perque *députez et assignez* du sire de Ferrières, et *des chevaliers escuiers et burgeys de présent estans en ladite ville et chastell*. Il est parlé dans cet acte de messire Jehan de Ferrières, chevalier, sire de Fontenay, en l'absence du seigneur de Ferrières, son père (Jean III, conseiller et chambellan de Charles VII). L'année suivante, le même Jehan de Ferrières, sire de Fontenay, et Marguerite de

terre par M. Thomas Duffus Hardy (archeologia, v. 22), nous voyons ce monarque séjourner plusieurs fois à Chambrais et jamais à Ferrières. Il passa à Chambrais le 3 août 1199, les 3 et 4 janvier, 20 et 21 mars, 18 et 13 août 1203. Les autres points de l'arrondissement de Bernay qui figurent sur cette liste sont Brienne (18 octobre 1199 et 17 juin 1202), Harcourt (29 octobre 1199, 29 septembre 1201, 6—8 juin 1202), et Beaumont (28 septembre 1201).

Harcourt, sa mère, firent leur soumission à Henri V, et reçurent des lettres de sauve-garde.

Chambrais fut repris en 1449 par le fameux bâtard de Dunois (1).

Nous trouvons dans une compilation manuscrite les détails suivants, sur ce qui se passa à Chambrais en 1589 et 1590. Nous ignorons d'où ils ont été extraits.

« Le 6 juin 1589, le sieur de Bacqueville-Martel, qui tenait sous les ordres du duc de Montpellier pour le roi en Normandie, prit et pilla le château et le bourg qui tenaient pour un certain Limpon. Plusieurs bourgeois furent tués ou blessés à la porte du château; l'église fut pillée, les ornements emportés, les hosties profanées.

« Il laissa pour gouverneur le sieur de La Grafionnière; mais au bout de 15 jours, le château fut repris par le parti Benay, commandé par le capitaine Glos, qui tenait pour Limpon.

(1) Et le 18e. jour ensuyuant dudit moys fut assiégé le chasteau de Chambrois par messeigneurs les comtes de Dunois, de Clermont et de Neuers : les baillifs d'Eureux et de Berry, et plusieurs autres cheualiers et escuyers, qui firent grandement leur deuoir : combien qu'ils n'y furent guères, car le seigneur de Clermont fit la composition, et s'en allèrent les Anglois leurs corps et biens saufs, qui estoyent enuiron deux cens combattans.

Chron. de Norm., f. 192.

« Ce capitaine laissa pour commandants Coursy et Jean Descorches, écuyer, sieur du Boscgueret; ils l'abandonnèrent au carême de 1590, après la capitulation de Falaise et de Lisieux.

Un nommé Laroche de Cisey et Des Bruères, son frère, s'en emparèrent alors au nom du roi, et le tinrent jusqu'au 12 avril, époque où il fut rendu par composition au baron de Nonant.

« Le sieur Nicolle, dit Maupertuis, qui tenait pour Limpon, et était resté au château, sortit avec armes et bagages; il revint quelque temps après avec 80 ou 90 soldats, et se battit au Bosq-Robert avec le sieur de La Roche : il eut l'avantage; il eut ordre de construire un éperon devant la porte du château avec un corps de logis pour défendre l'entrée; il fit brûler un grand corps de logis près le donjon.

« De concert avec messieurs de La Roche et de Boscgueret, il fit réparer et rehausser les galleries pratiquées autour du château, ou plutôt dans l'épaisseur des murailles. Il y tint depuis le 11 avril jusqu'au 28 juin, époque où M. de Montpensier, ayant fait le siége et fait élever la batterie du Bosc-Alix *qui existe encore*, fit tirer 38 vollées de canon, de quatre batteries chacune, dont les boulets pesaient chacun 45 livres. On en a conservé deux qui sont au char-

trier. Après une résistance longue et meurtrière, le château fut pris d'assaut. Maupertuis et un fils du sieur de la Martinière furent condamnés à perdre la vie. Suivant la tradition, Maupertuis fut pendu à la porte du château.

« Le cavalier, ou batterie du Bosc-Alix existait antérieurement, et dès l'an 1586, sous le nom de Viéille-Motte, suivant les aveux de l'atnelle du Bosc-Alix (13 juin 1586 et même 14 juillet 1530). »

Nous avons rapporté en entier ce fragment, moins à cause des faits qu'il renferme, que comme un tableau fidèle de l'anarchie armée et sanglante qui désolait alors tout le pays environnant. Les constructions militaires, dont il rappelle le souvenir, ont disparu depuis longtemps pour faire place à un château moderne, peu remarquable à l'extérieur, mais entouré d'un beau parc, et d'où l'on domine le bassin de la Charentonne, l'une des vallées les plus riantes de toute la France.

L'église de Chambrais est dédiée à Saint-Martin; nous croyons devoir remarquer cette circonstance, qui est à elle seule un signe d'antiquité. La plupart des églises ayant été consacrées aux saints dont elles portent le nom, lorsque leur culte était récent et dans toute sa ferveur,

et celui de St.-Martin ayant été particulièrement florissant pendant les premiers siècles du christianisme dans les Gaules, il existe un préjugé d'antériorité en faveur des temples placés sous son invocation ; c'est à cause de cette antériorité que la plupart des communes rurales où ils existent portent le surnom de vieux. Ainsi, sans sortir de l'arrondissement de Bernay, Saint-Martin-du-Tilleul s'est appelé jusqu'à nos jours Saint-Martin-le-Vieux, et une charte de Guillaume-le-Conquérant nous apprend que Saint-Martin-du-Parc était désigné au XIe. siècle par le même nom.

La planche 4 représente le portail de l'église de Chambrais. Ce portail d'une grande rusticité et presque uniquement composé dans sa partie ancienne et centrale de ces poudingues bruns dont nous avons déjà parlé, offre pourtant un joli grouppe de six colonnes et arcades romanes, formant des ogives par leurs entrelassements, et surmontées d'une autre arcade à ogive qui renferme la statue du patron. Si le savant docteur Millner eût eu connaissance de ce portail, [illegible] serait probablement empressé d'y signaler un fait important de plus, en faveur de son opinion sur l'origine de l'ogive, d'autant plus que la grossièreté de la construction paraît annoncer une

haute ancienneté. La porte n'offre qu'une arcade en poudingue à trois ressauts.

La nef, d'un style roman très-pur, présente la même grossièreté. Les piliers inférieurs au nord sont d'énormes masses parallélipipèdes munies d'un léger évasement en place de chapiteau. Sur ces pesants piliers repose une arcade romane extrêmement surbaissée ; puis au second étage une fenêtre romane, allant en s'élargissant, selon l'usage de l'extérieur à l'intérieur. Celles qui avoisinent le chœur sont décorées d'un rang de boules chargées d'une espèce de croix, puis d'un tore ou boudin. Ces fenêtres, toutes bouchées aujourd'hui, sont séparées les unes des autres par des faisceaux de trois colonnes romanes que supportent des espèces de consoles, et sur lesquelles venaient s'appuyer les nervures de la voûte primitive (1).

Au midi, la construction est absolument semblable, si ce n'est qu'en construisant, au XVe siècle, le collatéral actuel, on a rempli les gros piliers carrés du rez-de-chaussée par des colonnes et des arcades ogives de cette époque. Ce travail fait sous œuvre présente un résultat bizarre et contraire à la marche de l'art ; on a peine à concevoir qu'il ait été possible de l'exécuter, sans

(1) Pl. VI.

compromettre la solidité d'une masse aussi pesante (1).

Le clocher est central et surmonté d'une flèche en bois. Les piliers qui en forment la base font partie du chœur qui est de même style que la nef, et qui a sur elle l'avantage d'avoir conservé sa voûte primitive à nervures plattes. Sur la face occidentale de ce clocher on voit deux fenêtres analogues à celles de la nef, mais qui s'en distinguent par le rang de billettes dont elles sont entourées.

Le collatéral méridional est, comme nous l'avons déjà dit, de la seconde moitié du XVe siècle, et rappelle le style de l'église Sainte-Croix de Bernay. Il en est de même de la chapelle de la Vierge où l'on peut remarquer les deux consoles qui supportent les nervures de l'arcade principale. Quant au collatéral septentrional, il est facile de s'apercevoir, aux meneaux bizarres et contournés de cette partie de l'édifice, qu'elle est du XVIe siècle.

§. IX.

Le Bec.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne reste plus des anciens bâtiments de l'abbaye du Bec qu'une tour carrée peu importante sous le rapport de

(1) Pl. VI.

l'art ; nous avons cru toutefois ne pouvoir nous dispenser de consacrer un article à un monastère que son rang, ses richesses et surtout la splendeur de ses écoles entourèrent de tant d'illustration pendant toute la durée du moyen âge. Fondée par le bienheureux Hellouin ou Herlouin, vassal de Gislebert comte de Brionne, d'abord sur la commune de Bonneville, puis transportée successivement, en 1039 et 1058, sur deux points différents de la riante vallée du Bec (1), la naissante abbaye, pauvre et méprisée dans son origine, dut bientôt aux leçons de Lanfranc qui commença à y professer dès 1046, puis de Saint-Anselme qui le remplaça en 1063, d'immenses libéralités et d'innombrables élèves. C'est vers cette enceinte qui ne retentit plus aujourd'hui que de hennissements (2) qu'accouraient de toutes parts les rois, les savants et les saints, que se pressait l'élite des hommes studieux du XI[e] et du XII[e] siècle ; c'est de là qu'ils sortaient pour aller en Normandie, en Angleterre, en France et jusque dans les parties les plus reculées de l'Italie rallumer le flambeau des lumières ecclésiastiques et littéraires. Les clercs et les laïques, les abbés et

(1) Ad locum sui juris, qui à rivo illic mananti Beccus, appellatur.... (Will. Gemet., liv. VI, p. 262.)

(2) L'abbaye du Bec a été convertie en haras.

les évêques, des archevêques, des cardinaux et jusqu'à un souverain pontife, se glorifiaient d'avoir fait leurs études au Bec. Lorsque Saint-Anselme se présenta devant le pape Alexandre II, celui-ci se leva à son approche. « Ce n'est pas à l'archevêque de Cantorbéry, ce n'est pas au primat de l'Angleterre, dit-il, que je rends cet honneur, mais à mon ancien maître de l'abbaye du Bec. » Ce monastère ne se distinguait pas seulement entre tous ceux du monde chrétien par l'éclat de ses leçons, mais encore par la libéralité de ses aumônes. « La porte des moines du Bec est ouverte à tout voyageur, dit Orderic-Vital, et jamais le pain de l'hospitalité ne fut refusé par eux à quiconque le réclama au nom de la charité (1). » Tels sont les nobles et touchants souvenirs qui se rattachent à cette enceinte désolée et qui auraient dû la protéger contre le vandalisme de nos devanciers immédiats. Sans doute le grand mouvement studieux, dont elle fut le centre, avait passé depuis bien long-temps dans d'autres lieux et d'autres mains; sans doute la religion avait elle-même à gémir de l'emploi que les successeurs des Lanfranc et des Anselme faisaient de richesses accumulées dans des inten-

(1) Ord. Vit., liv. IV, p. 519 et 530.

tions qui n'étaient plus remplies ; mais les magnifiques monuments élevés partout de pieuses et doctes mains devaient subsister, devaient même être entourés de soins conservateurs, ne fût-ce que par respect pour les arts de nos aïeux et pour la plus haute illustration que le territoire de l'arrondissement de Bernay pût revendiquer.

C'est en 1073 qu'avait été achevée la première église élevée dans le local définitif de l'abbaye du Bec ; cependant elle ne fut dédiée qu'en 1077 par Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry. Un siècle après, elle fut remplacée par une seconde dont Rotrou, archevêque de Rouen, fit la dédicace dans le carême de 1178. Henri II et Henri Court-mantel, son fils, assistèrent à cette cérémonie. En 1214, les fondements d'une troisième, dont la nef était plus longue de quarante que l'ancienne, furent jetés par l'abbé Richard de Saint-Léger (1) ; en 1264, 8 ans après deux visites consécutives du roi St.-Louis, un incen-

(1) La chronique du Bec fournit sur cette construction des détails trop curieux et trop rares dans les récits du moyen âge pour que nous puissions les passer sous silence :

« Igitur jactis in altum fundamentis ipse (Ricardus abbas) manibus suis primum lapidem, circumstante conventu suo, super fundamentum posuit, prima die lunæ quadragesimæ, procurante et cooperante Ingelramno magistro operis beatæ Mariæ Rothomagensis (la cathédrale de Rouen, détruite par un incendie en 1200) cujus consilio se commisit ad illud opus inchoandum et procurandum ; idem verò Ingelramnus viriliter

die détruisit en même-temps que le bourg du Bec, des portions considérables du monastère et de l'église. Pour comble de malheur, le clocher central tomba en 1273, et écrasa la majeure partie de ce qui avait échappé aux flammes (1). Dès 1275, l'abbé Pierre de la Cambe posa la première pierre d'une nouvelle église, et éleva entr'autres portions de cet édifice les quatre piliers centraux

agens, opus inceptum primo anno cum magnâ virtute ædificavit, et frontem ecclesiæ et navem in longitudinem auxit, et duabus amplissimis turribus mirificè adornavit. Peracto autem anno et semi, retraxit se aliquantulùm, opus retardando et non ut promiserat perficiendo. Quo viso et comperto abbas, sapienti usus consilio, finito uno anno et octo mensibus expletis, amoto Ingelramno foro sancto, tradidit illud opus ad perficiendum magistro Waiterio de Mellento qui tertio anno adduxit et exaltavit prædictum opus in tantum quod novum opus æquavit veteri, simul cum turribus et carpum ciboriis; coopertorium presbyterii et turrim sancti Nicolaï plumbo ex toto renovavit. Super corpus ecclesiæ novam tecturam posuit, tam super opus antiquum quàm novum et tegulis plumbeis cooperuit. Chron. Becc. p. 11. » La dernière phrase semble annoncer qu'on avait conservé des portions de l'ancien édifice.

(1) « L'an de grâce mille deux cens
Soixante et treize virent gens
La maître tour du Bec descendre
Lendemain du jour de la Candre;
Entour prime fut la ruine;
L'œuvre dessous n'était pas fine.
Pour ce la tour se descendit,
Tout le chœur cassa et fendit,
De la nef une grand partie
Cassa la tour de l'abbaye,
Mais Dieu merci ce roi chéri
Oncques homme n'y eut péri. ;......»

de la croisée, destinés à supporter une tour de pierre, mais qui n'ont jamais été surmontés que d'un clocher de bois couvert en ardoise et en plomb (1). Ymer, son successeur, conduisit le travail jusqu'à la toiture (2); les maçons trouvèrent dans leurs fouilles le corps de l'impératrice Mathilde, renfermé dans un cuir de bœuf, suivant l'usage du moyen âge, et qui avait été déposé, en 1167, devant l'autel de la Vierge. L'église terminée en 1327 ne fut consacrée que le 15 septembre 1342 par les évêques d'Avranches, de Lisieux et de Pavie.

En 1356, les Anglais ravageaient la Normandie; Louis de Harcourt, gouverneur de la province, craignant qu'ils ne se retranchassent dans l'église du Bec, en ordonna la démolition (3);

(1) « Qui prædictus abbas cœpit augmentare ecclesiam et incepit crucem ecclesiæ et chorum et locavit 4 pillaria maxima per quadrum in cruce ecclesiæ ad aliam turrim superædificandam. *Chron. Bec.*, p. 13.

Le clocher de bois placé sur les quatre piliers n'existe plus dans la gravure jointe à l'histoire du Bec, extraite de Dom Bourget.

(2) Hic (Ymerius) in tempore suo cum studio, diligentia et sagacitate instituit operi et ædificationi fabricæ novæ ecclesiæ... et locavit opus prædictum cuidam latomo magistro Roberto de Fonte nomine ad construendum prædictum opus usque ad tecturam, ut patet per litteras ipsius latomi. *Chron. Bec.*, p. 14.

(3) C'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter la destruction des châteaux de Brionne et de Ferrières.

mais on trouva moyen d'éluder une grande partie de cette mesure en l'entourant de murailles et de fortifications ; toutefois il fallut sacrifier la partie attenant au chapitre (1), ainsi que trois côtés du cloître. Ces ouvrages élevés à la hâte firent place bientôt à un système de défense plus formidable, dont l'établissement revint à plus de 25,000 livres tournois, somme immense pour l'époque. Les murs étaient, au rapport des chroniques locales, plus élevés que ceux d'Avignon, si célèbres alors ; et la grande tour plus remarquable qu'aucune de celles de Marseille pour la hauteur et l'étendue.

Au moment de l'invasion de la Normandie par Henri V, tous les voisins de l'abbaye cherchèrent un refuge dans son enceinte, et y furent généreusement reçus et nourris (2) ; mais le duc de Clarence s'en étant rendu maître après une vigoureuse résistance de plus d'un mois, pilla les moines et leurs hôtes, et se retira après avoir laissé une garnison de vingt hommes d'armes et de quarante archers à la charge du monastère. Pour comble de malheur, les Français n'y rentrèrent, deux ans après (en 1421), que pour en être bientôt chassés

(1) Nous doutons beaucoup de cette circonstance dont ne parle point la chronique du Bec, et nous craignons qu'il n'y ait ici une méprise de Dom Bourget ou de son abbréviateur.

(2) Les désastres de l'occupation anglaise ne suspendirent pas

de nouveau. L'abbaye fut encore une fois livrée au pillage, et l'on ne respecta pas même les plaques d'argent qui ornaient le tombeau de l'impératrice Mathilde. L'abbé Jean de la Motte fut l'un des députés qui décidèrent Charles VII à venir reconquérir la Normandie.

Le portail de l'église commencé par Guillaume Guérin, trente-troisième abbé, fut terminé par Jean Ribaud, son successeur et son neveu, sous le règne de Louis XII. Il paraît cependant que les Bénédictins de la congrégation de St.-Maur le remanièrent vers 1641, et qu'ils en rasèrent les clochers.

François Ier visita deux fois le Bec et s'y arrêta pour dîner au mois de juillet 1539, charmé de la beauté du lieu et de la fraîcheur des eaux.

Au mois de janvier 1552, un ouragan terrible renversa la cage de l'escalier des clochers du portail, et endommagea gravement cette portion de l'église.

complètement les travaux d'art au Bec. Jean de Chambray (peut-être Chambrais) fit la tombe de l'abbé Guillaume d'Auvillers pour le prix de 40 écus. Jean Sandrin, peintre à Rouen, reçut en 1433 de l'abbé Thomas Frique 96 livres tournois pour des maçonneries, des peintures et seize grandes statues de pierre. La plupart de ces statues représentant les apôtres ont été transportées dans la chapelle du cimetière de l'église Sainte-Croix de Bernay.

Les Protestants pillèrent le Bec en 1563, et le dépouillèrent de ses reliquaires et vases sacrés. On cite parmi les objets précieux qu'ils enlevèrent trois croix d'argent, dont l'une pesait trente marcs, et une autre renfermait une boîte en or enrichie de diamants et d'un travail admirable.

Nous ne connaissons cette église que par la figure assez mauvaise qu'en a donnée l'éditeur d'un abrégé de l'histoire de l'abbaye du Bec par Dom Bourget (1). On y remarque le portail offrant dans sa double entrée l'empreinte du style de transition du XVe au XVIe siècle, et surmonté d'une immense fenêtre gothique; la nef ne consistait qu'en deux travées et appartenait au gothique rayonnant, ainsi que les transepts et le chœur dont on ne distingue clairement que les arcs-boutants terminés par d'élégants clochetons. Il paraît que cet édifice, quoique imparfait, était d'une grande beauté (2). La démolition n'en était

(1) The history of the royal abbey of Bec near Rouen in Normandy, by dom John Bourget. London, 1789.

Il est fort à regretter pour l'histoire locale que le manuscrit original n'ait pas été retrouvé, surtout après la destruction complète des immenses archives de ce couvent.

(2) La hauteur du chœur était de 90 pieds; la distance de l'entrée du jubé à l'autel de 110 pieds. Cette église était ornée de beaucoup de colonnes et de revêtements en marbre. Voyez à ce sujet Touss. Duplessis, description de la Haute-Normandie, p. 279.

pas terminée en 1824, car nous en avons vu, à cette époque, entre les mains de M. Anderson, membre de la société des Antiquaires de Londres, un dessin qu'il venait de faire d'après nature, et dont la publication pourrait seule aujourd'hui nous donner une idée précise du caractère ainsi que du mérite du monument.

Le maître-autel, construit en 1685 et plus remarquable par ses colonnes de marbre d'un seul morceau (et non pas de jaspe, comme le dit l'abbréviateur de Dom Bourget), que par son plan dû à un frère convers du lieu nommé Guillaume de la Tremblaye, a été transporté dans l'église Sainte-Croix de Bernay, ainsi que quelques-unes des tombes les plus belles (au moins sous le rapport des dimensions). Celles-ci sont restées déposées devant le portail de cette église. Nous en avons décrit ci-dessus deux qui ont été replacées dans l'église de Boisney. Nous ignorons ce qu'on a fait des autres, et surtout de celles du bienheureux Hellouin et de l'impératrice Mathilde qui étaient, la première, de marbre blanc, et la seconde de cuivre.

Le chapitre construit entre les années 1140 et 1146 aux frais de Robert du Neubourg, offrait un exemple curieux de ce style gothique de transition, décoré de zigzags qu'on voit dans la fa-

çade de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen, et dans un petit nombre d'autres lieux de la province. Cette construction, la plus ancienne de celles qui existaient à l'époque de la révolution, avait échappé à la destruction primitive; mais en 1816 et 1817 on imagina de l'abattre aussi pour occuper un atelier de pauvres, comme s'il n'y avait point eu de travaux plus utiles et plus pressants à exécuter.

Le beffroi ou clocher, dont la cage subsiste encore, fut commencé par l'abbé Geoffroi d'Espagne, contemporain de Louis XI, et terminé par son successeur Jean Boucart. Il a toujours été séparé de l'église (1).

Les propriétés de l'abbaye du Bec étaient immenses et avaient donné lieu à ce dicton populaire :

De quelque côté que le vent vente,
L'abbaye du Bec a rente.

Elle possédait quatre baronnies, un grand nombre de prieurés, de dîmes et le patronage de

(1) « Et eodem anno (1467) fecit incipere quoddam Beuffredium in loco ubi retroactis temporibus fuit, quod fuit ipse consumptum; adeò quòd per opinionem latomorum expertorum oportuit illud renovare usque ad fundamentum, ad campanas ecclesiæ suspendendas, quia grossæ turres nimiùm erant gravatæ et commotione campanarum gravabantur. »

Chron. Bec, p. 27.

cent soixante paroisses. La destruction de ses précieuses archives, qui auraient fourni tant de documents, aujourd'hui perdus, à l'histoire locale, aussi bien qu'à l'histoire ecclésiastique, est un des premiers et des plus pénibles souvenirs de notre enfance. Il n'y a eu à notre connaissance de soustrait aux flammes que quelques feuillets d'un très-beau cartulaire qui sont entre les mains de notre compatriote, M. Bautier, déjà cité ci-dessus.

§ X.

Ecouis.

Il ne paraît pas qu'Ecouis fût un lieu notable au commencement du XIIe. siècle. Dans le récit de la bataille de Bremulle (1) (et non pas Brenneval), qui eut lieu en 1119, Orderic Vital cite Verclive, Noyon-sur-Andelle (aujourd'hui Fleury), Etrepagny, les Andelis; mais il ne parle point d'Ecouis. Il semblerait même, d'après ses expressions, que le nom de Bremulle, restreint aujourd'hui à une ferme, désignait alors toute la plaine voisine de Verclive. Le témoignage de cet historien est ici d'autant plus puissant que,

(1) Prope montem qui Guarclива nuncupatur, liber campus est, et latissima planicies quæ ab incolis Brenmulla vocitatur. Ord. Vit., l. XII, p. 853.—4.

comme son abbaye de Saint-Evroult possédait le prieuré de Noyon-sur-Andelle, cette contrée ne pouvait manquer de lui être parfaitement connue.

Cependant vers le milieu de ce même XIIe. siècle, le patronage de l'église d'Ecouis, nommée alors Saint-Aubin, fut donné à l'abbaye du Bec, par un certain Alverad de Gamaches (1). Ce patronage entra ensuite par échange dans le domaine des rois de France, puis fut donné par Philippe-le-bel à Enguerrand de Marigny. Tout le monde connaît l'immense crédit dont jouit Enguerrand à la Cour de ce monarque, les richesses qu'il amassa, la fin tragique à laquelle il fut condamné, et la tardive réparation de ses ennemis envers sa mémoire. Le nom de sa famille était Leportier, à cause de la garde de l'une des quatre portes du château de Lyons, héréditairement confiée à ses ancêtres. Celui de Marigny provenait d'un fief dont la motte existe encore sur la commune de Dampierre, dans les environs de Gournay.

C'est au mois de janvier 1310 que ce seigneur fonda la collégiale d'Ecouis, l'un des derniers établissements de ce genre que la piété d'un particulier ait élevés dans notre province. Il en

(1) En 1308. Invent. du trésor des Chartes; normandie, Caux, III. Ibid. Gisors, V. Dans cet acte fort curieux, les terres de labour du Vexin et du Roumois sont estimées 25 sols l'acre en capital.

attacha le patronage à ses fiefs de Marigny et du Plessis, qui l'ont conservé jusqu'à la revolution. Alips, sa fille, porta ce patronage et ces seigneuries dans la maison de Fescamp. Bientôt ils passèrent dans celle de Gamaches, par le mariage de Marie de Fescamp, petite-fille d'Alips, avec Guillaume de Gamaches, premier du nom, puis dans celle de Chatillon-sur-Marne, par le mariage en 1439 de Blanche de Gamaches, petite-fille de Marie, avec Jean, seigneur de Chatillon. Marguerite de Chatillon, leur fille, épousa en 1452 Pierre de Roncherolles, troisième du nom; depuis cette époque jusqu'au-delà du milieu du XVIIIe. siècle, la maison de Roncherolles est restée en possession de la seigneurie d'Ecouis, qui depuis 200 ans a figuré quelquefois dans ses titres sous le nom de baronnie (1).

L'église d'Ecouis, sans être d'une beauté ou d'une étendue remarquables, présente quelques circonstances dignes d'attention pour l'histoire de l'art; c'est l'une de celles dont la date est

(1) Cette seigneurie, ainsi que celles de Marigny et du Plessis, furent vendues vers 1770 à M. Gaillard de Beaumanoir, dont la marquise Dauvet acheta la seigneurie d'Ecouis vers 1780. A la même époque Marigny passa dans les mains de M. de Merval, puis en 1806 dans celles de M. de Belmont et enfin dans celles de M. Vatrin.

la plus certaine, puisque nous connaissons d'une manière authentique l'époque de sa fondation (1er. janvier 1310), et celle de sa dédicace (1313). La rapidité de sa construction, qui paraît peu croyable au premier coup-d'œil, s'expliquera plus facilement, quand on saura qu'elle est, si nous osons parler ainsi, tout d'une venue, sans une colonne, sans un pilier, sans une nervure à l'intérieur, sauf des chapelles latérales entre la croisée et le portail, qui peuvent avoir été ajoûtées postérieurement, et dont il ne subsiste plus que celles du côté du midi (1).

Toutes les fenêtres de cet édifice sont pointues, fort simples et bien éloignées de cette élégance et de cette richesse d'ornements qu'on admire dans les fenêtres presque contemporaines du chœur de Saint-Ouen de Rouen. Celles d'Ecouis sont terminées par des rosaces à quatre lobes, excepté aux extrémités où l'on retrouve les rosaces à six lobes si fréquentes dans les constructions des XIIIe. et XIVe. siècles. La vitre du fond du transsept septentrional présente encore les armes du fondateur (d'azur à 2 fasces d'argent). On

(1) Il paraît que c'est là qu'était établie la paroisse avant la révolution.

La voûte actuelle est moderne et substituée à une précédente en charpente.

les voit aussi sur un écusson porté par un ange au sommet du portail ; ce portail, peu remarquable dans son état actuel, offre un pilier central orné d'une statue de la Vierge ; sur les piliers latéraux étaient, avant la révolution, les statues d'Enguerrand et d'Alips de Mons, sa troisième femme, portant chacun dans leurs mains une église dont ils faisaient hommage à la reine des Cieux (1).

Ce portail est orné de deux clochers qui, sans être d'une grande élévation, s'aperçoivent de très-loin, ainsi que tout l'édifice, à cause de leur heureuse position au milieu de l'une des plaines les plus vastes et les plus unies que l'on puisse rencontrer. Cette circonstance ajoute tellement à l'effet extérieur du monument, qu'elle trompe le voyageur sur les véritables dimensions.

Le tombeau d'Enguerrand a été complètement détruit pendant la révolution (2). Voici ce qu'en dit le père Toussaint du Plessis dans la descrip-

(1) Ces figures ont été données par Millin, Antiquités nationales, III, n°. 28, pl. II. Alips de Mons porte une guimpe. Le portail se trouve pl. I. On voit aussi dans ce recueil les figures d'un nommé Cornu et de sa femme, qui étaient placées près de l'entrée ; celle de la femme est remarquable par l'élégance de son costume et sa gentillesse.

(2) Un témoin oculaire de l'exhumation nous a rapporté qu'Enguerrand était de petite taille et qu'il avait la tête très-forte.

tion de la Haute-Normandie : « Ce que ce mausolée a de remarquable, ce sont cinq figures qui en forment le couronnement. Jesus-Christ assis comme pour prononcer la sentence tient le milieu. Deux anges, l'un à droite et l'autre à gauche sont à ses côtés, la trompette à la main. Charles de Valois et Enguerrand de Marigny terminent la représentation, le premier avec la couronne ducale sur la tête, à la droite de J. C., et Enguerrand, tête nue, à genoux et à la gauche, accusant le prince de l'avoir fait mourir injustement. » Tout cet ouvrage, qui n'est que de pierre, est appuyé contre le mur du sanctuaire du côté de l'Evangile (1). « Il ajoute que ce tombeau ne fut élevé qu'après la permission qui en fut donnée par Louis XI en 1475, à condition que si l'on faisait graver une épitaphe, il n'y serait fait aucune mention de son supplice. » Les caractères de la décoration du portail et particulièrement sa division en deux entrées, par un pilier central, ne permettent guères de le rapporter une autre époque. Il est probable, d'après cela, que le tombeau et le portail sont l'ouvrage de

(1) On trouve l'épitaphe d'Enguerrand de Marigny dans Farin, hist. de Rouen, II, p. 368.
Ce tombeau est figuré dans l'ouvrage de Millin cité ci-dessus.

Pierre III de Roncherolles, qui, comme nous l'avons dit, devint propriétaire d'Ecouis par son mariage avec Marguerite de Châtillon, en 1452, et ne mourut qu'au commencement du siècle suivant.

Le tombeau de Jean de Marigny, frère consanguin d'Enguerrand, et successivement évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen, a heureusement échappé au vandalisme révolutionnaire (1). C'est même à une époque plus reculée qu'il a été dépouillé des plaques d'argent dont il était primitivement décoré. Ce monument consiste en une statue de marbre blanc couchée sur une tombe de marbre noir, coiffée d'une mitre et revêtue d'une chasuble de forme antique à collet rabattu, sur laquelle on voit le *pallium*; les mains jointes sur la poitrine sont gantées; l'étole est cachée sous un vêtement inférieur (probablement la dalmatique) qui n'en laisse apercevoir que les deux bouts étroits et décorés d'une frange; la manipule qui porte le même ornement est pareillement remarquable par ses dimensions longues et étroites. Ce costume a beaucoup d'analogie avec ceux des prélats qui figurent sur la chasse de St.-Taurin, sauf une circonstance fort importante : savoir l'absence

(1) pl. V, fig. 1.

complète de galons. La statue au lieu de crosse tient une espèce de masse qui n'est autre chose, suivant Millin, que la croix archiépiscopale dont la partie supérieure a été enlevée.

Ce prélat avait reçu de Philippe de Valois le titre de lieutenant du roi, et du duc de Normandie et d'Aquitaine, en récompense des services importants qu'il lui avait rendus dans sa rivalité avec Edouard III, pour la régence. Il y plaida la cause de Philippe avec chaleur, en tirant ses principaux arguments de ce texte de l'écriture : « Considerate lilia agri, quoniam non « laborant neque nent. »

La longue et incorrecte épitaphe de Jean de Marigny se trouve dans l'histoire des archevêques de Rouen, p. 513.

L'église d'Ecouis renfermait les sépultures de plusieurs autres personnages de distinction, parmi lesquels nous citerons :

1°. Blanche de Gamaches, morte en 1479, et enterrée au milieu du chœur (1) ;

2°. Pierre de Roncherolles, troisième du nom, et Marguerite de Châtillon, sa femme (2) ;

(1) Elle était représentée sur son tombeau avec des manches pendantes et un bonnet présentant quelque analogie avec un turban de Janissaire. Voy. Millin, pl. II, fig. 5.

(2) Ibid., pl. IV.

3°. Louis de Roncherolles, deuxième du nom, et Françoise de Hallwin, sa première femme.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans parler de la fameuse épitaphe d'Ecouis (1). C'est dans l'une des anciennes chapelles au nord de la nef que se trouvait parmi plusieurs autres tombeaux, suivant les habitants du lieu, le cercueil des époux réunis par un double inceste. Quant à l'épitaphe même, elle était, dit-on, placée vers la chaire, sur une pierre qui a dû être emportée aux Andelis (2).

Notre savant ami, M. Louis Dubois, a publié d'après Millin, dans le premier volume des archives normandes un assez grand nombre d'épitaphes semblables à celle d'Ecouis. Nous-même en avons recueilli plusieurs autres qui sembleraient annoncer que ces étranges et criminelles combinaisons se seraient renouvelées en beaucoup d'autres endroits et particulièrement à Tournay, à Valenciennes, à Pola en Istrie, etc... Or, un seul fait de ce genre est déjà fort invraisemblable; plusieurs, vers la même époque, sont

(1) Ci gît l'enfant; ci gît le père; ci gît la sœur, ci gît le frère; ci gît la femme et le mari; et ne sont que deux corps ici.

(2) C'était une plaque de marbre blanc; mais l'épitaphe gravée sur une lame de cuivre avait disparu bien plus anciennement. Voyez le dictionnaire d'Expilly au mot Ecouis.

manifestement impossibles, et n'attestent qu'un jeu d'esprit trop avidement pris à la lettre par l'ignorance et la crédulité. C'était, à ce qu'il paraît, un besoin général aux XVe. et XVIe. siècles, que des suppositions de ce genre. On en plaçait la scène à Ecouis comme ailleurs; mais il paraît qu'ici on y a tenu davantage : nous avons vu avec regret des hommes distingués, entr'autres Millin et M. Louis Dubois lui-même paraître croire à la réalité des faits méntionnés dans l'épitaphe d'Ecouis. C'est ce qui résulte du passage suivant, où ils se donnent la peine d'établir les noms propres des personnages, les dates et les lieux :

« Revenons à l'épitaphe d'Ecouis pour dire qu'elle se rapporte à Berthe, fille d'un comte de Chatillon-sur-Marne, qui épousa le châtelain d'Ecouis, et en eut un fils après un an de mariage. Il fut envoyé incognito en Artois pour son éducation militaire; il suivit Charles VIII en Italie et lui sauva la vie à Fornone. Il vit à Bourges sa mère qui, devenue enceinte, se réfugia chez la duchesse de Bar et y accoucha de Cécile. Le jeune homme voit à Bar Cécile et l'épouse. Il y découvrit sa naissance, etc...... Morts à peu près en même temps, les deux infortunés époux furent mis dans le même tombeau en 1512. »

Nous ignorons quel auteur a fourni ces faits à Millin, ainsi qu'à notre savant ami ; mais nous prendrons la liberté de représenter à ce dernier qu'ils sont entièrement controuvés, et ne soutiennent pas le plus léger examen. Le seul personnage historique auquel puisse se rapporter son récit, est ce même Pierre de Roncherolles, troisième du nom, que nous avons déjà mentionné à deux reprises. Il accompagna en effet Charles VIII dans son expédition de Naples, et se trouva à la bataille de Fornoue ; mais nous n'avons pas connaissance qu'il y ait sauvé la vie du roi. Ce n'est point le père de ce seigneur, mais lui-même, qui s'allia à la maison de Chatillon ; il n'était point châtelain d'Ecouis, puisque ce fut sa femme qui lui apporta cette terre en dot. Cette dame ne s'appelait ni Berthe ni Cécile, mais Marguerite, et sa naissance n'était enveloppée d'aucun mystère. Il n'y avait aucune identité entre sa mère Blanche de Gamaches et la mère de son mari, Isabeau de Rouville. Enfin, Pierre de Roncherolles ne mourut point vers 1512, mais en 1503, et il ne paraît pas que ses jours ni ceux de sa femme aient été abrégés par les chagrins ou les remords ; car ce ne fut qu'après 51 ans de mariage qu'ils se terminèrent pour l'un, et après 66 ans pour l'autre.

On pourra se faire une idée de la magnificence du trésor d'Ecouis, quand on saura qu'il en est sorti à la révolution 370 marcs d'argent. Nous ne saurions assez recommander à l'estime et à la reconnaissance des amis de nos antiquités le sieur ALLAN, simple cordonnier à Ecouis, qui, au moment où la tempête révolutionnaire engloutissait les objets précieux renfermés dans ce trésor, brava de grands dangers pour en sauver quelques-uns, et a résisté depuis avec une constance non moins digne d'éloges aux propositions les plus séduisantes, tendant à les soustraire à sa pieuse vénération. Ce sont la crosse et la mitre de l'archevêque Jean de Marigny, dont nous venons de décrire le tombeau.

La crosse composée de six morceaux de bois sculpté, est haute de 6 pieds, et représente les événements de la vie de J. C. Dans le fragment qui est copié pl. V, fig. 4, on reconnaît l'Annonciation et la Visitation. A l'entrée du crosseron se trouve l'image de la Vierge tenant dans ses mains l'église d'Ecouis. Les extrémités et les points d'attache étaient ornés d'anneaux d'argent et de vermeil qui n'existent plus (1).

(1) Suivant Millin cette crosse n'aurait point appartenu à Jean de Marigny, mais à St.-Aubin, premier patron d'Ecouis. Nous

La mitre, qui est de l'époque où Jean de Marigny était évêque de Beauvais, est faite d'une étoffe de soie verte et fort courte. D'un côté on y voit un saint assis sur l'un de ces trônes ou pliants que l'on rencontre ordinairement sur les sceaux du moyen âge. Il est en habits pontificaux (1), et sa tête portant une tiare est entourée d'une auréole ; à ses deux côtés une main sort d'un nuage pour le bénir ; lui-même, tenant une clef d'or dans sa main gauche, bénit aussi de la main droite deux personnages agenouillés, dont l'un est un homme et l'autre une femme. Sur la tête du premier on lit CORNELIUS, et

ne pouvons partager cette opinion. Il est visible qu'elle appartient au XIVe. siècle. Sans doute ce prélat en avait de plus magnifiques, mais celle-ci ne doit pas moins lui avoir appartenu.

(1) Pl. V, fig. 3. Entre la chasuble pointue à collet rabattu et l'aube qu'on reconnaît à sa couleur blanche, est un autre vêtement d'étoffe d'or bordé de bleu, tombant quarrément par devant, fendu sur les côtés, à longue queue traînante, et à manches étroites, qui doit être la dalmatique. On ne voit point d'étole. La chasuble doublée de vert est d'un jaune clair, ainsi que le manipule. Le collet de la chasuble est d'étoffe d'or, et un galon du même métal dessine une espèce de pallium sur la partie antérieure de ce vêtement. L'auréole est dorée à bordure bleue *engreslée*, si nous osons nous servir de ce terme de blazon. La tiare pointue est d'étoffe verte à petits dessins noirs, avec trois galons montant de son bord inférieur au sommet. Celui du milieu est uni et plus étroit. Les deux latéraux, se réunissant au sommet de la tête, sont chargés d'un rang de perles ou têtes de clou dorées.

sur celle de l'autre DORCAS. Ces deux inscriptions, la clef et la tiare ne permettent pas de méconnaître St.-Pierre, patron du diocèse de Beauvais, placé entre le centurion Corneille et Tabitha, « quæ interpretata dicitur Dorcas. » Act. apost. IX.

Dans le pli est un dessin courant.

L'autre face présente un évêque assis sur une espèce de canapé ou banc incliné de couleur violette à bordures jaunes. Il a la tête mitrée et entourée d'une auréole. Il est aussi en habits pontificaux et tient de la main gauche une crosse d'argent à crosseron très-grand (1). Cette main paraît en outre soutenir sur sa poitrine un objet de couleur verte que nous prenons pour un marteau. De chaque côté une main sort d'un nuage pour le bénir ; lui-même bénit de la main

(2) Pl. 5, fig. 2. L'auréole est à fond d'or et à bordure jaune *engrelée*; la mitre est verte, ornée d'un galon d'or à son milieu et à son contour inférieur ; la chasuble d'étoffe d'or sans galons, à doublure verte et jaune. La dalmatique jaune bordée d'un galon d'or ; le manipule de la même couleur, ainsi que les souliers et le vêtement inférieur, qui par conséquent n'est point ici une aube. Les deux autres personnages sont vêtus, l'un de blanc, l'autre de vert ; là, comme dans le tableau précédent, la différence des sexes est indiquée par la draperie que la femme porte sur sa tête ; les mains bénissantes sont munies de manches sur les deux faces ; elles sortent d'un nuage blanc bordé de bleu et de vert foncé sur celle-ci, de bleu et de lilas sur l'autre.

droite un homme et une femme agenouillés et portant l'un et l'autre une aumônière. Le marteau semble caractériser St.-Eloi ; cependant nous ne connaissons aucunes circonstances propres, soit à la personne de Jean de Marigny, soit à l'église de Beauvais qui puissent motiver la présence du saint Evêque de Noyon sur cette mitre. Peut-être cependant était-il le second patron du diocèse ? Peut-être aussi ce que nous prenons pour un marteau serait-il autre chose et devons-nous voir dans cette figure St.-Lucien, premier évêque de Beauvais ?

§. XI.

Saint-Samson.

Notre province, déjà si pauvre en monuments mérovingiens et carlovingiens, vient encore de perdre, il y a peu de mois, l'un des temples les plus anciens que la ferveur des premiers siècles du christianisme eût élevés sur son sol. On sait combien peu de ces édifices ont échappé chez nous aux ravages des hommes du nord, aux remaniements et reconstructions de nos devanciers, et enfin aux atteintes de la révolution, aussi bien qu'aux spéculations d'intérêt privé de

nos contemporains. Après la crypte de Saint-Gervais à Rouen, la Haute-Normandie ne nous offrait plus qu'une partie de l'église de Saint-Samson à signaler, comme authentiquement antérieure au Xe. siècle. Depuis qu'un heureux hasard nous conduisit, il y a environ dix ans, près de ses ruines, nous n'avions cessé d'appeler sur elle l'attention des amis des arts du moyen âge, et les soins d'un vénérable savant (1), qui, parti des mêmes lieux que son fondateur, illustra long-temps la contrée voisine par son savoir et ses vertus. Sur notre demande, des démarches avaient été faites par lui, soit pour faire acquérir cette église par le conseil général du département de l'Eure, soit au moins pour que la démolition, opérée sous ses yeux, révélât tous les mystères d'art et de procédés techniques que pouvaient renfermer de si antiques constructions; mais malheureusement lui-même touchait déjà aux bornes de la carrière, et quand nous allâmes au mois de janvier dernier remplir un pieux devoir sur sa tombe, de nombreux débris amoncelés sur les bords de la Rille nous apprirent que la vieille église n'avait pas survécu à son respectable protecteur.

(1) M. Rever.

C'était dans la première moitié du VIe. siècle de l'ère chrétienne, cent ans avant l'époque où les Philibert, les Wandrille et les Waninge devaient couvrir la rive droite de la Seine de leurs pieuses et magnifiques fondations. Childebert était probablement venu goûter le plaisir de la chasse sous ces beaux ombrages de la forêt de Bretonne, si chers aux rois mérovingiens. St.-Samson, originaire du pays de Galles, et évêque de Dol, se rendit auprès de lui pour défendre l'innocence opprimée; après avoir heureusement rempli sa mission, et reçu de nombreuses marques de la munificence du souverain, tant en esclaves qu'en domaines (1), il se disposait à regagner son diocèse, lorsque le monarque, à son tour, implora le secours du saint prélat contre un horrible serpent qui avait établi son repaire dans une caverne voisine, et désolait toute la contrée. Ce n'était pas, à beaucoup près, le premier ennemi de ce genre que St.-Samson eût eu à combattre; sa légende est encore plus féconde que la plupart de celles de la même époque, en récits de reptiles semblables vaincus et terrassés par lui; aussi ne recula-t-il point devant celui-ci. S'étant fait conduire à la caverne qu'il habitait, il s'en

(1) Et familias et possessiones prærogativas largiens.

approche hardiment, lui passe son manteau ou étole (*palliolum*) autour du cou, et le conduit ainsi en lesse en chantant son psaume accoutumé. Arrivé au bord de la Seine, il lui ordonne de la traverser, puis de rester paisiblement caché sous une pierre. Le roi voulut qu'un monastère fondé sur le lieu même attestât à jamais le miracle et sa reconnaissance. Ses pieuses intentions furent immédiatement accomplies; St.-Samson ne repartit qu'après avoir établi une magnifique abbaye, à laquelle il donna le nom Breton de Pentalle (1), et l'avoir peuplée d'un nombre de religieux suffisant pour y assurer le service divin. Le vénérable évêque alla ensuite rejoindre son troupeau; mais il paraît qu'il revint mourir à Pentalle, ou que ses restes y furent rapportés (2).

Ce monastère eut des destinées moins précaires que la plupart de ceux qui s'élevèrent dans nos campagnes à ces époques reculées. Un siècle

(1) Nous ignorons la signification de ce mot, dans lequel on a prétendu reconnaître une contraction de pœnitentiale.

(2) Cujus corpusculum in monasterio doli Penetali... positum est.

(*Acta SS. benedict.*, 1, *p.* 180.)

La seule date certaine que l'on trouve dans l'histoire de ce saint est celle du troisième concile de Paris, en 557, où l'on trouve sa signature.

plus tard (1), St.-Germer, originaire de Vardes près le Neuf-Marché, cédant à ces inspirations religieuses qui entraînaient dans les cloîtres un si grand nombre de ses contemporains, se déroba aux honneurs de la Cour et aux douceurs de la vie de famille, pour venir se mettre sous la direction de St.-Ouen. Celui-ci le tonsura, l'admit à la vie monacale, et après lui avoir donné les instructions nécessaires, le chargea d'administrer l'abbaye de Pentalle, quoiqu'il ne fût point encore parvenu à la prêtrise. Germer se rendit à l'extrémité du Roumois sur les bords de la Rille (2). Là, il trouva habitée par un grand nombre de moines la pieuse colonie fondée par St.-Samson. Mais ces moines bien éloignés de la ferveur de leur nouvel abbé, ne cherchèrent qu'à se débarrasser d'un supérieur avec l'austérité duquel leur conduite contrastait d'une manière si fâcheuse. Ayant observé ses habitudes, ils placèrent dans son lit un poignard dont il devait se percer lui-même en venant se coucher. La providence ne permit pas que leur affreux dessein réussît ; Germer s'en aperçut et le leur pardonna ; mais dégoûté de commander à de pareils traîtres,

(1) En 648.

(2) In pago Rotomagensi juxtà fluvium Lirisinum. Peut-être doit-on lire : Rizilinum ?

il se retira dans la caverne devenue célèbre par le miracle de St.-Samson ; c'est alors que St.-Ouen lui conféra la prêtrise. Après avoir passé cinq ans et trois mois dans cet asyle solitaire, le désir de rendre les derniers devoirs à son fils le ramena près des bords de l'Epte, d'où il ne revint plus à Pentalle (1).

Ce monastère existait encore en 833, époque où nous le voyons compris par Ansegise, abbé de Saint-Wandrille, dans ses legs aux établissements religieux du pays (2).

Dix ans ne s'étaient pas encore écoulés lorsque les hommes du nord vinrent pour la première fois ravager les bords de la Seine. Pentalle n'échappa pas plus que les autres monastères du voisinage, à la dévastation universelle ; mais moins heureux que la plupart d'entre eux, il ne se releva point de ses ruines. L'église seule resta sur pied au moins en partie, et devint le chef-lieu d'une de ces enclaves ou exemptions si fréquentes dans notre ancienne organisation épiscopale. Celle-ci, composée des communes de Saint-Samson, de Conteville, de La Roque et du marais Vernier,

(1) Vita Sancti Geremari abbatis Flaviacensis.
(*Acta SS. benedict.*, t. II, p. 478).

(2) « Ad Pentale monasterium solidos xv. »
(*Chron. Fontan.*)

continua, en mémoire de la donation de Childebert, d'être administrée jusqu'à la révolution par un grand vicaire de l'évêque de Dol.

Ces évêques ont eux-mêmes quelquefois visité et habité leur exemption de Saint-Samson. Nous verrons ci-dessous que l'un d'eux y a été enterré.

Un autre, Baudry, s'y réfugiait souvent pour se dérober au spectacle du caractère pervers et indomptable de ses diocésains. Il y ranimait le culte divin par ses écrits et par ses leçons, dit Ordéric-Vital; de là il se plaisait à aller visiter nos plus célèbres monastères normands. C'est à Saint-Samson que la mort le surprit dans un âge avancé, et près de là, dans l'abbaye de Préaux, que ses restes furent déposés (1).

Une inscription extrêmement curieuse qui existait autrefois à Saint-Samson nous a été conservée par les frères Sainte-Marthe dans leur *Gallia christiana* (2), et nous fournit entr'autres renseignements sur le séjour de Baudry dans ce lieu la date d'une consécration de l'église par lui :

« Notum sit præsentibus et futuris quòd Baldricus bonæ memoriæ Dolensis ecclesiæ archiepiscopus dedicavit hanc ecclesiam in honorem

(1) Ord. Vit., l. IX. p. 760.

(2) T. II, p. 566. — 7.

beatæ virginis Mariæ et beati Petri, Apostolorum principis, et S. Sampsonis, beatissimi confessoris, VIII idus decembris, anno ab incarnatione Domini M. C. XXIX. Eodem anno dedicavit ecclesiam sancti Laurentii de Marisco (1), VI idus decembris, quæ sunt juris sanctæ Dolensis ecclesiæ. Qui Baldricus rexit ecclesiam Dolensem XXII annis et XLIV diebus. Trigesimo autem die post consecrationem hujus præsentis ecclesiæ obiit in Christi confessione, et Pratellis dormit. Cujus anima æternam requiem possideat. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'église de Saint-Samson était bien éloignée, dans son dernier état, d'appartenir tout entière à des constructions antérieures à l'invasion normande. Le portail présentait une entrée de forme ogive, à deux ressauts, sans moulures, surmontée de trois fenêtres à lancettes et d'une petite rose avec quatre contreforts modernes.

De chaque côté de la nef principale quatre arcades pointues étaient portées sur des piliers carrés à simple tailloir, probablement beaucoup moins récents (2). Les murailles extérieures de

(1) Le Marais-Vernier.
(2) Pl II.

cette nef étaient au contraire l'une des portions les plus anciennes de l'édifice. Dans l'intérieur de celle du côté de l'évangile on voyait une cavité de six pouces carrés environ qui régnait horizontalement à peu près sur toute sa longueur. Le donjon de Gisors est criblé de trous semblables, dont il est assez difficile de se rendre compte, à moins de les prendre pour l'emplacement de pièces de bois que le temps aura fait tomber en pourriture et disparaître. On y distinguait pareillement à l'extérieur, au milieu des matériaux grossiers dont elle était composée, plusieurs fragments de pierre sculptée, dont l'un orné d'un cordon de perles, provenait d'une construction plus antique encore, peut-être même de l'époque du Bas-Empire.

La muraille du côté de l'épître appartenait, comme la précédente, à la construction la plus ancienne; c'est sur sa face extérieure que se trouvaient encastrées plusieurs inscriptions dont nous parlerons ci-dessous, ainsi qu'un cadran solaire fort grossier. On y voyait, particulièrement dans sa partie supérieure et autour des fenêtres, un assez grand nombre de briques offrant, par leurs dimensions longues et étroites, quelque analogie avec les briques romaines. Ces deux murailles étaient flanquées de contre-forts très-minces.

Près du portail, l'une et l'autre étaient percées d'une porte de construction très-rustique, et bouchée depuis long-temps. Chacune d'elles se composait de deux énormes jambages et d'un linteau triangulaire non moins grossier, formant une espèce de fronton ou tympan.

Dans la nef étaient renversés plusieurs entablements de piliers carrés, chargés de quatre-feuilles, dont nous n'avons pu reconnaître la destination.

Une muraille d'une grande épaisseur séparait la nef du chœur, et était percée d'une arcade romane supportée par deux grosses colonnes. Les chapiteaux qui nous paraissent d'un haut intérêt, à cause de l'époque reculée à laquelle nous pensons qu'ils remontent, sont représentés dans la planche 2, savoir celui du côté de l'évangile, fig. 1 et 2, celui du côté de l'épître; fig. 3 et 4. Le serpent qu'on voit dans cette dernière figure est probablement destiné à rappeler le miracle auquel ce monastère devait sa fondation (1).

(1) On attribue dans les campagnes de l'arrondissement de Bernay, à St.-Saturnin le pouvoir d'exclure les serpents des territoires placés sous son invocation. Nous pouvons signaler particulièrement cette tradition dans les environs de Plainville. Il paraît que notre saint évêque qui a, si l'on en croit sa légende, détruit un si grand nombre de ces reptiles pendant sa vie, leur a été beaucoup moins redoutable après sa mort; car la commune de Saint-Samson, quoique placée sous sa protec-

Nous avons le bonheur de pouvoir annoncer que ces deux chapiteaux ont été sauvés de la destruction et déposés chez M. Rever, d'où la société d'agriculture du département de l'Eure se propose de les faire transporter à Evreux avec les objets qui lui ont été légués par notre savant confrère (1). Nous devons encore remarquer que le corps de ces chapiteaux était séparé du tailloir par un morceau de bois.

Le chœur assez insignifiant était percé, à son extrémité, d'une fenêtre à lancette.

A droite et à gauche de l'entrée de ce chœur avaient existé deux absides latérales, ornées d'arcades extérieures. Celle du côté de l'épître avait été fort anciennement remplacée par un clocher carré, de construction romane, appartenant à la

tion immédiate, en est particulièrement infestée. Peut-être cette circonstance tient-elle à la nature du terrain de son coteau, formé à sa base de craie glauconieuse, autant qu'à sa position abritée?

(1) On trouve une vue de l'église et une étude complète de chacun de ces chapiteaux vu sous ses trois faces dans les *Architectural antiquities of Normandy* de M. Cotman, II, p. 99 et pl. 83. Nous devons remarquer toutefois que l'artiste s'est mépris sur la tête du serpent qu'il a présentée d'une manière méconnaissable.

M. Dawson Turner, auteur du texte, a commis une autre méprise, en appliquant à cette commune un passage d'une bulle d'Innocent III en faveur de Troarn, qui concerne Saint-Samson en Auge. Du reste il est tout-à-fait d'accord avec nous sur la

première époque de ce style. La porte de la tourelle servant d'escalier offrait une arcade semi-circulaire, décorée d'un rang d'ornements que nous ne pouvons mieux comparer qu'à l'empreinte en creux de pieds de cheval.

L'abside latérale, du côté de l'évangile, était bouchée et remplacée par une muraille platte, devant laquelle s'élevait à l'intérieur un autel formé de pierres grossières. Au point de jonction de ce mur plat avec celui de l'abside vers l'extérieur se trouvait employée une pierre provenant d'une démolition antérieure, puisqu'un de ses angles était orné de filets en spirale absolument inutiles à sa dernière destination. Cette pierre offrait en outre cette singularité qu'une de ses faces engagées était chargée de dessins d'entrelas, ainsi que de caractères, les uns d'une petite dimension et presque superficiels, les autres plus grands et présentant clairement le nom propre GVLFARDVS, qui est probablement celui de l'artiste à qui on

haute ancienneté des deux chapiteaux. Voici ce qu'il en dit (p. 100) : « The capitals differ materielly from any others ever seen by M. Cotman in Normandy. » Puis il ajoute : There are also several which in shape resemble these at St.-Samson in the very remarkable church of St.-Vitalis at Ravenna (d'Agincourt, architect., t. 23, fig. 7 et 8, et t. 69, fig. 14), and in the cloisters of the monastery of St.-Scolastica at Subiaco (Ibid. t. 29, fig. 3 et 4). The latters also exhibit a certain degree of similarity with the sculpture.

doit ces ébauches et peut-être aussi les sculptures des chapiteaux de l'intérieur de l'église (1). L'un des entrelas, assez compliqué, n'est qu'esquissé; les autres, parmi lesquels il y en a deux plus terminés, représentent des espèces de navettes placées en croix ou en trèfle. Les petits caractères étaient une ébauche d'épitaphe où nous avons cru distinguer les groupes suivants:

VINON VIXSI IAN IIVI POIS
ABC MORTVVS FVII
MRES ALTAN

Nous espérons que cette pierre (2) a été déposée à la bibliothèque publique d'Evreux, ainsi que celles dont nous allons parler, et qui étaient encastrées dans la muraille extérieure de la nef du coté de l'évangile. Notre confrère n'ayant pu parvenir à les voir pendant sa tournée, et nous-mêmes ne les ayant point en ce moment sous les yeux, nous nous contenterons de les rappeler succinctement.

(1) Voyez fig. XI bis.

(2) C'est dans les papiers de M. Rever que nous avons retrouvé le dessin de cette pierre que nous avions visitée autrefois avec lui. Il n'y était malheureusement accompagné d'aucunes notes sur Saint-Samson.

L'une a été gravée dans le voyage des élèves de l'école centrale d'Evreux, page 122, pl. VI.

HIC REQUIESCVNT cORRPORA SACER
DOTIS. BENEDICTI. QVI. OBIIT. VII KL. MAII
ET RODVLFI. III KL. AuG. QuI IN HOC LOCO
SERVIER
DNS IN DIE IVDICII RESVSITAT ILLIS ANIMAS. ET
CORPORIS
ET DVCIS IN REGNV QVEm ProMittIS PEr (1) FI-
DEm II B PARADIsum PoSsideant
INTER ANGElos ARCANGElos DET EIS DNS CO-
RONIS AVREIS
ET INTEr... .ESCE... AC ILLIS SINE FINE
... O IN GL.. A (2) PERMANERE. AI

Nous n'avons pu donner dans cette transcription aucune idée de la forme des caractères, non plus que des lettres composées et des lettres incluses, qui impriment à cette épitaphe une physionomie si particulière. Nous pensons que la compagnie doit la faire mouler, ainsi que la sui-

(1) M. Rever lit ici :

QVod Et ProMIssum SPE

Ou bien

QVEm ProMIttis SPE

(2) Nous suivons ici la leçon de M. Rever et le sens le plus probable ; mais dans la gravûre que nous avons sous les yeux la lettre qui suit le G paraît être un E ou un L barrée.

vente, pour la déposer dans sa collection et en publier un *fac-simile*, le plus exact possible. Nous ne supposons pas qu'on puisse la rapporter à une époque postérieure au IXe siècle, et nous serions plutôt porté à la croire antérieure.

Nous ne connaissons la seconde inscription que par le texte qu'en a donné M. Rever, et dont la correction indique évidemment une époque beaucoup moins barbare.

« Quod es fui; quod sum eris; precor te, ora pro me peccatore ad Dominum patrem nostrum. » (1)

La compagnie possède une copie moulée de la troisième, qui a été publiée planche X de l'atlas de ses mémoires pour l'année 1826. On trouve dans le volume correspondant un fragment de mémoire relatif à cette inscription et à l'église Saint-Samson. Notre vénérable confrère y parle d'un voussoir curieux en brique, provenant de cette église, et dont nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance. Nous nous contenterons de citer cette inscription, avec la portion de mot suppléée par M. Rever :

ARCVS. ISTE. FVIT. FRACTVS

ECCE veniAM ET. EMENDIUM.

(1) Voyage des élèves de l'école centrale de l'Eure, p. 175.

Notre vénérable confrère semblait croire que les deux premières pierres avaient d'abord été placées sur des tombeaux, puis employées postérieurement dans la construction du mur (1); nous ne pouvons partager cette opinion. Nous sommes au contraire convaincu, d'après leur forme, leurs dimensions et leur position, qu'elles n'ont jamais eu d'autre destination que d'être encastrées dans la muraille pour indiquer l'emplacement de tombeaux voisins, et cette conviction est chez nous aussi complète que possible.

Nous avons parlé ci-dessus de briques employées dans la partie supérieure de cette muraille de la nef, surtout autour des fenêtres et présentant quelque analogie avec les briques romaines, au moins par leur épaisseur qui paraissait se rapprocher de celle de nos carreaux actuels. Du reste il nous avait été impossible d'en vérifier les dimensions et le contour; lorsque nous trouvâmes cet hiver les démolitions éparses sur le bord de la Rille, notre premier soin fut d'examiner les briques; mais ces espèces de carreaux dont nous venons de parler n'avaient point été apportés jusques-là, et nous ne trouvâmes à cette place que d'autres briques de formes très-variées, et dont nous n'avions pas même soup-

(1) Voyage des élèves de l'école centrale de l'Eure, p. 121.

connu l'existence, malgré l'attention avec laquelle nous avions visité l'église à plusieurs reprises. Nous ne pensons pas que M. Rever, qui attachait tant de prix aux procédés de construction, ait eu non plus connaissance de ces briques. Nous en emportâmes cinq des plus singulières et des plus caractéristiques, dont nous nous trouvons heureux de pouvoir faire hommage à la compagnie. Chacun de nos confrères en les voyant regrettera, aussi amèrement que nous, que notre vénérable confrère n'ait pu accomplir son projet de faire, au moins exécuter la démolition de l'église de Saint-Samson sous ses yeux, s'il n'avait pu l'empêcher. Nous ne doutons point qu'il n'y eût trouvé la matière d'une dissertation du plus grand intérêt sur la céramique des premiers siècles de la monarchie, qui se serait si bien liée avec ses travaux sur les pavés faïencés.

Quiconque s'occupe d'antiquités connaît ces magnifiques briques et tuiles, offrant toujours à peu près la même forme et les mêmes dimensions, dont la présence, sur un point de notre sol, suffit pour indiquer d'une manière authentique qu'il y a existé des constructions romaines. L'invasion des Barbares paraît avoir apporté une grande révolution dans la céramique, aussi bien que dans toutes les autres branches de l'industrie

humaine ; peut-être même ses travaux furent-ils interrompus. Quand on les reprit, ou qu'on les continua, on tenait sans doute moins que par le passé à cette liaison des murailles dans le sens horizontal, et à cette régularité des assises, pour lesquelles les chaînes de briques romaines avaient été d'un si grand secours. Il paraît qu'on employa surtout alors les briques, soit à orner des façades, soit à construire des voûtes. Toutes les églises qui nous ont été présentées comme carlovingiennes à Tournus, à Lyon, à Aisnay et ailleurs, la Manécanterie de Lyon, sont ainsi ornées de briques quarrées, triangulaires, rondes ou losangées, réunies en groupes, qui offrent toutes sortes de combinaisons.

Un passage extrêmement curieux d'Eginard (1), cité par notre savant confrère, M. de Gerville, nous prouve que Charlemagne employa dans ses constructions de grandes briques de deux pieds quarrés, dont il rapporta peut-être d'Italie l'usage perdu en France. Mais nous savons par un passage d'Aimoin que de son temps on employait aussi les briques à la confection des voûtes (2). Or d'après la forme *en dépouille*, ou en pyra-

(1) Rec. des hist. de Fr., t. VI, p. 399.

(2) Inter quæ eminentissimum illud Karoli magni principis palatium Gasignol..... Turrim lateritiam in margine memorati

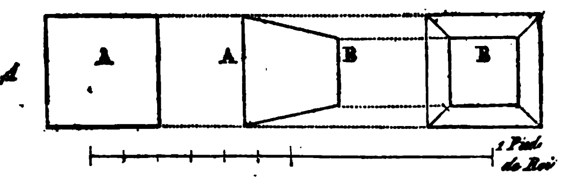
mide tronquée de la plupart de celles que nous avons rapportées de Saint-Samson ; nous supposions, malgré la variété et la bizarrerie de leurs figures, qu'elles avaient pu appartenir à cet emploi. Mais notre savant confrère, M. Alavoine, à qui nous les avons soumises, s'est convaincu qu'elles ne pouvaient avoir servi qu'à décorer des surfaces de murailles, comme celles dont nous avons parlé ci-dessus, et que cette forme *en dépouille* ne leur avait été donnée, suivant un procédé imité des romains, que pour obtenir de très-beaux joints, en laissant néanmoins au mortier une épaisseur suffisante pour en assurer la solidité. C'est ce que nous avons remarqué nous-mêmes dans les revêtements calcaires de petit appareil des murailles antiques de Nîmes. Or, cette précaution devenait encore plus nécessaire quand on employait des matériaux d'une nature aussi spongieuse, aussi avide d'humidité que la brique.

Nous avons fait graver ces cinq briques, vues chacune dans trois positions différentes, afin qu'on puisse se rendre un compte bien exact de leur forme. Dans les quatre premières, la figure A

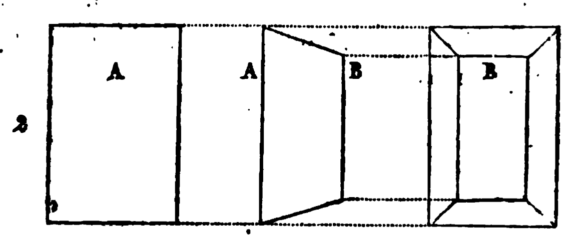
torrentis extructam habens.... habet vero ecclesiam ampliori ecclesiæ conjunctam, miro opere *ex lateribus fornicatam*....
(*Aym, de min. S. Bened. apud Duchesne, hist. Normann. Script.*, p. 31).

représente toujours la face (ordinairement plus large) destinée à paraître à l'extérieur ; la figure B représente la face opposée, et la figure AB donne le profil. La cinquième étant prismatique, on n'en a dessiné que la face principale A et le profil B. Une échelle exacte, placée au bas de la pl. I, complète ces renseignements, et fournirait au besoin les moyens d'en exécuter des copies parfaitement exactes.

La planche première offre une brique à face extérieure quarrée, peut-être destinée à être placée sur l'une de ses angles, comme dans l'*opus reticulatum* des anciens.

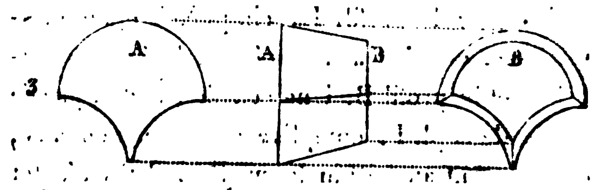


Dans la planche seconde, la face extérieure est rectangulaire.

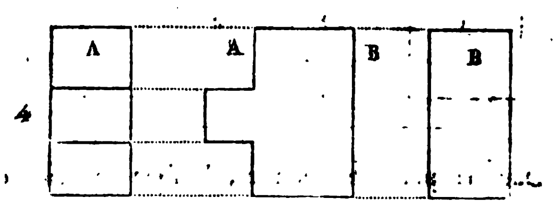


Celle de la planche troisième est fort bizarre et présente une espèce d'écaille de poisson ren-

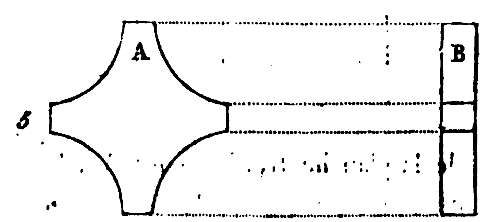
versée. Un massif de briques de ce genre offrait quelque chose d'analogue à ce qu'on appelle en termes de blason un écu papelonné.



La brique figurée dans la quatrième planche nous paraît n'avoir pu servir à autre chose qu'à former des denticules dans une corniche. Nous n'avons vu dans les édifices cités ci-dessus rien de semblable à cette brique, non plus qu'à la précédente.



Enfin celle de la cinquième planche, moins compliquée et moins importante, n'était peut-être qu'un pavé.



Si ces briques étaient encore en place, elles achèveraient de prouver qu'une portion de l'édifice était antérieure à l'invasion des hommes du Nord.

Nous n'avons pas connaissance que les Normands aient jamais employé de briques dans leurs constructions, autrement que peut-être sous la forme de carreaux. Encore les premiers que nous ayons eu l'occasion d'observer ne remontaient-ils qu'au XIIIᵉ. siècle (1), et n'appartenaient-ils point, par conséquent, à la période normande de notre histoire. Non seulement les Normands n'auraient point fabriqué de briques de formes aussi variées et aussi compliquées que celles de Saint-Samson ; mais quand ils les auraient trouvées toutes faites dans des démolitions, ils n'auraient ni voulu ni pu en décorer leurs travaux. Partout où l'on a rencontré des briques romaines ou de ces grandes briques de Charlemagne dont parle Eginard, il a été facile et expéditif de s'en servir, tandis que celles-ci, appartenant à un système compliqué de construction, ne pouvaient plus être employées isolément que comme blocage ; c'est ce que nous

(1) Voyez notre mémoire sur les pavés faïencés de Calleville. (*Archives Normandes*, t. I.)

supposons avoir eu lieu ici, puisque nos briques étaient visiblement destinées à décorer une façade, et que celle de Saint-Samson n'avait réellement et ne pouvait, d'après sa date récente, avoir aucun ornement de ce genre.

Si l'on nous demande à quelle époque nous rapportons les portions de l'église de Saint-Samson que nous avons présentées comme antérieures à l'invasion normande, nous répondrons, mais sans oser l'affirmer, qu'au moins les murailles de la nef nous paraissent avoir pu appartenir à la première construction. Nous sommes aussi fort enclin à porter le même jugement du mur de séparation de la nef et du chœur, ainsi que de ses colonnes et de leurs chapiteaux. Les rapprochements établis par M. Turner, avec des objets analogues représentés dans l'ouvrage de d'Agincourt, fortifient notre opinion. Toutefois il ne faut pas oublier que ce n'est qu'une conjecture dénuée de preuves positives, puisqu'on n'a point profité de la démolition pour observer s'il y avait liaison intime entre les deux constructions, que nous ne possédons point dans notre province, et que nous ne connaissons guères ailleurs de types authentiques des architectures mérovingienne et carlovingienne. Quant aux murailles de la nef, quoique formées de débris

d'édifices antérieurs, elles doivent être bien anciennes à en juger par les inscriptions qu'elles renfermaient, et par la rusticité des portes placées à leur extrémité. Une fois que l'on admet l'existence de cette portion de l'église avant l'arrivée des hommes du Nord, il existe à notre avis peu de probabilités pour que ces constructions d'un monastère richement doté à l'époque de sa fondation, et situé dans une solitude peu accessible aux bouleversements politiques, eussent éprouvé le besoin d'être rebâties pendant les trois siècles qui s'écoulèrent jusqu'à l'invasion. Maintenant où étaient placées les briques que nous venons de décrire? C'est ce que nous ne désespérons pas encore d'apprendre des ouvriers qui ont opéré la démolition, la première fois que nous retournerons dans ce pays. Toutes les fois que nous en avons vu de semblables, elles servaient à décorer extérieurement des façades ou des entablements; mais ici le portail était moderne, et les murailles de la nef ne présentaient aucune apparence d'entablements, que des badigeonnages même n'auraient pourtant pu dissimuler à cause de la saillie des denticules. Nous devons donc penser, jusqu'à plus ample information, comme nous venons de le dire, qu'elles n'étaient plus employées que comme blocage.

On voit au bas de la planche VI du voyage des élèves de l'école centrale de l'Eure, une tête fort mutilée, représentant un évêque et provenant d'une pierre tumulaire grossièrement sculptée qui avait existé dans cette église. La mitre presque entièrement détruite présente pour bordure un galon à rinceaux. Il paraît que cette figure, brisée par les salpétriers qui furent les premiers destructeurs de Saint-Samson au commencement de la révolution, était revêtue du *pallium*. Doit-on supposer que ce fut un cénotaphe en l'honneur de Baudry, enterré à Préaux, ou plutôt le tombeau de quelque autre évêque de Dol, venu comme lui chercher un refuge dans cette portion reculée de ses domaines? C'est ce qui paraît plus probable, quand on se rappelle que dans les premières années du XVIIIe. siècle, on trouva dans le voisinage du portail, en pavant l'église, un cercueil qui renfermait une crosse.

Vis-à-vis Saint-Samson, sur la rive gauche de Rille, est la commune de Foullebec, remarquable par un if de vingt-un pieds de tour, placé sur un cercueil en plâtre dans son cimetière, et par son joli portail roman, gravé dans l'ouvrage de M. Cotman (1). Nous pensons que le nom de

(1) T. II, pl. VIII. p. 100.

cette commune provient du ruisseau qui y prend sa source et de ses propriétaires au XIe. siècle, les Foulque, seigneurs d'Aunou, près Argentan, dont un la céda à l'abbaye-aux-Dames de Caen en 1082.

Nous regrettons que M. Lambert n'ait pu relever le portail de cette église, qui repose sur deux piliers prismatiques, complètement chargés d'ornements du haut en bas ; le chapiteau à droite a beaucoup plus de largeur que le pilier sur lequel il repose. L'arcade est romane et décorée d'un zigzag grec de grande dimension, puis à l'intérieur de têtes de chérubins bordées de leurs aîles; l'une de ces têtes est retournée dans l'autre sens. Au sommet on voit deux figures plattes, affrontées, dont l'une est un agneau pascal et l'autre un personnage à cheval que M. Turner prend pour J. C., faisant son entrée solennelle dans Jérusalem. Nous ne partageons point cette conjecture.

On trouve pl. 5, fig. 5, un chapiteau de la belle église romane de Saint-Germain du Pont-Audemer, située le long de la grande route de cette ville à Honfleur. Nous ne nous engagerons point en ce moment dans la description d'une église qui pourra être l'objet d'un examen plus approfondi.

On voit aussi, pl. 6, un dessin représentant l'abside et le clocher de l'église de Saint-Mards (Medardus et non pas Marcus) sur-Rille, près Pont-Audemer. Nous n'avons aucun fait remarquable à rapporter sur cette jolie église, ni sur la commune où elle est placée, si ce n'est que cette dernière s'est appelée jadis Antereville, et que la voie romaine conduisant du Vieux-port à Pont-Audemer passe entre son territoire et celui de Fourmetot.

EXPLICATION DES PLANCHES,

PAR M. DE CAUMONT,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Nous avons toujours pensé que des figures ajouteraient un grand prix aux mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, car il y a beaucoup d'objets et de monuments dont les meilleures descriptions ne sauraient donner qu'une idée approximative et imparfaite.

C'est ce qui nous a déterminé à publier un atlas avec chaque volume. Nos planches laissent sans doute beaucoup à désirer, mais peu à peu nous en donnerons de meilleures ; et secondé comme nous le sommes par MM. d'Auisy, H. Langlois, Ch. de Vauquelin, A. Deville, Lambert, Deshayes, Maufras et plusieurs autres membres de la société, nous avons lieu d'espérer que bientôt elles ne laisseront rien à désirer ; déjà les progrès sont visibles dans celles qui seront jointes au quatrième volume.

Convaincu de l'importance des figures, nous avons rédigé, cette année, une explication des objets qu'elles représentent, et nous en rédigerons de semblables par la suite. Nous croyons en cela faire une chose utile, parce que nous nous sommes aperçu que, faute d'être guidé dans son examen, le lecteur voyait avec indifférence et peu de fruit les objets représentés sur les planches, que d'ailleurs le texte ne contenait souvent qu'une

indication incomplète des figures qui s'y rapportaient, et que l'ordre de celles-ci coïncidait rarement avec celui qui était suivi dans les descriptions. Nous espérons que la table explicative qui va suivre pourra remédier à ces inconvénients.

PLANCHE Ire.

Fig. 1. Chapiteau de l'ancienne abbaye de Bernay, extrêmement remarquable à cause de l'inscription : ME FECI ISEMBARDUS, qui s'y trouve gravée (voyez p. 393).

Fig. 2 et 3. Décoration de la face occidentale du transept méridional de l'abbaye de Bernay du XIe siècle.

Fig. 4, 5, 6, 7 et 8. Chapiteaux romans qui existent dans le collatéral méridional de la même abbaye.

PLANCHE II.

Fig. 1 et 2. Specimen de la coupe des pierres qui forment l'archivolte de deux anciennes portes de l'abbaye de Bernay (voyez p. 391).

Fig. 3. Plan des piliers de la croisée de la même église (voyez p. 391).

Fig. 4. Armes de la maison de Bretagne, adoptées par l'abbaye de Bernay, en mémoire de sa fondatrice Judith (voyez p. 387).

Fig 5. Armoiries placées dans la nef de l'église précédente (voyez p. 387).

Fig. 6. Fenêtres romanes des transepts de l'église de Boisney, département de l'Eure (voyez p. 400).

Fig 7. Pierre tumulaire de Robert de Flocques, bailly d'Evreux, placée dans l'église de Boisney (voyez p. 402).

Fig. 8. Pierre tumulaire de Mathieu de Varennes, dans l'église de Ménneval, près de Bernay (voyez p. 395 et 396). Au-dessous de cette figure on a placé le *fac simile* de l'inscription gravée sur le tombeau.

PLANCHE III.

Fig. 1. Tour romane de Fontaine-la-Soret, département de l'Eure, décrite p. 408 et 409.

Fig. 2. Partie supérieure d'une ancienne porte romane, aujourd'hui condamnée dans le mur méridional de l'église de Rostés, remarquable par la disposition des pierres qui en remplissent le timpan et par les moulures du linteau.

Fig. 3. Portail de Cerquigny, département de l'Eure, décrit p. 413. Ce monument roman est un des plus remarquables de l'arrondissement de Bernay.

Fig. 4. Ruines du donjon roman de Brione, département de l'Eure, décrit p. 431.

PLANCHE IV.

Portail de l'église de Chambrais. La partie centrale de cette façade est romane et présente à la partie supérieure des arcades cintrées formant des ogives par leurs enlacements (voyez p. 445 et 446). Quelques parties accolées au portail appartiennent à l'architecture gothique.

PLANCHE V.

Fig. 1. Tombeau de Jean de Marigny, d'abord évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen. Ce monument du XIV[e] siècle consiste en une statue de marbre blanc,

couchée sur une tombe en marbre noir. Elle présente plusieurs particularités remarquables que M. Le Prévost a signalées p. 464 et 465.

Fig. 2. Mitre de Jean de Marigny, du XIVe siècle, conservée à Ecouis. Cette face présente un évêque revêtu de ses habits pontificaux et assis sur un canapé. Il a la tête mitrée et entourée d'une auréole, et tient une crosse de la main gauche; il bénit de la main droite un homme et une femme agenouillés (voyez p. 471 et 472).

Fig. 3. Deuxième face de la mitre: on y voit St.-Pierre à peu près dans la même attitude que l'évêque représenté sur l'autre face. On trouvera, p. 470 et 471, l'explication détaillée de cette figure et de celles qui l'avoisinent.

Fig. 4. Fragment de la crosse de Jean de Marigny, conservée à Ecouis. Ce bas-relief représente l'Annonciation et la Visitation. La crosse entière est composée de six morceaux de bois sculptés, représentant les événements de la vie de Jésus-Christ. Elle est haute de six pieds.

Fig. 5. Chapiteau roman tiré de l'église Saint-Ouen de Pont-Audemer. On y remarque deux personnages de l'exécution la plus grossière, armés de boucliers et de bâtons et qui paraissent combattre.

PLANCHE VI.

Fig. 1. Vue de l'abside romane de Saint-Mard-sur-Rille et de la tour de cette église qui appartient à l'époque de la transition ou du gothique pesant.

Fig. 2. Travée intérieure de l'église de Chambrais, prise du côté du nord. On y voit des piliers carrés supportant

une arcade romane surbaissée. Au second étage existe une fenêtre romane qui s'élargit de l'extérieur à l'intérieur comme cela se voit souvent. Voyez p. 446.

Fig. 3. Travée de la même église prise du côté du sud. Elle diffère de la précédente, parce qu'en construisant, au XVe siècle, le collatéral actuel, on a remplacé les piliers carrés du rez-de-chaussée et les cintres qu'ils supportaient, par des colonnes cylindriques et des arcades ogives. On a peine à concevoir comment on a pu exécuter ce travail en sous-œuvre, sans compromettre la solidité des murs supérieurs.

Fig. 4. Vue intérieure de l'église de l'abbaye de Bernay, aujourd'hui transformée en halle. Voyez les pages 390 et suivantes.

PLANCHE VII.

Vue de l'abbaye du Bec. Il ne reste plus de cette ancienne abbaye que les ruines d'une tour bâtie vers la fin du XVe siècle, et les bâtiments modernes des moines, transformés aujourd'hui en écuries pour le haras. Nous avons cru néanmoins qu'à défaut des anciens bâtiments de cette abbaye célèbre, il fallait en faire connaître l'emplacement, ce qui nous a déterminés à publier cette vue qui a été dessinée d'après nature par M. Lambert, et lithographiée par M. Ch. de Vauquelin.

PLANCHE VIII.

Nous renvoyons, pour cette planche et pour les pl. IX et X, aux détails très-étendus qui ont été donnés par M. Le Prévost, depuis la page 317 jusqu'à la page 354, et

nous nous bornons à donner une simple indication des figures qu'elles contiennent.

La châsse de St.-Taurin représente une chapelle oratoire avec un clocher central et des contre-forts surmontés de clochetons ; conséquemment elle a la forme d'un carré long.

Les deux grands côtés de ce carré ont chacun trois arcades (pl. VIII, et pl. IX, fig. 1), tandis que les deux petits côtés n'en ont que chacun une (voyez pl. IX, fig. 2). La planche VIII qui présente un des grands côtés suffira pour donner une idée exacte de l'ensemble du monument, si l'on veut lire les détails donnés par M. Le Prévost, p. 329 et suivantes.

PLANCHE IX.

Détails de la châsse de St.-Taurin.

Fig. 1. Ces trois arcades sont placées parallèlement à celles qui se voient pl. VIII, et se trouvent au revers de la châsse. Elles ont été décrites p. 336, 352 et 353.

Fig. 2. Arcade qui orne l'une des extrémités de la châsse (troisième face), voyez p. 327. Elle montre la largeur et la forme des deux pignons ou petits côtés du reliquaire, abstraction faite des clochetons qui les accompagnent.

Fig. 3. Détails de la tête et de la mitre de la figure représentant St.-Taurin, placée dans l'arcade centrale sur le côté représenté pl. VIII.

Fig. 4. Specimen des animaux fantastiques placés alternativement avec des arabesques sur la moulure inférieure du plateau de la châsse (pl. VIII). Voyez la page 318.

Fig. 5. Specimen des rinceaux qui ornent le plateau de la châsse au-dessus de la moulure inférieure (voyez la pl. VIII et la page 318).

Fig. 6. Specimen des bouquets de feuilles qui garnissent le contour de l'ogive centrale de la face représentée pl. VIII.

Fig. 7. Specimen des plaques d'émail qui ornent l'anneau à six faces, placé au-dessus du pignon central du côté représenté pl. VIII.

PLANCHE X.

On a consacré cette planche au développement des bas-reliefs qui couvrent le toit du reliquaire, et dont on distingue une partie sur la pl. VIII. Ces bas-reliefs se trouvent décrits depuis la page 339 jusqu'à la page 347.

On a placé sur la même planche un *fac simile* de l'inscription gravée sur une des moulures du plateau (voyez p. 319).

PLANCHE XI.

Fig. 1, 2, 3, 4. Chapiteaux des colonnes qui supportent l'arcade romane placée entre la nef et le chœur à Saint-Samson-sur-Rille (Eure), vus de deux côtés, décrits p. 481.

Fig. 5. Vue intérieure de l'église de l'abbaye de Saint-Samson-sur-Rille, dessinée d'après nature et lithographiée par M. Lambert. Dans le fond on aperçoit l'arcade fort ancienne décrite p. 481, et les colonnes dont les chapiteaux viennent d'être mentionnés. Les murs latéraux, avec leurs arcades en tiers-point, sont beaucoup moins anciens.

PLANCHE XI bis.

Cette planche est destinée à reproduire le *fac simile* d'une inscription qui se trouvait sur une pierre employée dans un des murs de l'abbaye de Saint-Samson. On y voit aussi quelques dessins dont la même pierre était ornée sur une de ses faces.

PLANCHE XII.

Vue de la salle des chevaliers du Mont-Saint-Michel; il paraît que cette magnifique salle a été bâtie dans la première moitié du XIIe siècle (voyez p. 21 et 22); mais que depuis cette époque quelques parties en ont été retouchées, notamment les chapiteaux des colonnes. La planche que nous présentons a été lithographiée par M. Maufras, d'après un dessin de M. Cotman.

Le cloître, qui est du XIIIe siècle, l'église et plusieurs autres parties de cette antique abbaye mériteraient d'être publiées; j'ai appris avec plaisir que notre confrère, M. Pugin, architecte de Londres, doit leur consacrer plusieurs planches de son bel ouvrage sur les antiquités de la Normandie.

PLANCHE XIII.

Il est indispensable de jeter un coup-d'œil sur cette vue du Mont-Saint-Michel, pour lire avec fruit le mémoire de M. de Gerville. Elle a été lithographiée par M. Ch. de Vauquelin, et montre le côté sud du monticule et

de l'abbaye. On distingue d'abord les remparts qui forment l'enceinte de la ville au niveau des eaux; l'abbaye couronne la montagne, et ne frappe pas moins par l'ampleur de sa masse que par l'élévation de ses murs.

Sur la gauche on remarque dans ces murs deux ouvertures cintrées. C'est à l'une de ces ouvertures que vient aboutir le poulain, grande pièce de bois sur laquelle glissent les fardeaux que l'on hisse dans l'abbaye au moyen d'une grande roue. C'est par là que l'on monte encore aujourd'hui le bois, l'eau et les provisions nécessaires aux huit cents prisonniers qui habitent la maison.

On a vu (p. 55 et 57) que dans les siéges on s'est plusieurs fois efforcé de pénétrer dans l'abbaye par cette ouverture.

Les bâtiments claustraux que l'on voit sur cette planche appartiennent vraisemblablement à plusieurs époques qu'il serait difficile de préciser. Ceux qui se trouvent du côté opposé (vers le nord) sont beaucoup plus remarquables (1) et fournissent un type fort curieux de l'architecture civile du XIIe siècle. C'est aussi de ce côté qu'on trouve la porte de l'abbaye; elle est défendue par deux tours rondes et étroites qui m'ont paru du XVe ou du XVIe siècle, et qui ont été dessinées par M. de Vauquelin, en 1826.

(1) Le dessinateur se serait placé dans cette direction, s'il n'en eût été empêché par les eaux de la Celune qui forment un courant de ce côté et rendent la plage fort incommode à mer basse.

PLANCHE XIV.

Cette vue du château d'Avranches (côté de l'est) a été dessinée d'après nature et lithographiée par M. de Vauquelin. On remarque qu'une portion de la maçonnerie est en arrête de poisson, mode de construction qui n'a guère été en usage après le XIIe siècle.

Dans une autre partie de la ville, sur le bord de la pente abrupte qui existe du côté du couchant, nous avons remarqué, M. de Vauquelin et moi, des murs fort anciens que l'on n'aperçoit que de place en place, parce qu'ils ont été renforcés et masqués postérieurement par d'autres murs; nous y avons remarqué quelques débris de tuiles romaines dans un seul endroit; mais ces matériaux ont été employés postérieurement à l'époque de la domination romaine, et les murs dans lesquels ils se trouvent nous ont paru bien évidemment du moyen âge.

PLANCHE XV.

Il n'existe plus que quelques traces de l'ancien château de Mortain (voyez la page 187), mais les rochers de grès quartzeux qui lui servaient de base forment toujours un rempart aussi pittoresque que solide qui en indiquent l'emplacement.

Pour examiner avec fruit la vue que nous présentons, il faudra se reporter aux détails donnés par M. de Gerville, p. 187 et 188. Les roches que l'on voit à droite et qui se détachent en clair sur les autres supportaient la tour du donjon dont M. de Gerville parle à la page 188.

Nous regrettons que le grand nombre de plauches qui

devaient entrer dans l'atlas de cette année nous ait empêché de donner les charmantes vues que M. de Vauquelin a prises des cascades situées à peu de distance du château. Il n'y a pas de site plus pittoresque, ni qui approche davantage de ceux qu'on va chercher en Suisse; nous espérons que M. de Vauquelin se décidera à les publier lui-même.

Nous ferons remarquer en passant que c'est à la présence du grès quartzeux intermédiaire qu'on doit les sites les plus pittoresques de toute la Normandie, tels que ceux de Mortain, de Domfront, de Falaise, de Cherbourg, et tant d'autres qu'il est inutile de mentionner.

PLANCHE XVI.

Tous les objets représentés sur cette planche ont été réduits.

La fig. 1 représente le coin de bronze qui a été trouvé le plus communément dans le département de la Manche et dans l'arrondissement de Vire, département du Calvados. On ne peut douter que cet instrument n'ait été prodigieusement commun parmi les Celtes, quand on lit (p. 279 et suivantes) le détail des découvertes qui ont été faites dans le Cotentin depuis 30 ans seulement; j'ai trouvé dernièrement à Villedieu, chez un marchand de métaux, un monceau de pareils coins qui avaient été déterrés dans les bruyères des environs; j'en ai acheté soixante-quatre livres pesant dont une partie a été déposée dans le musée de la société.

Le coin n° 2 est infiniment plus rare que le précédent. Sa forme se rapproche beaucoup plus de celle d'une hache,

On peut en dire autant du n° 3 qui présente en outre une conformation particulière près de l'endroit où le manche devait s'insérer.

Le n° 4, d'une forme assez élégante, est fort rare.

Le reste des objets dessinés sur cette planche provient de la trouvaille faite dans la lande de Cartot, commune de Lessay, au commencement de l'année 1828 (voyez la page 289). Les javelots ou piques, n°s 6, 7, 8 et 9, sont très-reconnaissables, aussi bien que l'épée n° 10 et les manches d'épée n°s 11 et 12; des clous saillants qui se voient sur ces poignées portent à croire qu'elles étaient garnies de corne ou de bois.

Il n'est pas facile de déterminer positivement l'usage des objets figurés depuis le n° 13 jusqu'au n° 21.

Des épées à peu près semblables à la précédente trouvées en Angleterre et en Ecosse, ont donné lieu à plusieurs dissertations intéressantes sur la question de savoir si elles avaient été fabriquées par les Bretons ou par les Romains. Dans le premier volume des transactions de la société des Antiquaires d'Ecosse (p. 242), et le deuxième volume de la même compagnie (p. 37). M. John Grant paraît croire que les Romains ont employé le cuivre au lieu du fer dans plusieurs circonstances, et qu'il faut leur attribuer plusieurs épées et quelques armes de cuivre trouvées en Angleterre et en Ecosse; il se fonde principalement sur ce que les épées des Celtes étaient plus larges et sans pointe; mais je trouve dans le dix-septième volume des transactions de la société des Antiquaires de Londres (p. 337), une opinion contraire émise par rapport à une épée et à plusieurs autres objets en bronze, découverts dans le comté de Cornwall, et cette opinion est la plus généralement admise. L'épée

dont je parle ressemblait tout-à-fait à celle de M. de Gerville, excepté qu'elle était moins longue ; elle se terminait en pointe, et les deux côtés en étaient coupants. Elle avait un pouce et demi de largeur à sa base, la longueur de la lame était d'un pied 9 pouces.

PLANCHE XVII.

Les objets de bronze représentés sur cette planche ont été découverts en 1821, entre Quettehou et Anneville (voyez p. 286), à peu de distance du mont de la Pernelle.

Les figures 1 et 2 présentent le même instrument vu de deux côtés ; il offre quelque ressemblance avec un autre figuré pl. XVI, n° 17 : il en est de même du fragment n° 4, orné de cercles concentriques.

Le n° 3 était une pointe de javelot à peu près semblable à celle qui est dessinée fig. 6, pl. XVI.

Le n° 6 fort oxidé pourrait aussi avoir appartenu à quelque instrument du même genre. Je n'ai rien à dire sur les numéros 5, 8, 9 ; le n° 7 est fort remarquable par ses caractères qui ne présentent aucun sens et offrent en cela quelques rapports avec ceux que M. de Penbouet a remarqués sur un fragment de poterie découvert dans un *tumulus* (voyez p. 256).

PLANCHE XVIII.

Le curieux moule à coins celtiques découvert dans le Cotentin en 1827 a été dessiné de grandeur naturelle, il est composé de deux pièces symétriques qui se joignent à peu près comme celles des moules dont on se sert au-

jourd'hui pour couler les cuillers d'étaim. Ces deux pièces séparées sont vues intérieurement fig. 1 et 2. On les voit réunies, et de deux côtés différents, fig. 3 et fig. 4 ; la grandeur et l'exactitude du dessin me dispensent d'entrer dans d'autres explications.

En 1806, des ouvriers qui travaillaient à extraire des matériaux pour la confection de la route de Vire à Thorigny, trouvèrent sur la versant nord du roc abrupte en quartz (1) qui borne la route actuelle sur la rive gauche de la Vire, paroisse de Sainte-Marie-Laumont, département du Calvados, 60 à 80 coins de bronze extraits à peu de profondeur. Informé de cette découverte, notre confrère, M. Asselin, alors sous-préfet de Vire, se transporta sur les lieux; mais lorsqu'il arriva, il ne put recueillir qu'un très-petit nombre de ces objets; les autres avaient été dispersés ou brisés.

A peu de distance de la place où l'on avait rencontré les coins précédents on trouva dans le même temps un petit fourneau et un moule qui, d'après la description qu'on m'en a donnée, devait être semblable à celui que nous présentons pl. XVIII. Il était composé de deux pièces qui se réunissaient comme celles d'un moule à cuillers d'étaim, et il présentait intérieurement la forme des coins de bronze trouvés dans le même lieu.

Tel est le témoignage du sieur Larese, cantonnier, qui avait trouvé ces objets, en travaillant à la route. Ses renseignemens me paraissent mériter quelque confiance, car ils m'ont été donnés, sans avoir été provoqués

(1) Cette roche très-considérable qui domine la route d'une manière si pittoresque s'appelle la *Roche-Blanche*. Plusieurs traditions fabuleuses s'y rattachent.

par aucune question. Deux ans avant la découverte faite près de la Roche-Blanche, on avait trouvé au Tourneur, dans le même arrondissement, plusieurs coins de bronze qui furent vendus à un chaudronnier et mis de suite à la fonte.

PLANCHE XIX.

Fig. 1. Ornement en or trouvé en 1805 à Saint-Cyr, entre Valognes et Montebourg; il a été réduit de moitié, mais on a placé une échelle à côté, afin que l'on puisse en reconnaître plus facilement les proportions réelles. On peut lire, p. 275 et 276, la description de cet objet curieux.

Fig. 2 et suivantes. Ces objets ont été découverts dans la lande de Cartot, commune de Lessay, département de la Manche, avec ceux qui se trouvent sur la planche XVI (voyez les détails donnés par M. de Gerville, p. 289 et 290).

Les anneaux nos 11, 12, 13, 14, 15, 17, et l'espèce de fibule n° 18, ne diffèrent pas beaucoup d'un grand nombre d'ornements de même forme, réputés romains; plusieurs Antiquaires ont pensé que ces petits instruments de cuivre pourraient avoir été fabriqués par des artistes gaulois, mais du temps de la domination romaine.

PLANCHE XX.

Les objets représentés sur cette planche et sur la suivante ont été trouvés à Rouen dans des tombeaux gallo-romains et dans les terres qui recouvraient ces tombeaux. Ils ont été décrits depuis la page 236 jusqu'à la page 252.

A. Petit vase en verre très-mince orné de zônes parallèles obtenues sur le tour aux dépens du poli, trouvé dans un des tombeaux gallo-romains.

B. Autre vase en terre extrêmement légère et de couleur de bronze antique, trouvé dans le même tombeau. Ce vase est décoré sur la panse, de deux bandeaux ondulés de couleur blanc mat, entre lesquels on lit la formule AVE, accompagnée de quelques ornements très-simples, et tracée de la même manière.

La fig. *bb* présente cette inscription dans tout son développement.

C. Espèce de hochet, consistant en un anneau de bronze, auquel sont suspendus et enfilés : une petite sonnette quadrangulaire, deux défenses de sanglier, un anneau, quatre médailles romaines et deux globules en émail d'un vert pâle.

Fig. D et F. Deux des quatre médailles dont il vient d'être fait mention. La première (fig. D) porte d'un côté l'effigie d'Antonin Pie, et de l'autre celle de Marc-Aurèle ; la deuxième (fig. E) est de Julie Mamée, mère de l'empereur Alexandre Sévère.

La fig. *cc* représente une des vertèbres du squelette vert trouvé dans l'un des tombeaux.

PLANCHE XXI.

Le sol où l'on a trouvé les tombeaux se compose de remblais dans lesquels on remarque un assez grand nombre de fragments de vases antiques en verre.

Les figuresF.F.F. présentent quelques-uns de ces débris. Ils sont extrêmement minces et creux dans toutes les parties arrondies en bourrelet.

Le morceau désigné par la lettre K est orné de bandeaux divisés en menus filets d'émail blanc.

Fig. G. On a recueilli dans le même sol une espèce de lampe en terre, d'une forme assez remarquable, mais d'une fabrique fort grossière. M. Galeron m'a montré dans la collection publique de Falaise une lampe antique tout-à-fait semblable à celle-ci, et qui a été trouvée à Condé-sur-Laison (Calvados).

M. Hochet découvert dans le théâtre de Lillebonne, et qui offre beaucoup de rapports avec celui de la planche précédente (fig. C).

H. Fragment de vase en poterie rouge très-fine présentant un masque de lion dont le mufle est perforé.

I. Autre fragment de poterie offrant un masque humain très-bizarre.

Ce dernier paraît appartenir au XIVe ou au XVe siècle, à en juger par le travail et par les émaux dont il est revêtu.

L. Spécimen des ossements colorés en violet trouvés dans quelques tombeaux des abbesses de Sainte-Trinité de Caen, par M. Léchaudé d'Anisy. Cette couleur paraît due à une substance végétale, et non point à un oxide métallique, comme celle du squelette vert trouvé à Rouen. On a découvert à Paris, dans des tombeaux de l'ancienne église de Ste-Geneviève, des débris d'ossements violets semblables à ceux-ci (voyez p. 242).

N. Petites médailles qui se trouvèrent parmi les ossements des machoires d'un squelette, dans un des cercueils gallo-romains (voyez p. 240 et 241).

PLANCHE XXII.

Ayant analysé la plupart des églises du département du Calvados, j'ai successivement entretenu la société de celles qui m'ont paru les plus remarquables ; mais en même temps j'ai cru qu'il était inutile d'entrer dans de longs détails sur chacune d'elles ; qu'il suffisait d'indiquer sommairement ce qu'elles présentent de curieux sans m'attacher à les décrire trop minutieusement. Dans les communications que j'ai faites à la société, je me suis donc moins attaché à faire des mémoires qu'à donner des notes sur la statistique monumentale du Calvados. A mesure que je pourrai faire lithographier les monuments auxquels ces notes se rapportent, je tâcherai de les faire entrer dans l'explication des planches annexées aux mémoires de la société.

Eglise de Secqueville.

L'église de Secqueville en Bessin a été lithographiée par M. Maufras, d'après un dessin de M. Le Nourrichel ; la majeure partie de cette église (la nef, la tour et les chapelles de la croisée) est dans le style roman (1). Le chœur paraît du XVIIe siècle, à l'exception du mur qui le termine à l'est et qui pourrait être du XIVe ou du XVe siècle.

On remarque à l'extérieur de la nef, au-dessus de la toiture des ailes, un rang de cintres bouchés qui se pro-

(1) Quelques fenêtres percées après coup sont d'une date moins ancienne ; par exemple, la grande ogive placée au centre de la chapelle méridionale et qui paraît du XIVe siècle (voyez la pl. XXII).

longent autour des chapelles de la croisée (voyez la pl.). Cette galerie est surmontée de corbeaux réunis par de petites arcades cintrées ; malheureusement on a fait disparaître, on ne sait pour quelle cause (1), la corniche qui était au-dessus des corbeaux, et cette suppression est choquante. Des étoiles, des hachures, des quatre-feuilles et des billettes forment des bordures d'un assez bon effet dans plusieurs endroits ; on ne voit pas de zig-zags.

La tour, haute d'environ 150 pieds, n'est pas en proportion avec l'édifice : elle est romane jusqu'à la naissance de la pyramide qui paraît avoir été réparée plusieurs fois (2) ; le dernier désastre causé par la foudre eut lieu le 16 juin 1610, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur l'une des aîles du coq (3).

A l'intérieur, quatre grandes arches à plein cintre séparent la nef des aîles. Les pilastres qui les soutiennent sont garnis de colonnes dont les chapiteaux sont assez curieux, quoique sculptés grossièrement. La tour est portée sur quatre arcades dont une (celle qui fait face à la nef) est ornée de plusieurs rangs d'étoiles surmontés d'un rang de billettes.

(1) Cette suppression de l'entablement produit aussi l'effet le plus désagréable à l'intérieur où les cintres des fenêtres se trouvent en partie masqués par le plafond qui descend trop bas.

(2) Il y avait autrefois aux quatre angles de la tour, des clochetons qui ont disparu.

(3) Sur l'autre aîle on voyait les armes de Philippe de Guilbert, seigneur de la paroisse en 1610. Ce coq a été rétabli il y a peu d'années par les soins de M. du Pontavice, maire de la commune. On a remis sur le nouveau coq l'inscription qui se trouvait sur l'ancien.

Avant la révolution, l'abbaye de Saint-Etienne de Caen nommait à la cure de Secqueville et entretenait le chœur; le digne desservant de la paroisse (M. l'abbé Adam, membre de la société des Antiquaires) pense que cette portion de l'église a été refaite dans le XVII[e] siècle, après les guerres de religion, et son opinion me paraît très-admissible (1). On y remarque des colonnes d'ordre toscan.

Il me reste à parler d'un fait historique raconté par Robert Wace, et qui m'a déterminé à faire dessiner l'église de Secqueville :

Au printemps de l'année 1105, pendant le siége de Bayeux par Henri I[er], roi d'Angleterre, Robert Fitz Hamon qui tenait pour Henri fut surpris à Secqueville par les soldats du duc Robert, et ne trouva d'autre moyen de défense que de se réfugier dans la tour de l'église; mais les soldats du duc Robert allumèrent du feu sous la tour et le forcèrent à se rendre. M. l'abbé Adam m'a assuré qu'avant de faire réparer les piliers qui supportent cette pyramide, il avait encore vu sur eux des traces du feu auquel ils avaient été exposés en 1105.

Quoiqu'il en soit, voici de quelle manière Robert

(1) M. l'abbé Adam m'a communiqué fort obligeamment les nombreux renseignements qu'il possède sur l'histoire de sa paroisse, mais le cadre que j'ai adopté dans la rédaction de mes notes ne m'a pas permis d'en faire usage; il y a lieu d'espérer que ce savant et respectable pasteur mettra bientôt en œuvre les matériaux qu'il a réunis.

M. du Pontavice a eu également la bonté de me faire connaître plusieurs particularités intéressantes relatives à la commune de Secqueville. Je le prie de recevoir ici mes remercîments.

Wace raconte ce fait historique (édition de M. Pluquet, vol. II, p. 391).

Robert ke l'en dit fils Hamon
Tenuz esteit por haut baron,
Ki lénor tint de Torignie
E grauz fieus ont entor Croillie ; (1)
Al Duc son seignor fu medlez
E fu el rei Henri tornez.
A *Sechevile* en Baessin (2)
Fu entrepris à un matin ;
Baessin alout seisissant,
E tot li païz porprenant
Li maisnies li dus (3) l'oïrent,
En Sechevile s'embatirent ; (4)
Cil de Caēm i acorurent
De Baienes mult tost i furent.
Robert s'embati el mostier (5)
Sus en la tor très k'al clochier,
Maiz il n'i pout gaires atendre
Volsist u non l'estut (6) descendre
Kar li feu i fu aportez
Dunc li mostier fu alumez ;
Maiz por li feu s'est descendu,
Et as Baeis (7) s'est rendu
Robert fu pris è bien gardez
Et à Baieues fu menez, etc.

(1) Creully. (2) Secqueville-en-Bessin. (3) Les troupes du duc (4) Se logerent, (5) Dans l'église. (6) Lui fallut. (7) Aux Bayeusains.

PLANCHE XXIII.

La forme d'abord carrée, puis octogone de la tour de Trevières, me la fit remarquer parmi toutes les autres il y a déjà long-temps; cette disposition assez rare ne se rencontre en Normandie que dans un très-petit nombre de tours de la même époque, et parmi celles-ci aucune ne m'a présenté des proportions aussi gracieuses que celle de Trevières.

On peut reconnaître deux époques dans cette jolie tour, la partie carrée percée de cintres romans supportés par des colonnes groupées est selon toute apparence plus ancienne que la partie octogone qui la surmonte et dans laquelle on voit des ogives de transition; l'une remonte très-probablement au XIe siècle, tandis que l'autre doit être du commencement du XIIe.

La combinaison de l'ogive avec les cintres et de l'octogone avec le carré est si harmonieuse et produit un effet si agréable dans cette tour qu'elle peut être regardée comme une des plus élégantes de toutes celles qui existent en Basse-Normandie. M. Pugin, architecte de Londres, auquel j'ai eu le plaisir de la montrer, partage mon opinion, et il en a fait prendre plusieurs dessins par les artistes qui voyagent avec lui (1).

(1) M. Pugin ne voyage pas sans être accompagné de sept ou huit dessinateurs d'un grand talent; aussi l'ouvrage qu'il publie sur l'architecture du moyen âge est-il rempli de planches d'une pureté et d'une fidélité qui ne laissent rien à désirer. Une partie du texte de ce recueil sera fait par M. Britton, savant antiquaire

On voit des petits clochetons pleins à quatre pans, aux angles de la tour carrée. J'en ai trouvé quelquefois de semblables dans les églises romanes, mais dès la fin du XIIe siècle, ils furent remplacés par de petites tours plus élégantes.

Le tonnerre est tombé plusieurs fois sur la flèche qui couronne la tour de Trevières, et elle a été réparée à plusieurs reprises.

Le reste de l'église est peu remarquable, quoique en partie du XIe siècle ; je ne l'ai point fait dessiner.

PLANCHE XXIV.

La curieuse porte qui se trouve sous la tour de Trevières (pl. XXIII), et par laquelle on accède au chœur, m'a paru mériter d'être figurée à part. On y voit d'abord une archivolte ornée de plusieurs rangs de zigzags.

Ce cintre repose sur des colonnes dont la base est portée sur un socle assez élevé. Cette dernière circonstance est rare dans l'architecture romane, et je ne l'ai remarquée que dans un petit nombre d'églises (celle de Formigny et quelques autres).

A côté de la porte précédente j'ai fait dessiner un bas-relief qui en orne le timpan ; il représente un homme dont le costume est assez curieux, et qui tient enchaînés deux monstres qui veulent le dévorer. A ses bras sont suspendus deux sacs qui ressemblent un peu à ceux que

si bien connu par ses magnifiques publications sur les monuments de l'Angleterre.

les dames portent aujourd'hui. Des serpents lui mordent les pieds.

Je ne doute pas que ce motif ne soit allégorique, parce que je l'ai trouvé exprimé de différentes manières dans un grand nombre de bas-reliefs du XI[e] siècle. On le voit rendu à peu près comme à Trevières, sur un chapiteau de l'église de Colleville-sur-mer.

De stupides révolutionnaires qui prenaient toutes les sculptures pour des armoiries et qui s'empressaient de les mutiler, avaient trouvé plus simple de masquer le bas-relief de Trevières avec une couche de mortier. Nous nous en aperçûmes, en 1825, M. Pugin et moi, et nous nous empressâmes de le faire nettoyer.

Le reste de la pl. XXIV est rempli par une portion de l'église de Fontaine-Henri, dans le style roman, et remarquable par ses galeries bouchées.

PLANCHE XXV (1).

La tour romane de l'église de Colleville est une de celles qui méritent d'être visitées dans l'arrondissement de Bayeux; elle présente vers son sommet des ouvertures rondes qui ne sont pas communes dans l'architecture romane; j'en ai vu de semblables à la tour de l'église d'Anglesqueville (Calvados), et M. Auguste Le Prévost m'en a fait voir dans un des murs de l'ancienne église St.-Pierre, près du cloître de l'abbaye de Jumièges. L'escalier par lequel on monte à la tour de Colleville est accolé à l'un des angles, comme dans plusieurs églises du même

(1) Cette planche a été lithographiée par M. Le Nourrichel.

temps. A côté de la tour j'ai figuré une porte qui se trouve dans un des murs latéraux de la même église ; l'archivolte en est ornée de zigzags, et l'on remarque sur le timpan deux oiseaux fantastiques qui bèquent avec effort une figure ressemblant à un paraphe. Le même sujet se rencontre souvent dans l'architecture romane (1).

La tour romane de Huppain a depuis fort long-temps été observée et dessinée par M. Lambert, membre de la société des Antiquaires de Normandie ; elle est remarquable par les intersections des cintres qui occupent l'étage central.

La principale porte de la même église est ornée de plusieurs cannelures et d'un rang de têtes plates parmi lesquelles on voit un aigle aux aîles éployées (2).

PLANCHE XXVI.

Comme l'ouvrage de M. Rever sur le Vieil-Evreux a été publié par l'académie d'Evreux, la société a dû se borner à en présenter une analyse succincte (3). Ce résumé suffira pour faire connaître les principaux résultats des recherches de M. Rever et leur importance. M. De La Rue, secrétaire de l'académie d'Evreux, a mis

(1) L'église de Colleville présente une autre porte romane et quelques sculptures intéressantes ; j'y ai remarqué aussi des fonts baptismaux qui m'ont paru du XVe siècle ou du XIVe.

(2) J'ai trouvé la même figure dans sept ou huit autres églises romanes.

(3) L'analyse imprimée est de M. Roger, vice-président de la société.

beaucoup d'empressement à nous prêter les cuivres des deux planches que nous réunissons à cette analyse, et nous le prions de recevoir ici les remercîments de la société.

Les nos 3, 4, 5 de la pl. XXVI, représentent des mosaïques découvertes au Vieil-Evreux. Le no 4 a été restauré par les soins de la société d'agriculture, sciences et arts d'Evreux, il est déposé dans le muséum de cette ville.

PLANCHE XXVII.

Cette planche est divisée en quatre parties, dont chacune a son échelle propre et est séparément encadrée par une ligne pleine.

PREMIÈRE PARTIE.

Plan des communes de l'arrondissement d'Evreux, dans lesquélles on trouve des restes ou des vestiges de l'aquéduc du Vieil-Evreux, ou des indices de la direction qu'il suivait. (Carte de *Cassini*, no 26, fol. 7.).

A. A. A. Restes peu dégradés de l'aquéduc, dans lesquels on distingue les différens genres de maçonnerie qu'on y avait employés.

A.F.A. Entre le Vieil-Evreux et Cracouville : restes de l'aquéduc, qui ne présentent plus que le massif sur lequel la rigole était portée à la hauteur qu'exigeait la pente nécessaire à l'écoulement.

B. B. B. Buttes qu'on trouve en alignement sur divers terrains. Elles indiquent la direction de l'aquéduc cons-

truit à de plus ou moins grandes profondeurs, selon l'élévation de ces terrains.

C. C. Autres alignements de buttes et fosses peu régulières et peu nombreuses : elles ont paru ne provenir que de recherches de pierres, on n'y a pas fouillé.

E. E. E. Direction présumée de l'aquéduc, d'après ce qui en reste de visible ; en-deçà et au-delà. On n'en voit aucun vestige dans ces intervalles.

B. D. Direction d'une rigole souterraine en *pierres sèches*, construite avec de gros cailloux bruts. Les recherches de l'aquéduc dans la terre, ont été dirigées d'après les buttes bien alignées, et faites au moyen de plusieurs puits creusés depuis le Buisson-Chevalier jusque vers D.

B. C. D. Emplacement des bois des Mergers et de Louvinay.

D. Dernier point au-delà duquel on n'a plus trouvé de vestiges de l'aquéduc.

G. Emplacement d'un monument en pierres brutes, situé dans la forêt d'Évreux, entre le Haut-Bois et Villalet.

DEUXIÈME PARTIE.

Fig. 1re. Coupe de l'aquéduc, prise au vallon de Grohan, où ce monument est encore de la plus parfaite conservation.

Fig. 2. Coupe de la rigole souterraine en *pierres sèches*, B. D. recouverte par une voûte de trois arcs concentriques ; le tout construit en cailloux bruts.

Fig. 3. Coupe de l'aquéduc d'Arcueil, prise dans un

endroit où la rigole est découverte et conduite à ciel-ouvert. Cette figure est employée sur la planche comme terme de comparaison.

Fig. 4. Coupe d'un pan de la muraille, restant du cintre intérieur du théâtre dont le plan est figuré ci-après. Les trois chaînes de liaison qu'on y voit sont en briques de 15 pouces de long, sur 9 de large; les *joints* en mortier, sont à peu près de l'épaisseur des briques, 16 lignes.

TROISIÈME PARTIE.

Plan et désignation des endroits de la commune du Vieil-Evreux, où les fouilles ont été faites.

1, 2, 11. Restes dégradés du massif sur lequel la rigole de l'aquéduc était portée.

3. Restes d'une maçonnerie à fleur-de-terre, où l'on reconnaît le ciment et le fond d'une rigole plus étroite que celle des autres parties de l'aquéduc; cette maçonnerie est aussi beaucoup moins épaisse que les massifs qui subsistent sur les autres points de l'aquéduc vers l'Occident.

4. Débris, restes et fondements du théâtre antique, avec double cintre: l'axe en est dirigé à peu près au Nord-Est. Quelques détails de ces ruines sont développés dans les parties suivantes de cette planche.

6, 7, 8. Terrains où l'on a trouvé des fondements qui font présumer qu'il y avait en cet endroit des bains ou des usines.

9. Champ dans lequel on a trouvé une quantité prodigieuse d'éclas d'os, de diverses dents, de défenses de sanglier, d'andouillers de cerfs, d'écailles de testacés de plusieurs espèces.

10. Emplacement de bains, dont les restes annoncent qu'ils furent construits avec beaucoup de soin, de recherche et de dépenses.

11. Fouilles où l'on a trouvé un grand nombre de fragments de poterie rouge et noire, entre les numéros 11 et 12.

12, 13. Murs presque à fleur-de-terre.

14. Vestiges nombreux de fondements de murailles recouverts d'une couche de terre peu épaisse.

15. Terrain peu étendu, élevé en butte à la hauteur de 7 à 8 pieds au-dessus du sol ambiant, recouvert d'une couche de terre végétale, d'environ un pied et demi, sous laquelle est un amas considérable de débris de construction dite *gothiqne,* posant sur d'autres ruines de construction antique, où l'on a trouvé plusieurs médailles romaines et une médaille gauloise.

16. Restes d'un pavé en mosaïque, qui avait 72 pieds de long sur 36 de large. Double enceinte d'une vaste étendue; distribution de plusieurs grandes pièces. On présume qu'il y eut un temple en cet endroit.

17. Emplacement d'un terrain excavé qui présente l'apparence d'un bassin rectangulaire.

18. Fouille où l'on a trouvé 1°. une médaille gauloise; 2°. plusieurs médailles romaines dont quelques-unes sont bien conservées; 3°. un *bougeoir* en poterie grossière; 4°. une quantité prodigieuse de petits objets de toilette, de parure et de luxe.

19. Alignement et vestiges d'une rue.

20, 21. Deux voies romaines.

22. Fondements de construction.

QUATRIÈME PARTIE.

Fig. 1. Plan de plusieurs portions de fondements de murailles, enclosant autrefois le théâtre. On doit ce plan aux soins de MM. Fresnel, architecte, et Samsou, géomètre.

A. E. L. V. X. Restes subsistants du cintre intérieur, qui sont en plusieurs endroits plus épais et mieux construits que ce qui reste du cintre extérieur. L'intervalle entre les extrémités des branches, en A. B., n'était que de l'épaisseur de chacun de ces cintres.

A. B. C. Deux pans de ces mêmes cintres existant encore (le 4 juin 1813) à la hauteur de trois mètres au-dessus du sol.

P. P. Deux pans de gros murs, dans un même alignement, qui ont probablement fait partie d'un massif continu, épais de trois mètres. Ces restes subsistaient encore (même époque) à la hauteur de deux mètres au-dessus du sol. Ce devait être le *pulpitum*, ou plutôt le *proscenium*.

O. S. T. Fondements incontestables d'un ancien cintre extérieur beaucoup plus épais que ce qui reste des cintres actuels; plus solide et construit avec beaucoup plus de soin, enfin plus écarté du cintre intérieur.

Nota. Cette figure détachée n'indique pas l'*aspect* de la construction. La vraie direction en est donnée (G n°. 4, 3e partie). Le plan en est ici disposé de la manière qui a paru la plus avantageuse pour qu'on puisse facilement entendre toutes les distributions de ce théâtre, sans qu'il faille tourner la planche et les figures.

H. N. V. Y. Fondements de murailles rayonnant de la circonférence au centre, ayant autrefois formé des accès, et des issues appelées *vomitoires* par les anciens. Il n'en reste rien au-dessus du sol.

Fig. 2. A. B. Coupe des deux cintres à l'extrémité des branches A. B. de la fig. 1, et coupe de la masse de terre en forme de berceau, qui, d'un côté du théâtre à l'autre remplit actuellement une grande partie de l'aire, c'est-à-dire, à peu près les deux tiers, comptés depuis le diamètre du cintre. Le reste de l'aire, jusqu'au sommet, est droit et presque de niveau avec le sol ambiant.

CATALOGUE

Des Objets déposés dans le Muséum des Antiquités de la Normandie, pendant le cours des années 1827 et 1828.

M. le chevalier d'Orville.—Deux coffrets en fer, ornés de sculptures, l'un présumé de la fin du XV[e] siècle, l'autre du commencement du XVI[e].

M. le comte d'Osseville. — Epreuve en bronze de la médaille frappée à l'occasion du rétablissement de la statue de Louis XIV, à Caen, en 1828.—Chapiteaux romans provenus de l'église du Frêne-Camilly (Calvados).

M. Duchevreuil.—Modèle en plâtre d'un moule à coins celtiques découvert, en 1827, dans le département de la Manche.

M. de Rochefort. — Specimen des monnaies du XV[e] siècle trouvées, en 1828, à Saint-Jean de Savigny (Manche).

M. de Caumont.—Anciens fonts baptismaux en marbre, du prieuré de Saint-Vigor près Bayeux.—Chapiteaux romans du XI[e] siècle, provenus de l'église de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. — Débris de poteries et de briques romaines trouvés à Vienne, et dans plusieurs autres communes de l'arrondissement de Bayeux.

MM. de Magneville et Lair.—Petits cylindres en terre cuite, découverts près du château de Villers-sur-mer (Calvados).

M. de Formeville.—Fragments de corniches et de placages en marbre provenus des ruines du vieux Lisieux.

M. E. Gaillard. — Marbres, tuiles et objets divers provenus des fouilles de Lillebonne.

M. Deshayes. — Vase antique, fragments de poterie rouge, débris de placages, tuiles et briques, le tout provenu des ruines de Vieux.

La Commission chargée de diriger les fouilles de Vieux. Fragments d'une mosaïque romaine découverte dans ce village en 1826.

M. Patu de Saint-Vincent.—Fragment d'une mosaïque romaine découverte à Condé près de Rémalars (Orne.)

M. le vicomte de Chaumontel. — Médailles romaines, et fragment d'une meule, trouvés aux environs d'Émiéville (Calvados).

M. Lambert.—Tuiles romaines et autres débris antiques découverts en pratiquant des puits auprès de la cathédrale de Bayeux, pour fixer l'extrémité des conducteurs des paratonnerres qui seront placés sur les tours cette église.

M. Vaugeois. — Débris de tuiles romaines trouvées à Saint-Aubin-sur-mer (Calvados).

M. le capitaine d'Urville. — Médaille qui a été frappée en 1826, lors du départ de l'Astrolabe.

M. de Gerville. — Coin celtique en bronze, découvert dans le Cotentin.

Nota. Un grand nombre de coins celtiques ont été achetés par la société à la fonderie de Villedieu, et sont déposés dans le musée.

Ouvrages imprimés offerts à la société depuis la publication du 3e. *volume.*

M. Bitouzé. — Cartes cantonnales du département de la Manche : cantons de Cherbourg, Torigny, Sainte-Mère-Eglise, Periers, Saint-Pierre-Eglise, Beaumont, la Haye-du-Puits, Carentan et Montebourg.

M. Patu de Saint-Vincent. — Vues pittoresques du Perche et du comté d'Alençon, suivies d'un texte historique et statistique, 4e, 5e et 6e livraisons.

La société d'émulation de Cambray. — Un volume de mémoires, 1828.

La société d'agriculture, sciences et arts d'Evreux. — Les bulletins publiés par elle pendant les années 1827 et 1828.

M. Hyacinthe Langlois. — Essai historique sur l'abbaye de Saint-Wandrille, 1 vol. grand in-8° avec gravures.

M. le vicomte de Labbey, au nom de la bibliothèque de Falaise. — Statistique de l'arrondissement de Falaise, 1re., 2e, 3e, 4. et 5e livraisons, par MM. Galeron, Jules Desnoyers et de Brébisson.

M. Cauvin, du Mans. — Mémoire sur les établissements de charité du département de la Sarthe. — Essai sur la statistique de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe). — *id.* Sur la statistique de l'arrondissement de Mamers.

M. A. Passy. — Catalogue des plantes des environs de Bruxelles.

M. Edouard Smith. — Description de la ville et de l'université de Cambridge. — Vue de la chapelle du Roi à Cambridge.

M. J. Britton.—Description de l'abbaye de Polhill(Angleterre), in-folio avec gravures coloriées. — Beauties of Wiltshire. Un volume grand in-8°, avec gravures.

MM. A. Pugin et Britton.— Architectural antiquities of Normandy, 1re 2e et 3e livraisons, in-4°.

M. Mellinet Malassis, de Nantes.—Plusieurs livraisons du licée armoricain, année 1826.

M. Le Glay.—Histoire de l'église métropolitaine de Cambray.—Programme de la fête communale de Cambray. —Lettres à M. Delcroix sur l'étude du grec.

M. Tribou, de Cambray. — Notice sur les monnaies du Cambresis.

M. Delcroix, de Cambray. — Traduction du discours de Cicéron pour le poëte Archias.—Recueil de poésies.

M. Deville. — Essai historique sur l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville (Seine-Inférieure), 1 vol. grand in-4°, avec planches.—Gravures représentant quelques monuments du département de la Seine-Inférieure.— Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion.

M. F. Rever.— Recherches sur la véritable position de la station romaine *Uggade* entre Evreux et Rouen, et sur l'antiquité du pont de l'Arche.—Mémoire sur les ruines du Vieil-Evreux, 1 vol. in-8°, avec planches.

M. Licquet.—Essai sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen.

M. de la Querière.—Petit traité de prosodie normande. —Notice sur les vues de Rouen, publiées par M. J. Bacheley. — Dissertation sur deux bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen.

M. le baron de la Doucette.—Recueil de fables, 1 vol. in-12.

M. Mangon de la Lande.—Deuxième mémoire sur *Sa-*

marobriva, ancienne ville des Gaules.—Mémoire sur les fouilles faites dans le camp romain de Vermaud.

M. de Hammer, correspondant de la société à Vienne.—Voyage dans l'empire ottoman.—Papyrus græco-égyptiens et autres monuments tirés du musée impérial de Vienne, un vol. petit in-folio.

M. Graves. — Essais statistiques sur les cantons de Criel, de Tries et de Nanteuil-le-Haudouin, département de l'Oise.

M. Wiffen. — La Jérusalem délivrée du Tasse, traduite en vers anglais, 3 vol. grand in-8° avec vignettes.

M. Parez.—Vue générale de la ville de Dieppe.

La société royale d'agriculture et de commerce de Caen. — Deux volumes de mémoires, 1827.

M. Pluquet. — Curiosités littéraires concernant la province de Normandie. — Notice sur les anciens livres d'heures.—Essai historique sur la ville de Bayeux.

M. de Caumont. —Examen des théories de l'art oratoire chez les anciens et chez les modernes; par feu M. Dupont, membre de la société.—Essai sur la topographie géognostique du Calvados.

M. Julien, de Paris. — Notice sur le célèbre acteur Talma.—Considérations générales sur la république des lettres en 1827.—La France en 1828.— Du mouvement de la population en France, considéré dans chaque département.

M. Léchaudé d'Anisy.—Réponse du traducteur de Ducarel au *postcriptum* inséré par M. l'abbé De La Rue dans un mémoire sur la tapisserie de Bayeux.

M. Spencer Smith.—Mémoire sur la culture de la musique à Caen et dans l'ancienne Basse-Normandie.—Ode lyrique en l'honneur de Ste-Cécile.—Le voyageur, pièce de vers par M. de Sorsum traduite en vers anglais par M.

R. Smith. — Notice biographique sur M. Tweddel, antiquaire anglais, mort en Grèce en 1799, et enterré à Athènes, dans le temple de Thésée.

M. Houel, de Saint-Lo. — Histoire du département de la Manche.

M. Chesnon. — Introduction à l'étude de l'histoire du moyen âge.

M. Grey Jackson. — Essai sur l'empire de Maroc, 1 vol. in-4°, avec planches. — Mémoire sur la conformité de l'arabe occidental avec l'arabe oriental. — Observations relatives à l'Afrique.

M. Champollion Figeac. — Notice sur les chartes et diplômes de la bibliothèque du Roi.

M. Estancelin. — Histoire de la ville et des comtes d'Eu, 1 vol. in-8°, avec planches.

La société royale des Antiquaires du Nord, séant à Copenhague. — 1 vol. de mémoires.

M. E. Gaillard. — Notice sur la statue pédestre en marbre blanc, trouvée, à Lillebonne, en 1828.

M. Ch. Chrétien Rafn, secrétaire de la société des Antiquaires du Nord. — *Fac simile* d'une inscription trouvée en 1824 sur la côte occidentale du Groënland.

M. Teissier. — Histoire de Thionville, 1 vol. in-8°, avec planches. Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz.

M. Allou. — Essai sur l'universalité de la langue française.

M. Boisard. — Annuaire du Calvados, année 1829.

M. Travers. — Annuaire du département de la Manche, année 1829.

M. le baron Séguier. — Essai sur l'emploi des conjonctions suivies des modes conjonctifs dans la langue grecque.

M. Warden. — Recherches sur les antiquités de l'Amérique septentrionale.

M. l'abbé Borel. — Lettres sur l'Italie. Un vol. in-8°.

MM. Daudin et de Caumont. — Essai sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans, en 1809, in-folio, avec planches.

La société des sciences et belles-lettres de Saint-Quentin. — Procès-verbal de la séance publique tenue en 1827.

M. Pesche. — Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, 1re, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. livraisons.

M. le vicomte de Santarem. — Histoire des cortès de Portugal. — Dissertation sur une médaille d'Honorius.

La société d'horticulture de Paris. — La 1re livraison de ses mémoires.

M. Mancel. — Plan de la ville de Caen, gravé par Tardieu, papier grand aigle.

M. le comte Louis d'Osseville, maire de la ville de Caen. — Procès-verbal de l'inauguration de la statue de Louis XIV.

M. Féret. — Rapport sur le travaux de la société archéologique de Dieppe.

M. le baron de Viel-Castel. — Essai sur les notabilités départementales.

La société royale des Antiquaires d'Ecosse, séant à Edimbourg. — Collection de mémoires, formant 5 volumes in-4°, avec planches.

M. Bold, lieutenant de la marine britannique. — Essai sur les différents styles d'architecture, 1 vol. in-8°, avec planches.

La société royale des Antiquaires de France.—Le tome septième de la collection de ses mémoires.

M. P. A. Lair.—Rapport sur l'utilité de la culture des pommes de terre dans le Calvados.—Rapport sur le prix proposé par la société royale d'agriculture et de commerce de Caen pour le meilleur moyen de détruire le puceron lanigère.— Rapport fait à la société Linnéenne de Normandie sur un discours en vers intitulé *le Voyageur*, composé par M. Bruguière de Sorsum, traduit en anglais par M. Ed. Smith, et suivi d'une notice biographique sur l'auteur du poëme, par M. Spencer Smith.

M. Edouard Frère. — Recherches sur les commencements de la typographie à Rouen.

M. Bertrand. — Essai sur le goût et la beauté, thèse pour le doctorat ès-lettres.

M. Edom. — Discours prononcé en 1825 au collége royal de Caen, le jour de la distribution des prix.—Visite au collége royal de Caen et description de cet établissement.

M. d'Urville.—Note sur les collections recueillies pendant le voyage autour du monde, de la corvette la Coquille.— Rapport fait à l'Institut sur le voyage de l'Astrolabe autour du monde.

M. le baron Chaudruc de Crazanne. — Notice sur les antiquités de la ville de Saintes.—Lettre sur une médaille gauloise.—Epître à M. Peyre, préfet du département du Loiret. — Commentaire sur l'ode d'Horace, *Justum et tenacem*.—Discours prononcé à la société philotechnique. —Dissertation sur un tombeau antique.

M. Van Praet. — Catalogue des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du Roi, 9 vol. in-8°.

LISTE

De MM. les membres Titulaires et Correspondants de la société des Antiquaires de Normandie.

DIGNITAIRES.

MM.

SÉGUIER (le baron), préfet du département de l'Orne, membre de la société linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes, *directeur.*

LAIR (P. A.), secrétaire perpétuel de la société d'agriculture, membre de l'académie de Caen, de la société philomatique de Paris, de la société linnéenne de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes, françaises et étrangères, *président central.*

ROGER, juge d'instruction, membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société d'émulation de la même ville, *vice-président.*

DE CAUMONT, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, secrétaire de la société linnéenne de Normandie, etc., *secrétaire-général.*

DE BOISLAMBERT, docteur en droit, secrétaire de la chambre de commerce et de la société d'émulation de Caen, membre de plusieurs autres académies, *secrétaire-adjoint.*

LANGE, docteur en médecine, membre de plusieurs académies, *trésorier.*

TITULAIRES.

MM.

DE MONTLIVAULT (le comte), conseiller d'état, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, préfet du département du Calvados, membre de l'académie de Caen, de la société linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE LAISTRE (le baron), conseiller d'état, préfet du département de l'Eure.

D'ESTOURMEL (le comte), conseiller d'état, préfet du département de la Manche, membre de la société linnéenne de Normandie.

DE MURAT (le comte), conseiller d'état, préfet du département de la Seine-Inférieure, membre de plusieurs sociétés savantes.

ASSELIN, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie de Caen, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Cherbourg.

ADAM (l'abbé), curé de la paroisse de Secqueville en Bessin (Calvados).

BATAILLE, maire de Valmont, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

BITOUZÉ-D'AUXMESNILS, à Saint-Lo, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, membre de la société linnéenne de Normandie.

BOUDENT, à Avranches, receveur particulier, membre du conseil général du département de la Manche.

BOSCHER, à Caen, avocat près la Cour royale.

BERTRAND, docteur ès lettres, professeur de Rhétorique au collége royal de Caen, membre de l'académie de la même ville.

BOISARD, à Caen, membre de l'académie, de la société linnéenne de Normandie, etc.

BELLIVET, notaire à Caen.

CLÉMENT, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Saint-Lo.

CLOJANSON, à Alençon, juge au tribunal de première instance, conservateur de la bibliothèque.

CHAUVIN, à Caen, avocat, membre de la société linnéenne de Normandie, de la société d'émulation des sciences et belles-lettres de Caen, conservateur du muséum d'histoire naturelle.

CHEMIN, à Vire, juge au tribunal de première instance.

CHESNON, professeur au collége de Bayeux, correspondant de la société linnéenne de Normandie et de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

CAUVIN, au Mans, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs académies.

DE MARVILLE (le marquis), maire de Gommerville, membre.

du conseil général et de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE BLOSSEVILLE (le marquis), membre de la société d'agriculture d'Évreux, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Amfréville (Eure).

DE LA QUÉRIÈRE, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE MONTAULT (le comte), gentilhomme de la chambre du Roi, membre de l'académie de Rouen, de la commission d'antiquités, et du conseil général du département de la Seine-Inférieure.

DE CACHELEU père, chevalier de Saint-Louis, membre de la commission d'antiquités du département du Calvados, à Pont-l'Évêque.

DE CACHELEU fils, à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes, du conseil général du département du Calvados.

DE GERVILLE, à Valognes, membre du conseil général du département de la Manche, de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société linnéenne de Normandie.

DE LAUNAY, à Bayeux, membre de l'académie de Caen, de la société linnéenne de Normandie, de la commission d'antiquités du même département.

DE VALORY (le comte), sous-préfet de l'arrondissement d'Argentan.

DE FORMEVILLE, à Lisieux, substitut du procureur du roi, membre de la société linnéenne de Normandie.

DUCHEVREUIL, à Cherbourg, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE JUIGNÉ (le marquis), à Carentan, membre du conseil général du département de la Manche et de plusieurs sociétés savantes.

DE MAGNEVILLE, à Caen, membre de plusieurs académies.

DE LA RUE (l'abbé), membre de l'institut royal de France.

DE LA RUE, à Évreux, secrétaire général des sociétés d'agri-

culture et de médecine de la même ville.

DUBOURG-D'ISIGNY, à Vire, président du tribunal civil, docteur en droit, licencié-ès-sciences, membre de la société linnéenne de Normandie.

DE VANSSAY (le baron), conseiller d'état, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, préfet du département de la Loire-Inférieure.

DE CLINCHAMPS, à Saint-Lo, membre de la commission d'antiquités du département de la Manche.

DE LIÉVILLE, à Liéville (Manche), membre de plusieurs sociétés savantes.

DURAND (ADRIEN), à Fécamp.

DE LA LANDE, à Valognes, bâtonnier de l'ordre des avocats.

DU MÉRIL, à Saint-Lo, procureur du roi, membre de plusieurs académies.

D'ORVILLE, à Séez, chevalier de St.-Louis, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESHAYES, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESHAYES, à Caen, professeur de dessin, membre de l'académie.

DUPLESSIS, recteur de l'académie de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE MONTLIVAULT (CHARLES), secrétaire-général de la préfecture du Calvados, membre de la société linnéenne de Normandie.

DE VAUQUELIN (CHARLES), à Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE JUMILLAC (le comte), à Caen, gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

D'OSSEVILLE (le comte LOUIS), maire de la ville de Caen, membre de l'académie de la même ville, de la société linnéenne de Normandie.

DE CHÊNEDOLLÉ, inspecteur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

DE LA RUE (à Alençon), architecte du département de l'Orne.

DE FROTTÉ (le marquis), sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg.

DE SESMAISONS (le comte), maréchal des camps et armées du Roi, membre du conseil général du département de la

Manche, de la société linnéenne de Normandie.

DE MONCEAUX, à Coutances, membre de la chambre des députés et du conseil général du département de la Manche.

DE CAHOUET, à Coutances, ancien préfet, membre du conseil général du département de la Manche.

DE BEAUCOUDREY, à Granville, membre de la société linnéenne de Normandie.

DE TOUCHET, à Caen, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, membre de la société linnéenne de Normandie.

DU TRÉSOR, chevalier de St.-Louis, sous-préfet de l'arrondissement de Valognes.

DE CHAUMONTEL (le vicomte), (à Émiéville), chevalier de St.-Louis.

DUCHESNE, à Vire, ancien notaire.

DIBON (Paul), à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE BLOSSEVILLE (Ernest), (à Versailles), conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE GOURNAY, à Caen, conseiller à la Cour royale.

DE LA ROQUE (Pierre), à Argentan, membre de plusieurs sociétés savantes.

DES ISLES, à Caen, administrateur des hospices.

DE FONTENAY (le baron), conseiller-auditeur à la Cour royale de Caen.

DE MALHORTIE à Rouen, avocat près la Cour royale.

DEVILLE (Achille), à Rouen, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la société des antiquaires d'Écosse.

DESCLOSIÈRES (Adolphe), avocat près le tribunal civil de Bayeux.

DE FONTANÈS, à Caen, capitaine au corps royal d'état-major, membre de la société linnéenne de Normandie.

DAVIEL, à Rouen, avocat près la Cour royale.

DANIEL (l'abbé) à Caen, proviseur du collége royal, membre de l'académie de la même ville.

DE VIEL-CASTEL (le baron), ancien sous-préfet de Dieppe.

D'AVESGO DE COULONGES (le comte), à Coulonges, membre du conseil général du département de l'Orne.

DU DÉSERT (à Condé-sur-Noireau), docteur en médecine.

DE GRAIS (le comte de), à Caen, ancien officier de marine.

DE VAUQUELIN (le baron), membre de plusieurs sociétés savantes, à Rilly (Calvados).

DE KERGORLAY (le comte Hervey), membre de plusieurs académies, à Canisy, arrondissement de Saint-Lô.

DE ROISSY, sous-préfet à Mantes.

DE BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte ALEXANDRE), gentilhomme honoraire de la chambre du Roi, secrétaire d'ambassade, membre de la société des antiquaires d'Ecosse, et de plusieurs autres sociétés savantes.

ESTANCELIN, à Eu, conservateur des domaines de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

FÉRET, à Dieppe, membre de plusieurs sociétés savantes.

FRÈRE fils, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

FALLUÉ, contrôleur des douanes, à la Cerlangue (Seine-Inférieure).

FERNEL, avocat à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

GUITON DE LA VILLEBERGE (le vicomte), à Avranches.

GENAS-DUHOMME, chevalier de la légion d'honneur, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

GERVAIS, à Caen, avocat, membre de la société d'émulation.

GALLERON, à Falaise, substitut du procureur du Roi.

GAIMON, membre de plusieurs académies, à Abbeville, département de la Somme.

GRAVES, à Beauvais, secrétaire général de la préfecture, membre de plusieurs académies.

GÉRIN, notaire à Gournay (Seine-Inférieure).

HAROU-ROMAIN, à Caen, architecte du département du Calvados.

HOUEL, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

HOUEL (GASPARD), à Saint-Lô, membre de plusieurs sociétés savantes.

LIBERT, à Alençon, médecin en chef des hospices.

LAMBERT, à Bayeux, membre de la société linnéenne du Calvados, de la société d'émulation de Caen.

LICQUET (THÉODORE), conservateur de la bibliothèque de Rouen, membre de l'académie, et de la société d'émulation de la même ville, de la société des antiquaires d'Écosse.

LANGLOIS, professeur de l'école de dessin et de peinture de Rouen, membre de la société royale des antiquaires de France et celle d'Ecosse, de la société d'émulation de Rouen, et de plusieurs autres sociétés savantes.

LE PRÉVOST (Auguste), à Rouen, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Écosse; de l'académie de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la société linnéenne de Normandie, des sociétés d'agriculture de Caen, Rouen, Évreux et Bernay.

LEVER (le marquis), chevalier de St.-Louis, à Roquefort, membre de la commission d'antiquités de la Seine-Inférieure.

LE NORMAND, à Vire, avocat, membre de la société linnéenne de Normandie.

LEMARCHAND (à Vire), avocat.

MARIE DE MERVAL, chevalier de la légion d'honneur, inspecteur des contributions directes.

MARTIN DE VILLERS, maire de Neufchâtel, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure,

DE MARTAINVILLE (le marquis), maire de la ville de Rouen, membre de l'académie de la même ville.

MÉRITTE-LONGCHAMP, à Caen, chef de bataillon en retraite, chevalier de St.-Louis et de la légion d'honneur.

NOEL-DUROCHER, à Vire, chevalier de St.-Louis, membre du conseil général du département du Calvados et de la société linnéenne de Normandie.

NÉEL DE BRÉAUTÉ, à la chapelle-du-Bourgay, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

PRESTAVOINE, ancien maire de la ville de Bernay, membre des sociétés d'agriculture d'Évreux et de Bernay.

PINEL, au Havre, juge de paix, chevalier de la légion d'honneur, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

PLUQUET, à Bayeux, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société linnéenne de Normandie.

PATU DE SAINT-VINCENT (le baron), à Mortagne, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes.

MANGON DE LA LANDE, à Bayeux, membre de la société royale des antiquaires de France.

PASSY (Antoine), conseiller à la Cour des comptes de Paris.

PATTU, à Caen, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

PASSY (Hyppolite), membre de plusieurs sociétés savantes, à Gisors, département de l'Eure.

POTTIER, à Rouen, membre de la société d'émulation.

PESSEY, maire de Cany, département de la Seine-Inférieure.

PESCHE, au Mans, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres académies.

ROBERGE, avocat, membre de la société linnéenne de Normandie et de la société d'émulation de Caen.

RICHOME, à Caen, membre de la société linnéenne de Normandie et de la société d'émulation.

RIAUX, à Rouen, secrétaire-archiviste de la chambre du commerce, membre de l'académie.

ROUSSEAU (l'abbé), inspecteur de l'université, à Caen, chevalier de la légion d'honneur.

SIMON, docteur en médecine, à Lisieux, membre de la société linnéenne de Normandie, de la commission d'antiquités du département du Calvados.

J. SPENCER SMITH, à Caen, docteur en droit de l'université d'Oxford, membre de la société royale de Londres, de la société des antiquaires et de celle pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de la même ville ; des sociétés asiatique, des antiquaires et de géographie de Paris ; de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen et de celle de Rouen, de la société linnéenne de Normandie, etc.

SIMON, à Caen, géomètre en chef du cadastre du Calvados, membre de plusieurs sociétés savantes.

TRAVERS, professeur de rhétorique, à Saint-Lo, département de la Manche, membre de la société linnéenne de Normandie.

VAUTIER, professeur à l'université de Caen, membre de l'académie de la même ville.

VAUGEOIS, à Laigle, membre de la société royale des antiquaires de France.

VAULEGEARD, docteur en médecine, à Condé-sur-Noireau (Calvados).

CORRESPONDANTS.

MM.

AINSWORTH, à Paris, membre de la société des antiquaires de Londres, de la société des antiquaires d'Ecosse, de celle de Paris, et de plusieurs autres académies.

ALLOU, à Paris, ingénieur des mines, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes.

BECQUET, à Paris, directeur général des ponts et chaussées et des mines, membre de plusieurs sociétés savantes.

BOTTIN, secrétaire de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs académies.

BRITTON, à Londres, membre de plusieurs sociétés savantes.

BREWSTER (le docteur), à Edimbourg, membre de plusieurs académies de l'Europe, de la société royale des antiquaires d'Ecosse, directeur du journal des savants, publié à Edimbourg.

BRUNTON (le docteur), à Edimbourg, membre de l'académie royale des antiquaires d'Ecosse, et de plusieurs autres sociétés savantes.

BERIAT SAINT-PRIX, à Paris, professeur en droit, membre de la société royale des antiquaires de France.

COCQUEBERT DE MONBRET (le baron), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

CHAMPOLLION FIGEAC, à Paris, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque royale.

CHAMPOLLION jeune, à Paris, correspondant de l'Institut, et de plusieurs autres compagnies savantes.

CAILLY, à Metz, officier supérieur du génie, directeur de l'école pyrotechnique.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron), sous-préfet à Figeac, maître des requêtes au conseil d'état, membre de la société royale des antiquaires de France.

DE SURVILLE, à Paris, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant de l'académie de Caen, etc.

DE LADOUCETTE (le baron), à Paris, président de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

DE LASTÉRIE (le comte), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

DE JOLIMONT, à Paris, correspondant de l'académie de Caen et de la société linnéenne de Normandie, etc.

DESNOYERS (Jules), membre de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

DAUDIN, au Mans, ancien colonel d'artillerie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, membre de la société philomatique de Paris, de la société royale des antiquaires de France, de la société linnéenne de Normandie etc.

DOZOUVILLE, à Laval, ancien sous-préfet de Château-Gontier.

DE PENHOUET, à Rennes, colonel de gendarmerie, correspondant de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres sociétés savantes.

DE VENDEUVRE (le comte), à Poitiers, préfet de la Vienne, membre de l'académie de Caen et de la société linnéenne de Normandie.

DE GOLBERY, à Colmar, président à la Cour royale, membre de l'institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes.

DEPPING, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres académies.

DOUCE, à Londres, membre de la société des antiquaires de Londres, de plusieurs autres sociétès savantes.

DE STIERNELD (le baron), ancien ambassadeur de Danemarck près la Cour de Londres.

DUPLAT (Victor), à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

DUPLAT (Louis), à Paris, membre de plusieurs académies.

DE LA RENAUDIÈRE, à Paris, secrétaire général de la société de géographie.

DU SOMERARD, à Paris, conseiller à la Cour des comptes, membre de la société royale des antiquaires de France.

DE ROQUEFORT, à Paris, membre de la société royale des

antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE HAMMER (le chevalier), à Vienne, conseiller d'état, membre de plusieurs académies de l'Europe.

DE BOOK (le baron), conservateur des forêts, au Mans.

DELCROIX, secrétaire perpétuel de l'académie de Cambray.

DUREAU DE LA MALLE, à Paris, membre de l'Institut.

DE SANTAREM (le vicomte), à Lisebonne, grand archiviste du royaume de Portugal, membre de plusieurs académies.

DE LA BORDE (le comte ALEXANDRE), conseiller d'état, membre de l'Institut, de la chambre des députés, etc.

D'URVILLE, à Paris, capitaine de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

DUVAU (AUGUSTE), à Paris, membre de plusieurs académies.

DE SAINT-QUENTIN (le comte), conservateur du muséum d'antiquités de Turin.

DRUMMONDHAY (le docteur), à Edimbourg, secrétaire de l'académie royale des antiquaires d'Ecosse, membre de plusieurs académies de l'Europe.

FRAGONARD, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

GAUTIER D'ARC, à Paris, membre de plusieurs académies.

GREY JACKSON, à Saint-Malo, ancien consul général de S. M. B. à Maroc, membre de plusieurs académies.

HÉRICARD DE THURY (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

JORAND, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

JULIEN, à Paris, rédacteur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs académies.

LE NOURRICHEL, à Paris, correspondant de la société linnéenne de Normandie.

LE JEUNE, conservateur de la bibliothèque publique de Chartres, membre de plusieurs académies.

LE NOEL, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

MASSON DE SAINT-AMANS, à Paris, ancien préfet, membre de plusieurs sociétés savantes.

MAUFRAS, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

PUGIN, à Londres, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.

PETIT-RADEL, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, conservateur de la bibliothèque Mazarine, etc.

POUQUEVILLE, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

PETITOT, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

PAREZ, à Londres, membre de plusieurs académies.

RAOUL-ROCHETTE, à Paris, membre de l'Institut et de la société des antiquaires de France, etc.

RICHELET, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAIMONT, à Paris, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes.

SALES, avocat à la Cour royale de Paris, membre de la société d'émulation de Caen.

SCHWEIGHŒUSER, professeur à l'académie royale et au séminaire protestant de Strasbourg, conservateur de la bibliothéque de cette ville, correspondant de l'Institut.

THOMINE, président de la société académique de la Loire-Inférieure, de la société linnéenne de Normandie, et de plusieurs autres sociétés savantes.

TEISSIER, sous-préfet à Thionville, membre de plusieurs sociétés savantes.

TRIBOU, à Cambray, membre de la société d'émulation.

THOMSON (le docteur), à Edimbourg, membre de la société royale des antiquaires d'Ecosse, et de plusieurs autres académies.

VAN-PRAET, à Paris, conservateur de la bibliothèque du Roi, membre de la société royale des antiquaires de France.

VINCENZO DEABBATE-D'ALBA (le comte), à Gênes, membre de plusieurs sociétés savantes.

WARDEN, à Paris, ancien consul général des États-Unis, membre de l'Institut de France, et de plusieurs autres académies.

WALTER SCOT (baronnet), à Edimbourg, président de la société royale de cette ville, vice-président de l'académie royale des antiquaires d'Ecosse.

WIFFEN, à Londres, membre de plusieurs académies.

WILMIN, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Errata du mémoire sur la châsse de St.-Taurin.

P. 295, l. 3, les piliers boutants, *lisez :* les piliers butants. -- p. 299, l. 14, la réparation, *lisez :* sa — p. 307, l. 18, du Xe. siècle, *lisez :* du IXe. ou du Xe. siècle. -- p. 315, l. 10, après le mot cloche, *ajoutez* une virgule. — 324, l. 5, celles des plaques, *lisez :* ceux des plaques. — p. 327, l. 4, remplacée, *lisez :* remplacé. — p. 333, l. 19, ornés, *lisez :* ornées. — p. 338, l. 4 et 5, à quintes-feuilles, *lisez :* à quinte-feuilles. — p. 345, note a, l. 3, omini, *lisez :* omni. — p. 346, l. 6, après ces mots : portant une crosse, *ajoutez* un point et virgule. — p. 348, l. dernière, après le mot : horizontalement, remplacez le mot : et, par une virgule. -- p. 350, l. 13 et 14, tout noir, *lisez :* tonsuré. — *ibid.* l. 18, diabotins, *lisez :* diablotins. — p. 353, l. 9, un quatre-feuille, *lisez :* une quatre-feuille. -- p. 355, l. 7, supprimez le mot : déjà.

Errata du mémoire sur quelques Monuments du département de l'Eure.

P. 358, l. 5 et suiv. Nous allons décrire, etc., *lisez :* nous allons décrire ici les autres objets observés par M. Lambert, situés pour la plupart dans l'arrondissement de Bernay et qui occupent les planches I, II, III, IV, V, VI, VII, XI et XI *bis* de ce recueil. — p. 359, l. 5, siècle, *lisez :* siècles. — l. antépénultième après les mots : en vain, *supprimez* la virgule. — p. 361, l. 14, helgoni, *lisez :* helgonis. — p. 362, l. 2, religiosor, *lisez :* religiosior. — *ibid.* l. 20, Evreux, *lisez :* Dreux. — *ibid.* note 2, Echafré, *lisez :* Echaufré. — p. 364, note 1, l. 2, cette rive, *lisez :* cette voie. — p. 366, l. 9-17. M. Bourard, adjoint de M. le maire de Brionne, à qui nous devons ces indications, nous fournit les changements suivants à y apporter : « Cette branche passe entre les propriétés des sieurs Renault et Guillemette, longe le cimetière St.-Denis et traverse les bois du Bois-David, les communes de Franqueville et Hecmanville pour se rendre au Marché-Neuf.

« De cette seconde branche il semble en sortir une troisième qui passe le long de la maison du sieur Moulin, aubergiste, des cours Cheron, Barbet, Lemoine, Houssaie, du moulin Barras, traverse la grande route, gagne le Bois-David, et coupe une seconde fois la grande route sur le territoire d'Aclou. »

Malgré notre conviction intime de l'existence d'une communication de Rouen au Mans par Brionne, sous la domination romaine, nous avons de la peine à admettre au nombre des voies antiques ce dernier chemin, qui fait beaucoup de détours pour éviter les vallons voisins, et qu'il eût été bien plus simple de réunir jusqu'à la plaine au précédent avec lequel il semble près de se confondre dans plusieurs de ses points ; peut-être n'y faut-il voir qu'une route du moyen âge ?

p. 367, note 1 ; (2), *lisez :* (1). — même note, l. 5, resta, *lisez :* resterait. — p. 368, l. 17, de Beaumont-le-Roger, *ajoutez :* de Brionne et du Bec. -- *ibid.*, l. 20, du bourg actuel, *lisez :* de Beaumont-le-Roger. — p. 368, l. 1, supprimez les deux premiers mots : elles ont. -- p. 378, l. 16, delegat, *lisez :* delegit. — p. 383, l. 11, il y a, *lisez :* il y avait. — p. 390, l. 14 et 15, qu'à sa partie, *lisez :* qu'à ses parties. — p. 394, l. 21 et 22, supprimez ces mots : voir le manuscrit. -- p. 396, l. 24, et la ville de Bernay, *lisez :* et ses extensions sur Ber-

nay. -- p. 397, l. 10 et 11, Menneval et Bernay faisaient, *lisez* : Menneval faisait ainsi que Bernay. -- p. 398, l. dernière, Mainternes, *lisez* : Maintetornes. -- p. 400, l. 20, et de zigzags à chapiteaux, *lisez* : de zigzags et de chapiteaux. — p. 406, note 1, l. 3, du duc de Clarnne, *lisez* : du duc de Clarence. -- p. 423, l. 20, le comté de Claro, *lisez* : le comté de Clare. -- p. 426, l. 5, puisqu'on, *lisez* : puis qu'on. -- p. 431, l. 7, donjon quarré, *lisez* : donjon rectangulaire. D'après de nouvelles recherches faites par M. Bouard sur la forme des baies des fenêtres, il paraît constant qu'elles étaient en ogive et non semi-circulaires, comme nous l'avons dit. -- p. 432, note 1, l. 5, an de, *lisez* : ande-. -- p. 446, l. 2, à trois ressauts, *lisez* : à deux ressauts. -- *ibid.* l. 21, on a rempli, *lisez* : on a remplacé. -- p. 452, l. 17, après le mot : quarante, *ajoutez* : pas. -- p. 458, note 1, l. 2, guarcliva, *lisez* : guarcliva. — p. 459, placez la note (1) après ces mots : des rois de France, l. 10. - p. 460, l. 27, sur les véritables, *lisez* : sur ses véritables. — p. 464, l. 21, la manipule, *lisez* : le manipule. — p. 467, l. 21, fornoue, *lisez* : fomoue. — p. 473, l. 20, de la carrière, *lisez* : de sa carrière. — p. 483, note, l. 2, o hers, *lisez* : others. -- p. 484, l. 4, es autres, *lisez* : les autres. -- p. 485, l. 3, cORRPORA, *lisez* : cORPORA. -- p. 491, l. 22, l'une de ses angles, *lisez* : l'un de ses angles. -- p. 496, l. 21 et 22, de Rille, *lisez* : de la Rille. -- p. 498, l. 7, Antereville, *lisez* : Ausereville.